

PATRIMOINES D'ÎLE-DE-FRANCE

Rencontre des histoires des populations des territoires

Actes du colloque régional
6 et 7 décembre 2007
Région Île-de-France

la Région

 **île de France**

PATRIMOINES D'ÎLE-DE-FRANCE

Rencontre des histoires,
des populations
et des territoires

Ce colloque a été organisé en partenariat avec France Culture.

Comité d'organisation

Partick ARACIL, membre du conseil économique et social
de la Région Île-de-France

Isabelle BACKOUCHE, maître de conférences à l'EHESS

Nathalie ENSERGUEIX, sous-directrice du Patrimoine,
Direction des Archives, du Patrimoine et des Musées
départementaux de Seine-et-Marne

François FARAUT, conseiller à l'ethnologie, DRAC Île-de-France.

Annie FOURCAUT, professeur à l'ENS et à l'université Paris I

Jérôme FROMAGEAU, vice-doyen de l'université Paris-Sud XI

Jean-Michel LENIAUD, directeur d'études à l'École pratique
des hautes études

Olivier MEYER, chef du service du Patrimoine culturel,
département de la Seine-Saint-Denis

Philippe MONTILLET, mission Patrimoine, Institut d'aménagement et
d'urbanisme de la Région Île-de-France

François PETIT, directeur de la Maison de banlieue et de l'architecture
de la communauté de communes des Portes de l'Essonne

Jean-Paul RUEFF, président de la commission Culture du conseil
économique et social de la Région Île-de-France

Jean-René TROCHET, professeur à l'université Paris IV

Denis WORONOFF, professeur honoraire à l'université Paris I

Coordination : Arlette Auduc, conservateur régional, service
de l'Inventaire général du patrimoine culturel, Région Île-de-France.

Remerciements

Arnaud Laporte, journaliste-producteur à France Culture

Et, pour leur rigueur et leur efficacité dans l'organisation du colloque :

Sophie de Moustier, chargé de mission valorisation, service de
l'Inventaire général du patrimoine culturel, Région Île-de-France.

Marie-Bénédicte Pascaud, secrétariat général, unité Société,
Région Île-de-France

© Somogy éditions d'art, Paris, 2008

© Inventaire général, Paris, 2008

© Adagp, Paris, 2008

ISBN 978-2-7572-0233-3

Dépôt légal : novembre 2008

Imprimé en Italie (Union européenne)

PATRIMOINES D'ÎLE-DE-FRANCE

Rencontre des histoires, des populations et des territoires

Actes du colloque régional
6 et 7 décembre 2007
Région Île-de-France

 **île de France**

SOMOGY
ÉDITIONS
D'ART



sommaire

Ouverture du colloque	
Francis Parny	11
Jean-Claude Boucherat	15
Présentation du colloque	19
Arlette Auduc	
L'Île-de-France et son patrimoine	21
L'Île-de-France, de la géographie à l'histoire et à l'administration : constitution d'une région	23
Guy Burgel	
Patrimoines d'Île-de-France : permanences, différences et convergences	29
Jean-Michel Leniaud	
Débat	36
Animé par Arlette Auduc	
Permière table-ronde	
Le Patrimoine, objet de connaissance	43
De l'inventaire des monuments et des richesses artistiques de la France à l'inventaire du patrimoine culturel : 40 ans d'évolution de notre regard sur le patrimoine	45
Arlette Auduc	
Les conditions de la recherche dans le domaine patrimonial dans un département : l'exemple de la Seine-et-Marne	55
Nathalie Ensergueix	
Les méthodes de la recherche patrimoniale : suivi, développement, expérimentation, élargissement à de nouveaux champs. L'exemple de l'archéologie	63
Marie-France Gleize	
L'ethnologue et la question patrimoniale : l'exemple du patrimoine rural	68
Denis Chevallier	
Le patrimoine ordinaire	73
Roselyne Bussière	

D'un livre à l'autre. Comment éditer le patrimoine ? L'expérience d'une petite maison d'édition Pierre Gaudin et Claire Reverchon	82
Débat Animé par Arlette Auduc	88
Deuxième table-ronde Patrimoine et aménagement	93
Introduction Arlette Auduc	95
SDRIF, patrimoine et aménagement durable Jean-Claude Gaillot	96
Débat Animé par Arlette Auduc	102
Préservation du patrimoine et mise en valeur du territoire dans le Parc naturel régional du Vexin français Gérard Claudel	105
Le patrimoine et le développement durable : l'exemple du patrimoine rural Jean-Marie Vincent	109
Inventaire du patrimoine communal et ZPPAUP : l'exemple de Saint-Ouen (Seine-Saint-Denis) Hélène Streiff et Nora Miri	117
Patrimoine communal et ZPPAUP : l'exemple d'Andrésy Virginie Muneret	124
Patrimoine et modernité Élisabeth Rojat-Lefebvre	131
Quelques réflexions sur la question du patrimoine dans l'aménagement de la communauté d'agglomérations de Plaine Commune (Seine-Saint-Denis) Michel Perrot	139
Le patrimoine du xx ^e siècle et le renouvellement urbain : deux exemples à Villetaneuse (Seine-Saint-Denis) Damaly Gastineau-Chum	143
Débat Animé par Arlette Auduc	146

Photographier le patrimoine à la Région Île-de-France Philippe Ayrault et Laurent Kruszyk	149
Troisième table-ronde La question des publics et la valorisation	155
Introduction Arnaud Laporte	157
Publics et valorisation Patrick Aracil	158
Un exemple de valorisation du patrimoine local : le Visiaurif du patrimoine bâti du Parc naturel régional du Vexin français Philippe Montillet	163
Au plus près du territoire de la Seine-Saint-Denis et de ses habitants Jean-Barthélémi Debost	171
En Seine-Saint-Denis : le patrimoine, outil de valorisation et de développement Luc Fauchois	175
Débat Animé par Arnaud Laporte	180
Ville, architecture, patrimoine : un pôle partenarial de formation pour les personnels de l'Éducation nationale et des structures culturelles Marie-Claude Angot	187
Saint-Quentin-en-Yvelines : construction « polyphonique » d'un patrimoine Julie Guiyot-Corteville	191
Débat Animé par Arnaud Laporte	196
Conclusion générale Arlette Auduc	199
Clôture du colloque Danièle Luccioni Guillaume Vuilletet	201 203

Préface

L'histoire de l'Île-de-France, et c'est sa spécificité, s'écrit toujours du point de vue de l'avenir. La raison en est très simple : la Région Île-de-France est une institution jeune. La notion de patrimoine n'est pas la notion que nous manions avec le plus de facilité tant nous sommes préoccupés par le futur immédiat des Franciliens. Et pourtant : on ne peut bâtir l'Île-de-France des trente prochaines années sans avoir en tête et au cœur une parfaite connaissance de notre territoire et de notre histoire. C'est parce que le monde bouge que l'on est en droit d'attendre des collectivités territoriales en charge d'anticiper ces bouleversements d'inscrire leurs actions dans le temps long.

L'arrivée, le 1^{er} décembre 2006, du service de l'Inventaire général du patrimoine culturel au sein de l'institution régionale nous a heureusement permis de nous déprendre de nos habitudes familières. Désormais, l'histoire de l'Île-de-France s'écrit également du point de vue de son passé. Grâce à ce grand service public créé par André Malraux, la Région peut asseoir ses prises de décisions sur un recensement extrêmement précis de ses patrimoines culturels. Qu'il s'agisse d'un château ou d'une usine. D'une cathédrale ou d'un grand ensemble. Mieux : la régionalisation du service de l'Inventaire général du patrimoine culturel nous permet d'être à la fois inventifs et fidèles. Inventifs parce que fidèles.

Depuis cette date d'arrivée, beaucoup a été fait. Mais plutôt que d'établir un premier bilan de la décentralisation de l'Inventaire, nous avons préféré fixer des perspectives et ouvrir des pistes de travail. Car si les anniversaires doivent toujours se fêter, nous avons pensé qu'il n'y avait de plus beau cadeau pour une institution dédiée désormais au travail de la mémoire que d'organiser un colloque sur les patrimoines d'Île-de-France et d'en publier les actes pour affirmer haut et fort la vision que la Région devait porter en matière de patrimoine et de politique patrimoniale. Et en cela le choix du titre est ici essentiel.

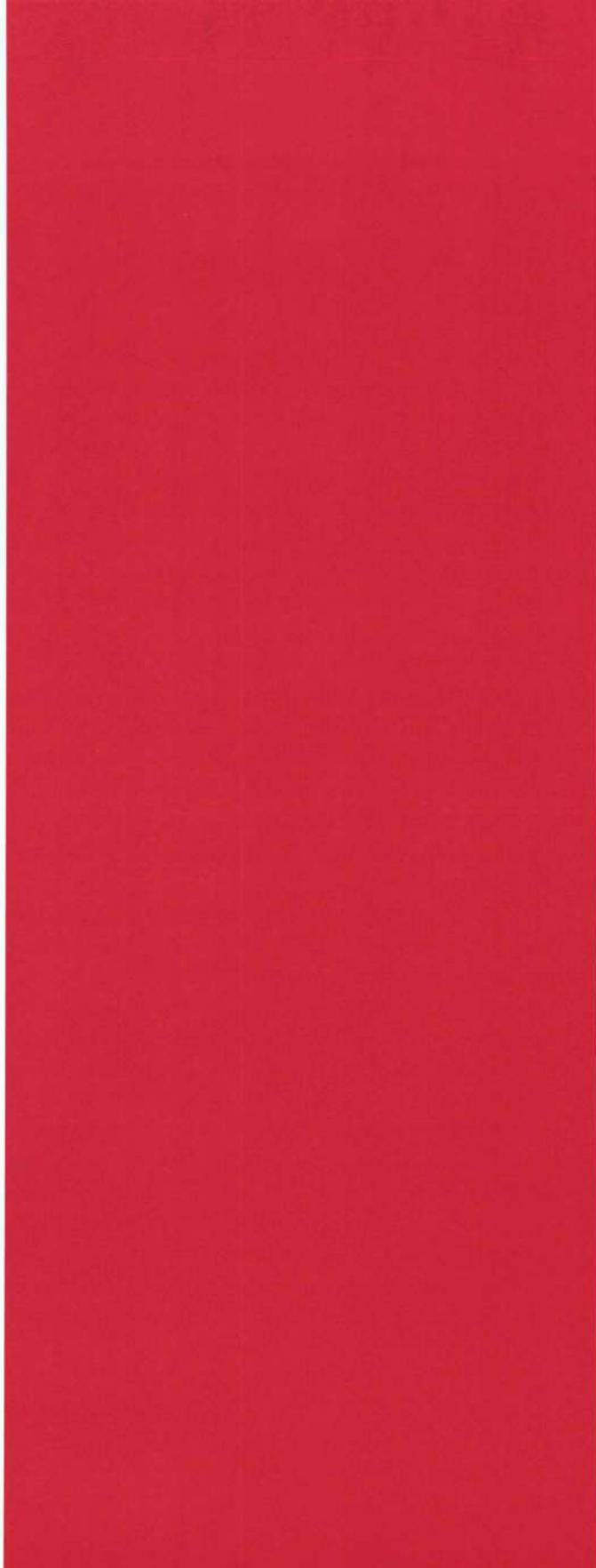
Parce que la Région Île-de-France est porteuse de toutes les histoires, de toutes les mémoires, de tous les patrimoines de ses habitants, nous l'avons choisi ouvert. Parce que les Franciliens doivent être au cœur des recherches et des projets, nous l'avons choisi citoyen. Et parce que cette mémoire ne peut être ni figée, ni repliée sur le passé mais qu'elle se doit au contraire d'alimenter des projets de territoire, nous l'avons choisie plurielle.

C'est le point fort de ce colloque : avec le service régional de l'Inventaire, c'est une masse énorme de connaissances sur le patrimoine francilien qui est transférée à la Région. Ces connaissances et ces recherches doivent, bien sûr, être développées, mais elles doivent également être mises au service de l'action sur le territoire. L'étude du patrimoine francilien doit être pour la Région une formidable aide à la gestion de notre territoire. Elle doit nous permettre de mieux éclairer nos choix, notamment en matière d'habitat et d'urbanisme. Un Inventaire, ce n'est pas une entreprise muséale. Car revisiter un territoire, c'est aussi cartographier la géographie mentale de ses habitants. C'est chercher à comprendre comment un territoire se métamorphose et comment il va continuer à évoluer.

Et comme les matrices de nos mémoires ne peuvent en aucun cas appartenir à la seule collectivité régionale, nous avons voulu dès le départ privilégier une méthode partenariale. La préparation du colloque en est la meilleure preuve : co-organisé avec le conseil économique et social régional mais aussi avec la participation des autres collectivités locales, des universités, de diverses institutions de médiation, ce grand rendez-vous scientifique n'a pas eu d'autre objet que de construire et de valoriser une connaissance partagée sur nos territoires et de nos territoires.

Ce dernier point est essentiel. La richesse de ces travaux devait être mise à la disposition de tous. La publication de ces actes du colloque en témoigne. Cette leçon inaugurale résume très bien nos ambitions : un haut niveau de réflexion qui rend compte de la richesse des échanges, mais aussi un « beau » livre, abondamment illustré, agréable à lire, pour mettre les connaissances les plus exigeantes à la disposition du plus grand nombre. D'autres collections régionales seront à bâtir pour marquer l'action de la Région dans un champ nouveau pour elle mais dont ce colloque montre que non seulement elle y a toute sa place, mais qu'elle y est attendue par ses partenaires et que cette action ne pourra qu'enrichir ses politiques. Enfin, ce premier numéro ne restera pas isolé. Il sera suivi d'autres « rencontres du patrimoine d'Île-de-France », le succès de ce colloque nous permettant en effet d'envisager la tenue périodique de nouvelles rencontres, au moins tous les deux ans, qui seront autant de rendez-vous désormais donnés à tous les acteurs du patrimoine et de l'action territoriale de la Région Île-de-France.

Jean-Paul HUCHON
Président du conseil régional d'Île-de-France



Journée du 6 décembre 2007

Ouverture du colloque

Francis Parny

vice-président du conseil régional d'Île-de-France chargé de la culture, des nouvelles technologies, de l'information et de la communication

Mesdames, Messieurs, bonjour. Je suis ravi de vous accueillir avec le président Boucherat dans cette assemblée. Je reviendrai sur toute l'importance qu'accordent l'exécutif régional et son président Jean-Paul Huchon à ce travail conjoint avec la deuxième assemblée régionale ; et c'est aussi un plaisir personnel de travailler avec le président Boucherat.

Je voudrais saluer Monsieur Patrick Aracil, le président Claudel, Monsieur Michel Perrot, président de la maison de l'Architecture d'Île-de-France, Marie-France Gleizes, conservatrice au service régional d'Archéologie, représentant le directeur régional des Affaires culturelles d'Île-de-France, Monsieur Jean-Claude Gaillot, directeur général adjoint des Services de la Région Île-de-France, chargé de l'unité Aménagement durable. Je voudrais également saluer un collègue, Monsieur Philippe Camo, conseiller régional. J'ai vu également, s'agissant des questions de patrimoine, le maire d'Auvers-sur-Oise, Monsieur Becquet, qui est présent avec un de ses adjoints, Monsieur Mudry. Et puis, vous aurez la présence d'autres élus, bien sûr, et en particulier celle de Monsieur Guillaume Vuilletet, conseiller régional, membre de la commission Culture et président du groupe MRC, qui a eu l'extrême obligeance de remplacer le président Jean-Paul Huchon, d'abord, et moi-même, pour la clôture de nos travaux.

Je veux excuser le président Jean-Paul Huchon et ma collègue, Mireille Ferri, qui est chargée de l'aménagement du territoire. Ils ont, bien sûr, suivi avec intérêt ce colloque, mais ils représentent aujourd'hui la Région Île-de-France à l'assemblée générale des Régions de France, qui a lieu à Strasbourg. Ces journées de travail sont le résultat d'une collaboration entre les deux assemblées constituant l'entité régionale : le conseil économique et social d'Île-de-France, assemblée ouverte à la société civile et professionnelle, et le conseil régional d'Île-de-France. Ce n'est pas un cas de figure unique, mais je tiens à dire que j'ai été sollicité sur ces questions par Patrick Aracil et par le président du CESR ; et c'est donc bien volontiers que nous avons voulu tenir ce colloque pour répondre à cette demande de la deuxième assemblée.

Je veux aussi souligner notre partenariat avec France Culture, qui est devenu presque une habitude : nous avons déjà engagé ce type de partenariat avec les assises régionales de la Culture. Je voudrais donc remercier Monsieur Kessler, à qui j'avais parlé très rapidement de ces journées, et saluer la présence de Monsieur Arnaud Laporte dans ces journées, pour contribuer à les animer.

Je voudrais dire au préalable que ces deux journées ont été préparées dans un climat d'intense travail d'équipe de l'ensemble de ceux qui étaient concernés. Vous me permettrez de saluer en particulier les services de la Région, à travers Madame Arlette Auduc, chef du service de l'Inventaire général du patrimoine culturel de la Région Île-de-France, que vous avez entendue en premier et qui a dépensé énergie et intelligence, avec l'ensemble de son équipe, pour faire en sorte que ces deux journées soient réussies.

En ce qui me concerne, j'attache une grande importance à la rencontre des histoires, des populations et des territoires. Je ne crois pas que le patrimoine soit une question de chiffres, ni même d'argent (et pourtant, il en faut, bien sûr, pour l'entretenir et le garantir), mais je crois que c'est avant tout une question d'histoires, au pluriel, comme le disait Madame Arlette Auduc dès ses premiers mots, et une question de relations et de rencontres de ces histoires. Je crois beaucoup, peut-être parce que nous soutenons dans cette Région un grand poète et philosophe, Édouard Glissant (nous le soutenons dans la création d'un Institut de Tout-Monde), à la politique de la relation et, en tant qu'élu, à la nécessité d'une véritable politique de relation, et ainsi, d'une certaine manière, aux rencontres d'histoires qui fondent une identité. Ce sont des choses qui sont essentielles à l'existence de territoires ; et, après tout, notre responsabilité d'élu est de faire en sorte que ces territoires soient valorisés, connus ; et si possible, qu'au travers des politiques que nous y menons, nous puissions satisfaire non seulement les besoins de notre population, mais aussi les désirs, les rêves et les utopies de celle-ci. Sans cette appropriation collective des histoires, je crois que nous ne pouvons pas y arriver.

La loi du 13 août 2004, en décentralisant un service du ministère de la Culture et en transférant celui-ci aux régions, a incité les régions à se poser la question du patrimoine d'une façon inédite. C'est d'ailleurs à partir de ce constat, sur la pertinence d'un lien fort entre la réalité régionale et son patrimoine, et l'utilité que représente l'inclusion de cette problématique dans une démarche d'aménagement durable du territoire, que nous avons accepté ce transfert de compétences. Le fait que ce transfert se soit déroulé dans des conditions économiques justes est évidemment un événement supplémentaire qui nous a encouragés à aller très vite. Et sur ce point, je voulais d'ailleurs remercier l'attitude constructive et ouverte de Monsieur Jean-François de Canchy, directeur régional des Affaires culturelles.

Jusque-là, la Région Île-de-France intervenait dans le domaine patrimonial, certes, mais en subventionnant certains projets de conservation et d'entretien, voire de restauration, d'éléments du patrimoine francilien. Cette intervention se faisait un peu au coup par coup, en fonction des relations entre les collectivités territoriales

et sans approche globale véritable ; et, encore une fois, elle était limitée à la question d'un financement complémentaire d'une démarche plus locale. Désormais, la Région possède un outil de connaissance de ce patrimoine. L'évolution de cette notion au cours de ces vingt dernières années oblige à considérer les patrimoines et à passer d'une connaissance de bâtiments, que l'on disait « nobles », à une lecture informée de l'ensemble du territoire, en y intégrant notamment la notion de patrimoine ordinaire. Cette connaissance n'a cependant de sens que si elle est d'abord partagée dans sa construction : la programmation des enquêtes de terrain doit se faire en partenariat avec les autres collectivités territoriales (départements, communes, communautés de communes). C'est, bien sûr, à nos yeux, indispensable, et cela rencontre la pratique constante du conseil régional d'Île-de-France, notamment depuis 1998, sous l'impulsion de Jean-Paul Huchon : une concertation forte entre les collectivités sur tout document d'aménagement de territoire a toujours été suivie à la ligne par cet exécutif et son président. Ces partenariats, qui existaient lorsque ce service de l'Inventaire était de compétence d'État, doivent pouvoir être élargis aujourd'hui à l'université, aux associations et à tous ceux qui, sur le terrain, travaillent à mieux connaître le territoire.

Pour partager cette connaissance, il faut aussi partager sa valorisation ; cela fera l'objet d'une table ronde. Le colloque a été organisé avec l'ensemble de nos partenaires des collectivités territoriales. Certains ont participé à l'exposition (visible dans le hall), dans laquelle ils présentent une partie de leurs travaux. Ils interviendront dans les diverses tables rondes. Comme je le soulignais précédemment, le CESR nous a fait bénéficier de son expérience et de ses réflexions dans ce domaine.

Pourquoi cette connaissance partagée et dans quel but ? Dans le cadre régional, la connaissance des territoires doit être un outil ; elle doit permettre de réfléchir à un aménagement raisonné et durable des territoires d'Île-de-France ; ici aussi, le pluriel a tout son sens. Seule une connaissance fine et argumentée peut permettre de prendre en compte toutes les dimensions, dans leurs différences comme dans leur unité, des territoires d'Île-de-France. Ce sera la première intervention de la matinée, qui sera faite par Monsieur Guy Burgel, géographe, urbaniste et professeur à l'université Paris X-Nanterre.

De même, on ne saurait imaginer aujourd'hui un aménagement durable qui ne tienne pas compte de l'épaisseur historique des villes, des villages, mais aussi des quartiers sur lesquels on intervient. Ce sera le thème de l'intervention de Monsieur Jean-Michel Leniaud, directeur d'études à l'École pratique de hautes études. Et cela autant et peut-être plus dans les territoires les plus fragiles que dans les zones les plus favorisées. Ce seront les thèmes abordés par la seconde table ronde. Celle-ci permettra de donner la parole à des élus, des services techniques, des associations qui, dans les territoires différents, ont su utiliser les outils existants pour se poser la question de la place du patrimoine dans leur projet d'aménagement, de la place des habitants, avec leur histoire, leur mémoire, leur poids de vie, de travail, de loisirs, leur patrimoine, donc dans le cadre de vie de demain.

Dès lors, nous pourrions aborder une autre question : les patrimoines, pour qui ? Au centre des histoires et des territoires, il y a les populations. C'est ce que nous avons voulu exprimer en intitulant ce colloque « Patrimoines d'Île-de-France : rencontre des histoires, des populations et des territoires » ; au pluriel aussi, bien sûr. Plus encore que d'autres régions, la population d'Île-de-France est multiple ; ses mémoires, ses histoires sont plurielles. L'enjeu essentiel pour tous ceux qui travaillent à construire la connaissance de notre territoire, c'est de prendre en compte tous ces héritages qui ne s'expriment pas toujours dans du bâti, mais aussi dans des objets, des histoires, du patrimoine immatériel. En réalité, il s'agit de réintroduire les habitants dans nos études, si nous les avons oubliés, et donc de porter un nouveau regard sur nos objets d'étude.

Ces populations franciliennes doivent pouvoir se réapproprier cette masse de connaissances produite désormais par la Région, la connaissance étant le premier pas, le plus important vers la citoyenneté. Cela passe par une politique de valorisation dynamique adaptée à la diversité des publics dans une même exigence de qualité. Ce sera l'objet de la troisième table ronde qui regroupera des intervenants de l'Institut d'aménagement urbain de la Région Île-de-France, de la maison de l'Architecture et de la Banlieue de la communauté de communes des Portes de l'Essonne, du comité départemental du Tourisme de Seine-Saint-Denis et des représentants du Val-de-Marne, des Yvelines et des Hauts-de-Seine. Ici aussi, la multiplicité des exemples est frappante par la qualité des démarches, par la multiplicité des patrimoines concernés, par l'implication des personnes visées, par le souci constant des acteurs de rendre accessible à tous les connaissances les plus diverses. C'est cette même exigence qui doit être la nôtre avec nos partenaires, par nos publications et nos actions en direction des habitants des communes et des territoires étudiés, à qui nous nous devons de restituer leur part d'histoire que nous avons fait émerger.

Le rôle de ce colloque est donc à la fois ambitieux et modeste. Ambitieux parce qu'il essaie – c'est aussi le premier du genre dans la Région – d'envisager l'essentiel des problèmes posés par ces questions patrimoniales (la connaissance, l'aménagement, la valorisation). Modeste parce qu'il posera essentiellement des questions, sans avoir la prétention d'y répondre définitivement, parce que ces réponses sont en construction permanente dans la relation avec l'ensemble de nos partenaires, avec et pour les Franciliens. Au fond, c'est un des éléments forts de l'émergence d'une identité francilienne faite de frottements multiples entre les populations venues d'horizons très divers et à des époques, elles aussi, très diverses de l'histoire de ces territoires d'accueil, pour devenir aujourd'hui une métropole à la réalité très complexe.

Je vous souhaite donc des travaux fructueux et réaffirme tout le plaisir que j'ai, au nom du président Jean-Paul Huchon et de l'exécutif régional, à vous accueillir dans ces lieux. Je déclare ouvert le premier colloque régional sur les patrimoines d'Île-de-France.

Jean-Claude Boucherat

président du conseil économique et social de la Région Île-de-France

Monsieur le président, cher Francis Parny, merci à vous et au président Jean-Paul Huchon d'avoir permis cette rencontre qui est la première du genre, comme vous venez de le dire, et qui me permet donc de saluer Mesdames et Messieurs les autorités de notre Région, sachant que, quand nous disons « région », nous sommes à Paris. Ne l'oublions pas, les dimensions sont très complexes dans cette grande région-capitale, ce qui me permet donc de saluer tous les responsables à vos côtés : Madame Arlette Auduc, conservateur régional, et tous ceux et celles qui, au niveau du patrimoine et de la culture, sont en responsabilité. Je salue, bien entendu, tous les élus régionaux en priorité, puisqu'ils sont ici dans leur maison, cet hémicycle régional que nous partageons en tant que membres du conseil économique et social régional, mais aussi les élus des autres collectivités. Comme vous y avez fait vous-même allusion, ce n'est seulement qu'un grand ensemble, dans cette région-capitale, qui peut gouverner toutes ces questions pour lesquelles nous sommes réunis aujourd'hui. Je suis donc particulièrement heureux de participer à ces journées.

Aujourd'hui, il s'agit en fait de célébrer de façon un peu solennelle l'intégration du service de l'Inventaire général du patrimoine culturel au sein des services de la Région. Je veux saluer les dix-sept personnes de cette équipe hautement qualifiée, qui dépendait précédemment des services déconcentrés du ministère de la Culture, et vous avez évoqué la DRAC et son responsable, que je salue à mon tour. Je me réjouis donc que notre assemblée, la seconde assemblée régionale, ait pu être coorganisatrice d'une telle rencontre à vos côtés.

Comme le président Parny l'a souligné, le CESR a appelé de ses vœux ces rencontres dès l'automne 2004, avec l'adoption d'un rapport et d'un avis portant sur [je cite le titre] *La Protection et la Valorisation du patrimoine en Île-de-France*. Ce rapport a été présenté par Patrick Aracil, le rapporteur et surtout l'auteur de ce rapport ; vous retrouverez celui-ci d'ailleurs au cours de ces journées, puisqu'il sera présent notamment à la troisième table ronde portant sur la question des publics et de la valorisation. Ce rapport embrasse les différents champs du

patrimoine francilien, qu'il s'agisse du patrimoine monumental, qu'il s'agisse des archives des bibliothèques et de leurs fonds patrimoniaux, de l'archéologie, des musées, des bibliothèques, du patrimoine naturel, ainsi que de l'ethnologie. Je le remercie donc tout particulièrement d'avoir été l'homme de base, au nom du CESR, pour nous permettre d'être ensemble aujourd'hui.

Et puis, il y a eu aussi, après ce rapport, un autre rapport, en juillet 2006, signé par Alain Boulard, qui traitait pour la première fois des métiers d'art, en montrant qu'ils sont un atout pour notre développement économique, social et culturel en Île-de-France.

Ces deux rapports préconisent la création, à deux années d'intervalle (2004 et 2006), d'un Centre régional du patrimoine et des métiers d'art. C'est ce que nous préconisons en Île-de-France pour une réflexion, une évaluation et probablement un certain nombre de missions qui pourraient lui être confiées pour une meilleure protection et valorisation du patrimoine. C'est ainsi que nous nous sommes engagés dans cette voie.

Avec la responsabilité de la conduite de l'Inventaire et l'intégration de ce service hautement qualifié en son sein, notre Région, notre collectivité, ouvre une nouvelle page de sa politique culturelle, et celle-ci lui donne une nouvelle dimension. Le CESR s'en réjouit, car il a vocation, de par la loi, à être saisi par le conseil régional et le président de l'exécutif, de demandes, d'avis et d'études, non seulement sur tout ce qui concerne l'économique et le social (c'est notre définition même, c'est notre libellé), mais aussi le domaine culturel. C'est l'article du code général des Collectivités territoriales qui prévoit que l'on est tout à fait compétent en matière culturelle, et je crois que c'était essentiel de le rappeler ; nous sommes bien sûr un territoire qui est le nôtre au niveau du conseil économique et social d'Île-de-France.

Je veux tout d'abord rendre hommage au travail accompli par l'Inventaire, entreprise exceptionnelle qui a su prendre résolument le tournant de la décentralisation évoqué il y a un instant et qui nous plonge au cœur de notre histoire. Ainsi, la préservation, la conservation des œuvres d'art, qui remonte à la Révolution, a considérablement évolué. L'« Inventaire général des monuments et richesses artistiques de la France », voulu par Malraux et mis en place en 1964, est conçu comme un outil de connaissance méthodique et raisonné de tous les trésors de notre patrimoine, depuis les monuments jusqu'aux objets. De nouveau, dans les années 1990, la notion de patrimoine s'enrichit, et l'on passe de la notion de patrimoine historique à celle d'un patrimoine immatériel qui prend en compte les traditions, les coutumes et les arts de vivre.

Que de chemin parcouru depuis la création de l'Inventaire que Malraux a appelé de ses vœux. Depuis sa création, cet inventaire général a étudié des centaines de milliers d'édifices, autant d'objets mobiliers dans toute la France. Près de 14 000 communes françaises ont fait l'objet d'une enquête patrimoniale. L'effort de diffusion est considérable, tant au niveau des publications que de la

mise en ligne sur Internet des ressources numérisées. En Île-de-France, le patrimoine est particulièrement abondant. L'état d'avancement des travaux sera précisé au cours des débats par Madame Arlette Auduc. C'est avec beaucoup de plaisir que les suites de ce travail sont attendues dans ce contexte de la décentralisation qui nous gouverne. Aujourd'hui, l'aventure n'est donc pas terminée, bien au contraire. Elle nécessite un engagement, un engagement commun des collectivités territoriales et de l'État. Cet engagement commun en faveur du patrimoine, de notre patrimoine, est plus que jamais nécessaire. Il doit permettre cette meilleure connaissance du patrimoine, donc de l'histoire, fournir des points de repère essentiels pour l'identité francilienne qui nous concerne au premier chef, comme l'a montré un rapport adopté par le CESR en juillet 2007. C'est un rapport de notre section prospective et planification, qui est intitulé : *Mode de vie et Identité francilienne*.

Cet inventaire est également un outil précieux d'aide à la décision en matière d'aménagement du territoire. À l'heure du SDRIF, les travaux de l'Inventaire doivent inspirer les futurs aménagements et constructions en Île-de-France, d'autant que le patrimoine et l'architecture sont intimement liés, comme en témoignent, bien sûr, les intitulés de la direction de l'Architecture et du Patrimoine au ministère de la Culture, ou encore la Cité de l'architecture et du patrimoine, inaugurée cette année au Palais de Chaillot.

Quelques mots, si vous me le permettez, sur le patrimoine vivant, cette richesse spécifique du patrimoine francilien. La restauration, la conservation et la mise en valeur de notre très riche patrimoine répondent bien évidemment à des objectifs culturels de connaissance, de transmission et de partage. Mais au-delà, elles portent également des enjeux économiques, puisqu'elles constituent de véritables filières, des sources d'emplois, de dynamisme, de richesse à part entière, qu'il convient non seulement de mieux identifier mais surtout de mieux valoriser. Elles participent pleinement de la stratégie d'attractivité de la France en général, mais de notre Île-de-France en particulier. La richesse du patrimoine francilien, c'est aussi et pour beaucoup ce capital humain d'entrepreneurs, d'artisans et de professionnels, dont il faut absolument préserver les savoir-faire transmis de génération en génération. Le CESR, de par sa nature d'assemblée socioprofessionnelle, est très attentif à la préservation et à la valorisation de ces métiers d'exception, qui portent très haut dans le monde entier la beauté, la qualité et l'excellence du savoir-faire français. Ici encore, Monsieur le président, je suis d'accord avec vous pour dire que l'engagement commun de l'État et des collectivités est indispensable.

Je veux saluer à cet instant Jacques Mouclier, doyen de notre assemblée. Jacques Mouclier est président honoraire de la Confédération française des métiers d'art, pour son initiative concernant le label « Entreprise du patrimoine vivant ». Ce label est octroyé depuis 2005 aux entreprises qui détiennent un savoir-faire particulier rare ou ancestral. Il permet une médiatisation à l'échelle

nationale, mais aussi internationale, ainsi qu'un soutien à l'activité de création grâce à des aides fiscales. Le CESR a préconisé effectivement des mesures concrètes afin que la transmission des gestes et des savoirs par les maîtres d'apprentissage et les tuteurs en métiers d'art soit davantage valorisée. L'intégration de la politique patrimoniale au cœur de la politique culturelle de notre Région conduit naturellement à valoriser ces métiers d'art, caractérisés par le goût du rare, de l'effort, de l'amour du geste et du temps long qui est celui de la véritable création. Et notre création d'aujourd'hui, c'est ce patrimoine de demain dont nous commençons à parler tous ensemble.

Pour conclure et vous laisser ensuite le temps du travail en commun et de la parole, je souligne cet ancrage du service de l'Inventaire du patrimoine au sein de la Région, en disant que c'est une chance pour nos territoires, comme vous l'avez dit, Madame Arlette Auduc, et non pour le territoire mais pour tous nos territoires. Avec vous, le président Parny, en décembre 2006, nous nous sommes rencontrés et nous avons évoqué à ce moment-là pour la première fois l'hypothèse de la réalisation de ce colloque sur le patrimoine, avant donc le transfert définitif au 1^{er} janvier 2007 de la nouvelle compétence prévue par la loi d'août 2004. Et vous avez immédiatement traduit, dans votre projet de budget 2007, d'ailleurs, cette ambition de réaliser ce colloque. Je cite les propos que vous teniez à l'époque, car ils me semblent parfaitement résumer cette volonté politique que vous avez affirmée et les moyens que vous prenez. Vous disiez : « Il s'agit de l'ouverture d'une nouvelle ère pour la politique culturelle régionale et son développement, tant sur le plan scientifique que sur le plan des partenariats avec les autres collectivités franciliennes, afin de placer le patrimoine au

cœur de la mémoire des populations et des lieux, donnant ou redonnant ainsi du sens aux territoires à un moment où ils sont l'objet de mutations majeures. » C'était vos propos, je ferme les guillemets, et je me plaisais à le rappeler, parce que je crois que vous avez fait ainsi, avant d'autres, le tour du sujet. Je vous remercie, président, encore une fois, de nous avoir associés aussi étroitement les uns et les autres. Merci Monsieur le président, merci Mesdames et Messieurs, bon travail.



Jouy-en-Josas (78), le hameau des Metz. Exemple d'architecture de la villégiature de style régionaliste.

Présentation du colloque

Arlette Auduc

conservateur régional, chef du service de l'Inventaire général du patrimoine culturel, Région Île-de-France

Nous allons ouvrir ces premières rencontres que nous avons voulu, très volontairement, appeler « Rencontre des histoires, des populations et des territoires d'Île-de-France ». Pendant ces deux jours, nous essaierons de démontrer que le patrimoine d'Île-de-France est pluriel, qu'il est l'héritage de populations elles-mêmes plurielles, qu'il est au service de ces populations, de cette région et de ces territoires.

Je voulais remercier très sincèrement la Région Île-de-France, qui a accueilli le service régional de l'Inventaire après la loi de décentralisation du 13 août 2004 et qui l'a accueilli avec beaucoup de générosité et de projets pour lui. Ce colloque est le premier moment fort de notre intégration dans cette région, et c'est aussi pour nous, service de l'Inventaire, la réponse que nous espérons riche et profitable, que nous faisons à cet accueil qui a été non moins riche et non moins profitable. Je vous souhaite donc à tous deux bonnes journées de réflexion et de questions sur ce thème que nous n'avons pas la prétention de vouloir traiter dans son ensemble en deux jours. Je souhaite que ce ne soit que le premier colloque, la première manifestation d'une longue série d'autres, auxquels vous serez aussi conviés.

Le président vous a présenté les deux journées qui vont suivre et expliqué le parti que nous avons pris de privilégier les tables rondes qui permettent à la fois d'associer un plus grand nombre d'intervenants et de vous donner plus largement la parole, dans la mesure où pour ce premier colloque régional les questionnements sont nombreux et la volonté de partenariat est grande.

Il est nécessaire cependant de planter le décor et de présenter les caractéristiques de cette région-capitale qu'est l'Île-de-France, dont l'originalité géographique et historique explique la difficulté que nous avons à saisir son identité, comme la spécificité de son patrimoine.

Guy Burgel et Jean-Michel Leniaud vont, successivement, nous aider à mieux comprendre l'objet de nos rencontres et l'ampleur des problèmes rencontrés.

Intervenants

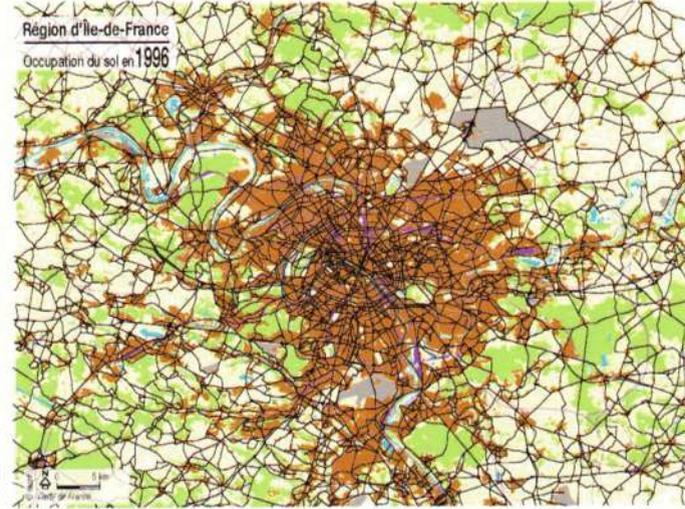
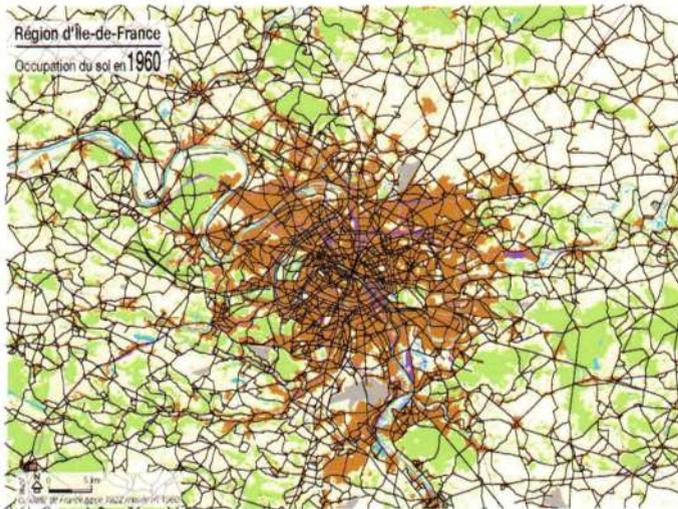
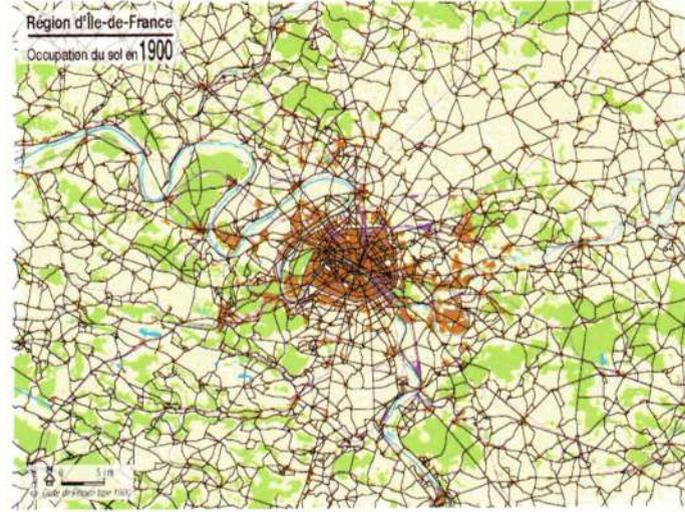
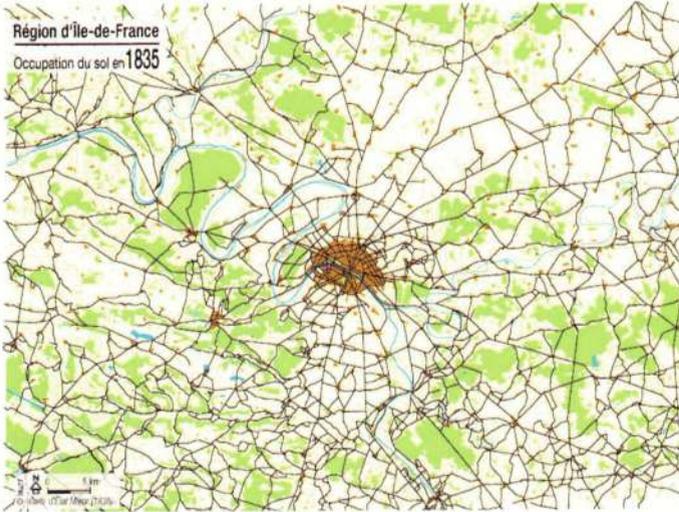
Guy BURGEL, professeur à l'université Paris X-
Nanterre

Jean-Michel LENIAUD, directeur d'études à
l'École pratique des hautes études

Journée du 6 décembre 2007

L'Île-de-France et son patrimoine

- L'Île-de-France, de la géographie à l'histoire
et à l'administration : constitution d'une région 22
Guy Burgel
- Patrimoines d'Île-de-France :
permanences, différences et convergences 28
Jean-Michel Leniaud
- Débat animé par Arlette Auduc* 36



L'Île-de-France, de la géographie à l'histoire et à l'administration : constitution d'une région

Guy Burgel

professeur à l'université Paris X-Nanterre

Une région exceptionnelle

À tous égards, l'Île-de-France représente une exceptionnalité dans le cercle restreint des grandes régions-capitales mondiales. Elle le doit d'abord à son exigüité territoriale : 12 000 km², dont 80 % sont occupés par la forêt ou l'agriculture, qui servent d'écran à une masse urbaine dense et continue de quelque 50 kilomètres de diamètre du nord au sud et de l'est à l'ouest. La métropole parisienne est avant tout une agglomération. La puissance de la démographie renforce ces caractéristiques spatiales. 11 millions d'habitants, près d'un cinquième de la population nationale, se regroupent sur le territoire francilien, mais avec des inégalités considérables de densités, qui tendent à s'ordonner selon un schéma concentrique : 1 million est dispersé dans la partie rurale entre villages, anciens et « nouveaux », et petites villes ; 10 millions se concentrent dans l'agglomération dense, dont plus de 2 millions dans la seule ville de Paris (109 km²). On a donc un dispositif de peuplement extrêmement concentré qui en fait une originalité quasi unique à l'échelle de la planète.

Cette forte condensation humaine est en même temps un formidable regroupement de richesses. Plus de 500 milliards d'euros de valeur (produit intérieur brut) sont annuellement produits en Île-de-France. Même si, on le sait maintenant, richesse produite ne se confond plus avec ressources consommées et revenus dépensés par les habitants (les Franciliens sont individuellement moins riches que leur territoire de référence), c'est tout de même un tiers de la richesse nationale qui est produite dans la région-capitale, autant que le produit intérieur

IDF. 1835 : l'agglomération parisienne en 1835.
IDF. 1900 : l'agglomération parisienne en 1900.
IDF. 1960 : l'agglomération parisienne en 1960.
IDF. 1996 : l'agglomération parisienne en 1996.
Source : IAURIF.



Une ferme de grande culture. Parc naturel régional de la haute vallée de Chevreuse.



Usines Renault sur l'Seguin à Boulogne-Billancourt (92). Détruites.

brut du Mexique, de la Corée du Sud, ou même de l'Inde avec son milliard d'habitants. Ces quelques données de cadrage suffisent à souligner les paradoxes de la civilisation urbaine contemporaine, qui renversent les certitudes d'une économie territoriale qui paraissait immémoriale : la croissance économique ne se superpose pas totalement avec le développement humain, matériel et culturel, des populations ; elle est indépendante de la superficie des espaces considérés (ce qui entre autres renvoie aux accessoires des idées reçues le sempiternel débat sur la taille optimale des régions et leur exigüité moyenne en France par rapport par exemple aux *länder* allemands).

Une partie de ces contradictions apparentes s'explique par la simultanéité en Île-de-France de très fortes productivités, qui caractérisent surtout les actifs les mieux formés et les mieux rémunérés, et d'activités plus banales, de services comme de production. On considère ainsi que, sur 5 millions d'emplois dans la Région, 800 000 seulement seraient véritablement « métropolitains », dans les fonctions intellectuelles ou administratives supérieures, et qu'ils sont d'ailleurs incapables, malgré leur dynamisme, de tirer vers le haut l'activité, comme l'attractivité démographique régionale. Terre de contacts et de compacités, l'Île-de-France est aussi une terre de contrastes. Elle juxtapose les riches et les pauvres (la moyenne du chômage en Île-de-France est proche de la moyenne nationale). Et l'exclusion sociale, comme la marginalisation spatiale (les « quartiers difficiles »), n'y apparaissent pas comme des maladies de la croissance, mais comme consubstantielles aux processus mêmes de métropolisation, que l'Île-de-France à cause de son histoire et de sa géographie exacerbe au plus haut point.

Centralité, ruralité, complémentarité

Quelle peut être dans ce contexte géographique, économique et social rapidement brossé la signification du transfert à la Région du service de l'Inventaire du patrimoine culturel ? Il symbolise évidemment le double geste de poursuite et d'amplification du processus de décentralisation et de sensibilisation classique et esthétique du plus grand nombre à la culture et au patrimoine monumental et artistique. Mais l'événement se doit de dépasser sa propre fonctionnalité. Dans ce moment historique où la communauté régionale – et au-delà la nation – s'interroge sur son avenir (les débats actuels sur le schéma directeur de l'Île-de-France ou le Grand Paris), cet épisode institutionnel apparaît comme une contribution à la compréhension de la genèse de l'espace régional, aux potentialités et aux contraintes qu'elle offre pour un aménagement harmonieux et réussi. L'histoire dont l'Inventaire porte la trace matérielle n'implique pas seulement un devoir de mémoire. Elle est relation nécessaire entre les temporalités du passé et du futur.

À cet égard, trois principes exemplaires apparaissent fondateurs de la Région, qui renvoient tous à son exceptionnalité. Le premier relève de la centralité. Non

seulement la capitale est une agglomération métropolitaine, mais son développement a toujours obéi à une logique de dilatation d'une centralité unique. Dans cette configuration morphologique durablement affirmée, c'est moins le dispositif naturel (le site) ou matériel (les infrastructures de transports) qui préside à son élaboration que l'affirmation du pouvoir politique. On peut même dire avec un rien de raccourci historique que le destin de Paris est tout entier inscrit dans le Louvre et dans Versailles, les deux sièges créateurs de l'autorité de l'État. L'un génère le Grand Axe de la puissance économique et sociale qui conduit à La Défense. L'autre entraîne cette dissymétrie de richesse et d'influence en faveur de l'ouest qui traverse le cœur de la capitale et s'étend à toute l'agglomération. Si Louis XIV avait choisi Vaux-le-Vicomte plutôt que le pavillon de chasse de son père, la face de Paris en eût été changée.

De cette unicentralité originelle résultent finalement les grandes questions de l'heure, au moment où le projet de schéma directeur régional achève d'être soumis à l'enquête publique (décembre 2007). Quels sont le périmètre et le contenu de l'« agglomération dense » que l'on se propose de privilégier ? Avec cette double interrogation continue à laquelle Haussmann et Paul Delouvrier durent répondre en leur temps : où s'arrête le centre de Paris ? Quelles sont les limites des franges périphériques ? Comment par ailleurs accorder cette reconnaissance implicite de la suprématie d'un seul centre avec un argument de polycentralité que l'on se croit obligé de décliner autant pour des raisons de politique localiste que de révérence absolue des aménageurs pour un principe d'organisation métropolitaine qu'ils croient universel ? Oubliant de ce fait que mondialisation n'est pas uniformisation. Enfin, arlésienne politique, se trouve toujours ainsi ramenée la question du Grand Paris que Nicolas Sarkozy a fait ressortir dans son discours de Roissy du 26 juin 2007. Comment concilier cette unité fonctionnelle et sociale de l'agglomération avec le morcellement des pouvoirs institutionnels dans la capitale (une région, huit départements, plusieurs centaines de municipalités) ? Ne faut-il pas que l'État, qui en est à l'origine, et dont c'est la responsabilité nationale, reprenne l'initiative, au risque évident d'affronter toutes les collectivités territoriales ?

Le second principe, tout aussi exceptionnel pour une région urbaine de cette importance, est celui de ruralité. On a déjà dit la part que les paysages agricoles et forestiers occupaient en Île-de-France. C'est certainement la grande surprise (quand ils atterrissent à Paris) des visiteurs étrangers, habitués aux longs survols suburbains des périphéries des villes américaines ou asiatiques, de constater quelques minutes encore avant que l'avion ne se pose que la campagne française, avec ses clochers et ses champs, est encore une réalité aux portes de la capitale. Le mitage de l'Île-de-France est réel mais notoirement exagéré dans les imaginaires. Des chasses royales à l'approvisionnement de Paris et maintenant du marché mondial par la grande culture (céréales, colza, betteraves à sucre), il y a une évidente continuité qu'en son temps Pierre Goubert avait bien montrée dans son *Beauvais et le Beauvaisis* des campagnes souffrantes et fertiles qui alimentent

une capitale politique de nobles et de riches. Trois siècles plus tard, le schéma directeur régional fait encore le grand écart entre une agglomération dense, qui focalise l'activité et les problèmes (logement, emploi, transports, environnement), et des secteurs radiants, qui organiseraient de façon sécante le long des axes de circulation la vie et la mobilité des entreprises et des individus. C'est une contradiction géométrique mal assumée dans le document stratégique, mais qui trouve son origine dans l'ambivalence de la région : une forte condensation urbaine et une puissante ruralité agricole.

Enfin, un troisième principe hérité de l'histoire mériterait d'être médité : c'est la complémentarité des secteurs économiques. Contrairement à Londres qui depuis des siècles s'est toujours affirmée comme une place financière contrôlant l'échange extérieur, Paris a bâti durablement sa puissance sur une trilogie d'administration politique et de création culturelle (la capitale d'un État centralisé interventionniste), de production matérielle et industrielle, de la chimie à l'automobile, et de gestion des intérêts agricoles de son environnement immédiat. La désindustrialisation et l'envahissement de la révolution de l'information et de la communication, concomitants de la mondialisation, ont certes bouleversé ces données historiques. En ont-ils pour autant transformé la leçon ? Miser tout comme le font actuellement beaucoup de responsables parisiens et franciliens sur le *high-tech* en négligeant par trop des activités productives renouvelées ou des services banals à la personne, n'est-ce pas oublier le patrimoine génétique de la capitale, et vouloir y dissocier un peu plus la richesse et la valeur du travail et des revenus, la compétitivité et la solidarité ?

Au total, ce legs institutionnel de l'Inventaire renvoie à la nécessaire pédagogie d'une autre forme de métropolisation, d'une « altermétropolisation »¹, à imaginer et à mettre en œuvre dans la région parisienne pour dépasser les contradictions de la situation actuelle. Comment peut-on concilier densité et aménité urbaine pour satisfaire à la fois les aspirations légitimes des individus et le respect des équilibres environnementaux ? Comment peut-on à nouveau conjuguer, dans l'invention d'une nouvelle civilisation urbaine, efficacité économique et équité sociale ? Comment, sans ajouter à la complexité de la superposition des pouvoirs (État, Régions, départements et municipalités), peut-on accorder une démocratie politique métropolitaine dans un « territoire institutionnel de projet » de l'agglomération dense, qui définirait une stratégie globale, et une participation locale et citoyenne à la pratique quotidienne ? La clef de tous ces défis immédiats est contenue dans l'histoire longue du patrimoine régional.

1. Guy Burgel, *Paris meurt-il ?*, Perrin, 2008.



Patrimoines d'Île-de-France : permanences, différences et convergences

Jean-Michel Leniaud

directeur d'études à l'École pratique des hautes études

Maisons-Laffitte :
le château.

Permettez-moi, tout d'abord, Mesdames et Messieurs, de féliciter et de remercier les concepteurs et les organisateurs de cette manifestation. Je ne suis pas sûr que beaucoup d'autres régions en France se soient livrées jusqu'à présent à cet exercice d'intro, rétro et prospection qui combine à la fois un retour sur le visage patrimonial de la région et qui se tourne aussi du côté de la région administrative pour voir quelles seraient ses missions dans ce domaine.

En 1983, le législateur caractérisait le territoire comme le patrimoine commun de la nation et, en créant les zones de protection du patrimoine architectural et urbain, lançait en direction des municipalités le premier grand train de décentralisation patrimoniale. Il a fallu attendre pas loin de vingt-cinq ans – le président Parry, tout à l'heure, rappelait la loi du 13 août 2004 – pour qu'une autre collectivité, cette fois la Région, soit rendue attributaire de responsabilités nouvelles en matière de patrimoine. On dit parfois « à compétences nouvelles, nouvelles questions ». On comprend la difficulté de la situation dans un contexte marqué, d'un côté, par les actions conduites par les services déconcentrés de l'État et, de l'autre, par les initiatives des collectivités locales. Comment intervenir sans posséder la moindre autorité sur les uns ni sur les autres ? Et question non moins périlleuse : que et comment faire si l'État transfère des champs d'activité sans s'astreindre à l'effort de fournir les prescriptions techniques correspondantes, c'est-à-dire le mode d'emploi de la décentralisation ?

Voici posée la question de la légitimité de la Région en matière de patrimoine. Celle-ci ne réside pas dans l'ordre du droit et des attributions mais dans la capacité que cette collectivité possède, en raison de l'amplitude de son territoire, à considérer le patrimoine sous le point de vue le plus élevé sous l'angle historique, géographique et sociologique.

Montreuil : ancienne brasserie
Bouchoule.

On croit même pouvoir dire qu'en dépit de l'évolution des frontières administratives, au fil du temps, la région possède, vis-à-vis de la commune, et *a fortiori* du département encore marqué par son artificialité d'origine, une capacité supérieure à exprimer la continuité patrimoniale de la société qui vit sur son sol. En d'autres termes, le projet patrimonial de la Région se situe entre le « vouloir vivre ensemble », dont l'État-nation s'est fait le garant depuis des siècles, et le concept de « petite patrie » qui, depuis la Troisième République, caractérise l'identité locale. Or l'Île-de-France présente sous cet angle un cas particulier, celui de la « Région-capitale » : c'est à partir d'elle que la France s'est constituée en nation, c'est là que s'est installé le pouvoir politique, c'est sur son sol qu'on a produit la richesse qui a permis l'expansion, et que s'est rassemblé l'habitat le plus dense. D'où le problème de la manière de concilier le constat que c'est là que s'est constitué l'être de la nation avec l'affirmation d'une identité particulière.

Peut-on d'ailleurs parler d'identité particulière ? Trouve-t-on, en Île-de-France, les signes distinctifs qu'on rencontre en Alsace, en Bretagne ou en Provence, pour ne pas parler de la Corse ? Certes, non. L'identité de l'Île-de-France résiderait-elle alors dans une déperdition de personnalité que la présence de la capitale impliquerait de façon indispensable et inéluctable ? La réponse, que les sociologues et les géographes apportent à cette question, est, on le sait, clairement négative : pour être diffuse et plus ou moins clairement exprimée, l'identité collective de l'Île-de-France n'en est pas moins réelle, à la fois dans ses particularismes et dans son statut de « Région-capitale ».

Ceci admis, comment caractériser la personnalité du patrimoine de l'Île-de-France par rapport au patrimoine national ? Faut-il retirer de la liste du premier, tous les grands monuments pour le motif qu'ils concernent la collectivité nationale tout entière ? En ce cas, le patrimoine régional serait limité au second choix. On imagine mal le legs de l'humanité rangé par ordre hiérarchique, du mondial au local, pour ne laisser à ce dernier que ce qui n'intéresse pas les autres. Néanmoins, ne nous le cachons pas, la question est difficile : pour être concret, faut-il ranger Notre-Dame de Paris, le Louvre et Versailles dans le patrimoine régional ou laisser ces monuments en dehors ? Un tel problème confirme, par le simple fait qu'il puisse être posé, la nature très particulière du patrimoine de notre région.

Des ruptures plus ou moins maîtrisées

Je voudrais tenter de caractériser la situation patrimoniale en trois points. Le premier serait que j'y observe tout d'abord une permanence de ruptures plus ou moins maîtrisées. Ce qui touche le patrimoine en France est particulièrement marqué par les ruptures dont notre histoire nationale a été marquée, en particulier la Révolution, en ce qu'elle entame un divorce progressif avec les régimes

personnels et la Séparation de 1905 en ce qu'elle parachève la laïcité du pays. De ces événements ont découlé, dans un premier temps, un rejet général du passé, comme n'étant pas conformes aux orientations nouvelles et, dans un deuxième temps, la mise en œuvre d'un mode de récupération des œuvres anciennes que la disparition des institutions anciennes fragilisait dans leur destin. Tel a été et demeure encore le processus de patrimonialisation en France. Il se caractérise par l'omniprésence de l'État à chaque stade de sa mise en œuvre, par son volontarisme instrumentalisateur du passé et par son artificialisme en ce qu'il dissocie la forme et le sens des œuvres, pour ce qui concerne, notamment, le patrimoine religieux : tel est le prix à payer pour « récupérer » les restes du passé.

Il faut souligner le caractère particulièrement français du processus de patrimonialisation. Le mot n'existe pas en anglais et se trouve même pratiquement intraduisible dans cette langue. En Grande-Bretagne, en effet, dont l'histoire n'a pas connu de rupture aussi violente, l'héritage résulte d'une transmission paisible où n'interviennent ni étatisme ni artificialisme. Il faut admettre, dans le fond, que certaines sociétés sont plus patrimoniales que d'autres. La nôtre ne l'est pas par nature et doit inventer en toutes circonstances des argumentaires de récupération.

Fondée sur cette rupture initiale, notre politique patrimoniale est condamnée à la rupture permanente. Elle se nourrit de cris d'alarme, de restaurations massives, de thématiques de protection. Par une sorte de manichéisme, elle oppose l'aménageur au protecteur, l'archéologue à l'architecte, l'expert du passé à l'élu. Elle se trouve aussi victime d'excommunications diverses. Ainsi opposera-t-on une conception « vivante » du patrimoine à la « muséification », le patrimoine de demain au patrimoine d'hier, le progrès au passé, la création et les « arts vivants » aux œuvres anciennes et, pour finir, l'action culturelle à la protection et à la restauration. En somme, le patrimoine ne se justifie que pour autant qu'il s'instrumentalise dans le projet pédagogique ou civique. La transmission, la connaissance et la délectation, à des fins individuelles ou collectives, privées ou publiques, ne constituent pas en soi des objectifs totalement légitimes.

Ces considérations relèvent-elles de la pure théorie ou des artifices de la rhétorique ? S'il en était ainsi, ce serait réconfortant, mais il n'en est rien. En Île-de-France, la densité du bâti et de l'habitat est telle que les problèmes s'amplifient du seul fait de leur nombre : ici, il faut détruire un quartier ancien pour construire du neuf, là se pose la question de la réutilisation d'anciennes fortifications militaires ; ailleurs, celle de l'installation d'un parking ou d'une zone commerciale. Tantôt il faut rénover l'hôpital, lequel remonte au début du XIX^e siècle, tantôt c'est la restauration de l'église qui pose problème. Presque toujours, on observe que le débat qui préside au choix de telle ou telle solution passe par l'argumentaire binaire évoqué ci-dessus, qui offre l'avantage d'un cadre clairement identifiable pour une pensée paresseuse.

En fait de paresse, je pense pouvoir affirmer qu'en termes de développement, qu'il s'agisse de la ville, de la campagne, de l'espace intermédiaire entre les deux ou des moyens de communication, la question des rapports entre conservation du passé et aménagement n'a jamais été clairement posée. Dans le fond, tout porte à croire que les décideurs ont longtemps cru en une « main invisible », analogue à celle qui organise le marché, selon les économistes libéraux, et que cette « main invisible » régulerait d'elle-même la confrontation du passé et de la modernité. Probablement, n'était-il pas impossible qu'il en fût ainsi pendant la stagnation de l'entre-deux-guerres : or voici qu'en un demi-siècle la France a vu sa population s'accroître de 50 % et que l'Île-de-France a été particulièrement marquée par ce phénomène. Or qui dit fort développement démographique implique modification sensible du cadre de vie : en quelques décennies, le visage de l'Île-de-France s'est profondément transformé, si vite et si radicalement qu'en certains endroits, la continuité séculaire s'est trouvée définitivement rompue.

On possède aujourd'hui les outils d'aménagement qui permettraient de résoudre les dernières fausses ruptures dans la politique du territoire entre patrimoine et modernisation. Paris a donné l'exemple en inscrivant au Plan local d'urbanisme une quantité considérable d'édifices à protéger (notons au passage que Lyon ne l'a pas fait). Il appartient aux communes de la Région Île-de-France de relever le défi, et de prouver ainsi que les ruptures peuvent être finalement maîtrisées.

Des contradictions fécondes

Le constat de ruptures, plus sensibles qu'ailleurs, n'épuise pas l'originalité patrimoniale de la région. L'ancienneté de l'habitat, la densité et l'importance de la population, la qualité des donateurs d'ouvrage et des créateurs, l'importance des moyens financiers mis en œuvre ainsi que la durée particulièrement longue de ces phénomènes ont conduit à la densification d'architectures exceptionnelles, mais aussi à d'innombrables destructions et reconstructions. Pour reprendre une image couramment employée, le territoire d'Île-de-France ressemble à un manuscrit sur lequel auraient été successivement écrits, grattés, puis réécrits d'innombrables scénarios d'habitat et d'architecture. C'est ce palimpseste, métaphore du patrimoine, qu'il convient de lire.

On y lit, en effet, les traces de l'occupation néolithique, les vestiges de l'Antiquité romaine, la présence des temps mérovingiens et carolingiens. On constate la puissance de l'agriculture et de l'économie rurale tout au long du Moyen Âge, la densité des équipements religieux et de l'occupation monastique, la qualité de l'habitat, qu'il s'agisse des châteaux ou des résidences rurales, des maisons bourgeoises et des constructions rurales. À partir du ^{xix}^e siècle, le développement démographique et l'industrialisation continus transforment des paysages semi-ruraux en des conglomérats inconnus jusqu'alors : la zone puis les bidonvilles aux

portes de la capitale. De cela, il n'est resté guère plus que des souvenirs donnés par la plume des hommes de lettres et le regard des peintres. Plus loin, les petites villes ont grandi : les plus proches de Paris ont été happées par l'haussmannisation. Les autres se sont développées de façon plus ou moins chaotique, entre de vastes espaces laissés par l'agriculture à l'industrie. Puis est intervenu le temps du repli et de la reconversion.

Observons que chacune des phases de l'histoire architecturale de l'Île-de-France a acquis un statut particulier dans l'histoire de cet art : le gothique de l'Île-de-France est devenu, au fil du Moyen Âge, celui de l'Europe entière ; l'architecture de la Renaissance, des ^{xvii}^e et ^{xviii}^e siècles s'est imposée en France, et parfois au-delà, comme le diapason du bon goût. Quant aux styles issus du romantisme et de la modernité, ils sont partis de la capitale pour se diffuser, à la faveur de la centralisation, sur l'ensemble du territoire. En d'autres termes, l'identité locale se confond avec la personnalité nationale, quand ce n'est pas avec la culture européenne : une contradiction difficile à gérer, mais féconde.

Face à ce complexe enchevêtrement, l'homme de patrimoine doit remplir plusieurs devoirs. Tout d'abord, le lire et apprendre à le lire, afin d'éviter le pire des écueils, que trop difficile à déchiffrer, le palimpseste soit traité comme un manuscrit vierge : le danger de la table rase. Mais il est un autre danger : celui du choix de telle ou telle tranche historique plutôt que telle autre. Ici, serait choyée l'archéologie ; là, les vestiges industriels ; plus loin, les dernières constructions aristocratiques seraient converties en équipement public, etc. Bref, une sorte de zonage patrimonial fondé sur des choix plus ou moins explicites viendrait simplifier, sinon amputer, les traces laissées par le passé dans leur richesse et leur diversité.

Il n'y va pas seulement du seul respect de la succession chronologique des séquences d'occupation, encore que ce souci d'historien soit en soi parfaitement légitime, mais de l'originalité même du projet d'aménagement patrimonial. Si les siècles ont laissé un ensemble plus ou moins hétéroclite de vestiges archéologiques, d'habitats les plus divers, de constructions religieuses et de bâtiments industriels, quoi de plus excitant pour un aménageur de tenter de jouer la transparence et la juxtaposition des couches, plutôt que de se contenter de l'une d'entre elles ? L'attrait de Rome ne résulte-t-il pas dans cet extraordinaire conglomerat de ruines antiques, d'églises paléochrétiennes, de bâtiments baroques, d'immeubles historicistes, d'urbanisme néoclassique et moderniste qui fait parler de ville éternelle ?

C'est un projet du même ordre qui attend l'Île-de-France, à ceci près que de nombreux atouts ont été irréversiblement gâchés, ces dernières années encore, notamment dans le domaine de l'industriel. Si l'habitude déjà biséculaire conduit généralement à respecter les constructions du Moyen Âge, si les édifices des ^{xvii}^e et ^{xviii}^e siècles ne sont détruits qu'au prix d'une certaine mauvaise conscience, il n'en va pas de même du patrimoine industriel. Alors que le ministère de la Culture

annonçait à l'époque des campagnes nationales en faveur de leur sauvegarde, plusieurs équipements industriels de tout premier plan, sous l'angle de l'histoire, n'ont pas trouvé grâce aux yeux des aménageurs. Peut-être une solution était-elle difficile à trouver, et coûteuse. En ce cas, il eût fallu monter des dossiers de subventions européennes, car il va de soi que la sauvegarde patrimoniale d'une grande industrie dépasse largement le cadre local.

Dès aujourd'hui, un autre problème se pose : celui des grands ensembles construits au xx^e siècle. On propose à Drancy, par exemple, la sauvegarde d'éléments témoins, à défaut de conserver le tout. Cette solution est-elle vraiment judicieuse, à supposer qu'elle soit compatible avec la modernisation ? Peut-on réduire un grand ensemble à la dimension d'un appartement type ? N'est-ce pas accepter plus qu'un pis-aller, une sorte de trahison ?

Ces quelques considérations n'ont pas pour objectif de dénoncer des erreurs ni de se lamenter sur des échecs, mais de montrer la gravité des problèmes que suscite la pluralité des strates patrimoniales dans la région.

La construction du présent

Reste alors la question de la construction du présent, car c'est de présent qu'il s'agit. On parle souvent de bâtir l'avenir, alors que le présent n'est pas encore assuré ; et pendant qu'on planifie le « plus tard », c'est l'actuel qui se détruit sous nos yeux.

Comment construire le présent ? La question interroge en premier la compétence scientifique. À défaut de posséder les moyens d'intervenir partout, ce qui relève de l'insoluble, les experts possèdent aujourd'hui l'essentiel des outils méthodologiques et conceptuels qui permettent de prendre en compte le tissu patrimonial de la région dans toute sa complexité chronologique, morphologique, historique, sociologique. On pourrait donc affirmer que le niveau scientifique peut apporter sa contribution pour éclairer les choix, à une réserve près : le temps de la recherche n'est pas celui de la décision. Le premier s'inscrit souvent dans la durée, le second doit être court. Il faut fabriquer des outils patrimoniaux qui permettent d'anticiper sur les difficultés. Dans les années 1970, les conflits qui opposaient les archéologues aux aménageurs ont conduit à l'élaboration de l'atlas archéologique, lequel a souvent facilité l'information en amont sur la réalité et la complexité des fouilles à conduire. On peut rêver d'un instrument de ce genre dans le domaine du construit.

Encore faut-il que la société comprenne les enjeux. Toutes les conventions internationales que la France a signées en matière de patrimoine insistent sur la nécessité d'éducation et de formation de l'opinion. Beaucoup reste à faire dans notre pays où l'enseignement de l'histoire de l'art et du patrimoine est inconnu des programmes du primaire et du secondaire. Des réformes sont annoncées en

la matière : il est essentiel que les enfants et les adolescents soient instruits des richesses du patrimoine local et soient invités à les découvrir. Les centres d'archives, les bibliothèques, les autres organismes culturels et les associations sont concernés, aux côtés des établissements d'enseignement, par l'ambition de formation collective, qui n'intéresse pas seulement les scolaires mais l'ensemble de la société.

Être à l'écoute de la société conduit aussi à s'intéresser aux groupes qui ne se sentent pas portés par la définition de la mémoire collective. Les ethnologues et les sociologues ont vocation à reconnaître et à caractériser les mémoires particulières, qu'il s'agisse de catégories de population en voie de disparition ou de nouvelles couches de société. Réfléchir, depuis le point de vue qu'offre la région à la réalité du patrimoine régional, ne doit pas consister à reproduire à ce niveau le « jacobinisme culturel », si l'on peut oser cette expression, qui a marqué la politique de l'État pendant près de deux siècles. Mais comment aider sans embriquer ? Comment soutenir sans flatter les velléités de différenciation ? L'équilibre est difficile et nécessite du tact. La question pousse, en tout cas, à rapprocher ce que des décennies de politique patrimoniale ont séparé : le matériel, c'est-à-dire le construit, et l'immatériel, c'est-à-dire l'usage qui est fait de ce construit. De nombreuses réflexions sont aujourd'hui conduites en ce sens, qui rapprochent les historiens d'architecture et d'urbanisme ainsi que les spécialistes des objets, des ethnologues et des sociologues. Le niveau régional éprouvera de l'intérêt à se faire l'écho de celles-ci, voire à anticiper en la matière.

L'Île-de-France a connu, connaît et connaîtra de profonds changements. Ses habitants en ont conscience mais ils vivent au rythme de l'actuel. Savent-ils d'où ils viennent ? Probablement pas. Savent-ils où ils vont ? Encore moins. Mais il en fut évidemment de même hier et avant-hier. Ont-ils jamais possédé la conscience d'appartenir à une entité historique appelée Île-de-France ? Cela n'est pas certain. Mais, aujourd'hui, les choses sont différentes : la région de ce nom existe pour longtemps. La possibilité de construire une conscience collective se trouve entre nos mains. Il serait vain, nous en sommes tous convaincus ici, que la connaissance, la compréhension et, pour l'essentiel, la conservation du passé soient exclues du champ de cette conscience collective. Celui de l'Île-de-France est riche, complexe et tumultueux, plus qu'ailleurs. Il est temps que l'histoire, les histoires et les populations se rencontrent sur des territoires qui en ont fourni la scène.

DÉBAT *animé par Arlette Auduc*

Bernard Javault

Fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Île-de-France

Les intervenants nous ont parlé essentiellement des services de l'État et des collectivités territoriales ; on a oublié les grandes associations nationales, comme les Maisons paysannes de France et celles qui se rassemblent au sein du G8, ainsi que les petites associations. Or ces associations interviennent, ou peuvent intervenir, à la demande des autorités dans les trois domaines du programme du colloque : la connaissance du patrimoine et de son histoire, l'aménagement urbain en respectant le patrimoine, si possible, et la valorisation du patrimoine auprès du public.

Guy Burgel

Monsieur, votre propos est particulièrement éclairant pour ce que j'appelle l'association nécessaire entre chercheurs et associations, parce que nous sommes dans une région complexe, dans un territoire qui associe très profondément les intervenants locaux dans la constitution d'un espace politique très vaste, très complexe, où il faut inventer des formes de démocratie participative. Et le mouvement associatif constitue, qu'il s'occupe du patrimoine ou d'autre chose, une forme de démocratie représentative.

Jean-Michel Leniaud

Beaucoup d'entre nous sommes des militants associatifs, sinon des fondateurs d'associations. J'ai moi-même parlé des associations tout à l'heure. Elles sont indispensables non seulement pour la connaissance, mais aussi pour la gestion publique du patrimoine. En vous entendant, je me suis demandé – parce que tout ce que vous dites est évidemment fondé – quelle était la présence

des associations dans le cadre des enquêtes publiques lancées avec les procédures de zones de protection du patrimoine architectural et urbain ? Ce serait intéressant de vérifier si des associations locales – parce que ce sont d'elles qu'il s'agit – sont véritablement aussi présentes qu'il serait souhaitable. On se rend compte qu'au niveau de l'opinion, et du ferment nécessaire de l'opinion qu'est l'association, il y a encore beaucoup à faire.

Michel Colchen

président du Comité de sauvegarde des sites de Meudon

Je voudrais faire une remarque à propos de la notion de patrimoine naturel : il n'en a pas été question dans les deux exposés, qui nous ont intéressés ce matin, et il correspond à peu près à six pages du rapport de Monsieur Aracil. Or, si les hommes se déplacent à la surface de la planète, et notamment en Île-de-France, et si les usines disparaissent pour des raisons diverses, le patrimoine naturel, notamment le patrimoine géologique, reste. Je suis professeur d'université en géologie ; et je sais qu'il y a en Île-de-France des sites tout à fait remarquables et ayant un intérêt mondial. Alors, est-ce que cette non-évocation du patrimoine naturel est due à une décision ou à un oubli ?

Arlette Auduc

On en parlera au cours de ces deux jours, mais c'est, malgré tout, un propos délibéré. J'espère que nous pourrons, dans ce cadre-ci ou dans un autre, parler plus tard de paysages, de politiques du paysage, parler du patrimoine naturel. Ce n'est pas dans les missions de l'inventaire ; mais ces missions peuvent évoluer. Je pense qu'il y a là, aujourd'hui, une dimension d'étude, de connaissance et de préservation au moins aussi importante que celle qui concerne le bâti et l'architecture.

Je pense qu'on ne doit plus sectoriser les politiques territoriales, et que ce qui est en cause aujourd'hui est notre cadre de vie et la qualité de ce cadre de vie. Et ce cadre de vie est fait non seulement de bâtiments, d'objets, mais aussi, et peut-être surtout, de paysages. Je pense que l'ensemble doit être préservé de la même manière, que l'on ne peut pas séparer les deux et que les paysages sont culturels, comme l'est notre patrimoine. Et cette question mérite très largement qu'on lui consacre une réunion particulière.

Claire Monod

architecte voyer en chef pour la ville de Paris

Je me permets d'intervenir d'abord pour dire à quel point les deux interventions représentent bien la complexité à laquelle la Région, et *a fortiori* Paris, est confrontée, puisque nous avons engagé une mission de préfiguration de l'inventaire de Paris. Nous avons été confrontés exactement à ce que vous venez de présenter tous les deux, de façon très complémentaire, c'est-à-dire à réfléchir à la centralité de Paris, et donc à la complexité de son patrimoine en même temps que de sa diversité.

Arlette Auduc

J'ajouterais que, parmi les institutions qui ont contribué à alimenter la méthodologie et les questions scientifiques posées par cet inventaire parisien, le service régional de l'Inventaire, à ce moment-là service de l'État, a eu sa part et que, devenu aujourd'hui service de la Région, il a des projets en commun avec la ville de Paris.

Emmanuel Bellanger

historien en histoire contemporaine

Je suis historien, coauteur avec Annie Fourcaut d'une histoire des relations Paris-Banlieue. C'est moins l'historien qui prendra la parole que le citoyen qui s'interroge aujourd'hui sur la façon dont peut s'exercer le principe de centralité, de complémentarité et de transfert de compétences dans une région où la gouvernance urbaine est autant morcelée. Cela dure depuis la rupture fondamentale de 1964 qui a mis fin à une entité de décision, le conseil général de la Seine, qui avait notamment des

prérogatives patrimoniales et qui a exercé son magistère pendant plus de cent cinquante ans. S'ajoutent aujourd'hui aussi à ceci les nouvelles générations d'intercommunalité, dites « Chevenement », qui font des compétences patrimoniales des compétences communautaires. Vous disiez, Madame Arlette Auduc, que votre souci était justement d'éviter la sectorisation trop poussée de la patrimonialisation; cela certainement dans une optique plus solidariste, qui rejoint l'idée régionale imaginée par Delouvrier en 1959 et 1961. Finalement, est-ce vraiment la Région qui peut concilier ces vues patrimoniales, certainement différentes selon qu'on se situe dans l'agglomération dense ou dans ce que vous appelez, Monsieur Guy Burgel, le principe de la ruralité ?

Guy Burgel

Je ne vais pas vous répondre directement sur le patrimoine, parce que je n'en suis pas spécialiste, mais je vais vous répondre – et ce n'est pas une leçon que je suis en train de vous donner, mais une précision et peut-être une correction de termes. Quand vous dites que, dans cette Région, la gouvernance est morcelée, ce n'est pas la gouvernance qui est morcelée, c'est le gouvernement qui est morcelé. Vous allez me dire : « Qu'est-ce que le gouvernement ? » Pour moi, il s'agit des institutions. En effet, les lois successives – c'était peut-être inhérent à notre tradition politique – ont beaucoup plus empilé et juxtaposé des niveaux de décisions que véritablement articulés ces niveaux de décisions. Et du coup, s'il y a un gouvernement et si on connaît très bien les compétences des uns et des autres, on est amené en effet devant ce gouvernement, que j'appelle, de l'impossible, à avoir des gouvernances qui sont des gouvernances techniques; et comme elles sont techniques, elles peuvent être inefficaces et en tout cas peu démocratiques.

C'est là qu'il y a un véritable défi, un véritable enjeu : peut-on concilier l'efficacité et la démocratie ? La façon de s'en sortir – et là, on retrouve la question du patrimoine –, c'est d'avoir un projet. Ce ne sont pas les compétences institutionnelles, ni même les périmètres institutionnels, qui définissent des gouvernements, c'est d'avoir des projets communs. Et une fois qu'il y a un projet commun – que ce soit sur le patrimoine, que ce soit sur

les transports, que ce soit sur l'emploi, que ce soit sur le logement –, on peut trouver les contours institutionnels, qui ne sont pas des contours de gouvernance mais des contours d'institutions, qui permettent de porter ce projet ; et c'est ce que j'appelle « une démocratie de projet ». Mais la question que vous posez est fondamentale. Le patrimoine est entre autres – certainement parce que nous sommes réunis grâce et à cause de lui – un moyen de poser plus largement des problèmes qui sont fondamentaux pour l'avenir de cette Région, notamment ceux de savoir comment on gère démocratiquement et efficacement un ensemble de cet ordre.

Jean-Michel Leniaud

La question est pertinente sur deux points, en tout cas à mes yeux. D'abord, c'est un des problèmes qui n'est pas spécifique aux Franciliens, mais qui est français : c'est le problème de la commune rurale et de la quantité de communes rurales qui gèrent la majeure partie du territoire. Il est particulièrement évident que ces communes ne sont pas armées pour gérer de façon patrimoniale le territoire dont elles ont la charge.

Il y a un deuxième problème : celui des nouvelles structures que sont les conseils de pays, maintenant dotés d'attributions en matière d'aménagement. Ces conseils ne sont pas encore bien connus des citoyens ; et ils sont désignés au sein des institutions, sans que le corps social ait véritablement la compréhension de ce qui s'y passe. Ces conseils de pays ont une responsabilité considérable dans le domaine de l'aménagement, notamment dans celui de l'aménagement rural ; et cela pose également un problème de visibilité.

Jean-Claude Marc

ancien directeur d'école-instituteur

Je voudrais réagir aux propos de Monsieur Leniaud. Je n'ai pas le sentiment d'avoir négligé, dans mon enseignement d'histoire et de géographie, le patrimoine local. Je sais qu'on peut toujours faire mieux, mais mon expérience m'incite à être quand même relativement satisfait de ce point de vue.

Monsieur Leniaud disait aussi tout à l'heure qu'il n'y avait pas d'identité particulière pour la Région Île-de-

France. C'est, semble-t-il, exact. Je me sens profondément francilien – et surtout séquano-dionysien – et je voudrais donc poser une question. L'Île-de-France est une grande île. Y a-t-il une région autant peuplée par les habitants d'autres régions (Auvergnats, Bretons, etc.) ? Je pense que c'est une région profondément peuplée par les habitants d'autres régions.

Jean-Michel Leniaud

Je voudrais d'abord réagir sur ce que vous avez dit au début. Ce qui concerne votre expérience personnelle de professeur vous concerne, mais vous savez que si vous agissez ainsi, c'est en dehors de l'officialité des programmes scolaires qui, jusqu'à présent, n'ouvrent pas la place à tout ce qui touche l'histoire des arts en général, et l'histoire du patrimoine en particulier. Un professeur d'histoire-géographie peut mener des expériences en relation avec les structures culturelles locales – c'est possible –, mais jusqu'à présent ce n'est pas encore officiel.

D'autre part, concernant ce que vous dites sur la Région Île-de-France et son identité patrimoniale, vous avez un peu forcé mon propos. Je considère, au contraire, qu'il y a une profonde identité patrimoniale qui est difficile à définir, mais qui tient toujours à la relation entre identité et universalité, ce qui est un problème assez largement français, du moins qui l'a été jusqu'à ces dernières années ; la France s'est vécue comme un pays non nationaliste parce qu'elle pensait pouvoir exporter au dehors ses propres valeurs. Et dès lors que le monde était français, il n'y avait aucune raison qu'on reste français. C'est un comportement intellectuel que nous avons hérité de l'époque des Lumières. Le comportement francilien est assez sensiblement le même, mais cela ne veut pas dire pour autant qu'il n'y ait pas d'identité.

Denis Varlot

ingénieur télécoms en retraite, président d'honneur du SILAC

Je voudrais poser une question concernant le patrimoine industriel en Île-de-France. Je constate (nonobstant la genèse évoquée par Monsieur Burgel), avec des exemples récents, que, beaucoup trop souvent, quand on arrive à sauver un bâti hérité de l'histoire industrielle de la Région Île-de-France, on fait du façadisme. C'est-à-dire

qu'on garde l'apparence – et on garde peut-être le paysage de ce point de vue-là –, mais le patrimoine immatériel, que constitue l'histoire des métiers, l'histoire du travail, à savoir le contenu de ces bâtiments, est très rapidement complètement oublié. C'est, semble-t-il, le cas des grands moulins de Paris, devenus une université brillante, avec une très belle bibliothèque, ce dont il faut se féliciter. C'est probablement aussi le cas de la SUDAC, qui est devenue une école d'architecture, et je peux prendre l'exemple dans une autre très grande agglomération des silos d'Arcenc, qui vont devenir un complexe de spectacles. À l'opposé, quand on a conservé le hall de montage des locomotives au Creusot pour en faire une bibliothèque universitaire, on en a vraiment gardé la trace, et on a fait en sorte que tous les gens qui y passent vivent le passé, le vécu des ouvriers qui y ont travaillé. Ma question s'adresse à Monsieur Burgel.

Guy Burgel

Je suis quasiment d'accord avec vous. Je crois qu'il y a deux aspects : un aspect matériel et un aspect de mémoire sociale. Pour ce qui est de l'aspect matériel – vous l'avez évoqué pour la SUDAC et pour l'école d'architecture de Paris Val-de-Seine –, tout dépend des femmes et des hommes de l'art. Pendant très longtemps, il y a eu une façon véritablement technique et artistique, mais au sens très fort de ces termes, de couturer la ville. Pour ceux qui iraient à Athènes, ou qui connaîtraient cette ville, il y a là un bâtiment qui me semble tout à fait réussi, de l'architecte Mario Botta. Celui-ci a beaucoup œuvré pour faire un édifice tout à fait moderne et de très belle architecture (certains diraient certainement postmoderne), qui associe des restes des murs de Thémistocle (v^e siècle av. J.-C.) à de la magnifique architecture néo-classique (il y en a encore un peu à Athènes) du xix^e siècle. Ce bâtiment est au centre d'Athènes.

On trouve là ce geste de compréhension de la ville, qui ne fossilise pas, et, pour employer les termes de mon collègue géologue, on trouve le matériel (le physique de la ville), qui rend le patrimoine vivant et qui en fait véritablement une surface de transgression pour, en quelque sorte, rendre ce patrimoine vivant, non muséifié et non zoné.

Et puis il y a autre chose, certainement plus profond et dépendant de ce qu'il faut bien appeler la mémoire des lieux ou la mémoire des peuples ; autrement dit, la façon dont les sociétés conçoivent le passé et projettent leur présent et leur avenir par rapport à ce passé. Là, je dois dire que les expériences multiples que j'ai dans le monde me montrent que ce n'est pas pareil. Je n'ai pas d'explication. Je ne sais pas pourquoi on arrive à récupérer du patrimoine portuaire à Lisbonne, alors que cela ne marche pas à Athènes. Est-ce que c'est parce que les docks sont en déshérence, qu'on les détruit plutôt que de les réhabiliter, comme au bord du Tage, en centre vivant ?

Là, je voudrais reprendre ma fibre de géographe urbain. La ville est un organisme vivant et, dans une certaine mesure, elle est par définition anti-patrimonialiste. On ne peut pas faire une ville de patrimoine. Je dis toujours qu'on peut muséifier tellement que le résultat est complètement nécrosé. La question que vous posez n'est donc pas une question, mais une profonde réflexion qui tient, d'une part, à cette revivification au meilleur sens du terme des lieux, du matériel de la ville et, d'autre part, à ce que, personnellement, je ne sais pas faire – je sais le décrire, le décrypter, mais je ne sais pas le reconstituer. Vous savez, les sciences sociales ont fait beaucoup de progrès sur la compréhension des mécanismes passés, mais on ne sait pas les reproduire. C'est la grande différence, certainement, avec les sciences physiques ou naturelles. Mais votre réflexion est tout à fait profonde.

Gérard Ader

membre du conseil économique et social
de la Région Île-de-France

Je représente les associations de protection de l'environnement, plus précisément la Fédération Île-de-France de l'Environnement, qui regroupe environ 400 associations locales. Ces associations s'intéressent, pour la plupart, aux relations entre le patrimoine et l'environnement dans leur action. Je me réjouis donc, Madame, de votre réponse, quand vous avez dit que cela pourrait faire l'objet d'un colloque, d'un séminaire,

d'une réunion sur les relations entre environnement et patrimoine, qui ont d'ailleurs été l'objet du Salon du patrimoine le mois dernier.

Mais je voudrais poser une question technique à Monsieur Leniaud, qui a évoqué les ZPPAUP. J'aimerais d'abord savoir si, dans cette salle, il y a beaucoup de gens qui savent ce que cela veut dire. Ces ZPPAUP n'ont pas eu le succès que les auteurs et que les associations, notamment, avaient espéré. Pourquoi Monsieur Leniaud ?

Jean-Michel Leniaud

Je ne pense pas qu'on ait des études bien approfondies sur la question que vous posez. Il me semble que les municipalités ont accueilli les procédures des « zones de protection du patrimoine architectural urbain et paysager » avec moins de froideur que vous ne le dites. Je suis membre de deux CRPS (collèges régionaux du Patrimoine et des Sites), l'un en Île-de-France et l'autre en Poitou-Charentes, et je constate tout de même que, chaque année, de nombreuses zones de protection sont proposées à nos avis. Mais cela ne marche effectivement pas aussi bien qu'il le faudrait. Je vois deux raisons à cela : la procédure est extrêmement longue et est absurde. Par exemple, les commissions régionales voient passer le projet de zones au commencement de la définition, simplement pour en prendre connaissance. Dans un deuxième temps, les commissions revoient les projets, mais après enquête publique, de telle sorte qu'il n'est plus possible d'apporter une amodiation quelconque. Dans ces conditions, pourquoi le faire passer deux fois ? Les procédures sont donc longues et ne sont pas très opérationnelles.

J'ai observé une autre chose. En Poitou-Charentes (je ne sais pas ce qu'il en est en Île-de-France), les communes, qui présentent des projets de zones de protection du patrimoine architectural et urbain, sont les communes qui sont en récession démographique, et je trouve cela extrêmement inquiétant. C'est-à-dire que, dans le fond, une commune qui veut se développer n'a pas envie de se mettre ce corset, cette guêpière patrimoniale sur le dos.

Évelyne Lohr

responsable de l'Inventaire au service du Patrimoine de Seine-Saint-Denis

Monsieur Leniaud, vous avez parlé tout à l'heure de la carte archéologique comme d'un outil de connaissance. Il me semble que ce n'est pas seulement un outil de connaissance, mais que c'est aussi un levier réglementaire ; et c'est, dans le domaine de l'archéologie, une façon d'articuler précisément cette connaissance préalable à des projets d'aménagement, en passant par une saisine de la DRAC. Il me semble que, dans le domaine du patrimoine, malheureusement, ce type d'articulation fait encore largement défaut malgré les progrès qu'on a vus tout récemment en matière de réflexions d'associations de l'ABF sur les dossiers ANRU, ou de réflexions sur diagnostic patrimonial dans le cadre des PLU. Il me semble que cette réflexion d'articulation devrait être poussée plus avant. J'en appelle à un collectif de travail, de réflexion à l'échelle régionale, en associant l'ensemble des échelons des collectivités territoriales et des associations sur cette question-là.

Nathalie Ensergueix

sous-directrice du Patrimoine de Seine-et-Marne

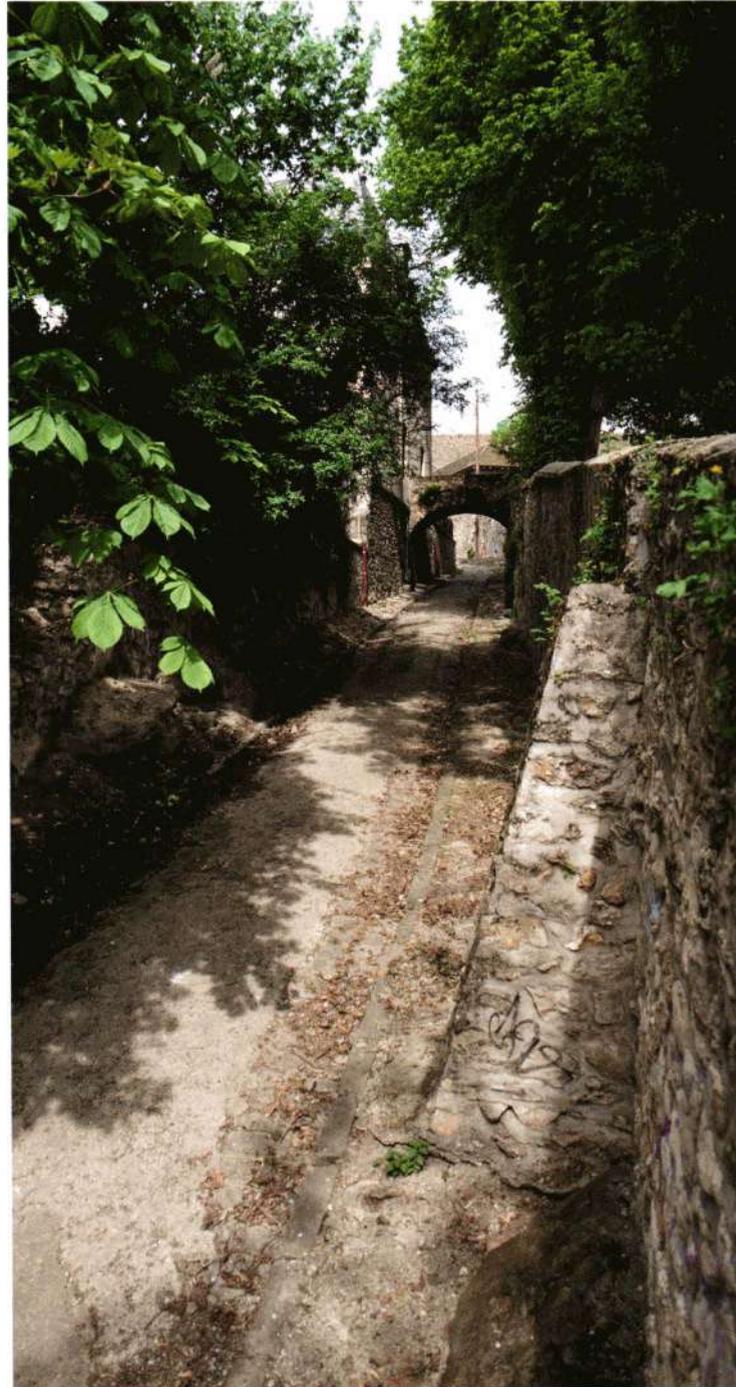
Je voulais simplement apporter une précision sur les ZPPAUP. En Seine-et-Marne, pour les ZPPAUP, les dossiers sont traités au niveau du service départemental du Patrimoine et de l'Architecture par un inspecteur des sites qui est très actif. Et en Seine-et-Marne, nous avons aujourd'hui un département où les ZPPAUP se sont développées de manière assez importante, tant dans les zones très rurales que dans les zones très urbaines. C'est donc un outil réglementaire qui, apparemment, correspond bien aux objectifs qui étaient fixés.

Nous avons, en 2003, organisé des journées d'étude sur la connaissance du patrimoine dans notre département. Il en ressortait que, au-delà de l'instruction du dossier et de la mise en place d'une ZPPAUP, surgissait une difficulté majeure, celle de l'animation *a posteriori* de cette ZPPAUP. En général, elle offre l'avantage d'avoir un cahier de prescriptions qui doit aider les élus et les habitants dans une démarche patrimoniale. Et c'est

souvent dans ce champ-là que les difficultés sont rencontrées, parce que la ZPPAUP a une durée de vie qui doit pouvoir se développer dans le temps ; et, bien souvent, les difficultés rencontrées résident dans le manque d'application au quotidien de ce cahier de prescriptions. L'ABF soulignait d'ailleurs que son rôle n'était plus dans le suivi des prescriptions, parce qu'il ne pouvait pas suivre l'ensemble des ZPPAUP montées, et que, à ce niveau, le relais local était important et très attendu par les associations locales.

Un dernier point : je ne peux que partager ce que vient d'évoquer Évelyne Lohr, puisque nous avons eu l'occasion d'en parler lors des préparatifs de ces rencontres. Évelyne Lohr parle d'un outil de travail qui est l'atlas archéologique. On peut s'interroger aussi sur un outil de travail qui est l'atlas du patrimoine, et c'est l'ambition que nous pouvons tous avoir. Monsieur Leniaud a rappelé tout à l'heure que, finalement, le degré d'observation et le degré de réflexion au niveau d'une région étaient sans doute beaucoup plus pertinents que le degré de réflexion qu'on pouvait avoir à un niveau plus local, au niveau départemental. Et il est vrai que ce transfert de compétences de l'Inventaire à la Région nous pose question, nous, dans les départements, qui sommes engagés dans des actions patrimoniales depuis de nombreuses années. C'est la question du partage et de la mise en commun de nos efforts, dans l'objectif d'être le plus efficace possible.

Tout à l'heure, j'entendais le président évoquer les actions de la Région en matière patrimoniale, avant le transfert de l'Inventaire, qui sont des actions financières de soutien des projets de restauration, de conservation des édifices. Ces actions sont aussi les nôtres. Un département comme celui de Seine-et-Marne est engagé dans une politique assez forte de soutien financier des actions de restauration. Il souhaite aussi développer des interventions sur le champ de la connaissance, et en particulier des programmes d'inventaire. Finalement, on va se retrouver avec des institutions qui interviennent sur les mêmes champs. La concertation, la rencontre entre professionnels, me semble donc tout à fait souhaitable et déterminante dans l'avenir.



Le patrimoine traditionnel :
une sente à Athis-Mons (Essonne).

Intervenants

Arlette AUDUC, conservateur régional, chef du service de l'Inventaire général du patrimoine culturel, Région Île-de-France

Nathalie ENSERGUEIX, sous-directrice du Patrimoine, direction des Archives, du Patrimoine et des Musées départementaux de Seine-et-Marne

Marie-France GLEIZES, conservateur du Patrimoine, service régional de l'Archéologie, direction régionale des Affaires culturelles d'Île-de-France

Denis CHEVALLIER, responsable du site marseillais du musée des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée

Roselyne BUSSIÈRE, conservateur du Patrimoine, service de l'Inventaire général du patrimoine culturel, Région Île-de-France

Pierre GAUDIN, responsable des Éditions Créaphis

Journée du 6 décembre 2007 après-midi

première table ronde

Le patrimoine, objet de connaissance

La table ronde est animée par Arlette AUDUC, chef du service de l'Inventaire du patrimoine culturel d'Île-de-France.

- | | |
|--|----|
| De l'inventaire des monuments et des richesses artistiques de la France à l'inventaire du patrimoine culturel : 40 ans d'évolution de notre regard sur le patrimoine
Arlette Auduc | 45 |
| Les conditions de la recherche dans le domaine patrimonial dans un département : l'exemple de la Seine-et-Marne
Nathalie Ensergueix | 55 |
| Les méthodes de la recherche patrimoniale : suivi, développement, expérimentation, élargissement à de nouveaux champs. L'exemple de l'archéologie
Marie-France Gleizes | 63 |
| L'ethnologue et la question patrimoniale : l'exemple du patrimoine rural
Denis Chevallier | 68 |
| Le patrimoine ordinaire
Roselyne Bussière | 73 |
| D'un livre l'autre. Comment éditer le patrimoine ? L'expérience d'une petite maison d'édition
Pierre Gaudin et Claire Reverchon | 82 |
| Débat animé par Arlette Auduc | 88 |



Arlette AUDUC

De l'inventaire des monuments et des richesses artistiques de la France à l'inventaire du patrimoine culturel : 40 ans d'évolution de notre regard sur le patrimoine

Le titre de mon intervention, qui introduit les réflexions de l'après-midi, montre, outre l'évolution de nos missions, celle de notre regard sur le patrimoine. Et il n'est pas interdit de penser que le travail de l'Inventaire a largement contribué à cette évolution de notre regard et de la perception du patrimoine.

Le service de l'Inventaire d'Île-de-France – vous ne m'en voudrez pas de parler un petit peu de nous – a été créé en 1980, même si, les années précédentes, à titre expérimental, les outils et les méthodes de l'Inventaire général avaient été testés dans le canton d'Étampes. L'examen des terrains étudiés depuis cette date et celui des publications qui ont suivi sont riches d'enseignement.

Jusqu'en 1992, les études portent essentiellement sur deux types de patrimoine :

– Le patrimoine religieux et le patrimoine rural, thématiques traditionnelles à l'Inventaire. Ainsi, le Parc naturel régional de la haute vallée de Chevreuse a été un des premiers terrains inventoriés par le Service au moment de la création de ce PNR. Les grandes fermes de ce territoire ont été particulièrement analysées et photographiées.

– Les belles demeures et les équipements publics, les seconds occupant parfois les premières, comme c'est le cas pour la mairie de Rambouillet.

Très tôt pourtant, la situation spécifique à l'Île-de-France oblige à se poser la question de la ville. D'autant que le travail en partenariat avec les conseils généraux amène à la signature de deux premières conventions d'études avec les départements des Hauts-de-Seine et du Val-de-Marne, départements urbains s'il en est. Mais curieusement, dans ce territoire urbain dense qu'est celui de la petite couronne, d'épaisseur historique considérable, quoique d'histoires différentes, la réflexion sur l'urbanisme comme nouveau champ d'étude n'émerge pas. Est posée par contre la question de la méthode à adopter pour rendre compte de ce type de terrain. La méthodologie de l'inventaire, rigoureusement établie, considère encore la ville comme une succession d'objets architecturaux, qu'elle analyse un à un, en se concentrant sur les centres anciens. Cette situation tient aussi aux limites chronologiques de nos études. Pendant longtemps, elles ont été fixées à 1850, il était donc normal qu'on n'étudie que les centres anciens. Progressivement, ces limites se sont élargies

jusqu'en 1930, puis 1940 pour arriver aujourd'hui à trente années avant la date de l'enquête, ce qui amène à prendre en compte quasiment l'ensemble du territoire.

Pour autant, ce qu'on appelle les «dossiers ville», qui rendent compte de notre regard sur la ville, montrent dès les années 1980 une analyse des formes urbaines où l'apport photographique est essentiel. Les clichés des alignements urbains des fronts de rues de Clamart ou de Cachan le prouvent abondamment. Jamais cependant cette évolution essentielle n'est théorisée ni même revendiquée.

En 1992, paraît un premier ouvrage sur le patrimoine industriel, sur Noisiel et la chocolaterie Meunier, fruit du développement de cette thématique de recherche nationale lancée au cours des années 1980. En même temps, les autres ouvrages publiés dans les années 1990 s'éloignent du rendu traditionnel des enquêtes topographiques sur un canton donné, cadre dont le manque de pertinence en Île-de-France est apparu très tôt.

Une rue de Clamart
(Hauts-de-Seine).





Maison de villégiature,
Maisons-Laffitte (Yvelines).

Ces ouvrages des années 1990 marquent une double évolution, qui est aussi celle de notre perception du patrimoine. Ils abordent désormais la question du territoire, notamment le long de la Seine, dans les Yvelines. Cet élargissement géographique s'accompagne d'un approfondissement de l'analyse historique : la ville est étudiée dans toutes ses strates, dans tous les moments de son histoire, comme le résultat de leur superposition.

Aujourd'hui, on peut faire le bilan de cette double évolution : l'évolution géographique vers l'ensemble du territoire et l'évolution historique, le palimpseste dont parlait Jean-Michel Leniaud. C'est d'ailleurs cette dernière idée, celle des couches successives qui s'écrivent les unes après les autres, après avoir gratté la couche précédente, mais dont il reste quand même quelque chose, qui a été la plus féconde. La ville est désormais étudiée dans toutes ses formes et dans toutes ses strates. C'est un organisme vivant qui ne peut se comprendre si l'on en oublie des éléments.



Ci-contre : Jouy-en-Josas, le parc des frères Bühler.

Nous devons donc continuer à étudier des monuments ; c'est la mission première de l'Inventaire, que ces monuments soient religieux ou laïcs, privés ou publics. Depuis les premières études, les centres d'intérêt se sont cependant élargis, le service régional ayant, par exemple, contribué à faire émerger la notion de l'architecture de la villégiature périurbaine avec de très belles études sur Maisons-Laffitte, Enghien-les-Bains ou Jouy-en-Josas.

Donc, étudier des monuments, mais aussi s'attacher désormais aux formes urbaines dans leur diversité. Dans tous les départements, à Marcoussis dans l'Essonne, à Villejuif dans le Val-de-Marne, à Melun en Seine-et-Marne ou à Vanves dans les Hauts-de-Seine, on s'est attaché à étudier les alignements de rues, les fronts bâtis, les anciens centres. Et ce faisant, nous avons contribué à faire émerger de nouveaux patrimoines. Je n'en prendrai que quelques exemples :

Suresnes : piscine de la cité-jardin.



– les cités-jardins, un nouveau patrimoine qui, jusque-là, n'avait pas été beaucoup étudié ; celle de Stains a surtout été étudiée par le service départemental du Patrimoine de Seine-Saint-Denis ; le service régional a accumulé une importante documentation sur les autres départements ;

– les grands ensembles, en commençant par les premiers HBM ;
– les équipements sportifs ; c'est là une de nos thématiques de recherche, avec des bâtiments de grande qualité, comme la piscine de Suresnes ;

– les parcs et jardins, comme le parc du château de Jouy-en-Josas, construit par les frères Bühler ;

– et les derniers témoins du travail de ceux qui, pendant des siècles, ont nourri l'agglomération parisienne, qu'ils soient agriculteurs ou bien maraîchers de la petite couronne : je pense aux murs à pêches de Montreuil.

Cet élargissement se poursuit aujourd'hui avec l'étude de territoires peu explorés de ce point de vue. Aujourd'hui, le service de l'Inventaire a pris en charge l'étude des grands ensembles, du logement social. Si j'utilise les deux termes, c'est bien parce que ces deux termes sont en débat, y compris entre nous, et qu'ils marquent la nouveauté que représente ce type de formes urbaines, qui nous demande une réflexion de fond, en même temps que de méthode.

Si l'on étudie les grands ensembles, pourquoi ne pas étudier les quartiers pavillonnaires qui couvrent des surfaces considérables dans certains départements comme l'Essonne, ainsi qu'on l'a vu à Athis-Mons ?

Montreuil : les murs à pêches.



Il est évident que ces nouveaux patrimoines sont éloignés des champs d'action d'origine de l'Inventaire. Nous ne sommes plus dans l'étude des « monuments et des richesses artistiques de la France », mais dans celle du « patrimoine »



(des patrimoines ?), tel que nous avons commencé à le définir, comme l'héritage historique et identitaire de cet organisme vivant qu'est le territoire d'Île-de-France. Ces missions nouvelles doivent être fondées scientifiquement, et ce colloque doit y contribuer. Elles nous obligent à une évolution méthodologique sans précédent pour un service aux exigences de rigueur et d'organisation que tout le monde connaît. Il s'agit pour nous de ne rien rejeter de ce qui a fait l'excellence de l'Inventaire tout en l'adaptant aux réalités nouvelles. On comprendra à la fois notre volonté et notre prudence, ainsi que la nécessité de s'entourer de toutes les expertises possibles.

Ce constat fait, que peuvent apporter la décentralisation et l'arrivée du service de l'Inventaire à la Région Île-de-France ? Sans doute, d'abord, l'approfondissement de la démarche territoriale. Le palimpseste s'étend désormais de la ville à l'ensemble du territoire, étudié dans toutes ses strates historiques, ce qui règle le vieux débat et la question désormais sans objet d'un patrimoine noble et d'un autre qui ne le serait pas : si on étudie l'ensemble du territoire, si c'est ce territoire

Bobigny : la cité de l'Abreuvoir.
Architecte Émile Aillaud.

qui est notre héritage commun, il doit être connu dans toutes ses dimensions, dans son organisation, sa structuration et son fonctionnement.

Désormais, la compréhension des territoires passe donc par celle de leurs relations, de leurs interactions, d'où une recherche qui, tout en se fondant sur une base toujours topographique – et comment pourrait-il en être autrement ? –, prend des orientations désormais plus thématiques. Nous étudions aujourd'hui les relations entre la ville et le fleuve à Conflans-Sainte-Honorine [78], comme à Nogent ou à Champigny-sur-Marne [94].

Nous étudions aussi ce que l'on n'appelle plus la rurbanisation, c'est-à-dire cette extension de l'agglomération parisienne de plus en plus loin, qui a été largement évoquée ce matin et qui pose la question de l'aménagement du territoire francilien, question sensible dans cette période d'élaboration du SDRIF.

On pourrait multiplier les exemples de recherches sur le territoire menées par le service régional de l'Inventaire : on a parlé du patrimoine industriel. Oserais-je

Conflans-Sainte-Honorine :
vue générale depuis la Seine.





dire que l'on va étudier maintenant la désindustrialisation ? Et n'oublions pas les réseaux puisque j'ai évoqué les interactions et les communications. L'étude de la ville de Juvisy [91], objet de notre dernière publication, a été l'occasion d'une étude approfondie du rôle des réseaux (routier, fluvial, ferroviaire, aérien) dans la structuration d'une ville et de son territoire.

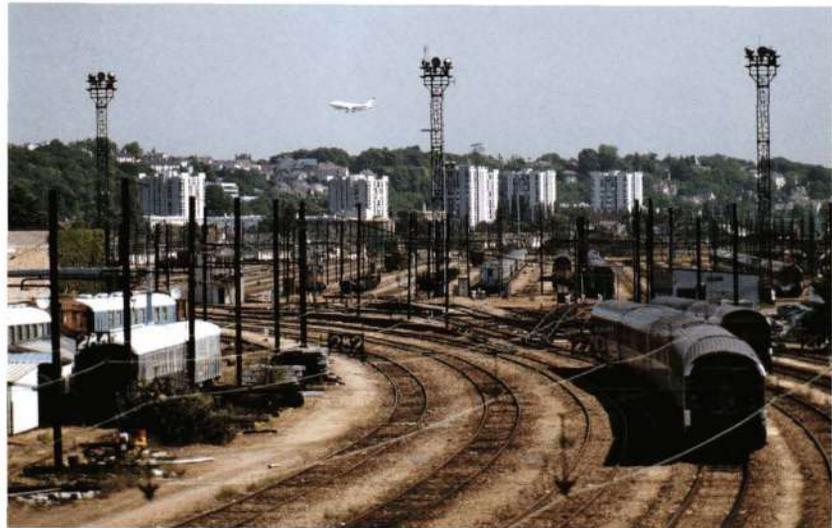
Champigny-sur-Marne :
le paysage fluvial.



Il nous faudra aussi revenir sur le patrimoine rural. L'Île-de-France est une grande région rurale. Et paradoxalement, le patrimoine rural est sans doute le plus menacé : dans le cadre d'une évolution agricole extrêmement rapide, c'est souvent un patrimoine en danger, par abandon ou inadaptation aux nouvelles conditions de l'agriculture intensive.

Cet élargissement de nos perspectives pose évidemment de nombreuses questions. Celles concernant la méthode ont déjà été évoquées. D'autres sont plus redoutables et nous ne pourrions pas les résoudre seuls, notamment celles posées par l'accroissement et la diversification de la demande d'études et de connaissances, que nous avons souhaités et suscités, mais auxquels il faut maintenant répondre si nous voulons que cette idée magnifique d'un inventaire servant d'outil à l'aménagement du territoire soit autre chose qu'une proclamation de principe vide de contenu. Les interventions de la matinée ont évoqué les partenariats à mettre en place. Ce n'est pas qu'un thème de colloque, la réalité nous l'impose, et c'est pour nous une conviction profonde. Le travail d'étude et de compréhension d'un territoire, comme son aménagement, ne peut être mené qu'en partenariat. Nous avons, dans ce domaine, une longue pratique et une longue expérience avec les départements. Ces anciens partenariats devront être revisités, dynamisés et diversifiés. D'autres devront être créés. Nous avons conscience des devoirs que nous imposent notre histoire et notre bilan, mais nous savons aussi que nous ne sommes pas les seuls à construire cette connaissance de l'Île-de-France qui ne sera fertile que si elle est partagée par ceux qui cherchent, comme par ceux à qui elle est destinée.

Ce sont toutes ces questions qui vont maintenant être abordées dans la première table ronde.



Juvisy-sur-Orge :
nœud ferroviaire.



Meaux : vue générale
depuis la cathédrale.

Nathalie ENSERGUEIX

sous-directrice du Patrimoine, direction des Archives, du Patrimoine et
des Musées départementaux de Seine-et-Marne

Les conditions de la recherche dans le domaine patrimonial dans un département : l'exemple de la Seine-et-Marne

Les conditions de la recherche dans le domaine patrimonial dans un département – il faut entendre le département dans sa dimension institutionnelle – doivent être examinées sous plusieurs angles : avant tout, celui d'une politique patrimoniale définie ; en second lieu, celui des moyens et des hommes, c'est-à-dire, en ce qui concerne le département de Seine-et-Marne, d'une direction pleinement constituée ; enfin, celui d'une dynamique de projets dans lesquels vont s'élaborer des partenariats propres à donner un certain rayonnement aux actions départementales.

Une politique patrimoniale définie

Si, depuis 1986, la collecte, la conservation et la valorisation des archives publiques relèvent des compétences obligatoires, les élus de Seine-et-Marne ont choisi de développer une politique volontariste dans le domaine du patrimoine. Sur le champ du patrimoine, dans son sens large, cinq axes définissent aujourd'hui la politique du Conseil général :

- premier axe : assurer les missions obligatoires en matière de collecte, de traitement et de mise en valeur des archives publiques ;
- deuxième axe : conduire une politique volontariste dans le domaine du patrimoine monumental, artistique, ethnologique et archéologique, visant à affirmer l'identité départementale en concertation avec l'État et avec la participation des collectivités territoriales ;
- troisième axe : fédérer les actions engagées pour accroître leur impact sur leur territoire et encourager les partenariats ;
- quatrième axe : mettre en valeur le patrimoine départemental en sensibilisant les jeunes et le grand public ;
- cinquième axe : favoriser le développement des associations et accompagner leurs actions les plus pertinentes (chantiers de bénévoles, expositions, etc.).

La recherche trouve sa place dans les deux premiers axes de cette politique dont la mise en œuvre prend appui sur la connaissance.

Des moyens et des hommes : une direction structurée et compétente

La direction des Archives, du Patrimoine et des Musées départementaux, aujourd'hui rattachée à une direction générale adjointe, peut ou a pu paraître atypique au regard des situations rencontrées sur le territoire national. Sous la direction d'Isabelle Rambaud, archiviste paléographe, conservateur général du Patrimoine, trois secteurs se conjuguent : les archives, le patrimoine et les musées¹. Sans revenir sur la genèse de la structure administrative dans laquelle évoluent les services, nous pouvons sans doute les considérer comme les héritiers de la première décentralisation. En 1983, le département crée un service du Patrimoine aux côtés de celui de la Conservation des antiquités et des objets d'art. Des crédits sont dès lors affectés à la conservation et à la valorisation du patrimoine architectural et des objets mobiliers appartenant aux communes. En 1996, un service départemental d'Archéologie est mis en place, donnant de nouvelles perspectives à la « mission archéologique » d'origine puis, en 2002, le service Études et Développement du patrimoine. En 2007, la réouverture du château de Blandy-les-Tours offre, aux services du Patrimoine, une ouverture directe vers un public jusque-là réservé aux musées. Parallèlement à ces services du Patrimoine, se sont constitués cinq musées départementaux, labellisés « musées de France »².

En novembre 2004, la direction des Archives, du Patrimoine et des Musées départementaux se restructure en quatre sous-directions ; aux deux sous-directions du secteur Archives s'ajoutent une sous-direction du Patrimoine et une sous-direction des Musées. L'expansion ainsi affichée témoigne alors d'une politique musée. Comme l'a souligné Isabelle Rambaud, cette dernière restructuration a permis de rééquilibrer les pôles d'activités de la direction³ qui compte, en 2007, cent trente agents : soixante-deux pour les Archives départementales, trente-neuf pour les Musées et vingt-neuf pour les services du Patrimoine.

De nombreux métiers sont exercés au sein de cette direction : conservateur du Patrimoine, attaché de conservation, assistant qualifié, médiateur culturel, archéologue, architecte du Patrimoine, administrateur, bibliothécaire, documentaliste, photographe, agent du Patrimoine et bien d'autres encore, sans oublier un personnel administratif et technique. Loin d'être un éventail exhaustif des métiers du patrimoine, cette diversité laisse supposer, à juste titre, des champs d'activité très variés, où la recherche doit trouver toute la place qui lui revient et qui lui est nécessaire pour que la connaissance constitue le socle et cimenter les initiatives. Parmi les personnes affectées aux travaux de recherche et de médiation, les formations et les expériences sont multiples. Au sein de la sous-direction du Patrimoine, par exemple, travaillent des archéologues, des historiens, des historiens de l'art et un architecte du Patrimoine. La complémentarité évidente de ces disciplines est un atout ; elle nous permet de mettre en œuvre des

1. On lira avec intérêt l'article signé par Isabelle Rambaud, « Archives, Patrimoine, Musées : Mariage de raison ou liaisons dangereuses ? L'Exemple de la Seine-et-Marne », paru dans la *Gazette des Archives*, n° 200 ; à l'issue de dix années d'exercice dans le département, l'auteur s'est interrogée sur la place jouée par les Archives départementales dans l'organisation de l'administration seine-et-marnaise, la reproductibilité du modèle visant à réunir en une seule direction les trois secteurs, Archives, Patrimoine et Musées, et enfin les perspectives de développement du modèle.

2. Musée départemental de Préhistoire d'Île-de-France (1981), musée départemental Stéphane Mallarmé (1992) ; musée départemental des Pays de Seine-et-Marne (1995) ; jardin-musée départemental Bourdelle (2003) ; musée départemental de l'École de Barbizon (2004).

3. I. Rambaud, *ibid.*, pp. 90-91.



Le donjon du château
de Blandy-les-Tours.

projets transversaux importants où chacun peut trouver sa place selon ses compétences.

Les moyens financiers dégagés par le Conseil général sont exemplaires. En 2006, le budget annuel affecté à la direction des Archives, du Patrimoine et des Musées départementaux était de 4 711 725 €, répartis en crédits d'investissement de 3 718 532 € et en crédits de fonctionnement de 993 193 €. Sur les crédits d'investissement, la part la plus importante est destinée au financement des programmes départementaux en matière de restauration et de valorisation du patrimoine historique, en l'occurrence à l'achèvement de la restauration et aux aménagements intérieurs du château de Blandy-les-Tours, et aux aides versées aux communes pour la conservation et la restauration de leur patrimoine. Les crédits de fonctionnement permettent la mise en œuvre d'actions culturelles en direction des publics, comme les expositions temporaires et les animations proposées dans les musées départementaux, les actions pédagogiques tant sur le secteur archives que sur celui des musées, des rencontres comme le forum des Associations patrimoniales et les rencontres départementales du Patrimoine, journées d'étude Jean Hubert, des manifestations fédératrices comme « La Seine-et-Marne couleur jardin », « La Nuit des Musées » ou « Les monuments font le printemps », ou encore des publications. À titre indicatif, 83 321 personnes ont fréquenté l'ensemble des sites de la Direction dont 30 955 scolaires⁴.

Une dynamique de projets

La mise en œuvre d'une politique patrimoniale sur un territoire comme celui de la Seine-et-Marne implique des choix, une structuration importante des activités, des méthodes et des outils.

Les champs possibles ouverts à la recherche peuvent concerner :

- la constitution, le traitement et la valorisation des collections d'archives ou de musées ;
- l'inventaire, l'étude, la valorisation du patrimoine artistique et monumental ;
- les programmes développés sur le secteur de l'archéologie, en matière de fouilles programmées essentiellement.

4. Ces chiffres 2006 n'incluent pas le site de Blandy-les-Tours.

Ces terrains d'action sont très vastes. Et s'il est vrai que, pour le secteur des musées, la recherche trouve tout naturellement ses limites de par la nature des collections conservées dans chaque établissement, elle pourrait néanmoins, faute de cadrage, se diluer au risque de ne jamais aboutir pour le secteur des archives et du patrimoine. Sur ces deux champs, le « matériel » potentiellement disponible est conséquent, même si d'autres nous ont précédés. En Seine-et-Marne, les archives conservent aujourd'hui 37 kilomètres linéaires de fonds ; et bien qu'il y ait eu un fort engagement depuis le XIX^e siècle sur l'étude des collections, il y a encore des fonds, comme les fonds notariés ou les fonds d'archives juridiques, qui restent méconnus.

Sur le champ du patrimoine, les chiffres parlent d'eux mêmes. Le département de Seine-et-Marne compte 514 communes, 43 cantons, 615 monuments protégés au titre de monuments historiques, 5 000 protections d'objets, c'est-à-dire 8 000 objets en réalité. Si l'on utilisait l'outil inventaire traditionnel, autrement dit l'inventaire fondamental, comme outil de recherche, la démarche serait très difficile pour être irréalisable dans des délais compatibles avec la conduite d'une politique patrimoniale soucieuse d'une lisibilité légitime. L'étude préalable réalisée entre 1997 et 2000 par la DRAC d'Île-de-France en vue d'un inventaire du patrimoine de Seine-et-Marne arrivait en effet à de telles conclusions⁵. Dans ses orientations méthodologiques, le rapport préliminaire mettait l'accent sur la complexité du territoire et sur la nécessité de trois types d'approches différents s'attachant avant tout à une dimension territoriale. Autrement dit, trois inventaires pour trois échelles de territoire⁶.

Dans un tel contexte, et d'une manière générale, la recherche doit être structurée dans une démarche de projet qui intègre nécessairement des notions de calendrier, de budget, de constitution et de coordination d'équipe. Si cette démarche nous paraît évidente, ses implications, en termes de gestion, ne doivent pas être sous-estimées, et ce pour trois raisons. La première est l'articulation des études entre elles. Ce sujet a été abordé dans les discussions de la matinée, en particulier par Jean-Michel Leniaud. Il n'est pas question de faire du « saucissonnage », de privilégier tantôt l'approche thématique, tantôt l'approche chronologique, mais plutôt bien d'essayer de réfléchir d'une manière globale sur un secteur en se projetant le plus possible dans le temps pour que chaque étude s'inscrive dans un ensemble cohérent. La seconde a trait à l'environnement administratif dans lequel nous évoluons, parfois perçu comme une difficulté dans le « porter à connaissance ». De plus en plus nous devons maîtriser, outre les méthodes de recherche inhérentes à nos disciplines respectives, les outils juridiques et financiers indispensables à la réalisation matérielle de nos projets. C'est un élément important des conditions de la recherche dans nos collectivités, élément en tout cas suffisamment significatif pour être évoqué lors des entretiens de recrutement, en particulier en direction des jeunes collaborateurs. C'est une question qui mérite sans doute débat car elle illustre une évolution certaine des métiers du patrimoine.

5. « Vers un inventaire du patrimoine de la Seine-et-Marne », étude préalable réalisée sous la direction de Dominique Hervier, conservateur régional de l'Inventaire, DRAC d'Île-de-France, Paris, 2001.

6. La première échelle concerne les petites communes rurales (type Chalmaison, alors zone test de l'étude préalable) ; la seconde regarde les communes d'importance moyenne (type Lagny-sur-Marne ou Chelles) ; la troisième intéresse des communes à fort potentiel ou peu dénaturées (type Melun ou Montereau-Fault-Yonne).

La troisième raison susceptible d'être évoquée ici relève de la conduite de projet. Pour qu'un projet de recherche ait toutes les chances d'être développé sur la durée qui lui est nécessaire, une ou plusieurs phases de restitution et de validation devront être intégrées à la démarche. Pour en définir les formes, on tiendra compte du périmètre et des objectifs de l'étude en question et du calendrier global de l'action. Ainsi, le projet, fut-il mené sur trois, voire cinq années, donnera-t-il à voir et à comprendre. La restitution intermédiaire, loin d'être un frein à la recherche, est un moment d'évaluation essentiel. Sommes-nous dans la bonne direction ? Y a-t-il des éléments nouveaux susceptibles de nourrir notre réflexion ? Au contraire, est-on passé à côté de quelque chose au moment de l'élaboration du projet ? Le calendrier prévisionnel se confirme-t-il ? Y a-t-il cohérence entre les moyens et les objectifs ? Cette phase doit aussi être comprise comme un moment privilégié de dialogue avec les élus, en particulier avec l'élu en charge du secteur concerné.

Un département acteur et promoteur de la recherche

Pour conclure cette rapide analyse, sans doute convient-il d'illustrer notre propos par quelques exemples significatifs des actions et du rayonnement que l'on cherche à leur donner grâce à des partenariats.

En 1992, à l'occasion des travaux d'aménagement de la Seine, le département de Seine-et-Marne a pris part à la découverte étonnante d'une barque carolingienne. De la fouille à l'installation de la barque au musée départemental de Préhistoire d'Île-de-France, en 2005, le projet a été coordonné par le service départemental d'Archéologie⁷, avec le soutien de la DRAC d'Île-de-France et de la direction des Musées de France. Nous étions dans le cadre d'une fouille d'archéologie préventive. Les étapes principales ont été les suivantes : mise en place d'un protocole d'étude et de conservation sur le terrain avant même enlèvement, opération de traitement et de restauration pendant une dizaine d'années au laboratoire Arc Nucléart, construction d'un module architectural particulier (sorte de vitrine extérieure répondant aux dimensions importantes de l'objet, 14,50 m, et aux conditions idéales de conservation et de présentation) et, enfin, installation de la barque en fin de parcours du musée. Dès l'origine, cette opération a été conçue dans l'optique globale d'archéologie : du terrain au musée.

L'achèvement de la restauration et les aménagements intérieurs du château de Blandy-les-Tours réalisés de 2005 à 2007, avec la maîtrise de Jacques Moulin, architecte en chef des Monuments historiques, ont abouti à la réouverture du site au public lors des journées européennes du Patrimoine 2007. Ces travaux succédaient à une première tranche mise en œuvre entre 1992 et 1994. Entre ces deux campagnes, plusieurs années de fouilles ont été entreprises dans l'enceinte du château, sous la direction de Marie-Claire Coste, archéologue départemental.

7. Le service était alors sous la responsabilité de Daniel Mordant (conservateur en chef du Patrimoine honoraire) ; lire D. Mordant, « La Barque monoxyle carolingienne de Noyen-sur-Seine (Seine-et-Marne) », dans P. Pomey, E. Rieth (sous la direction de), *Construction navale, maritime et fluviale, Archaeonautica*, 14, 1998 (1999), pp. 23-27.

Ces travaux ont été accompagnés de recherches historiques, d'analyses de laboratoire... Près de trente spécialistes ont été associés pendant une dizaine d'années sur ce projet : universitaires, chercheurs au CNRS, archéologues à l'INRAP... Au-delà de la démarche purement scientifique visant à approfondir les connaissances tant de l'art de la fortification que du mode de vie seigneurial du XIII^e au XV^e siècle, ces études ont permis de développer des actions de restitution à destination des publics :

- la conception d'une exposition permanente retraçant les phases d'occupation du site, depuis la nécropole mérovingienne jusqu'à la construction, par étapes, du château ainsi que la généalogie des familles qui en ont fait l'histoire ;
- la réalisation d'un parcours d'interprétation ;
- un programme de publication.

En près de quinze ans, depuis la date du rachat du château par le Conseil général en 1992, le projet a fédéré la sous-direction du Patrimoine. Chaque service est intervenu selon son domaine de compétence⁸ à des moments clés du projet. Enfin, Isabelle Rambaud s'est vue confier la direction scientifique d'un ouvrage de synthèse des connaissances sur le château réalisé avec la contribution de seize auteurs : historiens, archéologues et spécialistes dans des domaines comme la carpologie ou la dendrochronologie, par exemple⁹. Préfacé par Jean Favier, membre de l'Institut, l'ouvrage intègre également un texte signé par l'architecte en chef des Monuments historiques présentant le parti de restauration et les enjeux de l'usage futur du monument en qualité d'établissement à vocation patrimoniale, culturelle et artistique.

Véritable aventure humaine, ce projet a montré combien la complémentarité des équipes était précieuse, l'épine dorsale de ce projet étant bien sûr la connaissance. L'une des clés de la réussite aura été également l'engagement des élus du Conseil général et de ses partenaires : l'État, la Région Île-de-France et une entreprise mécène, ESSOREP.

L'inventaire du patrimoine industriel de la vallée de la Seine est le tout dernier chantier ouvert. Formalisé par la signature d'une convention pluriannuelle en 2007, liant le département de Seine-et-Marne et la Région Île-de-France, ce projet de recherche associe le service Études et Développement du patrimoine et le service régional de l'Inventaire piloté par Arlette Auduc, que nous remercions ici chaleureusement d'avoir invité le département de Seine-et-Marne à participer à cette table ronde. La convention fixe les modalités de réalisation de cette enquête d'inventaire pour la période 2007-2011. Les programmes d'actions annuelles seront définis par avenant.

L'étude du patrimoine industriel fait partie des axes prioritaires de la politique culturelle départementale. Cet inventaire doit contribuer à forger l'identité du territoire retenu, en l'occurrence la vallée de la Seine, en pleine mutation. Cinquante et une communes riveraines sont étudiées par les équipes du Conseil général et de la Région qui utilisent une méthodologie et des outils communs. L'ambition de ce

8. Le service départemental d'Archéologie pour les fouilles et le suivi archéologique pendant les travaux, le service départemental du Patrimoine monumental, représentant la maîtrise d'ouvrage, la Conservation des antiquités et objets d'art, pour un suivi conjoint de certaines restaurations d'objets mobiliers, et le service Études et Développement du patrimoine pour la réalisation de publications jeune public (bande dessinée et livret jeu).

9. Isabelle Rambaud (sous la direction de), *Le Château de Blandy-les-Tours*, Conseil général de Seine-et-Marne Melun, éd. Gaud, 2007.



La centrale électrique de
Montereau (Seine-et-Marne).

projet est qu'à terme l'ensemble des données constitue un outil de gestion et d'aide à la décision pour des élus, des aménageurs, des architectes chargés de projets de réhabilitation ou de rénovation urbaine.

Le Conseil général s'investit encore dans des projets à plus court terme dont l'objectif peut être la réalisation d'expositions. Il s'agit alors d'étudier puis de valoriser les collections des archives départementales et des musées. Un projet d'exposition sur le thème du jardin individuel devrait voir le jour au musée départemental des Pays de Seine-et-Marne comme l'aboutissement d'une thèse sur la biodiversité des clôtures végétales dans les jardins, thèse suivie par le musée dirigé par Évelyne Baron, conservatrice en chef du Patrimoine, en collaboration avec le Muséum d'histoire naturelle. Certains travaux de recherche peuvent avoir des finalités éducatives telles les expositions montées dans le Muséobus, renouvelées tous les trois ou quatre ans, et les recueils de la collection « Mémoires et Documents », projets mis en œuvre par les Archives départementales à destination du public scolaire. Acteurs de la recherche, certains des collaborateurs le sont encore en intégrant des « Programmes collectifs de recherche » (PCR) animés par nos partenaires scientifiques, en particulier dans le domaine de l'archéologie.

Promoteur de la recherche, le Conseil général l'est enfin par l'organisation de journées d'études telles les « Rencontres départementales du Patrimoine : journées Jean Hubert » consacrées à des sujets d'actualité sur le patrimoine et aux activités des professionnels du patrimoine¹⁰, l'accueil régulier de stagiaires dans le cadre de DESS et par une aide à la recherche sous la forme d'une bourse accordée aux doctorants dont le sujet de thèse concerne la Seine-et-Marne. Les disciplines sont nombreuses : archéologie, histoire, histoire de l'art, architecture, urbanisme, aménagement du territoire, ethnologie, muséologie...

Dans le département de Seine-et-Marne, le patrimoine, dans ses dimensions archéologique, historique et artistique, fait l'objet d'études et de recherches qui s'inscrivent dans une politique patrimoniale clairement définie et soutenue par des inscriptions budgétaires depuis plus d'une vingtaine d'années. Mises en œuvre dans une démarche de projets, les actions départementales s'appuient sur un partenariat confirmé, tant scientifique que financier. L'approche pluridisciplinaire est privilégiée. L'objectif commun à l'ensemble des projets sur les secteurs archives, patrimoine et musées est la connaissance du patrimoine dans l'optique de sa conservation et de sa valorisation. La réflexion sur les modalités de la transmission des connaissances acquises est donc au cœur de nos préoccupations, car la recherche n'a de sens que si elle est partagée par le plus grand nombre.

ARLETTE AUDUC *Vous avez parlé d'articuler la recherche avec l'action dans une démarche de projet. Ma question est de savoir s'il y a une articulation entre votre recherche, celle qui est menée concrètement, et la politique patrimoniale que porte le département. En clair, vous nous avez dit que vous aidiez à la restauration de tel ou tel type de patrimoine. On sait le travail que vous faites sur les églises. Est-ce que la recherche permet justement d'argumenter cette politique-là ?*

Je sais (parce que c'est là-dessus que nous allons travailler ensemble) qu'une des priorités actuelles de la Seine-et-Marne est le patrimoine industriel. Nous ne l'aborderons pas en détail, mais nous allons passer quelques images sur le patrimoine industriel en Île-de-France. C'est une priorité quasi générale des collectivités territoriales. Il regroupe des réalités extrêmement variées : ce sont d'abord des grandes usines, dont certaines ont disparu ou sont en danger, et dont l'étude permet de conserver la mémoire. Ce sont aussi des petits ateliers dans la ville, et une certaine image de la mixité urbaine, dont on sait à quel point il est difficile de la maintenir.

Il est bien évident que les méthodes de travail et d'étude, qui étaient celles de l'inventaire et qui étaient des méthodes de l'histoire de l'art, n'étaient pas véritablement pertinentes en matière de patrimoine industriel. Ce qui nous permet d'aborder la question des méthodes de la recherche qui, elles aussi, se renouvellent sans cesse.

C'est donc à Marie-France Gleizes qu'échoie la tâche de nous parler de ces questions qu'elle a choisi d'évoquer à partir de l'archéologie du bâti.

10. Chaque édition des « journées Jean Hubert » propose un sujet de réflexion : « La connaissance du patrimoine » (2003), « Restaurer son église » (2005) et « Patrimoine et Paysages » (2007). Les actes de ces journées font l'objet d'une publication dans *Les Cahiers Jean Hubert*. Le n° 1 consacré à la connaissance du patrimoine a été édité en 2005, les suivants, n°s 2 et 3, sont à paraître en 2008.

Marie-France GLEIZES
conservateur du Patrimoine, service régional de l'Archéologie,
direction régionale des Affaires culturelles d'Île-de-France

Les méthodes de la recherche patrimoniale : suivi, développement, expérimentation, élargissement à de nouveaux champs. L'exemple de l'archéologie

Quelle est la place de l'archéologie au sein de la recherche en matière de patrimoine des périodes récentes ? La question doit être posée.

Comme toute science, l'archéologie peut se définir par un champ d'étude et des méthodes spécifiques. Le champ d'étude, ce sont les traces matérielles laissées par l'homme et ses activités depuis les origines. Les méthodes visent à permettre l'investigation, l'observation, l'enregistrement, l'interprétation et la restitution de ces traces.

L'archéologue agit en trois dimensions. Il fouille des ensembles contemporains, il y collecte les vestiges significatifs et il les replace dans une succession chronologique. On obtient ainsi une connaissance « horizontale », permettant l'appréhension d'un ensemble cohérent à une période culturelle donnée, une connaissance analytique des pratiques et des techniques basée sur la collecte et l'étude des artefacts qui pourront ensuite servir de points de comparaison, et enfin on obtient une connaissance « verticale » fondée sur les relations stratigraphiques qui restitue l'évolution d'un lieu ou d'un territoire sur la longue durée.

Le développement de l'archéologie préventive est à l'origine d'une évolution très rapide de la discipline au cours de ces dernières années. Après de nombreux « scandales archéologiques » dans les années 1970, après les interventions, le plus souvent en force, des archéologues à la fin du xx^e siècle, la mise en place d'une réglementation a été un pas décisif.

D'abord formalisée au niveau européen par la convention, dite de « Malte », elle a été traduite dans le droit français par la loi de 2001, reprise en 2003 et désormais codifiée dans le livre V du code du Patrimoine. Les vestiges archéologiques sont considérés comme un bien commun, un patrimoine. La loi impose une reconnaissance préalable pour vérifier l'impact des aménagements qui les menacent et prévoit une compensation quand ils entraînent leur disparition. Cette compensation, c'est l'obligation de fouille, afin de conserver sinon la matière même, du moins l'information portée par les niveaux archéologiques. C'est ce qu'on appelle la conservation par l'étude.

Ces dispositions ont entraîné de très nombreuses opérations sur des surfaces souvent importantes et ont permis l'exploration de plus en plus systématique de territoires jusqu'ici peu explorés. Cette multiplication des interventions met les archéologues face à de nouveaux champs et face à de nouvelles questions. Ils doivent désormais appréhender des espaces délimités, non en fonction de leur sujet d'étude, mais par des aménagements qui ne sont pas de leur fait.

Ces espaces peuvent comprendre des objets dont jusqu'ici ils ne se préoccupaient pas, mais qui, pour autant, existent et ne peuvent être totalement écartés. D'abord, parce que le plus souvent, ces objets vont disparaître et que les archéologues sont les seuls sur le terrain, en capacité d'intervention immédiate. Ensuite, parce que les archéologues disposent des techniques d'enregistrement appropriées. Enfin et surtout parce que ces objets participent de l'histoire du site et de son évolution, c'est-à-dire de la matière même de la recherche archéologique.

Un de ces nouveaux champs d'intervention concerne l'archéologie du bâti. C'est une zone encore mal délimitée, souvent source d'incompréhension. Les bâtiments en élévation rentrent mal dans le champ de l'archéologie préventive, le plus souvent comprise comme la recherche des vestiges enfouis dans le sol. Cela peut amener à des situations parfaitement absurdes.

De nombreux exemples de fouilles en milieu urbain livrent les restes de maisons médiévales ou modernes, soigneusement étudiées et restituées, données purement archéologiques dont l'intérêt est incontestable. À côté, il n'est pas rare que les maisons voisines, encore en élévation, recèlent, sous des réfections plus récentes ou dans les caves, des ensembles des mêmes périodes souvent bien conservés. Et il serait légitime de fouiller les restes souvent infimes et morcelés, et illégitime de pouvoir mener l'étude d'un bâtiment entier ! On voit le paradoxe de cette démarcation.

La justification de l'archéologie du bâti tient aussi à la méthode. L'archéologue a sur le bâti la même démarche que sur les strates sédimentaires. Il cherchera à décomposer, par décapage ou sondages, les événements successifs qui ont marqué le bâtiment. Il enregistrera les unités de construction et les organisera sous forme de matrice chronologique. Il relèvera les traces de mise en œuvre et échantillonnera les matériaux utilisés. Il contribuera ainsi à constituer un référentiel pour les études et les comparaisons à venir.

Ces recherches se pratiquent parfois dans le cadre des travaux de restauration des monuments historiques anciens. Elles sont beaucoup plus rares sur des bâtiments anciens non protégés. Elles sont très difficiles à mettre en œuvre sur des bâtiments de périodes plus récentes.

Pourtant, de nombreux exemples d'études du bâti ont prouvé le bien fondé de ces interventions. Les observations des archéologues de Seine-Saint-Denis lors de la restauration de maisons du Vieux Pays à Tremblay-en-France montrent tout l'intérêt d'une démarche systématique sur le bâti pour comprendre l'évolution

d'un village. En Île-de-France, l'observation de la mise en œuvre du plâtre dans les édifices ruraux, les murs à pèches, l'habitat populaire... ouvre un champ d'étude encore très peu exploré, et dont les objets disparaissent à grande vitesse.

Ces exemples recourent un champ plus vaste qu'on a qualifié d'archéologie des périodes récentes.

La question a été mise en avant depuis quelques décennies par le centre d'Archéologie moderne et contemporaine de la Sorbonne, et plus récemment par les réflexions menées autour d'Alain Schnapp à l'Institut national d'histoire de l'art. Elle est surtout posée avec acuité par la pratique de l'archéologie préventive.

En effet, comme je l'indiquais précédemment, l'archéologue qui intervient dans le cadre préventif, et c'est maintenant la très grande majorité des cas, se trouve devant une parcelle de territoire à étudier et susceptible d'apporter des informations pour toutes les périodes. Il se trouvera souvent confronté à des ensembles récents, parfois même encore en élévation.

Ces niveaux sont généralement enlevés brutalement pour accéder aux strates plus anciennes, et ce d'autant plus facilement que la fouille archéologique est une prestation rémunérée, et que le temps et les moyens sont donc limités. Il y a néanmoins quelques exemples où ils sont pris en compte. Une ferme, un moulin, une briqueterie, un four à chaux disparus depuis longtemps ont ainsi pu être rapidement étudiés lors d'opérations systématiques effectuées autour de Marne-la-Vallée ou de la ville nouvelle de Sénart.

L'opération menée dans la ZAC Centre-Ville de Bourg-la-Reine donne un exemple particulièrement intéressant. Elle a permis la mise au jour des restes de la première manufacture de faïence et de porcelaine qui a fonctionné de 1772 à 1804. La fouille rapide de grandes tessonniers a permis d'échantillonner l'ensemble des productions, jusqu'ici très mal connues, et a mis en évidence d'étroites relations avec les manufactures contemporaines de Sceaux et de Mennecey.

Encore s'agit-il ici de vestiges dont le statut archéologique est incontestable.

La question se pose également pour des installations plus récentes dans le cadre de ce qu'on appelle l'archéologie industrielle. Le terme est ambigu depuis les ouvrages fondateurs qui définissent l'objet plus que la méthode. Je ne parle ici que de l'appréhension, lors d'une opération d'archéologie préventive, des installations industrielles qui représentent souvent le stade ultime du site à reconnaître.

Pour donner un exemple que je connais un peu, les diagnostics archéologiques qui portent sur la Plaine-Saint-Denis se donnent évidemment pour but prioritaire la reconnaissance des occupations anciennes et des installations médiévales qui rythmaient l'espace entre la capitale et la basilique. Les archéologues, quand ils ouvrent ces terrains, rencontrent en premier lieu les restes des installations industrielles qui s'y sont déployées pendant tout le xx^e siècle. On note forcément ces vestiges, ne serait-ce que pour l'impact qu'ils ont eu sur les niveaux plus anciens, et comme terme de l'évolution de ce fragment de territoire. Mais on ne les fouille pas ou si peu.

Des trouvailles ponctuelles, quasi anecdotiques, éveillent pourtant l'attention. Des remblais ont livré des déchets de fabrication de la verrerie Legras : fragments de verre teinté, débris de fours, morceaux de moules, objets brisés, qui renouvellent la connaissance d'une production jusqu'ici fondée sur les seules pièces exceptionnelles ou pittoresques rassemblées par les musées ou les collectionneurs. Un dépotoir de pots brisés aux marques de Félix Potin permet de poser la question d'un établissement oublié lié à la collecte ou au nettoyage de ces contenants. Le décapage de l'emprise d'usines récemment démolies met en évidence des fondations de bâtiments, des supports d'installations lourdes, des bases de cheminées, des galeries techniques, souvent non représentés sur les plans collectés par les aménageurs ou lors des études préalables.

Les vestiges mis au jour par les archéologues sont souvent l'ultime occasion de préciser la localisation de certaines activités industrielles, les phases d'aménagement, les modes de gestion des déchets, voire les productions elles-mêmes.

Pour conclure, on voit comment l'archéologie est de plus en plus confrontée à de nouveaux objets considérés jusqu'ici comme extérieurs à son champ d'investigation. Elle pourrait ne pas les prendre en compte, et c'est souvent le cas. Mais il n'y a personne d'autre pour assurer cette tâche et les archéologues sont sur place et disposent des techniques d'enregistrement nécessaires... Certes, la technique et l'opportunité ne fondent pas une discipline, mais elles ouvrent de nouveaux espaces qui, sinon, n'auraient pas été explorés et qui se révèlent souvent porteurs d'informations originales.

En effet, on l'a vu, les nouvelles procédures entraînent l'étude de nouveaux objets, qu'on est parfois amené à fouiller presque par obligation, par conscience professionnelle... Et lors de l'étude, même rapide, il apparaît souvent que leur fouille a apporté des données spécifiquement archéologiques qui ne peuvent être apportées par d'autres disciplines. Et de nouvelles questions surgissent. Et on regrette alors de ne pas y avoir prêté plus d'attention.

En Île-de-France, l'importance et la rapidité des aménagements causent la disparition brutale de très nombreuses installations. Je ne plaide évidemment pas ici pour le relevé préalable ou la fouille systématique à l'échelle 1 de tout le territoire. Mais c'est trop souvent quand ils ont disparu qu'on se rend compte de l'intérêt ou de la valeur d'information de certains ensembles, et c'est évidemment trop tard.

Il apparaît indispensable à l'étape où nous sommes de se donner les outils qui permettront de prendre en compte ces nouveaux paramètres afin de pouvoir faire, au moment opportun, des choix raisonnés sur ce patrimoine récent et néanmoins fragile. L'archéologie se doit d'y participer. Mais ce ne peut être qu'en lien étroit avec les autres disciplines, et c'est cette réflexion et cette collaboration qu'il est maintenant urgent de mettre en place.



L'utilisation du plâtre
dans les murs à pêche
de Montreuil
(Seine-Saint-Denis).

ARLETTE AUDUC *Merci pour cette intervention passionnante qui nous ouvre des champs de collaboration et de partenariat multiples.*

Je voudrais revenir maintenant sur ce qu'a dit Guy Burgel ce matin sur la ruralité de l'Île-de-France et sur la disparition des restes de l'agriculture périurbaine. J'ajouterais la disparition lente, mais sûre des fermes de grande culture en Beauce et en Brie, et je me demande si nous ne connaissons pas aujourd'hui, pour l'agriculture et pour le maraîchage, le même phénomène que celui qu'a connu le patrimoine industriel dans les années 1980. Pour vous parler de ces questions qui sont aussi celles de l'évolution de notre attention aux différents types de patrimoines, de notre regard sur notre histoire, nous avons fait appel à un ethnologue. Je vais donc donner la parole à Denis Chevallier dont le parcours personnel est intéressant : il est passé de l'intérêt pour le patrimoine rural à l'étude des patrimoines et des cultures méditerranéennes. Est-ce que même le regard de l'ethnologue évolue ?

Denis CHEVALLIER
responsable du site marseillais du musée des Civilisations de l'Europe
et de la Méditerranée

L'ethnologue et la question patrimoniale : l'exemple du patrimoine rural

Avant toutes choses, je voudrais remercier les organisateurs de cette table ronde et tout particulièrement Arlette Auduc de m'avoir invité à vous parler d'un sujet qui m'est cher : le patrimoine rural et plus largement le patrimoine ethnologique.

Vous vous souvenez tous de la définition qu'Isac Chiva fait du patrimoine rural dans son fameux rapport de 1994. Il y énumère d'abord les éléments qui constituent le patrimoine rural : des paysages façonnés au cours des âges par les gens vivant de la terre, etc. ; des immeubles formant ce qu'on appelle l'architecture rurale ; des produits du terroir adaptés aux conditions locales, etc. ; des techniques et des savoir-faire, etc.

Je poursuis la citation de mon maître Isac Chiva, que je salue au passage, qui ajoute : « C'est dire que ces techniques s'étendent à des symbolisations et des significations culturelles au sens plein du terme. Toutefois, on ne saurait parler de patrimoine culturel rural sans se référer à une double évidence : les hommes qui s'en servent, qui en vivent et qui ont souvent pris une part décisive à la survie de ces biens ont la conscience de plus en plus claire et affirmée que cet ensemble leur appartient. Mais en même temps, l'espace rural, avec le patrimoine qu'il représente et contient, est désormais considéré à part égale comme le bien et le lieu de tous les hommes, ceux des villes comme ceux des campagnes¹. »

Je veux insister pour introduire mon propos sur le fait que ce patrimoine ne se réduit pas, loin s'en faut, aux traces de l'agriculture dans le paysage. La France compte plus de 36 000 communes et il y en a plus de 30 000 qui sont considérées comme rurales, parce qu'elles ont moins de 2 000 habitants. Une grande partie de la population française vit donc dans des communes dites rurales, et ce n'est pas pour autant que les gens qui y vivent travaillent la terre. On recensait, en 2006, 540 000 exploitations agricoles en France alors qu'il y en avait trois fois plus au début des années 1980. Ce ne sont donc plus les agriculteurs qui font le rural, mais ce sont les traces de leurs activités qui nous permettent de comprendre ce patrimoine, c'est-à-dire les objets qui font encore sens sur ces territoires-là.

Un petit point d'histoire : la notion de patrimoine est une notion récente et les ethnologues n'ont porté leurs travaux sur le patrimoine rural que très récemment, au début des années 1980, lorsque, sous la pression d'une demande forte de



Les nouvelles pratiques du monde rural s'accompagnent d'une création architecturale contemporaine.
Chais contemporain dans le Burgenland, Autriche, 2007.

1. Cité dans : *Guide d'observation du patrimoine rural*, Paris, ministère de l'Agriculture, 2009, p. 13.

collectivités locales et des mouvements régionalistes, on crée au sein du ministère de la Culture une mission du patrimoine ethnologique. Avant cela, l'intérêt des ethnologues avait porté sur des objets qui correspondaient à ce qu'ils appellent les cultures populaires, et en particulier la culture matérielle et immatérielle du monde paysan. Ce regard, qui fait pendant à celui des historiens, se caractérise par le fait qu'il porte sur un monde dont on a très tôt conscience qu'il est en train de disparaître.

Si l'on regarde un peu plus en arrière du côté des précurseurs de l'ethnologie, ceux que l'on appelle les folkloristes qui apparaissent au début du XIX^e siècle, on trouve des érudits qui se penchent sur les cultures régionales. Ils sont parfois regroupés en associations ou en académies comme la célèbre Académie celtique. Eux aussi enquêtaient, inventoriaient, collectaient au nom de l'idée qu'il fallait sauver ce qui était en train de disparaître. Je remarque que nous sommes toujours en train de faire la même chose. Et c'est peut-être ce qui fait en quelque sorte notre spécificité en tant qu'ethnologues du patrimoine même si nous revendiquons de travailler sur le contemporain, sur les cultures vivantes.

Alors, en deux mots comment renouveler les approches ? Comment travailler sur le rural en parlant du contemporain et en l'intégrant dans des problématiques de productions culturelles, de production des identités, des appartenances et des traditions aujourd'hui ? C'est le point de vue que j'essaierai d'adopter pour défendre la place de l'ethnologie dans les institutions qui font de la recherche sur le patrimoine au ministère de Culture ou dans les collectivités territoriales.

Les ethnologues à la suite des géographes se sont intéressés au monde paysan. Ils ont pris en compte, dès le début du XX^e siècle, des objets comme la maison rurale qui alors n'intégraient pas encore la catégorie du patrimoine rural. Dans les années 1940, les ethnologues ont étudié de manière systématique les formes d'habitat rural, ce qui a donné cette somme qu'est le *corpus* de l'architecture rurale française, qui couvre la totalité du territoire français².

Ces pionniers ne se sont pas seulement intéressés à la maison dans ses aspects formels et fonctionnels, mais aussi, et peut-être surtout, aux rapports entre les maisons et les communautés qui les habitent, en prenant pour hypothèse que la maison était l'expression de formes d'organisation sociale beaucoup plus larges et plus vastes, et que la forme des maisons résultait de modalités spécifiques, que les historiens nous ont beaucoup aidés à comprendre, de transmission patrimoniale dans toutes ses dimensions, matérielles, sociales, symboliques. En bref, ils nous ont montré que la maison était l'expression des modes de vie. Ce fut une première étape au cours de laquelle les ethnologues se sont pris au jeu d'étudier les éléments constitutifs des cultures matérielles et immatérielles des terrains sur lesquels ils travaillaient pour essayer de reconstituer des globalités, des systèmes.

Je m'arrêterai un instant sur ce point car je crois que s'il y a une particularité, une originalité dans la définition du patrimoine que donnent les ethnologues, c'est bien celle-là : le patrimoine, ce n'est pas des objets que l'on peut isoler les uns des autres, on ne peut pas les comprendre tout seuls, il faut les comprendre comme

2. Jean Cuisenier, *L'Architecture rurale française, corpus des genres, des types et des variantes*, Paris, Berger Levrault, La Manufacture et A. DIE, 27 vol., 1977-2001.

intégrés dans des communautés, des sociétés, des systèmes culturels, où ils prennent sens à travers à la fois un usage particulier et un ensemble de représentations particulières. Grâce à cette masse énorme de travaux, les ethnologues, mes prédécesseurs, nous ont beaucoup aidés à construire cette notion de patrimoine rural.

Pour comprendre de quoi est constitué le patrimoine, nous avons besoin de comprendre comment cela fonctionne. Comment le territoire fonctionne avec ses différents types de maisons, ses produits, ses techniques agricoles, artisanales, industrielles, avec les représentations qui lui sont associées et qui émanent de différentes personnes ou communautés. Les représentations d'un territoire varient en effet selon les acteurs : l'agriculteur, le paysan, le résident secondaire, l'aménageur, etc. Si pour l'ethnologue le patrimoine se définit bien comme un ensemble d'objets matériels et immatériels, il s'agit d'un ensemble d'objets vivants qui forment système et dont les dispositions changent sans cesse.

Cette construction de l'objet patrimoine rural prend forme dans le contexte de foisonnement patrimonial des années 1980. Un des premiers à analyser cette nouvelle passion française est l'économiste Marc Guillaume qui, dès 1980, constate : « Une nouvelle forme de passion semble saisir les sociétés industrielles de l'occident. Tout devient patrimoine : l'architecture les villes, les paysages, les bâtiments industriels, le code génétique³. »

Jean-Michel Leniaud tente une explication en 1984 à la suite d'un colloque organisé à la Salpêtrière sur les monuments historiques où il affirme que « désormais, le véritable critère du patrimoine n'est plus ni l'art ni l'histoire, mais bien la conscience que tel ou tel objet fait partie de son patrimoine⁴ ».

On entre là dans la deuxième partie de mon propos car, d'une part, les ethnologues travaillent à identifier les différents éléments qui constituent le patrimoine et à saisir les modalités de la construction de ces objets et ils vont s'appliquer, d'autre part, à comprendre les modalités selon lesquelles tel et tel objet prend sens et fait patrimoine pour telle ou telle communauté ou collectivité. C'est-à-dire que l'ethnologue va s'attacher à analyser ce qu'on appelle les processus de « patrimonialisation ». Et ces processus vont bien au-delà de la définition des objets qui constituent le patrimoine car ils posent la question du fonctionnement même de ces sociétés par rapport au patrimoine et la manière dont un certain nombre d'objets – sans qu'on comprenne toujours bien pourquoi – vont faire sens, c'est-à-dire vont faire partie de cet ensemble, ce bien commun, que l'on va mettre en avant pour manifester son identité, pour marquer son appartenance à telle ou telle collectivité.

À partir des années 1990, beaucoup d'ethnologues se pencheront sur ces phénomènes de patrimonialisation. Ils le feront notamment grâce à des appels d'offres de recherche, comme celui que lance le ministère de la Culture en 1995 sur les « nouveaux usages de la campagne et le patrimoine ». Ces nouveaux usages de la campagne ce n'étaient plus seulement des usages agricoles, mais des usages touristiques, artisanaux, identitaires. On y étudiait des fêtes, des

3. Marc Guillaume, *La Politique du patrimoine*, Paris, Galilée, 1980.

4. Sous le pseudonyme d'Eugène Olivier, compte-rendu du colloque « Les monuments historiques demain », *Terrain*, n° 9, 1987, pp. 124-127.



Mise en scène de la ruralité et consommation culturelle : scène dans une foire artisanale au musée de plein-air de Sibiu, Roumanie, 2007.

techniques, des produits, des paysages, objets de relance et donc de toutes formes de détournements ou de réappropriations collectives qui correspondent souvent à de profondes mutations sociologiques perceptibles dans les institutions communautaires, comme dans les goûts et les pratiques de consommation. Ces phénomènes sont souvent assimilés à ce que le grand historien Éric Hobsbawm a nommé invention des traditions⁵.

Permettez-moi de terminer cet exposé par l'évocation d'une étude qui avait été faite par deux collègues, Anne-Marie Thiesse et Michel Bozon sur le Valois⁶. Ces chercheurs avaient étudié l'arrivée de nouvelles populations sur ces territoires ruraux récemment périurbanisés. Une partie importante de leur enquête portait sur les pratiques culturelles anciennes qui avaient été réappropriées par ces nouveaux venus, le tir à l'arc, par exemple, qui était une activité traditionnelle dans le Valois et que les néo-habitants avaient repris pour en quelque sorte identifier au territoire. Ils montraient que toutes les pratiques traditionnelles ne faisaient pas l'objet d'un même traitement par les différentes catégories de populations et que les derniers propriétaires terriens se raccrochaient quand à eux à d'autres activités qui les aidaient à se distinguer comme la chasse, et pour les plus riches d'entre eux la chasse à courre.

Cet exemple montre donc que le patrimoine est l'objet d'une instrumentalisation par différentes couches de la société. Le patrimoine en effet, et il faut insister sur ce point, est rarement consensuel, il est souvent cause de conflits comme le montrent bien les travaux réalisés sur les processus de patrimonialisation.

Ces différents regards ethnologiques sur le patrimoine doivent nous amener bien entendu à imaginer ensemble, et avec les institutions qui ont en charge sa protection et sa conservation, de nouvelles modalités de prise en compte du patrimoine. Le maître mot, dans ces démarches, c'est la transmission. Pour protéger le patrimoine, il faut qu'il se transmette, c'est-à-dire qu'il faut qu'il reste vivant. Nous devons méditer sur ce sujet, car intervenir sur le patrimoine aujourd'hui, c'est faire en sorte de le sauvegarder, c'est-à-dire de le garder sauf, le garder en vie dans sa richesse et sa complexité.

ARLETTE AUDUC *Je crois que nous commençons à comprendre l'étendue des difficultés que rencontrent les chercheurs, comme les enjeux de société qui sont en cause. En réalité, nous avons quitté les questions traditionnelles sur « l'objet » patrimonial en tant que tel pour nous aventurer sur le terrain de l'analyse d'un territoire dans toutes ses dimensions culturelles. C'est cette attitude – cette posture? – qui est celle du chercheur de l'Inventaire. Loin de chercher le bâtiment exceptionnel que, par ailleurs, il sera bien aise de rencontrer, il lui appartient de faire surgir tous les éléments de lecture et de compréhension du terrain étudié. Pour ce faire, il doit aborder la difficile question du patrimoine dit « ordinaire » que je ne définirai pas plus avant puisque ce sera la tâche de Roselyne Bussièrre.*

5. Éric Hobsbawm et Terence Ranger, *The Invention of Tradition*, Cambridge University Press, 1983.

6. Michel Bozon et Anne-Marie Thiesse, « Le donjon, le grenier et le jardin. La recomposition de l'identité culturelle dans le Valois », *Terrain*, n° 5, 1985, pp. 6-15.



Roselyne BUSSIÈRE

conservateur du Patrimoine, service de l'Inventaire général du patrimoine culturel,
Région Île-de-France

Le patrimoine ordinaire

1 Cellier à Chanteloup-les-Vignes, rue Charles-Barrois.

Pendant de longues années à l'Inventaire, j'ai été comme Monsieur Jourdain car j'ai étudié le patrimoine ordinaire sans le savoir. En effet, effectuer l'inventaire d'une commune, c'est étudier ses monuments insignes mais aussi et surtout le tissu urbain qui la constitue. Ce que le service appelle « le dossier collectif » qui recense et analyse l'habitat n'est pas autre chose qu'une étude du patrimoine ordinaire¹. J'ai été amenée à prendre conscience de ce concept et à lui donner un nom en lisant un master 2, dont le sujet portait précisément sur le patrimoine bâti périurbain en banlieue parisienne². Ce patrimoine ordinaire est, me semble-t-il, le nœud de toute réflexion sur le devenir du patrimoine au sens large. C'est la première étape de cette réflexion que j'aimerais aborder en trois points : qu'est-ce que le patrimoine ordinaire, pourquoi et comment l'étudier ?

Qu'est-ce que le patrimoine ordinaire ?

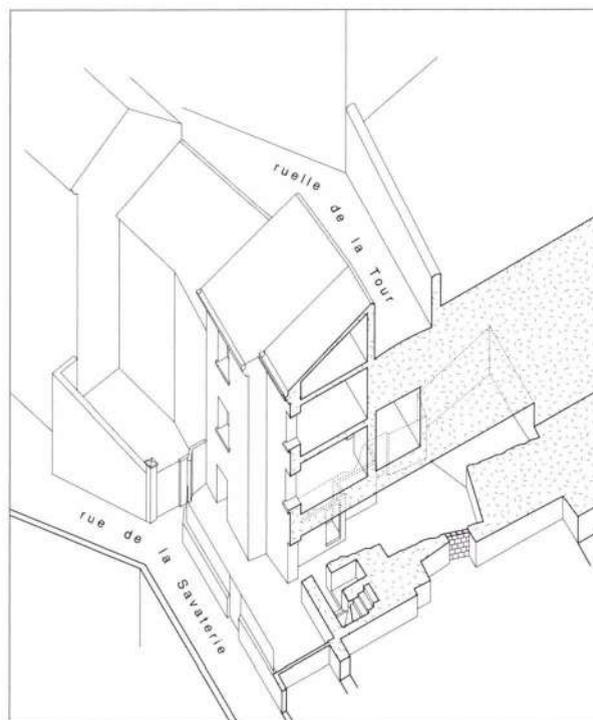
La première difficulté consiste à définir cet objet d'étude très protéiforme. C'est ce que s'attache à faire l'auteur du mémoire cité plus haut. À cette définition en quelque sorte savante et en tout cas mûrement réfléchie, j'ai ajouté une version plus spontanée : je me suis livrée à un petit exercice au sein du service de l'Inventaire en demandant à chacun ce que recouvrait pour lui cette notion. Cela m'a permis d'avoir deux définitions du patrimoine ordinaire : celle spontanée exprimée par le service qui s'en occupe quotidiennement et celle, mûrement réfléchie, construite par un observateur.

La définition savante : « Le patrimoine bâti ordinaire représente une rupture par rapport au patrimoine traditionnellement protégé au titre des monuments historiques. Cette rupture se manifeste du point de vue des acteurs, des domaines d'intervention et des logiques patrimoniales »³. Pour faire simple, on a en effet l'impression que s'occuper du patrimoine ordinaire est à la portée de tout le monde à la différence du monument – et singulièrement du monument historique – qui est le domaine d'action d'un nombre restreint de spécialistes. Plus encore, le patrimoine ordinaire se distingue par la réalité qu'il recouvre. En dépouillant un grand nombre de bulletins associatifs, des quotidiens locaux, des lettres d'information de divers organismes qui se consacrent à ce qui n'est pas le

1. Ministère de la Culture, *Principes, Méthode et Conduite de l'Inventaire général ?*, Paris, Monum, Éditions du patrimoine, 2001, pp. 92-111.

2. Julien Delannoy, *Le Patrimoine bâti « ordinaire » périurbain en banlieue parisienne. De l'inventaire au développement durable*, master 2, sous la direction d'Isabelle Backouche, EHESS, 2007, ex. reprographié.

3. *Ibidem*, p. 34.



Monument historique, Fondation du patrimoine, parcs naturels régionaux... un groupe bien identifié émerge naturellement : les édifices témoins d'une vie paysanne disparue, regroupant aussi bien les activités, les savoir-faire et les dévotions de cette société ancienne. On trouve donc pêle-mêle les chapelles, les croix de chemin, les fermes, les maisons rurales, les granges, les colombiers, les moulins, les lavoirs... et aussi les murs, les jardins, les clos. À ces objets architecturaux fortement ancrés dans le quotidien paysan s'ajoutent des éléments aux contours moins définis : ensembles bâtis, fronts urbains, bourgs, villages où on trouve un patrimoine immatériel : tracés parcellaires, vues dégagées, toponymes.

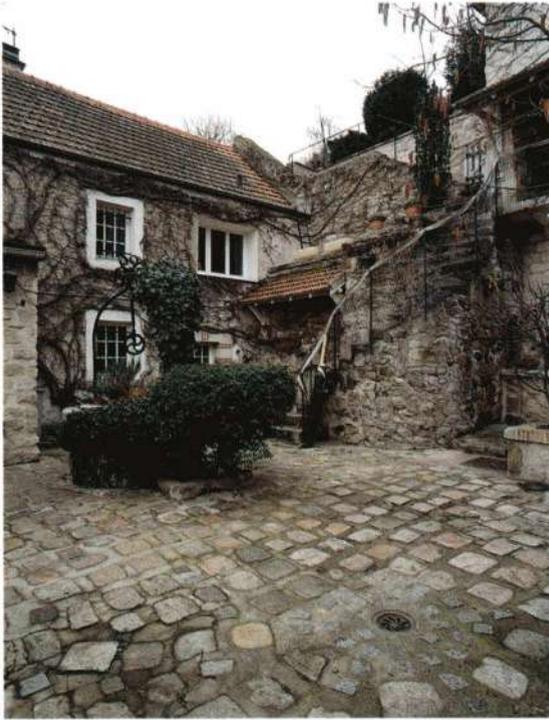
D'une manière générale, ce qui fonde cette notion, c'est celle d'une forte identité locale en rupture avec le Monument historique qui reposerait sur des critères de reconnaissance plus universelle.

La définition spontanée

Cette définition savante croise à plusieurs reprises celle qui émane de l'expression spontanée du service de l'Inventaire. Une formule est revenue de manière quasi unanime : le patrimoine ordinaire, c'est ce qu'on a sous les yeux et ce qu'on ne voit pas. Plusieurs adjectifs lui sont associés : quotidien, courant mais aussi disséminé, diffus et enfin répétitif, sériel.

2 Maison à Conflans-Sainte-Honorine, 11-13, rue de la Savaterie.

3 Vue axonométrique d'une maison de vigneron à Conflans-Sainte-Honorine, 11-13, rue de la Savaterie.



4 Maison à Andrésy,
116, rue du Général-Leclerc.

Une valeur d'usage lui a été attribuée à plusieurs reprises : le patrimoine ordinaire, c'est ce qui est habité et lié à la collectivité, à ce titre le lavoir a été cité plusieurs fois.

Le patrimoine ordinaire se définit aussi *a contrario*, c'est le contraire du monument historique, du château, de l'exceptionnel, de l'extraordinaire, du spectaculaire. Enfin, des formules plus fortes : c'est ce qui fait sens pour une communauté, ce qui forge l'identité d'un territoire, ce qui fait le pittoresque d'un lieu, ce qui raconte l'histoire de la ville.

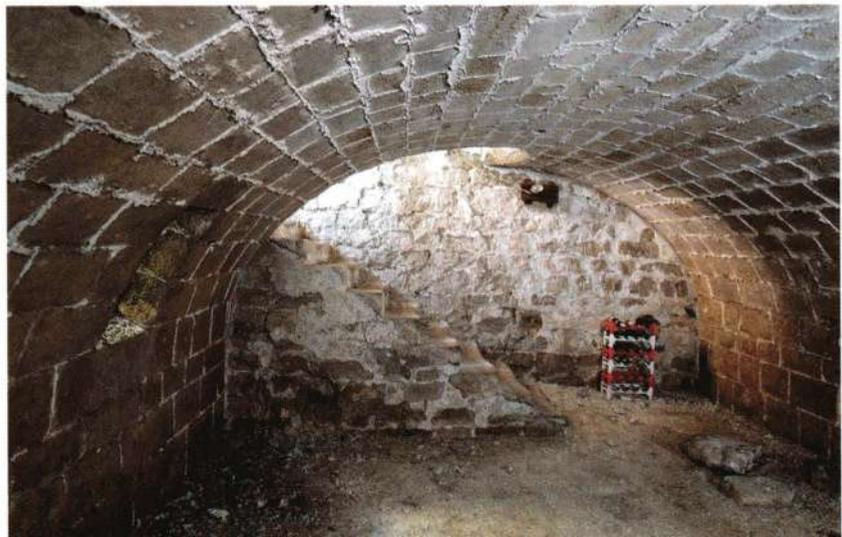
On le voit, la définition savante et la définition spontanée se recoupent plusieurs fois, et ces recoupements permettent de donner une première définition : le patrimoine ordinaire, c'est l'essentiel du bâti qui forme le paysage des villes et bourgs, c'est « ce qui forge l'identité d'un territoire ». Et dans cette définition, on a déjà une partie de la réponse à la deuxième question : pourquoi l'étudier ?

Pourquoi étudier le patrimoine ordinaire ?

Comme le montre Julien Delannoy, l'étude du patrimoine ordinaire, même si le terme n'est pas encore employé, fut l'un des piliers de la fondation du service de l'Inventaire en 1964⁴. André Chastel, comme le rapporte Françoise Boudon, « depuis longtemps était préoccupé par la ville dans sa substance la plus modeste et caractéristique : l'architecture mineure, à l'instigation peut-être des Italiens ».

Les raisons d'étudier ce patrimoine sont nombreuses, mais il y en a trois essentielles. Tout d'abord parce que le patrimoine forge l'identité d'un lieu : elle ne se limite pas à une impression d'ensemble et ne peut se cerner qu'après une totale

4. *Ibidem*, p. 85.



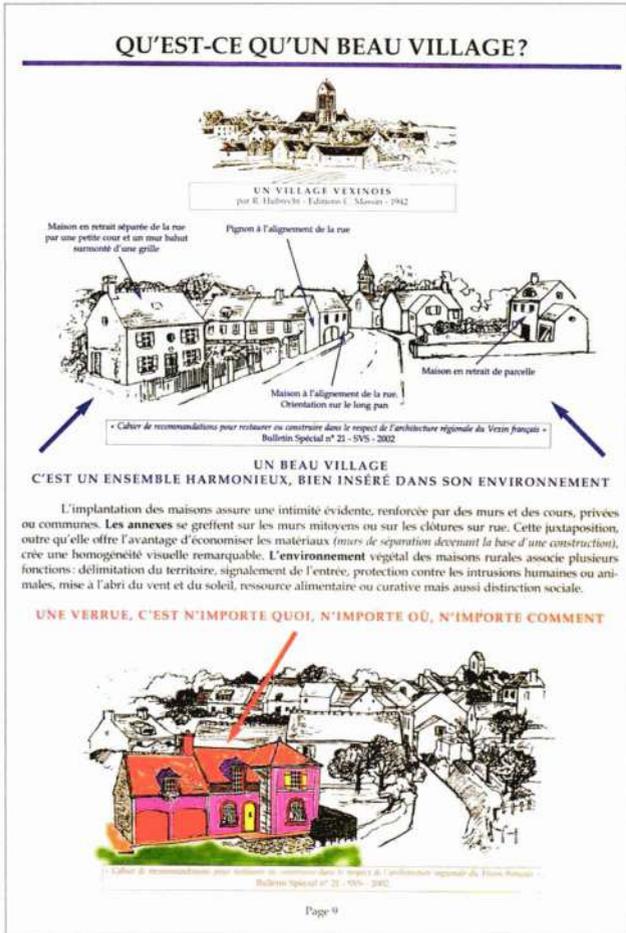
5 Cave à Maurecourt,
14, rue de l'Oise.



6 Balcon d'une maison de campagne à Andrézy, 46, boulevard Noël-Marc.



7 La rue Leclerc à Maurecourt.



8 Extrait du *Bulletin des amis du Vexin*, la sauvegarde de la vallée du Sausseron et de ses abords, n'abîmons plus le Vexin ! 2005, p. 9.

immersion dans un lieu donné. Prenons un exemple : la maison de vigneron dans quatre anciens bourgs pourtant très proches géographiquement [Conflans-Sainte-Honorine, Andrésy, Maurecourt et Chanteloup-Vignes] ne se présente pas du tout de la même manière. À Conflans-Sainte-Honorine, elle est la plupart du temps assise sur le rocher (fig. 2) ; à Andrésy, elle est adossée au coteau (fig. 4) ; et dans ces deux cas, les celliers, pièce maîtresse du dispositif nécessaire à la viticulture, sont troglodytiques. À Maurecourt, les celliers sont de belles caves voûtées (fig. 5) et, à Chanteloup, où le sous-sol est argileux, les celliers sont plafonnés et en rez-de-chaussée (fig. 1). Cette microdiversité qui est le fruit d'une activité multiséculaire et de son évolution est aussi le reflet de la spécificité géographique et historique de chaque lieu. À Andrésy, où les maisons de campagne avec vue sur la Seine (fig. 6) étaient aussi un moyen d'avoir sa propre production de vin, les clos se déroulaient largement à l'arrière des maisons et ont fortement marqué le paysage. À Maurecourt, où le sol était moins propice à la viticulture, on s'est vite tourné vers la culture du chasselas en espalier, et de nombreux murs sont encore les vestiges de celle-ci (fig. 9). Or rien n'est plus menacé aujourd'hui que cette spécificité locale : des constructions stéréotypées envahissent les paysages dévorant les espaces libres.



9 Mur à chasselas à Maurecourt.

Cet habitat traditionnel doit être aussi étudié, parce qu'il nous donne des leçons d'harmonie et d'écologie. Leçons d'harmonie comme le montre le *Bulletin des amis du Vexin* (fig. 8). Le patrimoine ordinaire, s'étant développé au fil du temps et des besoins, n'est jamais hors d'échelle, et même si dans une rue sont juxtaposées des maisons que deux siècles séparent.

Leçons d'écologie, les maisons étant construites en matériaux locaux et judicieusement adaptées à l'ensoleillement. À Maurecourt par exemple, dans la rue du Général-Leclerc, ancienne Grande-Rue du village, les maisons rurales sont toutes tournées vers le sud et présentent sur la rue soit la façade ouverte du logis au sud, soit la façade fermée des annexes agricoles au nord (fig. 7). Les maisons sont construites en matériaux locaux, moellons de calcaire extraits sur place. Cette pierre étant de médiocre qualité, elle était en réalité masquée par un enduit à la chaux (les carrières de gypse ne sont pas loin) qu'une mode durable a fait sauter depuis une quarantaine d'années, rendant visible ce que ne devrait pas l'être. La forêt de l'Hautil, juste au-dessus, fournit des lattis de châtaigner, et on trouve même des remplois de douves, c'est-à-dire des planches de tonneaux dans les plafonds de celliers de Chanteloup-les-Vignes (fig.10).

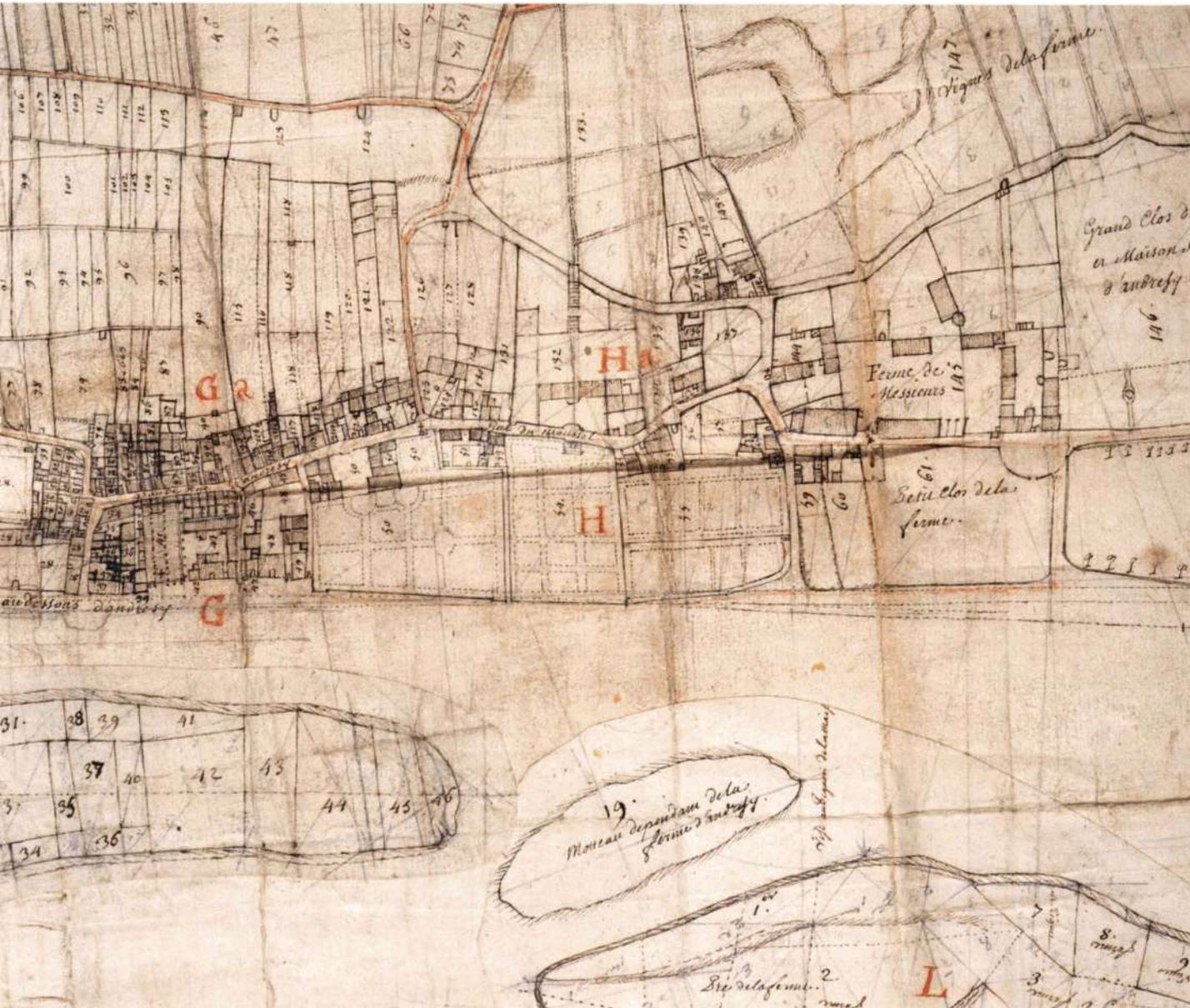
Enfin et peut-être surtout, il faut étudier le patrimoine ordinaire parce qu'étant celui qu'on ne voit pas, il est méconnu, mal compris et de ce fait menacé. Il faut dire que ce patrimoine, à la différence par exemple du patrimoine industriel, ne mobilise pas les médias. Tout au plus focalise-t-il l'action des associations locales lorsque se profile la destruction d'un bâtiment ancien. Mais ce patrimoine ordinaire est en réalité victime de transformations insidieuses qui le défigurent durablement. Il ne suffit en effet pas de mettre des lucarnes « à la capucine » et une fausse corniche en béton pour sauvegarder le patrimoine ordinaire (fig. 11). Comme il a perdu ses qualités fonctionnelles, celui-ci est menacé par la modernisation : les garages défigurent les façades, les cours communes sont divisées par des barrières en PVC, les anciennes granges sont dotées de fenêtres à petits bois, etc.



10 Remploi de douve à Chanteloup-les-Vignes, 27, rue de l'Abreuvoir.



11 La rue du Pleyon à Andrézy : une lucarne ne fait pas le patrimoine !



12 Plan terrier d'Andrésy
en 1731, Archives nationales,
cartes et plans.

Il est donc bien nécessaire d'étudier ce patrimoine afin de le préserver, mais comment étudier ce patrimoine qui par essence n'entre pas dans les documents officiels de l'histoire ?

Comment étudier le patrimoine ordinaire ?

Étudier le patrimoine ordinaire, c'est élargir constamment son champ d'investigation ; et c'est là la particularité du service de l'Inventaire que d'être capable d'adapter sa méthodologie aux nouveaux patrimoines qui émergent et qu'il contribue à faire émerger.

Contrairement à ce que l'on pourrait croire le patrimoine ordinaire s'étudie en archives. Par exemple à Andrésy, toutes les anciennes maisons de campagne ont pu être identifiées grâce aux terriers du chapitre de Notre-Dame, dans la seigneurie duquel se trouvait le village [fig. 12].

Mais il s'étudie aussi par des rencontres avec les habitants : il y a encore des vigneron retraits à Chanteloup-les-Vignes, et des « castors » et fils de « castors » à Conflans-Sainte-Honorine. C'est grâce à l'un d'eux que j'ai pu me procurer des photographies prises lors de la construction de maisons par des « castors du rail », et comprendre ainsi toute l'atmosphère de convivialité et d'entraide qui présidait à ces constructions [fig. 13]. Mais aussi toucher du doigt l'ampleur du travail accompli grâce au livre de route décomptant toutes les heures accomplies par chacun [fig. 14].

Le patrimoine ordinaire se révèle sur les plans anciens et notamment le cadastre napoléonien, dont le report sur le cadastre actuel est une des meilleures manières d'appréhender ce qui reste du bâti ancien. Il faut aussi le photographier de manière professionnelle, établir des relevés, entrer dans les cours, les jardins, les caves, etc.

13 Maisons de « castors du rail » en construction rue Denis-Papin, Conflans-Sainte-Honorine.

14 Le livre de route du groupe de « castors du rail ».



Annuaire des 15 au 21. 9. 52					
Entre	Jeune	Maître	Maître	Maître	Maître
1	3.15	4.	3.15	3.30	3.
2	3.15	4.30	3.15	4.	3.15
3	4.	4.30	3.15	8.	3.
4	5.	5.30	2.15	3.15	3.
5	3.45	3.45	3.45	3.45	3.45
6	3.	3.	3.	3.	3.
7	3.15	3.15	3.15	3.15	3.15
8	3.15	3.15	3.15	3.15	3.15
9	3.15	3.15	3.15	3.15	3.15
10	3.15	3.15	3.15	3.15	3.15
11	3.15	3.15	3.15	3.15	3.15
12	3.15	3.15	3.15	3.15	3.15
13	3.15	3.15	3.15	3.15	3.15
14	3.15	3.15	3.15	3.15	3.15
15	3.15	3.15	3.15	3.15	3.15
16	3.15	3.15	3.15	3.15	3.15
17	3.15	3.15	3.15	3.15	3.15
18	3.15	3.15	3.15	3.15	3.15
19	3.15	3.15	3.15	3.15	3.15
20	3.15	3.15	3.15	3.15	3.15
21	3.15	3.15	3.15	3.15	3.15
22	3.15	3.15	3.15	3.15	3.15
23	3.15	3.15	3.15	3.15	3.15
24	3.15	3.15	3.15	3.15	3.15
25	3.15	3.15	3.15	3.15	3.15
26	3.15	3.15	3.15	3.15	3.15
27	3.15	3.15	3.15	3.15	3.15
28	3.15	3.15	3.15	3.15	3.15
29	3.15	3.15	3.15	3.15	3.15
30	3.15	3.15	3.15	3.15	3.15
31	3.15	3.15	3.15	3.15	3.15
32	3.15	3.15	3.15	3.15	3.15
33	3.15	3.15	3.15	3.15	3.15
34	3.15	3.15	3.15	3.15	3.15
35	3.15	3.15	3.15	3.15	3.15
36	3.15	3.15	3.15	3.15	3.15
37	3.15	3.15	3.15	3.15	3.15
38	3.15	3.15	3.15	3.15	3.15
39	3.15	3.15	3.15	3.15	3.15
40	3.15	3.15	3.15	3.15	3.15
41	3.15	3.15	3.15	3.15	3.15
42	3.15	3.15	3.15	3.15	3.15
43	3.15	3.15	3.15	3.15	3.15
44	3.15	3.15	3.15	3.15	3.15
45	3.15	3.15	3.15	3.15	3.15
46	3.15	3.15	3.15	3.15	3.15
47	3.15	3.15	3.15	3.15	3.15
48	3.15	3.15	3.15	3.15	3.15
49	3.15	3.15	3.15	3.15	3.15
50	3.15	3.15	3.15	3.15	3.15
51	3.15	3.15	3.15	3.15	3.15
52	3.15	3.15	3.15	3.15	3.15
53	3.15	3.15	3.15	3.15	3.15
54	3.15	3.15	3.15	3.15	3.15
55	3.15	3.15	3.15	3.15	3.15
56	3.15	3.15	3.15	3.15	3.15
57	3.15	3.15	3.15	3.15	3.15
58	3.15	3.15	3.15	3.15	3.15
59	3.15	3.15	3.15	3.15	3.15
60	3.15	3.15	3.15	3.15	3.15
61	3.15	3.15	3.15	3.15	3.15
62	3.15	3.15	3.15	3.15	3.15
63	3.15	3.15	3.15	3.15	3.15
64	3.15	3.15	3.15	3.15	3.15
65	3.15	3.15	3.15	3.15	3.15
66	3.15	3.15	3.15	3.15	3.15
67	3.15	3.15	3.15	3.15	3.15
68	3.15	3.15	3.15	3.15	3.15
69	3.15	3.15	3.15	3.15	3.15
70	3.15	3.15	3.15	3.15	3.15
71	3.15	3.15	3.15	3.15	3.15
72	3.15	3.15	3.15	3.15	3.15
73	3.15	3.15	3.15	3.15	3.15
74	3.15	3.15	3.15	3.15	3.15
75	3.15	3.15	3.15	3.15	3.15
76	3.15	3.15	3.15	3.15	3.15
77	3.15	3.15	3.15	3.15	3.15
78	3.15	3.15	3.15	3.15	3.15
79	3.15	3.15	3.15	3.15	3.15
80	3.15	3.15	3.15	3.15	3.15
81	3.15	3.15	3.15	3.15	3.15
82	3.15	3.15	3.15	3.15	3.15
83	3.15	3.15	3.15	3.15	3.15
84	3.15	3.15	3.15	3.15	3.15
85	3.15	3.15	3.15	3.15	3.15
86	3.15	3.15	3.15	3.15	3.15
87	3.15	3.15	3.15	3.15	3.15
88	3.15	3.15	3.15	3.15	3.15
89	3.15	3.15	3.15	3.15	3.15
90	3.15	3.15	3.15	3.15	3.15
91	3.15	3.15	3.15	3.15	3.15
92	3.15	3.15	3.15	3.15	3.15
93	3.15	3.15	3.15	3.15	3.15
94	3.15	3.15	3.15	3.15	3.15
95	3.15	3.15	3.15	3.15	3.15
96	3.15	3.15	3.15	3.15	3.15
97	3.15	3.15	3.15	3.15	3.15
98	3.15	3.15	3.15	3.15	3.15
99	3.15	3.15	3.15	3.15	3.15
100	3.15	3.15	3.15	3.15	3.15

Bref, pour étudier le patrimoine ordinaire, il faut prendre le temps de la recherche, un temps aussi long que pour étudier une cathédrale. Et ce temps n'est pas perdu, car il permet d'asseoir une politique de développement urbain, harmonieuse et adaptée au *genius loci*, en totale rupture avec la standardisation qui sévit actuellement (fig. 15).



15 La cour d'une
maison d'Andrésy,
22, rue du Général-Leclerc.

ARLETTE AUDUC *Au terme de ces réflexions sur la recherche dans le domaine patrimonial, que nous aurions pu multiplier en les appliquant à des objets de recherches encore différents (mais nous avons dû faire des choix), il nous a paru nécessaire de nous arrêter pour poser la question, non du but de la recherche mais de la communication de ses résultats. Celle-ci passe par l'édition, et tout chercheur en connaît les difficultés. Difficulté à publier, mais aussi difficultés de ces publications dont le public, spécialisé, est forcément restreint. Mais de ce fait nécessité absolue d'un partenariat sans lequel cette recherche reste lettre morte parce que sans lecteur, et donc sans héritier. Nous avons donc voulu donner la parole à un de ces passeurs sans lequel notre démarche serait vaine, et nous avons interrogé Pierre Gaudin, créateur des Éditions Créaphis, avec qui la plupart d'entre nous ont travaillé et à qui nous exprimons notre reconnaissance.*

Pierre GAUDIN, responsable des Éditions Créaphis
Claire REVERCHON, Éditions Créaphis

D'un livre l'autre. Comment éditer le patrimoine ? L'expérience d'une petite maison d'édition

Dans la perspective d'une valorisation du patrimoine, le livre joue un rôle majeur. Il est clair que l'on entend ici le terme de patrimoine(s) dans un champ très large qui comprend non seulement du bâti mais aussi des ensembles immatériels. La question posée autour des patrimoines et de la mémoire est de toute première importance, car elle est au cœur d'une actualité liée à la territorialisation et à la déterritorialisation de la société. Naguère, on parlait encore de l'identité des territoires, voire des terroirs, mais le mot « identité » s'est dégradé, et il contient aujourd'hui une charge péjorative liée au questionnement des appartenances locales, à l'évolution du sentiment national et à l'éclatement des mémoires.

La restitution des recherches entreprises, dans des programmes culturels ou d'aménagement du territoire, passe entre autres par des publications. La politique éditoriale des collectivités territoriales, en regard de la mise en valeur des éléments constitutifs de leur identité (en relais et complément de celle de l'État), va souvent de pair avec d'autres formes de leur politique culturelle (expositions, conférences, films documentaires, sites Internet, parcours de découvertes, visites guidées, journées du patrimoine, etc.). Dans ce contexte, les études entreprises pour la sauvegarde et l'entretien, mais aussi la découverte d'objets nouveaux à protéger au titre du patrimoine – au premier rang desquels se trouvent justement les « lieux de mémoire », fussent-ils immatériels – sont à considérer sous d'autres critères que les seuls éléments « remarquables » au plan morphologique et matériel.

À l'heure d'un bouleversement mondialiste sans précédent, à quoi correspond la notion de publication du patrimoine ? Existe-t-il un genre de livre spécifique dont la vocation est de célébrer (instituer ou restituer) les patrimoines ? Cela n'est pas sans rapport avec la question cruciale de l'*invention* du patrimoine, qui semble conjurer l'angoisse de son illisibilité, voire de sa disparition, dans le palimpseste que forme continûment le changement social et culturel.

La maison Créaphis

La maison d'édition Créaphis a été fondée en 1982 à partir de questions patrimoniales et, plus précisément, à la suite d'une recherche menée autour de la pierre et des carrières de pierre de taille d'un village du sud de la Drôme, au nom

prédestiné de Saint-Restitut. Le sigle CRÉAPHIS [Centre de recherche et d'étude autour de la pierre et de son histoire] s'est ainsi « sédimenté ». Cette métaphore, noyau dur d'un projet culturel qui a généré en quelques années une maison d'édition à caractère généraliste, conserve toute sa force plus de vingt-cinq ans plus tard. De la pierre au papier, Créaphis a publié une revue (*Lithiques*) et des livres dans son domaine de prédilection (une certaine sensibilité aux choses « pétrées »), puisque bon nombre de publications sont directement issues de travaux touchant aux matériaux, à la culture technique, aux savoir-faire, à l'architecture et à l'urbanisme, à l'histoire et aux usages du patrimoine, ainsi qu'aux représentations. Certes, ces ancrages ne composent pas l'ensemble du catalogue (plus de 300 titres). Une partie importante de celui-ci est consacrée à d'autres secteurs de l'histoire et des sciences humaines, à la photographie et à la littérature. Cependant, parmi les livres publiés depuis 1982, nul doute que ceux qui touchent à la ville et aux jardins, à l'habitat, à l'architecture et aux matériaux sont les plus emblématiques. Ces ouvrages ont recours à diverses disciplines :

sciences de la terre (géologie, paléontologie), archéologie, sciences humaines (histoire, sociologie, anthropologie). De plus, en relation directe avec la littérature (autre champ plus modeste de Créaphis), le *patrimoine écrit* (y compris dans le domaine musical) est bien représenté.

L'idée principale était de créer une maison d'édition atypique avec le projet d'interroger le monde par une lecture de ses plis (métaphore évidente d'une géologie de la pensée), du plus petit au plus général. Le projet éditorial tendait à privilégier l'inédit, à proposer des études collectives autour d'une question de société, ou rendant compte d'actes de

Table de colloque à
Royaumont, en hommage
à Francis Ponge.



colloques. Relativiser le local, ou bien l'« hypertrophier » dans le cas de la collection « Drôle d'endroit », où l'on se prend au vertige de presque tout dire sur un presque rien¹ ; explorer des sujets « extraordinaires », comme les jardins ouvriers, l'architecture des maisons de migrants, les loges de concierges, les mal-lotés de la banlieue parisienne, ou encore les photographies de famille et les archives orales. Tout au contraire du « grand » patrimoine (châteaux, fortifications, abbayes, peintures, objets d'art), bien représenté dans certains ouvrages, la maison Créaphis s'est attachée à arpenter des terrains peu fréquentés, des chemins de traverse ou des lignes secondaires, ce qui a contribué à mettre en valeur un « petit » patrimoine souvent délaissé (maisons rurales, pavillons de banlieue, maisons autoconstruites, usines abandonnées, quartiers insalubres, images, paroles oubliées)².

Le catalogue s'est ainsi enrichi au fil des années de livres témoins des recherches menées partout depuis plus de trente ans dans les domaines de l'histoire urbaine, de l'histoire des techniques ou de l'histoire de l'art et de l'architecture, en écho au développement chez un large public du goût pour l'urbain, le patrimoine industriel ou la mise en œuvre des matériaux. Tel était le projet éditorial de la revue *Lithiques* : lire le monde par ses pierres, découvrir ce qu'on a sous les yeux et qu'on ne voit plus, à force d'oubli. Tenter de créer un espace de papier destiné à interroger les archives de la terre, les patrimoines de toutes sortes, proposer des études de conservation et de valorisation d'éléments devenus introuvables ou illisibles. Même en essayant d'atteindre des publics diversifiés et élargis, l'expérience a rappelé que l'objet créé (un numéro de revue, un livre) est lui-même éphémère, et qu'il ne doit sa survie qu'à sa multiplicité, sa diffusion et son dépôt légal, gage, sinon d'éternité, du moins de longévité.

Le catalogue général présente des ouvrages qu'il est possible de regrouper en familles thématiques. Pour les éléments plus particulièrement liés au patrimoine bâti, on peut noter des jardins ouvriers, des monographies de villes de banlieue, des territoires d'usines, des inventaires de châteaux et fortifications, des études de logements, des recherches sur les infrastructures et les mobilités à l'échelle d'une région.

Depuis sa création, la maison Créaphis travaille régulièrement avec des partenaires publics ou privés : universités, collectivités territoriales, institutions privées. Parmi ces partenaires, l'un des plus représentés au catalogue est la Fondation Royaumont avec laquelle Créaphis collabore depuis 1983. Ainsi, la collection « Rencontres à Royaumont » a réuni des ouvrages scientifiques ou artistiques issus de séminaires, colloques et expositions.

Les Premiers Banlieusards est l'un des premiers ouvrages à avoir considéré la banlieue non seulement comme un terrain d'études sociologiques, mais aussi comme un objet d'histoire³. Cette approche collective d'historiens attentifs à l'émergence de nouvelles formes urbaines depuis les lois d'Annexion de 1860 a donné naissance, par effet réticulaire, à plusieurs ouvrages fondamentaux sur l'histoire de la banlieue parisienne⁴.

1. Voir *L'Île Carn, rencontres en bordure du temps*, sous la direction d'Hervé Jézéquel, Paris, Créaphis, 2001.

2. Voir *La maison que Pierre a bâtie, cinq autoconstructeurs*, Paris, Créaphis, 2004 ; *Mariages Images, une photo de famille* (pour le compte du conseil général du Val-d'Oise), Paris, Créaphis, 1997.

3. *Les Premiers Banlieusards. Aux origines des banlieues de Paris (1860-1940)*, sous la direction d'Alain Faure, 1991. Premier volume de la collection « Rencontres à Royaumont ». Ce projet éditorial s'inscrivait dans la ligne de la publication des colloques universitaires réalisés par les éditions de Minuit et du Seuil dans les années 1960-1970.

4. Voir les principaux ouvrages d'Annie Fourcaut (sous la direction de) : *La Ville divisée, les ségrégations urbaines en question. France XVIII^e, XIX^e siècles*, 1996 ; *La Banlieue en morceaux, les lotissements défectueux dans l'entre-deux-guerres*, 2000 ; *Le Monde des grands ensembles* (avec Frédéric Dufaux), 2004.

L'acte de publier le patrimoine

Le livre est par excellence l'outil de connaissance et de reconnaissance d'un travail de création, entrepris par un ou plusieurs auteurs et destiné à des lecteurs. Dans le cycle de son élaboration, de sa fabrication et de sa diffusion interviennent plusieurs acteurs et lieux. Auteur, éditeur, diffuseur, graphiste, correcteur, imprimeur, façonnier, distributeur, libraire, bibliothécaire, critique et lecteur composent tous ensemble le livre. Devenu objet matériel, celui-ci passe de main en main au fur et à mesure de sa création et se trouve projeté dans un milieu identifiant, un rayon particulier, une case spécifique. Parmi d'autres parutions, le livre trouvera plus ou moins sa place au sein d'un système qui décrit continuellement le cycle *du livre au lu*, pour reprendre l'expression de l'historien Roger Chartier. Dans ce système, l'acte de publier est hautement symbolique. « Sortir » un livre est un phénomène complexe, à la fois intellectuel, technique et social. C'est un acte irréversible. L'ouvrage une fois réalisé n'est plus modifiable, et il est (re)lié à la chaîne opératoire de son exploitation. Sa trajectoire dépendra de sa survie dans un milieu plus ou moins accueillant ; elle pourra le conduire vers des récompenses, distinctions et prix, ou vers le pilon, à plus ou moins long terme. Un livre peut être plusieurs fois vendu et acheté. Il peut faire l'objet d'un attachement variable et porter les signes d'une appropriation (un ex-libris, des annotations, un « équipement » de bibliothèque, etc.). Il pourra même connaître, stade suprême de sa célébration, une conservation muséale et être exposé lors d'une manifestation. Or le sort des livres en tant qu'objets matériels connaît d'ores et déjà une profonde mutation. Parallèlement à la patrimonialisation de notre environnement, l'un des supports les plus anciens et les plus symboliques du savoir, le livre imprimé, pourra être à son tour patrimonialisé. Il est vrai que le site Internet d'un monument, d'une localité donnera une image beaucoup plus vivante et sera, en termes de sensibilisation au réel, beaucoup plus pertinent et opératoire qu'un livre. La notion de « guide de référence », donnant des renseignements historiques, des informations pratiques et des adresses utiles, semble aujourd'hui condamnée en tant que livre. En effet, la mise à jour (quasiment au jour le jour) est possible en fonction des événements ou même de l'actualité du sujet. Il faut d'ailleurs se réjouir de la disparition prochaine de certains de ces guides, bien encombrants pour les librairies, qui libérera de la place pour des ouvrages d'une autre dimension. C'est d'ailleurs ceux-là que nous pourrions qualifier par le sentiment de pérennité qu'ils procurent, non pas tant par la richesse de leur information que par la qualité de leur pensée, leur style, l'écriture de leur auteur, l'élégance et la sobriété de leur typographie et de leur mise en page. Autrement dit, rien de nouveau sous le soleil (certes un peu sur le couchant) de la *bibliosphère* ; les bons livres sur le patrimoine sont comme les bons livres en général. C'est leur contenu plus que leur forme qui les fera perdurer.

De la bibliosphère à la vidéosphère

Puisque le livre en tant que système de lecture est remis en cause à court terme, son appareil critique (préface, analyses, notes de bas de page, bibliographie), qui pourra bénéficier d'une mise à jour en continu dans d'autres systèmes d'écriture et de lecture, est lui aussi l'objet de création de nouveaux dispositifs éditoriaux.

Aujourd'hui, à l'ère du numérique et à la fin annoncée de la « galaxie Gutenberg », se posent les questions de la disparition du support papier au profit de l'écran, tel celui de l'*e-Book* et plus largement des nouvelles pratiques sociales de lecture, *via* l'Internet. Les multiples possibilités, que propose la vidéosphère, changent la donne de l'offre en termes de découverte et de connaissance approfondie du patrimoine. De statique, celle-ci devient interactive, corrigible en permanence et recyclable. Les lecteurs-visiteurs peuvent composer leur menu, faire leur programme, faire part de leurs expériences, interroger les acteurs et même dialoguer entre eux. La notion de *tirage* est évacuée au profit de celle du nombre de *clicks*. L'idée même de diffusion en est toute changée.

Enfin, il ne faudrait pas oublier l'un des acteurs principaux du livre : le lecteur. Nous avons évoqué les nouvelles pratiques de lecture. Depuis plus de vingt ans, le lectorat a changé, de nouvelles formes sont apparues et le nombre des grands lecteurs (ceux qui lisent plus de vingt-cinq livres par an !) a diminué de près de moitié. Des études de réception des œuvres sont en cours qui visent à prendre la mesure d'une situation beaucoup plus complexe qu'en apparence.

Le local en question

Sans doute avec l'affirmation d'une société de « disparition » – tout doit disparaître, cela veut dire tout doit être consommé⁵ –, l'idée même de publier des livres de patrimoine peut paraître saugrenue et anachronique, en tout cas dépassée. C'est dire l'ampleur du paradoxe que nous vivons à l'heure de l'irruption de toutes nouvelles formes d'appréhension de l'objet local. Là où gisait naguère l'image dormante du repli, de l'arriération et de l'immobilisme, l'étude de tel village, tel quartier peut apparaître d'une étonnante modernité. Là encore, cependant, il faut relativiser. Rien de nouveau par rapport à ce qui était parfois déjà très bien fait sur le papier. Mais les nouvelles technologies offrent des liens plus faciles à mettre en œuvre. Il n'est plus possible de publier l'histoire locale comme on le faisait il y a encore vingt ou trente ans. Pour autant, autre paradoxe, la demande sociale pour la réalisation de livres « patrimoniaux » ne faiblit pas, et l'éditeur en reçoit chaque jour. C'est le signe d'un profond *enracinement* (si l'on ose dire).

Pour comprendre la continuité de cette demande, il faut regarder ce qui s'est passé il y a plusieurs années.

5. La logique de la société de consommation, tant contestée, mais englobée, emballée et digérée, au moment même de son émergence, va de pair avec l'ère du « jetable je t'aime » (jetable lui-même patrimonialisé en raison même de sa pertinence en tant qu'objet témoin d'une époque et que certains musées collectent pieusement).

Du point de vue de l'histoire locale, un élan sans précédent depuis le XIX^e siècle est apparu dans les années 1980, élan explicable par plusieurs mouvements en amont et en aval de cette date. D'une part, au milieu des années 1970⁶, on assiste à un retour d'intérêt pour le local et le rural, résultat d'une perception nouvelle de leur importance politique et historique.

D'autre part, au début des années 1980, le sentiment de perte des repères et la sensation d'un changement irréversible du monde entraînent en écho la mise en chantier d'une mémoire non seulement historique, mais aussi ethnologique, du plus lointain au plus proche. L'anthropologie est largement sollicitée par les historiens qui revisitent les archives. En ouverture de la série des *Lieux de mémoire*, Pierre Nora⁷ signe un article fondateur intitulé « Entre mémoire et histoire ». La mémoire est partout. Elle devient un enjeu déterminant pour la valorisation des patrimoines locaux et plus largement pour la reconnaissance des identités, des appartenances, et la recherche des origines. Expositions et musées se multiplient sur tout le territoire à l'initiative des communes, des départements, des régions et des associations. La célébration de la mémoire passe aussi par les livres, qui deviennent des « temps forts » de l'acte de commémoration, et leur parution est fixée par des anniversaires. Ce mouvement atteint un point culminant avec la célébration de la Révolution. Ce chantier national mobilise l'intérêt et l'énergie des historiens pour le local. Ce projet 89 sert de matrice à de nombreuses monographies. Avec ce qu'on peut nommer une *inflation* de la mémoire, une production localiste phénoménale se développe. À partir de 1990, le monde change. La chute du mur de Berlin, les conflits en Europe centrale et la guerre du Golfe donnent le signe d'un « retour à l'événement ». C'est dans ces années, par exemple, que se renouvelle complètement l'historiographie de la Grande Guerre.

Ces expériences conjuguées, de 1970 à 2000, ont profondément modifié la façon de raconter le local, raconter « son village, à l'heure de... »⁸. Les nouvelles technologies peuvent contribuer à une autre façon de célébrer le local. Le livre papier, en tant que médium, pourra même disparaître dans beaucoup de ces entreprises. Mais ce qui restera toujours en scène, c'est le rapport de celui qui écrit à celui qui lit. À l'avenir, l'éditeur sera alors libre d'en garder la trace de son choix (quel que soit le support utilisé), pour s'en faire le plus juste écho. Produire en toute indépendance, même autrement, des outils de connaissance, de quête et d'explication des traces, de réflexion en profondeur sur ce qui a disparu ou ce qui change, reste la spécificité du métier d'éditeur. Même non imprimé, le contenu d'un ouvrage demandera des compétences particulières.

Pour l'heure, le livre papier conserve une valeur symbolique irremplaçable.

6. De 1974 à 1976, le monde change assez brutalement avec le choc pétrolier, la chute de Saïgon et les effets de mai 1968. En histoire, la publication du *Cheval d'orgueil* de Pierre-Jakez-Hélias a un retentissement spectaculaire (plus d'un million d'exemplaires vendus en quelques années). Il faut signaler aussi *Montaillou, village occitan* d'Emmanuel Leroy-Ladurie, et le premier numéro de la revue *Autrement*, intitulé « Avec nos sabots ».

7. Pierre Nora (sous la direction de), *Les Lieux de mémoire*, Paris, Gallimard, Bibliothèque des histoires, 3 vol., à partir de 1984.

8. Voir Pascal Dibie, *Le Village métamorphosé, révolutions dans la France profonde*, Paris, Plon, Terre humaine, 2006.

DÉBAT *animé par Arlette Auduc*

Patrick Aracil

membre de la commission Culture du conseil économique et social de la Région Île-de-France

J'ai une question à poser à Marie-France Gleizes à propos de l'archéologie. Au sein de la commission Culture du CESR, nous avons pris à notre compte un rapport ancien de Jean-Claude Papinot concernant les dépôts archéologiques, qui ne sont pas du tout exploités et qui sont très éparpillés en Île-de-France. Je voudrais savoir s'il y a des projets dans ce domaine. Je sais qu'il y a eu un projet autre que celui d'une installation dans les locaux de l'*Illustration*, à Colombes ou à Bobigny, qui, me semble-t-il, n'avait pas abouti. Nous aurions effectivement souhaité que la Région s'investisse sur cette question pour des raisons que l'on développera peut-être demain au cours de la table ronde sur la valorisation.

Marie-France Gleizes

Oui, c'est un très grand problème en Île-de-France qui n'a pas avancé. Il n'y a pas de dépôt régional. Heureusement, un certain nombre de collectivités prennent la charge d'enregistrer et de conserver les collections dans de bonnes conditions. D'autres collections sont dispersées, notamment dans les bases de l'INRAP qui, normalement, n'a pas vocation à gérer les dépôts. Un certain nombre de projets se sont succédé sans avoir de suite pour des raisons diverses. Nous travaillons actuellement sur un projet de construction d'un édifice neuf à Pincevent, parce qu'il s'agit à la fois d'un site archéologique essentiel, donc facilement identifiable, et d'un terrain assez vaste appartenant au ministère de la Culture. Il est donc possible d'envisager un bâtiment qui ne soit pas qu'un dépôt-silo, un lieu de stockage, mais aussi un lieu d'études, de consultation, d'animation, etc. Un partenariat est prévu avec le département de Seine-

et-Marne, mais cette opération reste encore à monter. Ce dépôt régional ne peut pas avoir la prétention de tout recueillir. Je suis personnellement assez attachée à la possibilité de voir, avec les collectivités territoriales concernées, la possibilité de conserver à proximité les collections. Il faut évidemment un minimum de moyens, c'est-à-dire de sécurité, d'assurance et d'accessibilité. Mais il est vrai que c'est un très grand problème en Île-de-France, qui n'est pas encore résolu de façon satisfaisante.

Élisabeth Rojat-Lefèbvre

directrice du conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Yvelines

Je suis ravie des interventions de cet après-midi, d'autant plus que, en tant qu'architectes et urbanistes, nous travaillons quotidiennement sur tous les sujets dont ont parlé Roselyne Bussière et Marie-France Gleizes. Dans tous les départements où il y a des CAUE, soit 89 départements, nos bibliothèques, qui prennent en charge tous les documents que nous avons édités, mais aussi les études que nous avons faites, regorgent d'études de patrimoines ordinaires et d'archéologie du bâti. En tant qu'architectes, c'est notre pain quotidien de travailler sur ce type de patrimoine, et le fait de pouvoir travailler ensemble sur tous ces sujets me semble vraiment très intéressant. Beaucoup d'études que l'on a faites seraient intéressantes à vous montrer, notamment celles de Carrières-sous-Poissy et de Verneuil-sur-Seine.

François Petit

maison de banlieue et de l'architecture

Je voudrais savoir quelle est, à l'heure actuelle, la couverture des travaux de l'Inventaire dans la Région d'Île-de-France.

Arlette Auduc

Il m'est difficile de donner un nombre précis de communes, mais je peux répondre que le service régional de l'Inventaire d'Île-de-France est le seul service en France à avoir terminé l'inventaire de deux départements : celui des Hauts-de-Seine et du Val-de-Marne. Par ailleurs, l'inventaire est déjà bien avancé en Essonne et dans les Yvelines. Nous avons du retard en Seine-Saint-Denis, mais nous nous efforçons de le rattraper, ainsi qu'en Seine-et-Marne et dans le Val-d'Oise où des partenariats vont être finalisés, et c'est sans compter bientôt nos projets sur Paris. Mais s'il est vrai qu'on a beaucoup fait, on a tout à fait conscience de ce qui reste à faire. On n'a pas parlé des moyens de la recherche jusqu'à maintenant ; cela aurait pu être une question. Le service régional de l'Inventaire a huit chercheurs pour huit départements. C'est dire l'ampleur du travail.

Hélène Steve

architecte

Je voudrais vous poser la question de l'articulation entre l'Inventaire et la réglementation. Une fois que vous avez inventorié tous les sites, comment agissez-vous sur la réglementation ? Est-ce vous qui inscrivez ? Comment cela se passe-t-il pour le futur de ces bâtiments ?

Arlette Auduc

En France, il est de tradition depuis Mérimée de séparer l'étude du patrimoine de sa protection. Le service de l'Inventaire a donc pour fonction d'étudier le patrimoine ; il n'a pas pour fonction de le protéger. Cette mission de protection appartient au service des Monuments historiques. Il est bien clair que, lorsque nous étudions sur le terrain un patrimoine qui nous paraît relever de cette protection, nous alertons nos collègues de la conservation régionale des Monuments historiques ; autrement dit, ni plus ni moins comme n'importe quel particulier en Île-de-France qui peut saisir la CRMH lorsque la protection lui paraît nécessaire.

Nous n'avons donc pas de pouvoir réglementaire, nous n'avons pas de pouvoir de protection. Ce sont les services de l'État et de la conservation régionale des Monuments historiques qui sont chargés de cette protection.

Olivier Meyer

responsable du service du Patrimoine culturel
de la Seine-Saint-Denis

Je suis un peu étonné que durant cet après-midi, qui a été consacré aux méthodologies, à la recherche, l'on n'ait pas évoqué un outil qui me paraît essentiel (on l'a évoqué sur la question du cadastre tout à l'heure) : le développement nécessaire d'outils de type SIG qui, aujourd'hui, occupent une place déterminante dans la maîtrise de la connaissance et de l'avenir de ce patrimoine. Nous avons eu la chance, en Seine-Saint-Denis, de bénéficier d'un protocole de décentralisation culturelle qui nous a donné un certain nombre de moyens. Dans notre département, nous avons pu expérimenter un atlas du patrimoine qui est aujourd'hui accessible sur Internet et qui s'inscrit dans une stratégie, développée par le ministère de la Culture, d'outils de mutualisation du savoir en matière de patrimoine et, spécialement, de tout ce qui concerne les bases cartographiques, les cartes postales anciennes, le cadastre napoléonien, etc. Je crois qu'on a vectorisé 600 000 parcelles dans le département. C'est un outil qui doit être généralisé, mutualisé. Pour cela, nous avons scrupuleusement respecté les règles qui étaient pourtant lourdes, mais qui nous étaient imposées par le ministère de la Culture, c'est-à-dire l'interopérabilité nécessaire, la valorisation des logiciels libres, etc.

Arlette Auduc

Sur cette question, je vais donner la parole à nos collègues de la sous-direction de l'Inventaire au ministère de la Culture, qui ont développé cet atlas du patrimoine si important pour la restitution de nos études.

Bruno Malinverno

chef de la mission Inventaire au ministère de la Culture,
direction de l'Architecture et du Patrimoine

Cet atlas du patrimoine est en cours de constitution et de préparation au sein de la direction de l'Architecture et du Patrimoine, puisqu'il n'est pas un outil réservé à l'Inventaire. Je crois qu'il y a eu une présentation la semaine dernière, au sein du Ministère, de la première



Vierge à l'enfant.
Jardins de l'église Saint-Nicolas
de Meaux (Seine-et-Marne).

maquette de cet outil. C'est un outil qui ne vaut pas que pour la connaissance, mais aussi et peut-être principalement pour la gestion du patrimoine en aval du travail de connaissance.

Roselyne Bussière

Il est évident que, dans le service de l'Inventaire, les SIG sont considérés comme un outil extrêmement important pour la valorisation de notre travail, et aussi comme un outil de recherche fondamentale. Nous avons fait quelques SIG ; j'en ai moi-même fait un à Conflans-Sainte-Honorine. Jusqu'alors, nous n'avions pas les moyens qu'il fallait pour aller jusqu'au bout. Aujourd'hui, nous attendons beaucoup de la décentralisation. Nous avons collaboré avec l'IAURIF, qui est le spécialiste dans ce domaine. Tout est à construire, mais nous sommes bien conscients que c'est un élément extrêmement important de la connaissance du patrimoine et du territoire.

Arlette Auduc

Nous avons le projet de construire, avec la direction des Services informatiques et l'unité Communication, un site Internet réservé au service régional de l'Inventaire sur le portail régional. Il nous permettrait de développer et de mettre à la disposition de tous cet outil essentiel qu'est le SIG. Sur le long terme, le projet serait de développer, en collaboration avec l'ensemble de nos partenaires, un véritable atlas du patrimoine régional. C'est un outil indispensable, mais un outil

difficile à mettre en place. En attendant, je vous conseille de consulter l'atlas du patrimoine du département de Seine-Saint-Denis qui est remarquable.

Marie-France Gleizes

Je voudrais juste ajouter quelques mots à ce sujet. Il existe la carte archéologique nationale, qui est une application centralisée par le ministère de la Culture et qui comprend à la fois des bases de données et une expression SIG. L'outil SIG est donné à chacune des DRAC, qui peut faire des développements propres si elle le souhaite. À l'usage, un SIG, c'est quelque chose de magique, mais on se rend compte de la difficulté qui tient à la multiplicité des données et celle à faire superposer des échelles qui sont différentes. La première chose qu'il convient de faire, c'est de savoir qui fait quoi, comment, pourquoi, à quelle échelle, qui dispose de quelles données et qui veut bien donner ces données à qui. Cette sorte de catalogue indispensable va permettre de pouvoir collationner un certain nombre d'informations, et ensuite de les croiser et d'en faire tout l'exercice de cartographie et de statistiques qui peut être possible. Mais je crois que la première étape, c'est de connaître l'éventail des données disponibles et leur qualité.

Un intervenant

Madame parlait tout à l'heure du patrimoine ordinaire rural, mais il y a aussi un patrimoine ordinaire industriel. Je vais vous donner l'exemple des *sheds*, qui sont en train de disparaître à très grande vitesse dans notre région et en France aussi, je pense. Que pouvez-vous répondre sur leur intérêt ?

Arlette Auduc

J'ai répondu tout à l'heure que nous n'avions aucun pouvoir pour permettre la protection de tel ou tel élément de patrimoine. Par contre, nous avons la responsabilité de

les étudier et de les faire connaître. Encore une fois, quelle que soit la législation, quelles que soient les contraintes juridiques, le meilleur moyen de protéger le patrimoine, c'est que le public s'en empare et que nous réussissions à en faire connaître l'intérêt et l'importance. C'est vrai pour le patrimoine rural, c'est vrai pour le patrimoine industriel et c'est vrai pour l'ensemble des patrimoines. Notre seul rôle et notre seule fonction, notre seule possibilité d'action, c'est d'étudier, de faire connaître, de publier et de mener des actions de sensibilisation pour expliquer que le patrimoine est non seulement un élément de notre cadre de vie, mais aussi toute une histoire, une histoire du monde du travail, une histoire des gens, des techniques et des savoir-faire. Le service régional de l'Inventaire possède un chercheur spécialiste dans le patrimoine industriel qui souhaite intervenir.

Nicolas Pierrot

chercheur Patrimoine industriel au SRI

Malgré la médiatisation du patrimoine industriel le plus emblématique de la région, on parle très peu du patrimoine industriel ordinaire. Finalement, les petites usines, les petites entreprises n'ont été prises en compte par l'Inventaire général d'Île-de-France que très récemment, notamment à l'occasion des études portant sur les communes de Seine-Saint-Denis, qui s'intéressaient à l'information des plans locaux d'urbanisme. Cette échelle du petit atelier urbain nous est apparue comme essentielle à préserver, et nous sommes même parvenus à sauvegarder, dans le cadre de cette nouvelle législation, quelques bâtiments. Nous avons donc profité d'une double opportunité : le changement d'échelle de la recherche, qui s'intéresse aujourd'hui au patrimoine industriel ordinaire en milieu urbain, et la loi SRU de 2000, qui nous permet d'en protéger quelques éléments dans les PLU.

Intervenants

Jean-Claude GAILLOT, directeur général adjoint des services chargés de l'unité Aménagement durable, Région Île-de-France

Gérard CLAUDEL, président du Parc naturel régional du Vexin français

Jean-Marie VINCENT, inspecteur général honoraire de l'Architecture et du Patrimoine, secrétaire général de Maisons paysannes de France

Hélène STREIFF, directrice générale adjointe chargée de l'Aménagement, ville de Saint-Ouen

Nora MIRI, responsable du service Aménagement, ville de Saint-Ouen

Virginie MUNERET, adjointe au maire d'Andresy, déléguée à l'Urbanisme et à l'Environnement

Élisabeth ROJAT-LEFEBVRE, directrice du conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Yvelines

Michel PERROT, ancien directeur général adjoint de la communauté d'agglomération de Plaine Commune, maison de l'Architecture d'Île-de-France
Damaly GASTINEAU-CHUM, chargée de mission pour l'aménagement de Plaine Commune

Philippe AYRAULT, photographe, service de l'Inventaire général du patrimoine culturel, Région Île-de-France

Laurent KRUSZYK, photographe, service de l'Inventaire général du patrimoine culturel, Région Île-de-France

Journée du 7 décembre 2007

deuxième table ronde

Patrimoine et aménagement

La table ronde est animée par Arlette AUDUC, chef du service
de l'Inventaire du patrimoine culturel d'Île-de-France

Introduction	95
<i>Arlette Auduc</i>	
SDRIF, patrimoine et aménagement durable	96
<i>Jean-Claude Gaillot</i>	
<i>Débat animé par Arlette Auduc</i>	102
Préservation du patrimoine et mise en valeur du territoire dans le Parc naturel régional du Vexin français	105
<i>Gérard Claudel</i>	
Le patrimoine et le développement durable : l'exemple du patrimoine rural	109
<i>Jean-Marie Vincent</i>	
Inventaire du patrimoine communal et ZPPAUP : l'exemple de Saint-Ouen (Seine-Saint-Denis)	117
<i>Hélène Streiff et Nora Miri</i>	
Patrimoine communal et ZPPAUP : l'exemple d'Andrésy	124
<i>Virginie Muneret</i>	
Patrimoine et modernité	131
<i>Élisabeth Rojat-Lefebvre</i>	
Quelques réflexions sur la question du patrimoine dans l'aménagement de la communauté d'agglomérations de Plaine Commune (Seine-Saint-Denis)	139
<i>Michel Perrot</i>	
Le patrimoine du xx ^e siècle et le renouvellement urbain : deux exemples à Villetaneuse (Seine-Saint-Denis)	143
<i>Damaly Gastineau-Chum</i>	
<i>Débat animé par Arlette Auduc</i>	146
Photographier le patrimoine à la Région Île-de-France	149
<i>Philippe Ayrault et Laurent Kruszyk</i>	



Paysage : la Marne à Nogent-sur-Marne (Val-de-Marne).

Arlette AUDUC

Introduction

Cette deuxième table ronde s'intitule « Patrimoine et aménagement », thématique sensible s'il en est, et que l'on peut aborder de deux manières.

Pour les aménageurs, le patrimoine est une contrainte. C'est une contrainte parfois légale. Il y a un certain nombre de contraintes juridiques qui empêchent les aménageurs d'intervenir à leur guise sur certains territoires : elles tiennent notamment à la loi sur les Monuments historiques et à la loi sur l'Archéologie. C'est aussi une contrainte financière. Il nous est très souvent opposé que la prise en compte du patrimoine entraîne des coûts plus élevés.

Pour certains architectes ou urbanistes, la question patrimoniale est une question sans objet. Même si les choses ont beaucoup changé au cours de ces vingt dernières années, pendant longtemps, Jean-Michel Leniaud l'a souligné hier matin, le projet s'est opposé à la mémoire, comme si les deux n'étaient pas compatibles. La modernité est passée par la négation du passé.

Pour certains élus, le patrimoine est aussi un danger. On a entendu parler hier de figer, de « muséifier », d'empêcher le développement, et c'est parfois comme cela que le patrimoine est perçu.

Or, aujourd'hui, nous allons faire le pari inverse, et c'est ce pari que nous avons bien l'intention de tenir et de proposer à notre Région. Nous prétendons que l'intégration de la dimension patrimoniale est la condition d'un aménagement durable. Reste à savoir, et ce sera l'objet de cette table ronde, comment se fait cette intégration, à quelles conditions, ce qu'on intègre et pourquoi.

Pour démontrer que notre parti pris n'est pas si paradoxal que cela, qu'il est partagé par d'autres sur le terrain – des élus, des techniciens et des associatifs qui s'attachent tous les jours non pas à une question théorique, mais à sa pratique –, nous avons décidé d'y consacrer une table ronde et de leur demander de venir nous faire part de leurs expériences, et pourquoi pas faire avec eux un guide des bonnes pratiques. Nous essaierons aussi de mettre en avant les outils, en fait fort nombreux, qui permettent de lier patrimoine et aménagement durable, de faire de l'un une des conditions de l'autre, puisqu'il y va de notre cadre de vie et de notre projet de vie commune.

Je donne d'abord la parole à Jean-Claude Gaillot, qui représente ici Mireille Ferri, vice-présidente du conseil régional déléguée à l'Aménagement durable, excusée hier par le vice-président Parny. Jean-Claude Gaillot est directeur général adjoint chargé de l'unité Aménagement durable à la Région Île-de-France. À ce titre, il a mené les travaux du schéma directeur de la Région Île-de-France (SDRIF), et il nous expliquera comment, dans une optique de développement durable, le SDRIF intègre le patrimoine.

Jean-Claude GAILLOT
directeur général adjoint des services chargés de l'unité Aménagement durable,
Région Île-de-France

SDRIF, patrimoine et aménagement durable

La Région Île-de-France possède un patrimoine bâti parmi les plus importants et les plus diversifiés de France, qui confère son identité à la région, mais également un patrimoine paysager et immatériel remarquable et à valoriser.

En 2005, il est constaté que :

- 30 % du territoire régional sont soumis à des exigences de préservation du patrimoine bâti ou paysager ;
- il existe plus de 4 000 Monuments historiques protégés, dont près d'un tiers sont classés, et 43 zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ;
- 271 bourgs et villages de caractère et 43 petites villes ont été valorisés au titre d'un patrimoine urbain de qualité.

La problématique du paysage, du patrimoine, de la qualité architecturale et urbaine a fortement évolué depuis le SDRIF de 1994.

D'abord, le champ du patrimoine s'est élargi des monuments historiques et des sites à de nouvelles formes de bâti (rural, hospitalier, industriel, habitat social, etc.), ainsi qu'aux « paysages culturels » et au patrimoine immatériel.

De plus, la reconnaissance et la gestion des patrimoines culturel, naturel et paysager sont de moins en moins cloisonnées et concourent à une approche globale.

C'est pourquoi le projet de SDRIF tend à préserver, créer et gérer les paysages et le patrimoine, afin de contribuer à l'attractivité, l'identité et la qualité de vie de la Région Île-de-France.

Mettre en valeur les grandes structures paysagères et prendre conscience du patrimoine immatériel d'Île-de-France

Le paysage d'Île-de-France est d'une grande qualité : plateaux de grande culture aux horizons lointains, grands massifs forestiers rythmés par des allées en étoile, coteaux boisés, petites vallées au paysage plus compartimenté, grandes vallées témoignant de l'activité et des communications, silhouettes urbaines caractéristiques, créations paysagères qui mettent en valeur la géographie (parcs, perspectives, berges, etc.).

Mais la valeur des paysages d'Île-de-France va bien au-delà de sites délimités. De nombreuses caractéristiques méritent d'être révélées, même dans des sites appelés à de profondes transformations : formes paysagères rurales, tracés historiques, trames foncières, belvédères.

La structure du paysage d'Île-de-France peut très bien admettre les évolutions imposées par les besoins du développement, si l'on respecte un certain nombre de règles permettant à ces évolutions de valoriser cette structure, et non de la nier.

Ainsi, le SDRIF met en avant les objectifs suivants :

- identifier et préserver les coteaux, repérer et hiérarchiser les principaux belvédères et les relier par des chemins de crête ;
- privilégier les formes urbaines qui permettent une meilleure relation à la nature à densité égale, ou une plus grande densité pour un même accès à la nature ;
- créer des liens visuels et fonctionnels entre la ville et le fleuve ;
- restaurer les petits cours d'eau couverts, les canaux et les rigoles ;
- redonner au réseau des anciennes routes royales puis nationales un rôle structurant de la composition urbaine (entrées de ville, voirie primaire dans l'agglomération) ;
- améliorer et mettre en scène les vues depuis les routes, autoroutes et voies ferrées.

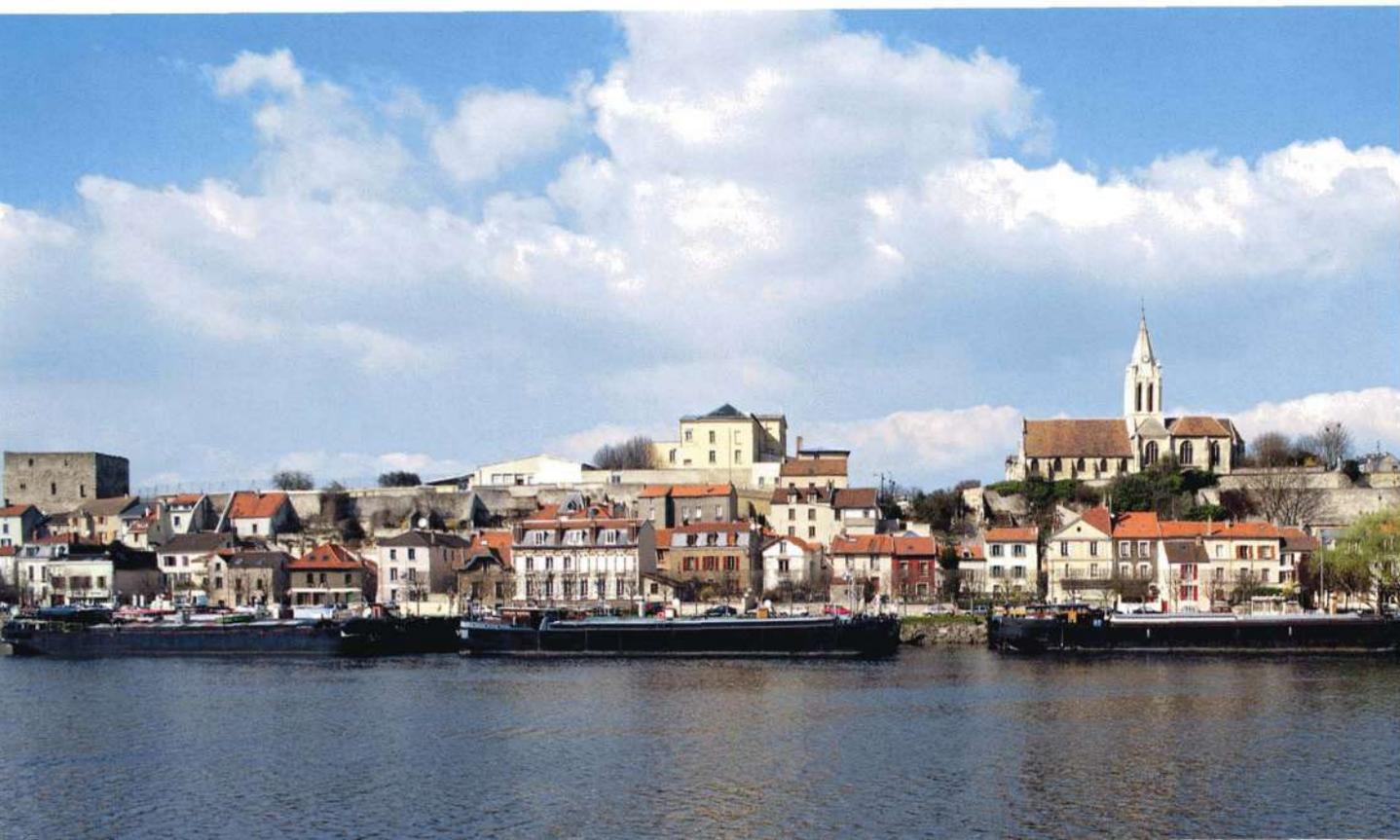
Par ailleurs, le schéma directeur identifie quelques dizaines de grandes entités fonctionnelles et paysagères et quelques centaines de sous-entités locales. Il s'agit alors, pour maintenir la cohérence de ces entités paysagères, de conduire une réflexion paysagère, de renforcer la place et l'identité des centres existants, et de traiter les interfaces entre l'espace bâti et l'espace ouvert.

Le patrimoine fluvial

Parmi les éléments du patrimoine paysager, le SDRIF identifie le fleuve comme site stratégique et élément fédérateur et identitaire du projet spatial régional, au travers de plusieurs composantes, notamment patrimoniales, économiques et environnementales.

Dans ce cadre, le schéma directeur tend à valoriser du patrimoine paysager et bâti lié au fleuve. En effet, la Seine, ses principaux affluents et les canaux comprennent de nombreux éléments singuliers et ensembles paysagers ou bâtis remarquables. Le projet régional implique de mieux identifier et reconnaître ce patrimoine participant à une valorisation d'ensemble et touchant les projets de développement culturel, touristique, social, et la qualité du cadre de vie.

Afin de favoriser cette reconnaissance patrimoniale, le schéma directeur propose :



- d'associer, au niveau paysager, les différentes échelles, celle du grand paysage et celle de paysages plus proches qui entourent l'axe de la Seine, de la Marne, de l'Oise, des canaux... et celle des jonctions avec les vallées ;
- de distinguer les sites de confluences et les îles, lieux singuliers et sensibles qui méritent une attention particulière.

La valorisation du patrimoine fluvial francilien passe également par l'ouverture du fleuve sur la ville pour permettre sa réappropriation, par exemple à travers l'utilisation des berges comme support privilégié d'itinéraires de promenades.

Conflans-Sainte-Honorine :
la ville et le fleuve.

Reconnaître le patrimoine bâti francilien pour l'intégrer
dans la composition urbaine

Le patrimoine bâti francilien peut être classé selon quatre types principaux, au-delà des monuments individuels (dont beaucoup sont protégés) :



- cœurs de bourg anciens et grandes fermes (les cœurs de bourg, subsistant jusque dans la banlieue dense, forment un maillage sans équivalent sur l'ensemble du territoire, lui conférant ainsi une grande cohérence) ;
- habitat, créateur de formes urbaines et de tissus constitués très originaux, allant des premiers lotissements du XIX^e siècle aux grands ensembles, en passant par les cités-jardins de l'entre-deux-guerres ;
- patrimoine industriel, souvent en grand danger ;
- patrimoine de la modernité (maisons et immeubles d'architecte, créations, matériaux nouveaux, etc.), pas assez reconnu.

Pour ne plus séparer protection et aménagement, il convient d'aller au-delà de la seule valorisation du patrimoine par un usage unique, et d'en faire un outil de développement, de composition et d'aménagement.

Pour cela, le projet de SDRIF propose :

- de mettre au point une « préservation dynamique » des formes urbaines constituées, conciliant notamment la protection des structures et le renouvellement des éléments ;
- de veiller particulièrement à la préservation, à la vitalité et aux possibilités d'évolution des tissus urbains continus, particulièrement efficaces en termes de densité et d'urbanité ;
- d'assurer la continuité avec les formes urbaines et les réseaux viaires existants, et s'en inspirer comme modèle de densité ;
- d'intégrer les éléments de patrimoine dans la composition urbaine et dans celle des infrastructures.

L'objectif est de limiter au maximum les destructions et les altérations des éléments de patrimoine (notamment bâti, mais aussi planté, murs, ouvrages, chemins, etc.), mais sans tout figer. Il s'agit aussi, aux abords de ces éléments, de dépasser la simple protection de cônes de vue pour leur donner une place centrale dans la composition urbaine contemporaine.

Patrimoine et dynamique touristique et culturelle en Île-de-France

L'art de vivre « à la française » attire de nombreux visiteurs étrangers, qui se concentrent à Paris et dans quelques sites emblématiques (Versailles, Provins, etc.). Ils partagent une vision traditionnellement axée sur l'histoire et le patrimoine artistique de la ville-centre, qu'il convient désormais de dépasser afin de promouvoir des pratiques plus diversifiées. Il est donc nécessaire d'allier préservation de l'attractivité touristique francilienne et diversification des flux vers des pratiques alternatives et d'autres lieux de culture, plus contemporains et/ou hors de Paris.

La pluralité et la diversification des lieux de tourisme participent du dynamisme économique local et d'un projet global de développement local (accessibilité, offre culturelle locale, événements, commerces, structures d'hébergement, etc.). Le tourisme est aujourd'hui un outil d'aménagement et de développement durable des territoires.

Les faisceaux nord et est du territoire francilien doivent valoriser leurs atouts touristiques, appuyés par une accessibilité internationale efficace. Une politique volontariste de création d'équipements culturels structurants et de valorisation de ces espaces est nécessaire.

Les faisceaux sud et sud-est disposent d'espaces ouverts favorables au développement d'activités touristiques : l'Arc vert reliant Fontainebleau et Rambouillet et traversant deux PNR en constitue un bon exemple. La réalisation de nombreux équipements culturels, achevés (musée d'Art contemporain, MAC / Val-de-Vitry) ou en projet, dynamise en outre la partie sud du cœur d'agglomération.

Le faisceau ouest doit développer des synergies entre ses potentiels touristiques (par exemple vallée de l'Oise et PNR du Vexin). Ce territoire s'appuie en outre sur des sites touristiques majeurs ou à conforter (Versailles, île des Impressionnistes à Chatou, etc.).

L'amélioration de la desserte des sites paysagers et patrimoniaux constitue un défi majeur afin de promouvoir la diversité touristique régionale aux yeux des Franciliens.

Les parcs naturels régionaux

Les trois parcs naturels régionaux actuels (Vexin français, haute vallée de Chevreuse, Gâtinais) et le Parc naturel interrégional (Oise-Pays-de-France), auxquels viendront s'ajouter les deux futurs Parcs du Bocage gâtinais et de la Brie et des deux Morins, sont de véritables atouts en termes de valeur paysagère et patrimoniale.



Château de Rambouillet :
la laiterie.

Leur potentiel est renforcé par la mise en place des pôles touristiques régionaux prioritaires hors agglomération centrale (Auvers-sur-Oise, Sud-Essonne, Fontainebleau-Seine et Loing, Marne-Ourcq et Morins, Grand Provinois et Rambouillet). Ces sites naturels favorisent ce que l'on peut appeler le tourisme vert.

Les monuments, musées et équipements culturels

L'Île-de-France bénéficie d'un rayonnement mondial largement dû à la richesse historique, artistique et culturelle de son territoire. L'existence d'équipements culturels importants, le cadre urbain remarquable, la valorisation des sites protégés, l'importance des manifestations de niveau international, mais aussi l'augmentation de la fréquentation touristique sont révélateurs des atouts de cette région fortement ancrée dans son identité. De nombreux monuments d'envergure mondiale complètent un maillage dense de lieux de diffusion culturelle de proximité.

Malgré ces atouts considérables, des déséquilibres persistent. Une offre culturelle nouvelle émergente doit être révélée, créée ou mise en valeur. En effet, si la réhabilitation de patrimoines industriels, agricoles et ruraux doit permettre la valorisation de certains territoires, l'expression de cultures urbaines et contemporaines constitue également un défi face à d'autres métropoles européennes.

Le projet de SDRIF propose d'intégrer l'aménagement culturel dans un projet de territoire, c'est-à-dire de renforcer le rayonnement culturel de la métropole francilienne, en complétant certaines fonctions culturelles et en valorisant l'existant au travers de l'environnement et de l'urbanisme.

Parmi les actions proposées, on peut relever la mise en valeur et la promotion du patrimoine culturel existant, encore mal connu (patrimoine archéologique, architectural, urbain, industriel, environnemental, agricole, culturel, etc.).

Ainsi, le schéma directeur prône un tourisme culturel et industriel fondé sur la réhabilitation de sites industriels et conforté par la réalisation de grands équipements structurants :

- le musée des Transports à Chelles ;
- le musée de la Photographie de Bièvres ;
- le Centre international de musique de chambre à Fontainebleau ;
- le musée de la Batellerie à Conflans-Sainte-Honorine ;
- le musée de la Grande Guerre à Meaux ;
- le projet de Centre départemental du patrimoine de Seine-et-Marne, etc.

DÉBAT *animé par Arlette Auduc*

Évelyne Lohr

service du Patrimoine de Seine-Saint-Denis

Vous avez parlé du choix de la mise en valeur du fleuve comme axe fort du SDRIF. On sait que aménager, c'est forcément faire des choix. Vous avez dit que pendant longtemps la ville, qui était principalement industrielle, avait tourné le dos aux fleuves et aux canaux. Est-ce que cela veut dire que le choix de l'aménagement du fleuve comme paysage structurant va se faire au profit d'un fleuve plus naturel et plus urbain et au détriment de l'industrie, qui est une autre forme de patrimoine, une autre forme de paysage ?

Jean-Claude Gaillot

Il y aura en la matière tout un jeu d'acteurs. Nous ne sommes pas seuls à décider. Simplement, pour donner un début de réponse, il s'agit effectivement de la reconquête du fleuve au sens où aujourd'hui on tourne un peu le dos à ce fleuve, et où celui-ci est soumis à des usages conflictuels, que ce soit des usages liés à la navigation, aux marchandises, aux ports fluviaux, à la préservation des berges et aux besoins de loisirs. L'idée est de ne pas segmenter ces usages. Nous avons là un patrimoine qui est très important : c'est l'alimentation en eau, c'est là où l'on rejette les eaux, c'est du développement économique, c'est du loisir ; donc beaucoup d'atouts et de contraintes.

À peu près 50 % de la population francilienne habite à moins d'un kilomètre d'un fleuve. C'est énorme. Il faut donc s'en préoccuper de façon globale. Essayons d'avoir collectivement, au niveau des SCOT en particulier (et nous y veilleront lorsque nous aurons des avis à émettre sur les SCOT et lorsque nous discuterons avec les équipes qui font les SCOT), cette vision globale des

choses et de faire des compromis et des arbitrages par rapport à la façon, dont par exemple un port fluvial est intégré dans le tissu urbain, et à la façon dont celui-ci vit avec son fleuve. Nous ne sommes pas du tout dans une posture statique. Nous sommes dans une posture dynamique et conquérante, mais néanmoins respectueuse de cette grande entité qu'est le fleuve.

Au niveau industriel, la question que vous posez est beaucoup plus délicate. Vous pourrez voir que, dans le projet de SDRIF, il y a un certain nombre de sites proches du fleuve dont nous demandons à ce qu'ils soient protégés ou du moins à ce qu'on réfléchisse, avant de les démolir, pour savoir ce que l'on veut en faire, le fleuve ayant un caractère très important pour les sites énergétiques par exemple, puisqu'ils disposent ainsi d'une source froide à proximité. Il s'agit, dans le projet de SDRIF, d'inciter les acteurs à se poser la question de ce qu'ils font, avant d'éradiquer par exemple une vieille centrale thermique. Nous aurons une réflexion collective sur le patrimoine industriel. Je sais que vous en avez une en Seine-Saint-Denis, et pas des moindres. Dans ce faisceau nord, il y a une forte dominante culturelle industrielle. Elle n'est pas exclusive, mais existe, et il faut savoir la préserver. Il y aura donc certainement des approches pour préserver ce patrimoine culturel, et faire résonner et dialoguer celui-ci avec le fleuve et les canaux surtout, potentiel paysager qu'il faut préserver et mettre en valeur.

Monique Schiratti

chef du service du Patrimoine culturel,
conseil général de l'Essonne

Vous avez évoqué la contractualisation que vous pratiquez dans le domaine du patrimoine. J'ai effectivement

constaté depuis quelques années un effort financier important consenti pour ce type de contrats qui concernent le patrimoine bâti notamment. Malheureusement, je constate aussi que, bien souvent, les dossiers sont examinés en termes de recevabilité, et que l'approche en termes de développement durable n'est pas forcément prise en compte. Je pense à la qualité des matériaux, à celle des projets, à la planification des travaux dans une logique qui n'est pas toujours celle qu'il faudrait avoir. C'est dû au fait, sans doute, que vous n'avez pas les ressources en interne pour apprécier ce genre de problématiques. Nous nous rencontrons assez régulièrement avec nos collègues de la Région, et nous avons une approche où des services tels que le nôtre (par le biais de personnels tels que les architectes du Patrimoine qui y travaillent) peuvent servir de conseil dans ce domaine-là ; car je constate que beaucoup de projets ont été subventionnés et auraient peut-être mérité d'être examinés de façon un peu plus approfondie quant au contenu même des travaux. Qu'en pensez-vous ?

Jean-Claude Gaillot

Je suis assez d'accord avec vous. C'est aussi une question de moyens humains. En fait, cela passe par deux choses, et d'abord le nombre de chargés de mission que l'on peut affecter à un territoire. Nous n'avons qu'une douzaine de chargés de mission pour couvrir l'ensemble de la Région Île-de-France. Personne n'est un surhomme. Les dossiers portent sur 50 millions d'euros et représentent une cinquantaine de contrats par an. C'est déjà énorme. Mes chargés de missions ont par ailleurs à traiter les SCOT, les PLU et *tutti quanti*.

La deuxième question est celle du dialogue avec la collectivité locale. Là, il y a probablement davantage de plus-value à apporter. Cela passe également par une formation et une sensibilisation des chargés de mission probablement plus forte sur un certain nombre de dimensions comme la HQE. Nous avons une difficulté à appréhender la dimension « haute qualité environnementale », dans laquelle la valorisation du patrimoine a toute sa place. Nous avons indéniablement un très gros problème de formation pour relever les défis de l'aménagement durable qui se profilent dans les années qui viennent.

Monique Schiratti

J'ajoute que, bien souvent, il n'y a pas de mauvaise volonté de la part des maires. Ils ont plutôt besoin d'être conseillés et d'être aidés. Ils acceptent assez souvent de revoir leur projet avec une couleur plus conforme au développement durable.

Jean-Claude Gaillot

Cela pose d'autant moins de souci que dans nos contrats, dès lors qu'il y a un label HQE, il y a une bonification. Cela aussi va dans le bon sens. Tout comme vous d'ailleurs, je pense qu'il y a de la bonne volonté chez les maires. Il y a parfois tout de même un peu de réticence de la part des services techniques. Là aussi, un changement des mentalités doit arriver, mais cela va très vite. Je pense en tout cas qu'une remise à niveau de nos chargés de mission s'impose par rapport à ces nouvelles techniques et ces nouvelles exigences, une nouvelle sensibilité par rapport à ces projets.

Arlette Auduc

J'ajouterai, pour répondre à Monique Schiratti, que la Région a aujourd'hui en matière d'expertise architecturale et de qualité un service, celui de l'Inventaire, qui est naturellement à la disposition des services régionaux de l'Aménagement. D'ailleurs, le nombre important d'agents de l'unité Aménagement durable, présents à ce colloque, montre qu'il y a effectivement un besoin en ce domaine, à tout le moins un besoin de dialogue et de partenariat.

En matière d'aménagement, les parcs naturels régionaux ont un rôle essentiel ; créés en 1967, ils ont comme rôle de préserver le patrimoine naturel et culturel de territoires fragiles, tout en développant des projets d'aménagement respectueux des équilibres traditionnels. Situés sur des territoires essentiellement ruraux que les mutations de l'agriculture moderne mettent en danger, les communes qui les constituent élaborent une charte qui doit concilier préservation du passé et dynamique des projets. Cette démarche nous est présentée par Gérard Claudel, président du Parc naturel régional du Vexin français.



Gérard CLAUDEL
président du Parc naturel régional du Vexin français

Préservation du patrimoine et mise en valeur du territoire dans le Parc naturel régional du Vexin français

Ma mission est de vous parler de l'action du PNR – parc naturel régional – du Vexin français dans le domaine du patrimoine.

Et tout d'abord, qu'est-ce que le PNR du Vexin ? Comme tous les PNR, c'est un syndicat mixte. Sa charte a été approuvée en 1995. Il regroupe autour de la Région, qui est l'élément moteur, à la fois les départements concernés et, jusqu'ici, 94 communes du Val-d'Oise et des Yvelines. Le conseil régional a approuvé récemment la nouvelle charte du parc naturel, qui réunira désormais, autour de la Région et des départements, 99 communes dont 20 des Yvelines et 79 du Val-d'Oise, plus des villes-portes qui sont associées à l'action du parc pour établir une collaboration entre la ruralité d'un territoire qui est le nôtre et les territoires plus urbanisés qui sont autour.

Qu'est-ce qui caractérise le PNR ? C'est un outil, dont les partenaires peuvent se servir ou ne pas se servir, d'ailleurs. La vocation d'un parc naturel régional est d'assurer l'aménagement d'un territoire qui, en ce qui concerne le Vexin, est authentiquement rural. C'est peut-être l'un des rares PNR de France qui n'a pas de ville sur son territoire. Toutes les villes sont en couronne autour du parc.

Quelles sont les obligations que nous impose la charte que nous venons de signer ?

La première est d'assurer la **protection du territoire** dont nous avons souligné la ruralité. Cette ruralité consiste en un ensemble d'éléments à la fois sociaux, culturels et naturels, essentiellement une façon de vivre.

D'autres patrimoines sont à protéger. Ils sont nombreux et divers : le patrimoine naturel, essentiellement des paysages, mais aussi d'autres éléments comme par exemple l'eau. La protection de l'eau est un des objectifs essentiels d'un parc naturel régional.

Et puis il y a le patrimoine architectural. Il est extrêmement riche dans un territoire comme le Vexin. Bien sûr, la vocation d'un parc est tout à la fois de le protéger et de le valoriser. Il y a d'abord un patrimoine public, qui est essentiellement à la charge des communes et qui est souvent constitué de monuments souvent classés Monuments historiques. Il y a ensuite le patrimoine bâti plus ordinaire, qui est celui de tous les villages et qui est un patrimoine privé, mais un patrimoine qui a beaucoup de caractère et qui est soumis, par le classement de son site, à des règles d'urbanisme qui sont contraignantes, ce qui conduit à des surcoûts financiers pour les propriétaires.

La vocation du parc à cet égard est double. C'est d'aider les collectivités territoriales, mais pas dans des opérations où elles sont déjà financées et aidées par ailleurs.

C'est aussi d'aider les particuliers parce que ce sont les responsables des constructions de tous nos villages.

Le deuxième objectif de la charte est d'assurer le **développement du territoire**, et notamment le développement économique. Le numéro d'équilibriste d'un parc naturel consiste en effet à concilier à la fois la protection des sites et du patrimoine, et le développement économique et démographique.

Je parlais des paysages tout à l'heure. Il est nécessaire que le parc, dans sa volonté de développement économique, ait une action particulière pour l'agriculture, parce qu'on n'arrivera pas à protéger les paysages si l'agriculture venait à disparaître. Cela rime d'ailleurs : paysans, pays, paysages ; et c'est bien le paysan qui est le premier responsable des paysages.

Le développement du patrimoine passe également par le tourisme. Dans un parc naturel, le tourisme est aussi un élément de développement économique. Pourquoi devons-nous protéger et mettre en valeur, sinon parce que c'est la mise en valeur de tout le patrimoine historique ou bâti que nous pouvons avoir qui permettra un développement touristique sur le territoire du PNR ?

Et puis il y a aussi le développement démographique. La volonté du parc est d'assurer un développement linéaire de la population, c'est-à-dire d'assurer bien sûr le maintien des populations qui souhaitent rester sur le territoire, mais aussi de limiter le développement démographique puisque la charte a fixé ce dernier à 0,75 % par an, ce qui a des conséquences sur le développement de l'urbanisme.

Il faut parvenir à harmoniser tout cela pour conserver le caractère du Vexin français.

Deux sortes d'actions menées par le PNR méritent d'être développées. D'abord les actions du PNR sur le patrimoine bâti quel qu'il soit, public ou privé. Ce sont les plus nombreuses, et elles utilisent la plus grosse partie de son budget. Le prochain contrat de parc, que nous allons signer incessamment avec la Région et qui porte sur la période 2007-2013, se chiffre à 13 millions d'euros, et il y aura entre 5,5 et 6 millions d'euros pour le patrimoine. Il y en aura peut-être plus d'ailleurs, parce que, dans le précédent contrat de parc, tous les virements de crédits qui ont eu lieu provenaient de crédits qui étaient prélevés sur les autres opérations prévues pour être reversées sur celles du patrimoine.

Concernant le patrimoine public, nous avons 152 monuments classés, des églises ou des châteaux pour la plupart. La vocation du parc est de mettre tout cela en valeur, d'établir pour chaque monument une signalétique nécessaire pour attirer le tourisme et établir des circuits. Toutefois, il s'agit aussi d'aider ce qui est moins bien aidé, c'est-à-dire tout ce petit patrimoine constitué des fontaines, des calvaires, des lavoirs...

Et puis il y a le patrimoine privé. Ce qui caractérise le Vexin, ce sont ces villages compacts faits d'une continuité de murs. Un gros effort a été fait auprès des propriétaires pour la restauration des murs de clôtures ou des façades. Ce sont aussi des bâtiments agricoles. On constate aujourd'hui que les anciennes fermes, qui n'ont plus les bâtiments adaptés, migrent à la périphérie des villages. Il faut donc aider ces reconstructions de fermes dans un style totalement différent. Les étables, les écuries, etc. ont disparu avec l'élevage. Il faut maintenant des hangars qui abritent le matériel agricole et les récoltes. Là, nous essayons aussi d'aider les agriculteurs à recréer leur ferme à l'extérieur.

Il faut savoir qu'il y a cinquante ans, il y avait encore dans le Val-d'Oise 2 600 exploitations. Il n'y en a même plus 500 aujourd'hui. Cela ne veut pas dire que l'agriculture disparaît, mais que les agriculteurs disparaissent et que toutes les fermes qu'ils utilisaient auparavant, notamment pour l'élevage, sont autant de bâtiments à reconvertir en habitations. Un des gros enjeux du parc, puisque nous voulons maintenir l'architecture des fermes telles qu'elles étaient, est précisément de les reconvertir en accueillant de nouveaux habitants, mais sans en modifier l'architecture.

Le deuxième grand exemple d'actions que mène le parc en matière de patrimoine concerne les chartes paysagères. Sur 94 communes que comptait le parc, 92 auront été dotées d'une charte paysagère dans les semaines qui viennent. Cela a été étudié avec les services du parc et avec les communes pour que, avant que ces dernières ne revoient leurs plans d'occupation des sols et n'en fassent des plans locaux d'urbanisme, elles puissent tenir compte de ces chartes qui ont la vocation d'attirer l'attention des élus sur la nécessité non seulement de garder mais de développer l'aspect paysager de leur village et d'intégrer, après un inventaire faisant la liste de tout ce qu'ils vont conserver, un diagnostic et des recommandations à intégrer dans leur futur PLU.

Je signalerai pour terminer que la charte que nous venons d'approuver et qui nous emmènera à l'horizon 2019 fixe au PNR de nouvelles ambitions et notamment le projet de faire du Vexin un Pays d'art et d'histoire. C'est une opération qui est entièrement axée sur la protection des patrimoines qui identifient parfaitement le territoire du Vexin et en font la richesse.



Lavoir à Athis-Mons
(Essonne).

Jean-Marie VINCENT

inspecteur général honoraire de l'Architecture et du Patrimoine,
secrétaire général de Maisons paysannes de France

Le patrimoine et le développement durable : l'exemple du patrimoine rural

Parler du « patrimoine rural » dans une région dont le centre de gravité est la capitale de la France me semblait *a priori* un sujet un peu marginal. Étant aujourd'hui l'un des « ruralistes » de service, puisque je suis parmi vous en tant que secrétaire général de Maisons paysannes de France, association nationale reconnue d'utilité publique regroupant 10 000 adhérents répartis sur l'ensemble du territoire national, j'étais cependant prêt à assumer ce paradoxe. J'estimais en effet que ce dont je voulais témoigner dépassait largement le caractère ici rural, là urbain, ailleurs industriel de ce que l'on désigne du terme de « patrimoine ». Celui-ci se définit moins par la catégorie d'usage auquel il se rattache que par la signification historique, culturelle, « sociétale » que ses héritiers lui attribuent.

Les propos des orateurs qui m'ont précédé à cette tribune, notamment ceux du vice-président du conseil régional d'Île-de-France, m'ont vite convaincu que cette dimension rurale était, contrairement à mes craintes, au cœur de vos préoccupations. Il est en effet évident que dès que l'on s'éloigne de la capitale, une fois enjambés les départements périphériques aujourd'hui essentiellement urbains même s'ils recèlent encore de nombreuses traces des activités agricoles, on se retrouve vite en pleine « ruralité » dans les vastes espaces cultivés ou boisés de la Seine-et-Marne, de l'Essonne, des Yvelines et du Val-d'Oise qui font de l'Île-de-France l'une des principales régions agricoles du pays. Notons d'ailleurs que l'association Maisons paysannes de France a des délégations en Seine-et-Marne, dans les Yvelines, l'Essonne, la Seine-Saint-Denis et même à Paris...

Que recouvre ce terme de « patrimoine rural » ?

Ce concept regroupe tout un faisceau d'éléments, matériels et immatériels, naturels ou issus de l'activité humaine, immeubles ou meubles, pétrifiés ou encore vivants, la plupart du temps non protégés. Il comprend aussi bien des phénomènes ponctuels que de vastes espaces de vie, les vestiges fossilisés des sociétés d'hier que des savoir-faire et des « savoir-vivre » encore vivants et riches de potentialités économiques, sociales et culturelles pour demain. Si on le qualifie souvent de « quotidien » ou de « proximité », ce n'est pas pour le ravalier à un rang

secondaire, mais pour le distinguer des éléments exceptionnels et hautement symboliques que sont les monuments historiques ou les sites prestigieux. La dimension patrimoniale de ces derniers est d'ailleurs indissociable de cet environnement qui les rattache à la trame vive du pays et leur confère leur fonction de signaux d'identité.

Ce patrimoine rural est par nature « d'une infinie diversité » pour reprendre la formule lancée par Fernand Braudel pour qualifier le territoire français. Il prend en effet, selon les terroirs, la forme :

– soit d'un bâti « groupé » en villages et hameaux de dimensions modestes, constitué d'éléments d'architecture vernaculaire témoignant de la vie économique et sociale des siècles passés (habitations, bâtiments agricoles, artisanaux, commerciaux d'usage privatif ou collectif, tels les lavoirs ou les fours...);

Moulins de Dannemarie
(Yvelines).



- soit d'un bâti « dispersé », essentiellement à usage agricole (bâtiments d'exploitation) ou artisanal (moulins, tuileries, fours à chaux, séchoirs, magnaneries, tanneries...);

- enfin d'éléments structurants du paysage, vestiges de l'organisation économique et sociale du territoire : réseau de voies, plantations d'alignement, cours d'eau aménagés, maillage des haies et des murets, croix de carrefour...

Il ne s'agit donc pas, sauf exception, de bâtiments spectaculaires mais d'un composé complexe d'éléments nés de l'étroite imbrication du « naturel » et de ce que l'activité humaine a modelé et construit. Ce bâti rural ancien est en effet inséparable de son environnement naturel. Il en est même à la fois un composé et un composant. L'implantation des maisons a toujours été déterminée par les conditions climatiques de la région, le relief, la présence de pare-vent naturels, les ressources en eau... Les bâtiments ont été construits avec les matériaux locaux disponibles (le bois, la pierre brute ou taillée, la terre crue ou cuite...) mis en œuvre selon des techniques variant d'une région à l'autre. Enfin, l'usage du territoire rural, dont le bâti traditionnel est un élément fonctionnel, a progressivement façonné le paysage et continue de le faire évoluer.

Ce patrimoine rural est donc un témoignage de la vie des hommes sur un territoire au fil des siècles, voire des millénaires, en constante évolution au gré des changements politiques, économiques, culturels au sens le plus large de ce terme. Pris dans cette extension, il est hautement porteur de sens pour chaque territoire dont il témoigne du lent façonnement de l'identité spécifique, de la « personnalité culturelle ». Il trouve sa pleine dimension dans le concept de « territoire » dont la loi du 7 janvier 1983 a proclamé qu'il constitue « le patrimoine commun de la nation ».

Or ce patrimoine rural est aujourd'hui gravement menacé.

Cet héritage précieux est en effet soumis à deux périls principaux qui se conjuguent parfois :

- soit une désertification rampante masquée partiellement par une occupation saisonnière (résidences secondaires, tourisme « vert »);

- soit des mutations plus ou moins rapides affectant l'utilisation des sols et transformant radicalement le paysage bâti ou végétal (mutation des pratiques agricoles ou urbanisation extensive à proximité des agglomérations).

Or la plupart des éléments que nous qualifions aujourd'hui de « patrimoniaux » ont été des réponses techniques à des besoins économiques et sociaux aujourd'hui disparus ou relayés par d'autres pratiques. C'est particulièrement vrai pour les bâtiments à usage artisanal ou industriel, mais aussi et de manière accélérée pour les bâtiments agricoles. Le grand défi aujourd'hui de la conservation et de la « valorisation » de ce patrimoine rural dans notre monde en profonde mutation, c'est de **le maintenir en vie** tout en l'adoptant comme notre cadre de vie quotidien, c'est-à-dire en l'adaptant, sans le dénaturer, aux exigences de la vie contemporaine, notamment en matière d'habitat. En lui permettant de

continuer à être, pour chaque territoire, le témoin de son identité spécifique tout en participant à son indispensable évolution économique et sociale.

Cette ambition peut paraître banale vu l'intérêt massivement affiché aujourd'hui par le public, les élus, les médias... pour le « patrimoine » sous toutes ses formes. Mais cet engouement masque en fait une redoutable incapacité à percevoir l'infinie diversité de ce patrimoine, donc ce qui fonde sa valeur patrimoniale spécifique. C'est pourquoi, à côté de la disparition, regrettable mais compréhensible, de nombreux bâtiments agricoles ou industriels difficilement réutilisables, on assiste trop souvent, dans le cas d'adaptation de certaines constructions anciennes à la fonction d'habitation, à leur transformation abusive et à leur banalisation irrémédiable. C'est l'effet combiné de l'ignorance des maîtres d'ouvrage de la vraie valeur patrimoniale de leur bien, et de l'incompétence des maîtres d'œuvre et des artisans auxquels ils ont recours.

Ce danger est parfois accru par des normalisations mal conçues qui accélèrent cette dénaturation : cela risque d'être le cas avec le « bilan énergétique » requis dorénavant lors de la vente des biens immobiliers. Il est en effet prévu d'appliquer indifféremment aux bâtiments existants, quelles que soient leur ancienneté et leurs caractéristiques propres, les mêmes critères d'évaluation qu'aux constructions nouvelles, mesures qui ignorent les caractéristiques spécifiques des techniques anciennes. Ce bilan conduit par voie de conséquence à préconiser des solutions d'isolation incompatibles, physiquement et esthétiquement, avec la bonne conservation des matériaux originels... Le récent Grenelle de l'Environnement a précisé ces menaces en désignant globalement le « bâti ancien » comme générateur de dépenses d'énergie. L'association Maisons paysannes de France s'est efforcée, en marge malheureusement de cet important événement auquel les spécialistes du patrimoine bâti et paysager n'ont été qu'indirectement associés, à faire accréditer l'idée que ce bâti ancien ne devait pas être perçu comme homogène mais qu'il fallait distinguer clairement les constructions réalisées avant la dernière guerre de celles plus récentes édifiées à une période où les ressources énergétiques semblaient inépuisables. Qu'il convient donc d'identifier soigneusement la spécificité de chaque bâtiment ancien pour lui appliquer, notamment pour améliorer son comportement thermique, des traitements respectant scrupuleusement sa nature constructive.

Dans ce contexte mouvant, comment assurer une réelle conservation de ce patrimoine répondant à ce qu'on appelle aujourd'hui « le développement durable » ?

Précisons d'abord que l'accroche d'une politique de conservation-évolution du patrimoine à cette notion de « développement durable » n'est pas artificielle. Lorsqu'en 2002, au lendemain de la conférence internationale de Johannesburg, le gouvernement français a décidé de définir la stratégie nationale en matière de développement durable, il est apparu qu'aux trois piliers fondateurs de ce

concept, *l'environnemental, l'économique et le social*, il convenait d'en ajouter un quatrième, *le culturel*. En chargeant cet adjectif de tout ce que nous venons de rappeler, c'est-à-dire tout ce qui rattache une communauté vivant sur un territoire à l'histoire de celui-ci, richesse accumulée qui la prédispose à aborder le présent et l'avenir avec des références fortes et des axes d'action précis. Conserver à un territoire les traces patrimoniales qui fondent sa personnalité culturelle, ce n'est pas une démarche passéiste, c'est tout au contraire une dynamique de progrès économique, social et culturel, donc de développement réellement durable.

Il ne s'agit certes pas de « figer » la campagne et son paysage agraire dans un état qui ne correspond plus à sa réalité économique et sociale d'aujourd'hui. Ce n'est ni souhaitable, ni même possible. Il faut au contraire s'appliquer à répondre aux besoins présents, sans dilapider le potentiel extrêmement précieux que constitue le patrimoine bâti et paysager de nos zones rurales. Pour cela, il convient d'identifier avec précision, pour bien les comprendre, les usages initiaux de chaque partie d'un territoire, de ses bâtiments, des éléments constitutifs de son paysage agraire, de manière à ne pas gommer définitivement ces éléments identitaires qui sont des atouts très précieux pour son développement, mais au contraire de s'en inspirer pour conduire aujourd'hui son évolution.

Pour cela, il faut mettre en place de véritables « projets de territoire » basés sur une volonté publique de qualité urbanistique, architecturale et paysagère.

Une action durable en ce domaine ne peut se faire au coup par coup, ponctuellement. Elle requiert une véritable politique territoriale qui implique à la fois, de la part de l'État, le dépassement des clivages ministériels obsolètes, et surtout, dans le cadre actuel de la décentralisation, une véritable responsabilisation des élus territoriaux dans l'élaboration et la conduite d'un « projet de territoire ». Celui-ci implique impérativement un temps *d'analyse et de réflexion*, croisant les différentes disciplines concernées pour la compréhension en profondeur de la spécificité historique, présente et potentielle de ce territoire, et la prévision des effets que le projet doit entraîner sur le « développement durable » de celui-ci. Cette démarche doit partir d'une analyse scientifique précise, telles celles de l'Inventaire général pour le bâti. Elle requiert en outre, pour la construction d'un tel projet, une véritable ingénierie apte à entretenir la synergie des compétences souvent éclatées entre différents métiers ou organismes, dont le CAUE qui joue souvent un rôle moteur dans cette approche. Soulignons l'intérêt des formations actuellement développées dans ce domaine par les écoles nationales du génie rural (ENGREF, ENESA...) et certaines universités.

C'est la capacité à conduire une réflexion de cette largeur de champ, donc à faire émerger un projet de cette nature et à en assurer une gouvernance consensuelle, qui a fait la réussite des politiques territoriales conduites depuis quarante-cinq ans par les parcs naturels régionaux. Le Parc naturel régional de la haute vallée de Chevreuse, dont les paysages ruraux constituent un îlot sauvegardé



dans une zone à forte pression d'urbanisation, illustre d'une manière particulièrement démonstrative les vertus d'une telle politique volontariste. Les trois autres parcs implantés en totalité ou pour partie sur le territoire de la Région d'Île-de-France – le PNR du Gâtinais français, celui du Vexin français et celui de l'Oise-Pays-de-France – participent du même dynamisme fondé sur une ruralité porteuse de l'identité d'un territoire. Plus récemment, les Pays d'art et d'histoire ou encore les Grands Sites de France ont fondé leur réussite sur un engagement similaire des collectivités territoriales...

Ailleurs, ce sont des initiatives régionales, comme dans la Région Centre voisine, ou des programmes européens tels « Leader + » qui ont permis l'épanouissement

Une ferme dans le PNR de la haute vallée de Chevreuse.

de projets territoriaux dont, là encore, la conservation du patrimoine bâti et paysager est l'un des atouts majeurs. Et tout récemment, 379 pôles d'excellence rurale ont été labellisés en 2006 en zones de revitalisation rurale (ce qui exclut – malheureusement ou heureusement – la majeure partie de l'Île-de-France ; le département de Seine-et-Marne a cependant bénéficié de 3 labellisations) sur une initiative de la Délégation à l'aménagement des territoires (DIACT) et du ministère de l'Agriculture et de la Pêche. Or près de 200 de ces PER fondent leur projet de développement local sur la valorisation du patrimoine. L'association Maisons paysannes de France, au sein d'un réseau constitué avec la section française de l'ICOMOS et la Fédération nationale des CAUE, a participé à l'expertise du volet patrimonial de ces 200 PER, et la DIACT nous a confié l'accompagnement et le suivi méthodologique, pendant trois ans, de 19 de ces PER choisis comme représentatifs de cette démarche.

Nous sommes évidemment particulièrement attentifs à ce que la recherche d'un habitat de qualité réutilisant le bâti patrimonial rural et bénéficiant d'un cadre de vie paysager préservé constitue l'une des dimensions majeures de ces PER. Le « développement durable » d'un territoire ne saurait en effet se concevoir sans que soit assurée prioritairement la qualité de vie de ses habitants permanents.

ARLETTE AUDUC *Jean-Marie Vincent que je remercie a abordé la question des outils existant pour protéger le patrimoine sans mettre en danger le développement économique des territoires. Depuis la création des PNR dans les années 1960, le législateur a multiplié les procédures souvent longues et complexes parce que devant concilier des intérêts contradictoires ou vécus comme tels. Les plus intéressantes sont les zones de protection du patrimoine architectural et urbain créées en 1983 auquel s'est ajouté « et paysager » en 1993 lors du vote de la loi Paysage. Véritable outil de gestion d'un territoire généralement communal (mais il existe des ZPPAUP intercommunales), elles ont l'intérêt d'introduire le patrimoine dans une dynamique d'aménagement dont le projet est conçu en collaboration entre la commune et l'État.*

Conçues à l'origine pour apporter un peu de souplesse à la gestion du périmètre de protection de 500 mètres autour d'un monument classé, elles se sont transformées en un outil beaucoup plus large sous l'impulsion des collectivités qui s'en sont emparées.

Nous avons voulu présenter deux exemples élaborés sur des territoires volontairement très différents, mais où cet outil a fait la preuve de son efficacité à condition d'être réfléchi en partenariat et adapté à des réalités changeantes.

Comment donc concilier préservation d'un patrimoine ordinaire (quoique différent dans les deux exemples) et développement en milieu urbain dense ?



Hélène STREIFF

directrice générale adjointe chargée de l'Aménagement, ville de Saint-Ouen

Inventaire du patrimoine communal et ZPPAUP : l'exemple de Saint-Ouen (Seine-Saint-Denis)

Je suis responsable de l'aménagement à Saint-Ouen et je vous prie d'excuser Madame Rouillon, maire de Saint-Ouen, qui aurait voulu être parmi vous ce matin mais qui, pour des contraintes d'agenda, n'a pu le faire. Elle le regrette beaucoup parce qu'elle est très sensibilisée aux questions de lien entre politique patrimoniale et politique de développement urbain.

Nous diviserons notre intervention en deux. Je vous présenterai Saint-Ouen plus généralement et son projet urbain puisqu'il me semble que Saint-Ouen est un exemple assez intéressant d'articulation entre un projet urbain extrêmement dynamique pour une petite commune de 45 000 habitants et une politique de préservation du patrimoine, de la mémoire et de l'identité de la ville, préservation de ce qui est une composante peut-être très importante de l'âme de Saint-Ouen. Dans la deuxième partie de l'intervention, Nora Miri, responsable du service Aménagement, vous présentera notre premier acte de politique patrimoniale, la ZPPAUP des Pucés, mise en place au début des années 2000 et qui connaît aujourd'hui une extension puisque nous sommes en train de réaliser un inventaire et de vouloir faire une deuxième ZPPAUP sur un secteur beaucoup plus large de la ville.

Saint-Ouen est un exemple intéressant en tant qu'articulation d'une politique patrimoniale à un projet de développement urbain très ambitieux. Nous allons essayer de l'illustrer.

L'histoire de Saint-Ouen est une histoire qui a à voir avec le fleuve. La carte des chasses au XVIII^e siècle montre que le village originel de Saint-Ouen se déployait en bordure de Seine. Au départ, l'histoire de Saint-Ouen est donc rurale. C'était aussi une histoire de châteaux. Nous avons de très beaux exemples de châteaux du XVII^e, car jusqu'au XVIII^e siècle c'était le lieu de villégiature de l'aristocratie.

Et puis, bien sûr, cette histoire a complètement changé au milieu du XIX^e siècle puisque, avec la connexion des voies d'eau et des voies ferrées, Saint-Ouen est devenu un territoire très intéressant pour l'industrialisation. À partir du milieu du XIX^e siècle, la zone d'activité de Saint-Ouen s'est considérablement développée : on est passé d'un petit village de 2 000 habitants au début du XIX^e siècle à une vraie ville de 20 000 habitants à la fin des années 1890. Tous les fleurons de l'industrie



Les Puces de Saint-Ouen
(Seine-Saint-Denis).

française y ont été représentés sur un peu plus d'un siècle de cette histoire qui s'est terminée malheureusement, pour l'industrie, dans les années 1970 et 1980 avec les effets de la désindustrialisation.

En quelques chiffres, Saint-Ouen est une ville moyenne en région parisienne de 45 000 habitants située entre La Défense et La Plaine-Saint-Denis, limitrophe de Paris, et qui par cette situation géographique très privilégiée connaît depuis moins d'une dizaine d'années un développement urbain considérable. La commune n'est pas intégrée à une communauté d'agglomérations.

En moins de cinq ans, 3 000 logements neufs auront été construits sur la ville, dont 900 logements sociaux, ce qui répond à une volonté municipale de préserver le ratio de 40 % de logement social qui est le ratio existant sur la ville. En moins de dix ans, 400 000 m² de surfaces ont été construits, 10 000 emplois transférés, et 1 300 logements du parc privé ancien auront fait l'objet d'une intervention en réhabilitation, totalement ou partiellement, pour 400 d'entre eux, pour éradiquer l'habitat indigne. C'est un élément très important de la politique urbaine de Saint-Ouen



depuis une vingtaine d'années d'accompagner la construction neuve d'une action de réhabilitation et de revalorisation du tissu faubourien traditionnel. On est vraiment dans la plaine de Montmartre : Saint-Ouen est le prolongement de Montmartre vers le fleuve, et l'ambiance particulière de ce tissu est un élément identitaire très fort.

Ainsi, depuis vingt ans, la ville cumule les procédures d'OPAH, de plan de sauvegarde sur les propriétés dégradées, de plan de ravalement, c'est-à-dire toutes les actions permettant de réhabiliter ce parc privé ancien. Parfois, on ne le peut pas, comme lorsqu'on a un gros problème d'habitat insalubre. On est ainsi intervenu sur cinquante immeubles en éradication de l'insalubrité.

De mon point de vue, la politique patrimoniale est un levier important du projet de développement urbain de Saint-Ouen. Les 3 000 logements neufs et les immeubles de bureaux ne font pas trop « bétonnage », justement parce qu'ils sont insérés dans le tissu existant et parce qu'il y a eu cette action forte menée par le biais de différents outils sur le tissu existant, sur le parc privé ancien. On a mobilisé énormément de moyens, et je crois que les deux villes – la ville nouvelle et la ville ancienne – se sont rénovées et réhabilitées en même temps.

Le projet de Saint-Ouen pose deux questions à mon sens. La première est sociale : est-ce qu'on peut faire une belle ville populaire à proximité de Paris aujourd'hui, une ville où il y a 40 % de logement social, avec des prix du foncier qui ont augmenté de près de 70 % depuis le début des années 2000 ? C'est une question qui a à voir avec celle de la mixité sociale, de la capacité à conserver à la ville son caractère identitaire de ville populaire. Est-ce qu'on a la marge de manœuvre pour le faire avec des prix qui s'envolent et qui compliquent la réalisation de logements sociaux en particulier ?

La deuxième question posée est la suivante : que signifie la mise en œuvre d'une politique patrimoniale dans une ville populaire qui a eu une histoire industrielle et ouvrière très forte qui a forgé les représentations et la culture de la ville ? À la fin des années 1960, la ville comptait autant d'habitants que de salariés (50 000 habitants, 50 000 salariés), et c'était en général les mêmes personnes qui travaillaient et qui résidaient à Saint-Ouen. Aujourd'hui, la situation est différente. Il y a eu le choc de la désindustrialisation des années 1970 et 1980, pendant lesquelles une trentaine de milliers d'emplois ont été perdus – vous imaginez le basculement. Évidemment, la ville a perdu des habitants puisqu'il s'agissait des mêmes personnes.

On a récupéré une partie des emplois. Aujourd'hui, la ville compte 33 000 emplois, mais s'esquissent des problématiques qui sont assez difficiles, notamment la crainte que se dessine un peu « deux villes » : la ville qui travaille et la ville qui réside. Les emplois qui nous arrivent sont en effet plutôt des emplois tertiaires, des emplois à qualification importante qui ne sont pas toujours accessibles à la population locale, notamment aux jeunes gens. Nous avons une population jeune souvent assez déqualifiée, en situation d'échec scolaire, etc.

Je vais vous donner quelques chiffres sur les aspects sociaux du problème : 14 % de taux de chômage, 2 500 personnes au RMI et 3 600 demandeurs de logement. Ce n'est pas toute la ville de Saint-Ouen. Ce n'est qu'un aspect du problème, mais nous avons une partie de la population qui est assez précarisée et en même temps un mouvement sociologique d'arrivée de nouvelles populations, de cadres, de salariés, de Parisiens qui franchissent le périphérique et qui trouvent des prix quand même plus favorables qu'à Paris. Aujourd'hui, Saint-Ouen est à la croisée des chemins. Il y a ce projet urbain qui est en cours, et puis il y a un très grand projet qui nous arrive. Nous avons quatre ZAC en cours, dont en particulier une ZAC de 100 hectares qui vient d'être créée sur le terrain des docks. C'est l'avenir de la ville. C'est un projet à quinze ans : 4 000 logements, près d'un million de mètres carrés construits, un grand programme d'équipements publics, notamment un parc de 12 hectares en bordure de Seine qui servira à ré-ouvrir l'urbanisation de la ville vers le fleuve. L'urbanisme de la ville avait tourné le dos au fleuve depuis le XIX^e siècle. On est donc dans le sujet évoqué dans les précédentes interventions. Ce grand projet urbain, sur un quart du territoire communal, qui représente l'avenir de la ville, comme le gérer ?

Le risque du projet des docks est de créer « une ville nouvelle dans la ville ». Là, ce serait un échec. Nous avons une volonté, une exigence d'innovation architecturale, d'innovation en termes de développement durable – ce sera un éco-quartier –, mais il ne faudrait pas que ce soit le nouveau quartier résidentiel de la ville qui ne s'intègre pas à l'ensemble. Il faut que tout Saint-Ouen progresse et qu'il y ait une porosité réelle entre les quartiers existants et ce quartier à venir. Cela pose des problématiques sociales, des problématiques patrimoniales, des problématiques de lien urbain, de projet urbain avec le reste de la ville.

La mixité urbaine très forte de Saint-Ouen est une caractéristique que nous voulons absolument conserver. Nous sommes le prolongement de ce qui était le XVIII^e arrondissement de Paris, et ce tissu faubourien est un élément identitaire et culturel fort de Saint-Ouen qu'il faut absolument préserver dans les nouveaux projets.

D'ailleurs, la récupération patrimoniale et urbaine du fleuve ne va pas sans poser problème puisqu'il y a une voie sur les berges, qui est une voie de transit départementale assez importante. Comment cumuler la fonction de loisir, la fonction paysagère et puis la nécessaire fonction de transit des véhicules des voies sur berge ? C'est un bon sujet sur lequel nous avons quelques difficultés en ce moment.

Je laisse la parole à Nora Miri sur l'histoire des Pucés et le développement patrimonial sur le reste de la ville. Pour faire la jonction, je terminerai par une anecdote. Nous recevions récemment une délégation de collègues chinois de Shanghai qui nous disaient « qu'on ne pouvait pas vivre si on était tourné vers le passé ». Ils critiquaient donc un peu notre volonté patrimoniale. Moi, je pense – et c'est ce qu'on leur a répondu – qu'on ne peut pas construire un avenir urbain si on ne s'inscrit pas dans une mémoire. Bien sûr, il ne faut pas « muséifier », il ne faut pas geler les choses, mais il faut quand même s'inscrire dans une identité historique, dans une mémoire, pour bien construire le futur.

Nora MIRI
responsable du service Aménagement, ville de Saint-Ouen

Ce qu'il faut bien avoir à l'esprit, c'est que Saint-Ouen a essayé d'utiliser une procédure que, en 1995, nous ne connaissions pas. Nous avons en fait utilisé la ZPPAUP plutôt pour nous mettre autour de la table avec les « puciers », qui étaient en conflit à l'époque avec la municipalité. Il fallait trouver un moyen pour qu'on arrête de dire que la ville de Saint-Ouen allait tuer les Puces et en faire un projet d'aménagement. Déjà à l'époque, on parlait de contradiction entre patrimoine et aménagement et d'éradication d'une activité qui était centenaire. Ce n'était pas le souhait de la municipalité. Par hasard, nous avons découvert qu'il existait une procédure, la ZPPAUP, qui pouvait nous aider à essayer de jongler entre deux impératifs qui sont d'une part l'évolution d'un quartier et d'autre part le maintien de son histoire et de son activité économique.

L'originalité de la ZPPAUP des Puces est évidente : elle n'a pas « muséifié », elle n'inscrit pas un grand patrimoine, mais elle prend en compte le petit patrimoine, celui de tous les jours, celui qui permet de vivre, qui indique que les habitants ont une histoire et aussi une mémoire et qu'elle peut se trouver inscrite à un moment donné sans empêcher une évolution.

Les Puces, c'est un périmètre vraiment très petit qui représente à peu près 7 hectares sur le territoire de Saint-Ouen. C'est à la porte de Paris, à la porte de Clignancourt. C'est une ambiance, une histoire mais aussi une volonté. Chacun peut

s'y retrouver, mais c'est aussi une vie de quartier avec des équipements publics, des écoles, des bureaux, une activité commerciale qui s'y mène toute la semaine et aussi le week-end. Une quinzaine de marchés a été recensée, mais ce sont aussi des déballages dans les rues.

Comment faire pour que tout cela puisse un jour évoluer tout en rappelant que cela existe depuis un siècle ? C'est le défi que nous avons voulu relever, et la ZPPAUP nous a permis surtout d'élaborer en parallèle un projet urbain, qui est le projet urbain des Puces, qui avait vocation aussi de permettre aux habitants de se positionner sur du patrimoine et globalement aux marchands de se positionner sur

Les Puces de Saint-Ouen.
Quelques ambiances.





Les Puces de Saint-Ouen.
Quelques ambiances.

de l'aménagement. Cela a permis de soulever toute une série de questions que la ZPPAUP ne prévoyait pas, comme la sécurité, le commerce de proximité, la diversité touristique – comprendre pourquoi il y a tant de monde le week-end et comment les habitants arrivent à gérer l'arrivée de tous ces touristes alors que, eux, voudraient simplement recevoir leur famille. Ce sont toutes ces questions qui ont été posées et auxquelles nous avons essayé de répondre à travers le stationnement, la logistique, l'aménagement des espaces publics, l'appropriation et le partage de tous sur l'espace public.

Ainsi, à partir d'un périmètre élargi, on ne se retrouve plus qu'avec un périmètre qui fait 4 hectares, sur lequel on a pris acte qu'il y avait une activité pucière, des marchés, une ambiance. La ZPPAUP nous a permis de préserver cela tout en permettant l'évolution du projet urbain des Puces.

C'est toute une ambiance, mais c'est aussi la mise en forme d'un projet urbain qui s'est traduit à travers trois axes : un quartier accessible et fonctionnel, un quartier attrayant mais aussi un quartier en développement.

La première étape a été l'ouverture d'un office du tourisme. C'est un travail commun avec le CDT (Comité départemental du tourisme), qui est d'ailleurs présent dans la salle. Il faut dire que toutes les instances de l'État nous ont aidés, ainsi que la Région, le département, le bureau du Patrimoine du département, qui est présent également. Cela a été un travail de concertation avec les institutionnels aussi, qui ont pu se mettre autour d'une table et rencontrer également les marchands et les habitants. L'aménagement et le patrimoine, finalement, c'est l'affaire de tous, aussi bien à des échelles importantes qu'à l'échelle locale.

Un effort important a été porté sur la réhabilitation du bâti en général. Dans le cadre de la ZPPAUP, nous avons découvert que nous pouvions mettre en place des périmètres de restauration immobilière et ainsi générer des fonds et défiscaliser des produits. Cela nous a beaucoup servi parce que, du coup, un important petit patrimoine local a pu être réhabilité. Ce que la puissance publique n'avait pas les moyens de faire, elle l'a trouvé à travers un partenariat privé. Nous avons trouvé qu'un juste mélange pouvait s'opérer entre le privé et le public.

En ce qui concerne l'aménagement des espaces publics, par exemple, les parvis d'écoles étaient à un moment donné occupés par l'activité pucière ; nous avons décidé que cela pouvait aussi se régler. Un travail important de signalétique a été effectué toujours avec la Région, le département et le Comité départemental du tourisme. Nous avons travaillé aussi avec la ville de Paris. C'est quelque chose d'assez atypique pour l'époque puisque nous étions dans les années 1990. Paris a souhaité faire partie de ce travail et a trouvé intéressant qu'on s'implique ensemble sur une problématique commune.

Tout cela s'est traduit sur le projet logistique, sur l'aménagement des stands, sur l'ouverture d'équipements de proximité pour les touristes. Enfin, un volet culturel s'est aussi développé. C'est d'ouverture d'un festival Jazz Musette, le festival mondial des Puces qui a lieu tous les deux ans et le festival des Puces qui vient s'intercaler au milieu.

Fort de toute cette expérience, le projet urbain de la ville a évolué, et la municipalité s'est posé la question d'un projet urbain : le projet des docks, sur 100 hectares, pour le reste de la ville. C'est pourquoi nous avons décidé d'étendre à l'ensemble de la commune l'expérience positive qui avait été tirée de la ZPPAUP des Puces. Il y a quelques mois, le conseil municipal a décidé de lancer une nouvelle étude de ZPPAUP à l'échelle de la commune qui aurait comme préalable un inventaire patrimonial qui mettrait autour de la table, toujours dans un esprit de concertation, l'ensemble des institutionnels, les habitants et les élus. L'idée est de s'interroger sur ce que recouvre le patrimoine à Saint-Ouen : quel type de bâti ? Quel type d'ambiance ? La mémoire et l'histoire, qu'est-ce que cela veut dire à travers le temps ? Comment va-t-on gérer cela ? Nous sommes donc aujourd'hui dans un travail assez minutieux concernant ce recensement, avec la volonté à partir de cet inventaire de dégager des zonages pour la future ZPPAUP. Nous souhaitons mettre en place une couture qui permettra de faire en sorte que l'évolution du vieux tissu urbain du Saint-Ouen ne soit pas en contradiction avec l'évolution du Saint-Ouen de demain, c'est-à-dire les docks et les autres ZAC qui se développent sur la commune.

Voilà aujourd'hui où nous en sommes et le défi auquel s'est attelée la municipalité.

Virginie MUNERET

adjointe au maire d'Andrésey, déléguée à l'Urbanisme et à l'Environnement

Patrimoine communal et ZPPAUP : l'exemple d'Andrésey

Andrésey est situé dans les Yvelines, entre Poissy et Conflans-Sainte-Honorine. C'est une ville résidentielle qui a gardé son caractère de ville de province, de ville de villégiature. Auparavant, les Parisiens venaient y passer les week-ends et les vacances. Andrésey est effectivement restée cette ville assez protégée, un écrin tout à fait intéressant, mais il nous a semblé, lorsque nous sommes arrivés, que pour la protéger il fallait aussi lui permettre d'évoluer.

Nous avons tout d'abord entamé la révision du POS, qui est devenu PLU. Dans le même temps, nous avons décidé de créer les outils qui devaient nous permettre de faire évoluer cette ville. Nous avons donc lancé également une opération programmée d'amélioration de l'habitat sur une partie de la commune. Nous avons, avec les communes avec lesquelles nous sommes associés dans notre communauté de communes, lancé la création d'un programme local d'habitat intercommunal – ou PLHI.

En outre, nous avons créé, car cela n'existait pas auparavant, une charte couleurs pour la ville de façon à pouvoir orienter et conseiller les habitants lorsqu'ils avaient des demandes de ravalement, lorsqu'ils avaient des demandes d'aménagement ou pour de nouvelles constructions. Or on s'est aperçu que cette charte couleurs qui a été approuvée en même temps que le PLU, il y a un peu plus d'une année, correspondait vraiment à une attente, surtout sous cette forme de conseil. Il est vrai qu'Andrésey est fait de maisons assez hétéroclites. Il y a de la meulière, de la brique et une multitude de matériaux utilisés pour les habitations. Et lorsque les habitants veulent améliorer leur habitat, on s'aperçoit qu'ils sont souvent assez dépourvus sur les couleurs ou les matériaux à utiliser, ne serait-ce que pour changer les fenêtres, faire un ravalement, de sorte que la toiture aille bien avec ces nouvelles fenêtres ou le nouveau portail. Les conseils dispensés par l'intermédiaire de cette charte couleurs se sont révélés très appréciés.

Andrésey avait la chance d'avoir déjà une ZPPAU qui avait été créée en 1989, et qui était donc l'une des premières, mais qui avec le temps était devenue obsolète et qui nécessitait d'être revue. Elle nécessitait d'être revue aussi parce qu'Andrésey a l'énorme avantage d'avoir un paysage remarquable qui, dans cette première ZPPAU, n'avait pas été pris en compte comme il aurait pu l'être. Grâce au P de cette ZPPAUP qui permet de prendre le paysage en compte, nous avons eu l'opportunité de revoir notre zone de protection architecturale pour y intégrer cette dimension paysagère.

Andrésy, en effet, a pratiquement 10 kilomètres de berges. Nous sommes le long de l'Oise et de la Seine. Nous avons la falaise, les coteaux et le massif de l'Hautil, donc un relief tout à fait intéressant avec des sentiers, des promenades à protéger, des vues à préserver tout en permettant aussi des aménagements. Comme je le disais tout à l'heure, lorsque nous avons fait la révision du PLU, nous avons permis aux habitants de diviser leurs parcelles et de pouvoir construire un peu plus sur Andrésy tout en maîtrisant cette construction, et nous voulions justement permettre que ces nouvelles constructions tiennent compte du paysage et qu'on n'ait pas des endroits d'Andrésy qui ne permettent plus de voir le cône de vue que nous avons arrêté et qui était constitué, au loin, de la Seine et de la forêt de Saint-Germain entre autres. Véritablement, la façon dont nous avons pensé cette ZPPAU prend en compte toutes ces dimensions de vues et de paysages.

La révision de cette ZPPAU a été lancée en 2003. Nous en sommes aujourd'hui à l'enquête publique. Vous me direz que c'est relativement long, mais nous avons souhaité faire vraiment un travail minutieux. Nous nous sommes adjoint un cabinet d'études, car le service, en interne, n'avait pas la possibilité de le faire seul. Surtout, nous voulions qu'il y ait dans ce cabinet un architecte et un paysagiste très pointus qui nous permettent de faire ce diagnostic à la dentellière, car cela le méritait. Nous préférons pendre notre temps mais avoir quelque chose qui corresponde vraiment à nos attentes.

Dans le même temps, Madame Bussière est venue travailler sur la ville au titre de sa mission d'inventaire. C'était très intéressant parce que nous avons pu combiner les différents éléments. Nous avons d'ailleurs demandé à ce cabinet d'études de se mettre en relation avec Madame Bussière pour recouper les différents éléments et en tenir compte dans la réalisation de cette ZPPAU.

De l'analyse et du diagnostic est ressortie la nécessité d'étendre le périmètre de la ZPPAU. Notamment du fait du PLU et de la pression foncière qui s'exerce à Andrésy et dans notre secteur, il fallait protéger les nouveaux quartiers tout en leur permettant de se développer. Nous avons donc étendu ce périmètre.

Notre ZPPAU a cependant une caractéristique particulière. D'abord il y a, comme dans toutes les ZPPAU, un zonage avec un règlement, mais nous avons voulu établir aussi des fiches patrimoniales. En plus de ce zonage, nous avons d'une part identifié les différentes typologies de construction. Comme je le disais tout à l'heure, Andrésy a vraiment des maisons très différentes les unes des autres. Nous avons donc défini les maisons de bourg, les maisons rurales, les cours communes, les fermes, les maisons de campagne, les maisons de notables, les villas et les maisons de mariniers. Ainsi, dans cette ZPPAU, nous aurons par typologie des prescriptions et des recommandations avec des exemples, à la fois des croquis et des photographies. Cela nous a paru en effet tout à fait intéressant de pouvoir identifier ces différentes typologies. Ensuite, pour chaque typologie, nous avons souhaité repérer les constructions les plus caractéristiques. Nous avons fait des classifications de constructions exceptionnelles, remarquables et





intéressantes. Pour toutes ces constructions-là – il y en a une cinquantaine –, nous avons souhaité établir une fiche patrimoniale sur laquelle l'Andrésien retrouvera les caractéristiques et ce qu'il pourra faire et ne pas faire sur son habitation.

Il y avait les habitations, mais il y avait aussi les éléments architecturaux ponctuels qui méritaient aussi d'être protégés dans la commune, et il y en avait un certain nombre, comme dans beaucoup de communes d'ailleurs. Et puis il y avait les ensembles du patrimoine urbain et paysager à protéger : les ruelles, les sentes, les promenades, les points de vue, les parcs, jardins et boisements remarquables de la commune. Il s'agissait enfin de définir les séquences de paysages

Vue générale d'Andrésy
(Yvelines).



urbains, les bords de Seine et les berges de la Seine et de l'Oise, la promenade du confluent, les propriétés arborées du centre-bourg, le centre historique en balcon sur la Seine, les propriétés de villégiature entre la Seine et la falaise, les berges est et le barrage, puisque nous avons aussi un barrage et une île à Andrésy.

Tous ces éléments-là semblent très complexes à mettre en place dans cette nouvelle ZPPAUP, mais pour que les Andrésiens puissent vraiment profiter de cet outil, il fallait le rendre le plus opérationnel possible pour eux. En tant qu'élue, je tenais en effet à ce que cet outil soit facile d'utilisation. Certes, c'est un document assez important, mais lorsqu'on aura vraiment besoin de renseignements pour son habitation personnelle ou lorsqu'un aménageur aura besoin de renseignements, il y aura la possibilité d'avoir un extrait qui récapitulera les différentes typologies et les différentes orientations que la municipalité a souhaitées pour aménager cette partie de la commune.

Le but de cette ZPPAUP était de faire un outil qui à la fois protège la commune mais qui lui permette d'évoluer malgré tous ces impératifs et toutes les belles vues à protéger.

Voilà rapidement brossées les orientations de notre commune. Aujourd'hui, nous sommes dans la phase d'enquête publique, et nous nous apercevons d'après les remarques des habitants que c'était une attente forte de leur part. Nous allons donc dans le bon sens, car cela permettra à Andrésy d'évoluer tout en gardant son caractère.

ARLETTE AUDUC *Si les outils existent, et je remercie les précédentes intervenantes d'en avoir montré l'intérêt et l'efficacité, les ressources institutionnelles ne manquent pas non plus. Nous avons dès le premier jour fait allusion aux CAUE, Conseils en architecture, urbanisme et environnement présents dans chaque département pour conseiller collectivités comme particuliers en matière d'aménagement architectural, urbain ou paysager. En même temps, les CAUE mènent des études pour mieux comprendre leur territoire ainsi que des actions de valorisation auprès des différents publics.*

Forts de ces connaissances, ils ont aussi la volonté de concilier patrimoine et création architecturale et c'est cette dimension qu'il nous importe d'aborder maintenant. La création contemporaine, patrimoine de demain ? Peut-être. En tout cas, s'il est nécessaire de préserver notre héritage historique, il n'en est pas moins capital de l'intégrer dans la vie d'aujourd'hui et de ne pas l'opposer à la création de formes nouvelles adaptées à notre époque et à ses nouveaux besoins.

C'est de cette confrontation que nous voudrions fructueuse entre patrimoine et modernité que va nous parler (et nous montrer) Elisabeth Rojat-Lefebvre, directrice du CAUE des Yvelines.



Élisabeth ROJAT-LEFEBVRE

directrice du conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Yvelines

Patrimoine et modernité

Merci beaucoup pour cette invitation à venir parler de patrimoine et modernité. J'ai choisi plutôt ce sujet pour aborder les thèmes de ce colloque. Le CAUE travaille sur tous les aspects du patrimoine, aussi bien paysager qu'architectural, et dans nos équipes nous avons principalement des architectes et des paysagistes mais aussi des documentalistes, des écologues... les métiers se diversifient.

Vous connaissez tous le département des Yvelines pour son aspect naturel, avec les plateaux du Vexin au nord, dont on a parlé tout à l'heure, la vallée de la Seine, que chacun de vous connaît notamment en prenant l'autoroute A13 vers la Normandie, les grandes forêts – la forêt de Marly et la forêt de Rambouillet – et les plateaux de Beauce au sud. C'est donc un département reconnu pour son patrimoine naturel, mais c'est aussi un département très construit. La densité de construction et la densité du réseau routier façonnent aussi les paysages. C'est également un département patrimonial avec un nombre de monuments, de sites classés et inscrits, de ZPPAUP très important. Nous sommes un des départements les plus protégés de France.

Aujourd'hui, quels sont les paysages naturels ? En fait, il n'y en a pratiquement plus puisque l'homme est intervenu partout. C'est le cas par exemple pour la forêt de Rambouillet et les étangs de Hollande qui, grâce au réseau gravitaire construit sous Louis XIV, alimentent les bassins du château de Versailles.

Les éléments construits présentent beaucoup de formes différentes, notamment ceux construits au xx^e siècle : ainsi, à Trappes, nous connaissons une rue très intéressante constituée de petites maisons accolées, c'est un ensemble de logements sociaux construits pour les cheminots dans les années 1930 ou le quartier de La Noé construit par Émile Aillaud dans les années 1965 à Chanteloup-Vignes avec une forme architecturale et plastique très affirmée.

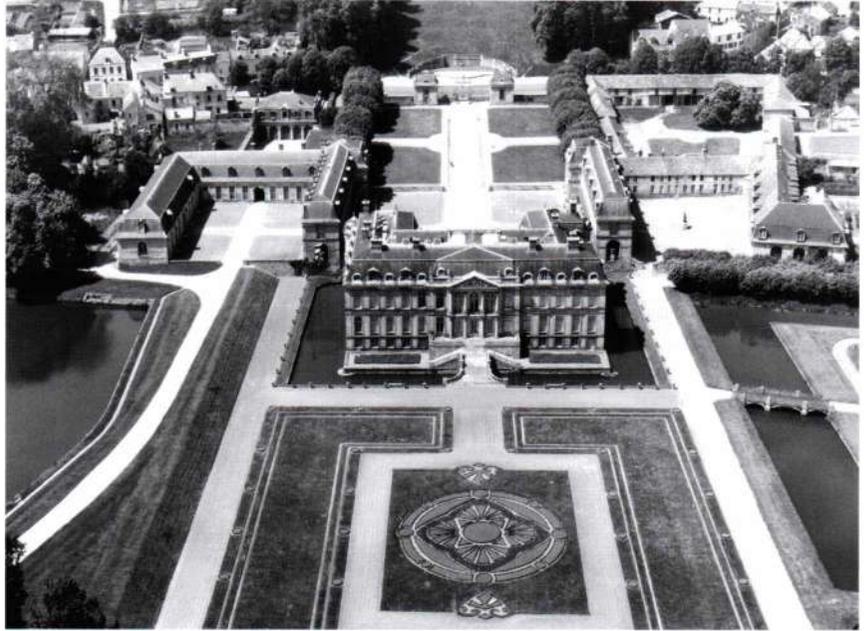
Le paysage des Yvelines, c'est aussi celui des ouvrages d'art, constitué des châteaux d'eau, des ponts mais aussi des grands réseaux, notamment EDF, qui façonnent eux aussi le paysage. Certains sont reconnus comme du patrimoine, bien sûr. Ce sont aussi les réseaux routiers : le très célèbre triangle de Rocquencourt qui a été dessiné par un architecte dans les années 1940 et qui utilise extrêmement peu de foncier, contrairement aux ouvrages d'art d'aujourd'hui, très dévoreurs d'espace. Quels sont ceux qui font partie du patrimoine et ceux qui ne marqueront pas l'histoire du paysage ?



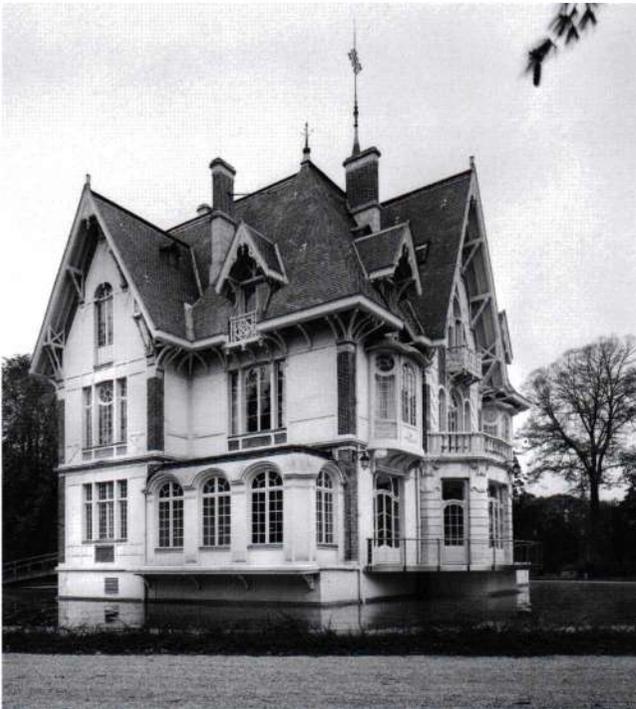
Les Yvelines, comme vous pouvez le voir, sont balancées entre tradition et modernité. La tradition, c'est par exemple le château de Dampierre, parfaitement inscrit par Mansart dans un écrin de paysage fait à la fois d'étangs, de douves et de forêts, avec un très beau parc. Mais il y a aussi la modernité, qui s'inscrit parfois dans des projets très contemporains. Ici, nous avons le château de Saint-Léger à Saint-Germain-en-Laye, bâtisse pittoresque de la fin du XIX^e siècle, que Dominique Perrault, l'architecte de la Très Grande Bibliothèque, a rénové en 1991. Le château lui-même représente 4 000 m² de bâti, et Dominique Perrault a construit très intelligemment 10 000 m² de bureaux en installant le château sur une grande étendue, une sorte d'étang virtuel en verre. Cette réalisation ne peut

La cité de La Noë à
Chanteloup-les-Vignes.
Architecte Émile Aillaud.

Le château de Dampierre.



Le château de Saint-Léger
à Saint-Germain-en-Laye.



qu'être vue du ciel puisque l'extension est souterraine. Les architectes sont parfois peu sensibilisés au patrimoine. Cependant, il faut bien dire aussi que nous faisons, dans notre métier, de grands écarts. Comment travailler sur du patrimoine, souvent avec des particuliers, des associations ou des élus, qui n'acceptent pas des interventions ou des ajouts contemporains sur du bâti ancien ? Construire à notre époque en tissu constitué est aussi très compliqué. En l'occurrence, l'intervention de Dominique Perrault sur ce patrimoine est extrêmement astucieuse. Je ne suis pas sûre en effet qu'une extension de ce bâtiment aurait été acceptée, extension qui, au demeurant, aurait été extrêmement complexe à réaliser.

Je vais prendre trois cas différents.

La villégiature en bord de Seine, dans le département, est très importante. Le manoir de Denouval à Andrésy, que Madame Muneret connaît très bien, est un très beau patrimoine. Il faut savoir que la villégiature en bord de Seine s'est développée à partir



Le manoir de Denouval
à Andrésy.

du moment où le train a été inauguré entre Saint-Lazare et Rouen au milieu du XIX^e siècle. Beaucoup de Parisiens et d'étrangers ont construit de très belles villas en bord du fleuve, dont voici un exemple. Le jardin de cette villa s'échelonne vers la Seine avec des fabriques et de petits édicules en étagement.

Nous avons aussi, en bordure de Seine, des ensembles bâtis, comme le lotissement très intéressant d'Élisabethville construit par un promoteur franco-belge dans les années 1920. Sa très belle forme urbaine est proche des cités-jardins anglaises, avec des éléments architecturaux tout à fait surprenants, comme l'église réalisée en béton sculpté par l'architecte Tournon en 1927. Une extension de ce lotissement a été réalisée en 1952 par l'architecte Zehrfuss pour loger les ouvriers de l'usine Renault dans de petites maisons sur pilotis d'une architecture très différente.

Durant le XX^e siècle, de nouveaux programmes architecturaux sont apparus, notamment liés au développement de l'activité sportive et des loisirs. Voici une très belle piscine des années 1930 à Villesnes, qui n'est pas protégée au titre des Monuments historiques et sur laquelle un projet est en cours d'élaboration avec beaucoup de difficultés parce que les documents d'urbanisme ne permettent pas vraiment de travailler sur ce genre de patrimoine : comment faire évoluer son usage afin de conserver le bâtiment et le site superbes ?

Deuxième cas : les sites industriels du département sont également à observer de près. Nous en avons moins que les départements voisins, donc ils sont souvent malmenés. En bord de Seine, ce sont les très belles usines Singer, dont les



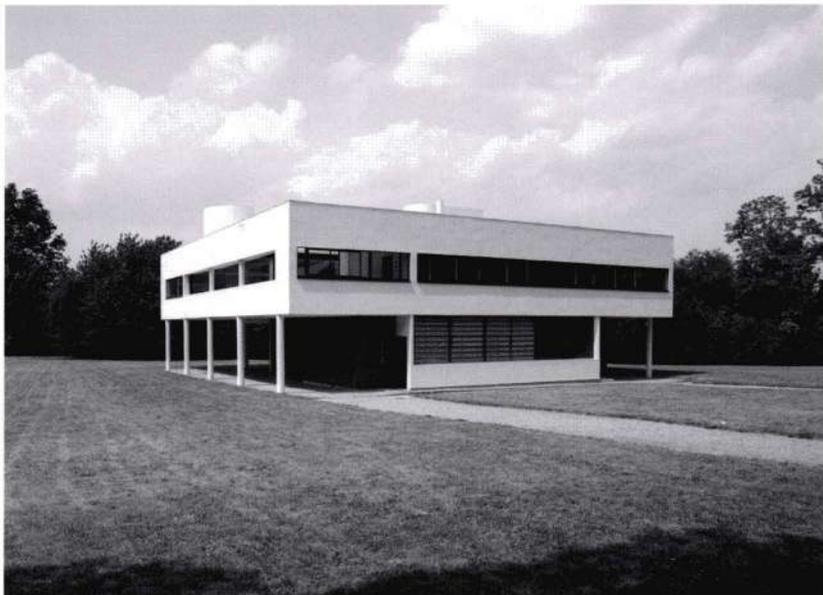
La piscine de Villesnes
à Médan.

bâtiments datent des années 1910 à 1950 et qui sont désormais affectées à un nouvel usage de pépinière d'entreprises. Les usines Renault, également en bord de Seine, construites par Zehrfuss en 1950. Et un ensemble tout à fait récent de Renzo Piano, l'architecte de Beaubourg, qui a construit à Saint-Quentin-en-Yvelines le siège de la recherche de Thomson. On voit apparaître des formes du xx^e siècle avec une nouvelle interprétation des sheds.

Troisième cas : les villas modernes tiennent leur place aussi dans les Yvelines. Nous en possédons quelques très beaux spécimens

comme la maison de Mallet-Stevens en promontoire sur la vallée de la Seine construite pour le couturier Paul Poiret. Les grandes passerelles et les escaliers étaient conçus pour les défilés de mode des années folles. La villa Savoye qui, contrairement à ce que tout le monde pense, n'est pas en béton mais en poteaux-poutres de béton avec un remplissage en briques, et qui présente et illustre les cinq points de l'architecture moderne ; la maison d'André Wogenscky à Saint-Rémy-lès-Chevreuse, élève du Corbusier ; la maison d'Alvar Aalto à Bazoches-sur-Guyonne, qui est une très belle réalisation et la seule en France de cet architecte finlandais. Elle vient d'être acquise par la Maison de la Finlande, dont je salue la représentante dans la salle. Je vous invite tous à aller visiter cette maison car grâce à eux elle est maintenant ouverte au public. C'est une démonstration de l'art d'Alvar Aalto de concevoir l'architecture en harmonie avec la nature. Enfin, une maison de Claude Parent à Versailles, qui est la synthèse de son architecture oblique. Une conclusion en trois points : concevoir un projet, ouvrir les documents d'urbanisme à l'innovation architecturale, porter les projets.

L'intérêt de toutes les réalisations réside dans le projet. Bien sûr qu'il faut inventorier, il faut connaître et s'approprier ! L'important cependant n'est pas de tout conserver, c'est impossible. Par conséquent, il faut évaluer ce qu'il est indispensable de conserver, puis faire vivre le patrimoine et le « réinventer ». Hier, j'entendais quelqu'un déplorer que l'on fasse du « façadisme » ; mais, en même temps, donner un nouvel usage à un bâtiment c'est forcément travailler sur sa structure. On sait bien par exemple qu'au cours de l'histoire, des mosquées ont été transformées en églises et inversement, la vie du bâti est forcément mouvante. On disait aussi hier que la ville était vivante. Il en va de même du bâti.



La villa Savoye à Poissy.

Pour préserver, réutiliser et pour faire en sorte qu'aujourd'hui on crée aussi du patrimoine du xx^e siècle, il faut absolument que les documents d'urbanisme permettent de créer de nouveaux programmes, des formes comme celles que nous venons de voir, qui étaient parfois inédites à leur époque, des grandes portées, des toitures aux formes étonnantes. Dans les Yvelines, par exemple, la majorité des documents d'urbanisme impose des toitures à deux pentes. Autrement dit, toutes les architectures que nous venons de voir ne pourraient pas être construites aujourd'hui.

Enfin, ces projets demandent à être portés techniquement et politiquement. Ils doivent s'inscrire dans une démarche plus vaste, un vrai projet politique, un vrai projet de développement à l'échelle communale, intercommunale, voire départementale. Il est indispensable qu'ils soient soutenus par de vrais porteurs de projets sur la durée. La piscine de Villennes que nous venons de voir ne serait pas constructible non plus. Le projet d'aménagement qui vise à la faire vivre aujourd'hui est très complexe, parce que le plan de prévention des risques d'inondation interdit d'intervenir sur ce site. Le maire et les services de l'État, DDE et architectes des Bâtiments de France, étudient avec nous ce dossier pour permettre une évolution du site compatible avec de nouveaux usages. La piscine est fermée depuis cinq ans et se détériore. Qui aurait le courage et les moyens de la réhabiliter si elle est trop dégradée et qu'en plus il est trop difficile de lui trouver un usage ? Dans ce sens, un projet privé de grande qualité sur ce site est une opportunité que la collectivité dans son ensemble doit saisir.

Je vous remercie.

ARLETTE AUDUC *Merci de nous avoir fait rêver avec ces superbes architectures modernes qui nous confortent dans l'idée maintes fois affirmée ici d'une évidente continuité et d'une juxtaposition harmonieuse entre le patrimoine le plus ancien et la beauté la plus récente.*

C'est cette même problématique qui va être développée maintenant à l'échelle d'un territoire plus vaste, celui de l'aménagement de La Plaine-Saint-Denis où la tentation de la table rase aurait pu l'emporter et où pourtant une autre voie a été choisie. Pour vous en parler, je laisse la place à Michel Perrot et à Damaly Gastineau-Chum.



Michel PERROT

ancien directeur adjoint de la communauté d'agglomérations de Plaine Commune,
maison de l'Architecture d'Île-de-France

Quelques réflexions sur la question du patrimoine dans l'aménagement de la communauté d'agglomérations de Plaine Commune (Seine-Saint-Denis)

Mon intervention se constituera plutôt de quelques réflexions qui reprendront d'ailleurs un peu ce que vient de développer Élisabeth Rojat-Lefebvre puisque je partage absolument sa première remarque notamment. La ville est une grande responsabilité humaine. C'est peut-être la seule responsabilité où nous sommes sans excuses.

La deuxième partie du xx^e siècle a connu deux grandes orientations dramatiques de ce point de vue. La première est que le mouvement dit « moderne » s'est développé dans une négation totale du passé (le plan Voisin du Corbusier). En réaction, on a survalorisé les valeurs du passé, et le développement, par rapport à celui-ci, s'est confiné dans « l'empire des néo », dans « l'esprit de corniche » dénoncé par Frank Lloyd Wright. Il est par conséquent très important de travailler à ce que les grandes politiques publiques d'aménagement, à ce que les grandes maîtrises d'ouvrage urbaines puissent développer un continuum urbain entre l'histoire et la modernité.

Nous estimons pour notre part nous situer dans ce continuum, dans ce rapport organique au paysage et à la ville, à la recherche de ce qui fait sens, de ce qui fait lien, de ce qui fait lieu, avec l'« encore-là » vivant ou mort et dont l'inscription spatiale dispose d'une réelle valeur et d'un potentiel de sens. C'est ce travail-là qui est à l'œuvre dans la banlieue nord, et Madame Streiff en a parlé pour Saint-Ouen. Je ne développe pas parce que je pourrais faire du copier-coller pour ce qui est de la communauté d'agglomérations de Plaine Commune.

Je tiens à rappeler tout de même que dans le rapport « Histoire et modernité », cette modernité peut être une modernité la plus radicale et la plus sensible en termes d'intelligence spatiale possible. Les exemples du département des Yvelines le montrent amplement.

Deuxièmement, le schéma de cohérence territoriale de Plaine Commune vient d'être approuvé. Il a mis de façon centrale en évidence l'extrême diversité patrimoniale de la banlieue nord. C'est une quinzaine de champs de patrimoine à inventorier et à conserver, ou plus exactement sur lesquels s'appuyer pour évoluer. Et le SCOT a mis en évidence la nécessité de prendre appui sur ce rapport au réel existant, un appui sur les restes vivants de l'histoire urbaine, comme caractéristique du développement. Cela veut dire qu'en fonction des situations de l'« encore-là » les réponses urbaines et architecturales, en fonction bien évidemment des programmes définis notamment avec les élus, en fonction des besoins approchés et co-élaborés avec les populations, soient les plus diverses et multiples possibles. On ne répond pas de

la même façon au développement du quartier espagnol de Cristino Garcia à La Plaine ou au « développement » des Puces de Saint-Ouen ou au *no man's land* laissé par les friches du centre de La Plaine-Saint-Denis ou à des problématiques posées par un tissu déjà dense comme le centre d'Aubervilliers ou le centre de Saint-Denis.

Cette conception originale, qui répond au « désordre créatif » de la banlieue, s'oppose à tout néo-haussmannisme, appelle des réponses urbaines différentes et ouvre des espaces de grande créativité architecturale. Je dis cela parce que c'est un des grands paris de la banlieue, et il serait particulièrement regrettable que si le Grand Paris se mettait en œuvre, cette conception néo-haussmannienne déferle sur la première couronne sans tenir compte précisément de ce poids de l'histoire et des grandes caractéristiques de la banlieue.

Ma troisième remarque sera un point de vue sur la démarche d'inventaire. Cette démarche, précisément pour établir l'intérêt du « déjà-là », de l'histoire, est évidemment nécessaire, mais elle peut aussi poser problème et même être inopérante. Je voudrais citer un exemple. Il y a eu un remarquable travail réalisé par le bureau du Patrimoine de Seine-Saint-Denis sur la ville d'Aubervilliers. La réaction du maire quand il a vu cela a été de dire : « Ma ville est totalement figée ; je ne vois pas comment je pourrais la développer puisque tout présente un intérêt. »

À partir de cet exemple-là et de bien d'autres, on voit bien que le choix des préservations est nécessaire et doit relever d'une démarche de projet. Je voudrais citer l'exemple des Magasins Généraux, des EMGP, ce vaste grenier de Paris au nord de la capitale. On sait que la question du patrimoine des EMGP a toujours, depuis quinze ans, posé problème. Avec la direction de cet établissement, nous avons défini les bâtiments à conserver, qui s'intégraient eux-mêmes dans un projet de composition d'ensemble et d'avenir des Magasins Généraux, non pas en considération de l'intérêt relatif de tel ou tel élément, en ayant une stratégie de vache sacrée, en disant que tel et tel bâtiments relèvent du domaine de l'intouchable, mais en créant les conditions pour pouvoir les transformer, les réhabiliter et leur donner des usages, même si cela a été largement le cas dans les exemples cités. Je serais donc plutôt favorable à ce qu'il y ait dans les documents d'urbanisme ou ailleurs des préservations impératives.

Quatrièmement, cela pose la question de l'approche opérationnelle du patrimoine. Je donnerai deux exemples très rapidement. Le premier concerne les friches. Nous avons un vrai problème du point de vue opérationnel sur les friches, et pas du point de vue historique – nous avons encore une fois tous les outils pour ce faire. Or une des façons de l'aborder positivement – et j'en veux pour preuve qu'avec l'exemple que je vais citer on a pu réhabiliter la maison des arbalétriers de Saint-Denis ou la grande halle de Brise Echaldas, voire même la centrale thermique que Luc Besson est en train d'investir – est d'avoir une approche opérationnelle avec trois réponses. Il s'agit premièrement d'assurer la mise en valeur de l'intérêt historique du lieu et du bâtiment. Quand on sait que cette halle était un exemple unique en Île-de-France, cela motive les troupes pour conserver l'ensemble. Il s'agit

d'apporter deuxièmement une réponse technique, parce que si on répond positivement à la première question, la première réaction est que cela ne tient plus le coup, etc. Enfin, il est question d'apporter une réponse en termes de projet architectural pour apporter de l'imaginaire et donner à voir. Il y a de surcroît une quatrième réponse à apporter en matière de coûts. Je pense qu'il serait peut-être bien de mettre en place des sortes d'équipes de « GIGN du patrimoine industriel » pour essayer de travailler le plus en amont possible sur ces questions.

Ma dernière remarque portera sur le logement social contemporain. Je ne vais pas faire de grands développements, cela mériterait un colloque à soi seul. Là aussi, aujourd'hui, il y a deux grandes tendances. Il y a la tendance de ceux qui veulent abattre totalement les grands ensembles des années 1960. C'est un peu la politique de l'ANRU. Inversement, en réaction, il y a une tendance qui serait de classer au patrimoine mondial de l'Unesco tous ces grands ensembles des années 1960. Je crois que, là aussi, une voie moyenne et une analyse fine des qualités patrimoniales de l'habitat, de la façon dont tout cela a vécu, de son évolution et de ses évolutions possibles sur le plan urbain, environnemental, économique et architectural sont souhaitables. Elles méritent du temps et en tout cas des analyses globales et complètes pour pouvoir approcher des réponses qui soient les meilleures et les plus justes à l'échelle du temps possible.

De ce point de vue-là, je voudrais citer un exemple et faire une proposition. L'exemple vécu, c'est le suivi du patrimoine d'André Lurçat à Saint-Denis. Il a pratiquement tout construit de 1946 à 1965. Pour avoir géré une partie de ce patrimoine et pour vivre à Saint-Denis depuis vingt-cinq ans, je dirais qu'aujourd'hui le patrimoine d'André Lurçat à Saint-Denis n'est inscrit nulle part. On ne va pas l'inscrire à l'inventaire supplémentaire ; ce n'est pas en ZPPAUP, puisqu'il y a d'autres priorités et que ce n'est peut-être pas l'objet. Ainsi, en tant que maître d'ouvrage qui gérait 1 500 logements de l'URSSAF, j'ai rénové des halls, etc., sans rien demander à personne. À la limite, j'ai fait un peu ce que j'ai voulu. Il se trouve qu'il n'y a rien de trop scandaleux, mais cela pouvait se faire dans le temps.

L'idée, à partir de là, est la suivante : *pourquoi ne pas conclure une convention avec le maire de Saint-Denis, qui en plus était d'accord – et l'architecte des Bâtiments de France était aussi d'accord sur cette démarche –, par laquelle la ville s'engage pour toute construction ou permis de construire qui concerne le patrimoine de Lurçat à soumettre le projet à un petit groupe d'experts (deux ou trois personnes) de façon à ce qu'il y ait une maîtrise culturelle de l'évolution du patrimoine du logement social contemporain. Cela me paraît quelque chose de très important parce que beaucoup de ce patrimoine va partir comme est partie en fumée une grande partie du patrimoine industriel de la banlieue nord par des insuffisances de maîtrise politique, culturelle et économique de l'intervention opérationnelle sur le patrimoine.*

Deux exemples vont vous être présentés par Damaly Gastineau-Chum de développement architectural intéressant dans des projets ANRU concernant le logement social contemporain à Villetaneuse.



30 6

30 6

Damaly GASTINEAU-CHUM

chargée de mission pour l'aménagement de Plaine Commune

Le patrimoine du xx^e siècle et le renouvellement urbain : deux exemples à Villetaneuse (Seine-Saint-Denis)

Les deux opérations que je vais vous présenter sont caractéristiques de ce que vient d'évoquer Michel Perrot concernant la conservation (ou pas) du patrimoine du xx^e siècle, en particulier relatif au logement social. Les deux exemples se situent à Villetaneuse, où l'on a véritablement deux démarches qui vont dans le même sens mais qui ont connu des modes opérationnels bien différents.

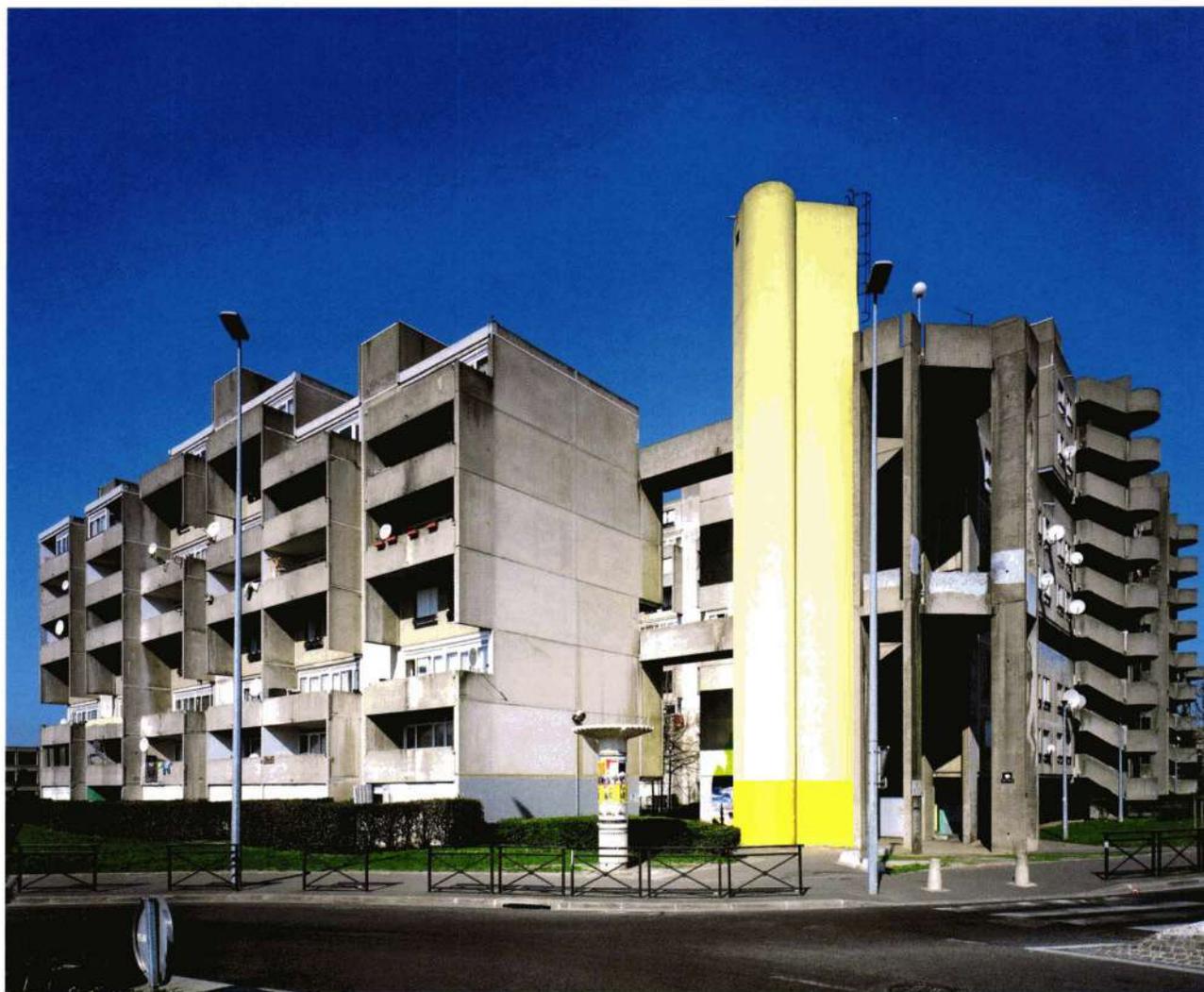
J'évoquerais en premier lieu la cité Allende, construite par Adrien Fainsilber à la fin des années 1960 dans le cadre d'un grand projet de développement universitaire à Villetaneuse, au nord-est de Paris. Le projet initial, en 1967, concernait le développement, dans le cadre du desserrement des universités parisiennes, d'environ 350 hectares de campus universitaire qui occupaient trois communes, avec résidences étudiantes, lieux de recherche, bâtiments pour étudier et lieux de loisirs. Ce grand projet s'est finalement réalisé uniquement sur 25 hectares, mais surtout sans les grandes infrastructures, en particulier de transport, prévues. C'est une des seules universités de la Région d'Île-de-France qui ne soient pas aujourd'hui desservies directement par un mode lourd de transport en commun.

La cité Allende, qui comptait 442 logements, était initialement pensée pour accueillir une grande mixité de population – étudiants et chercheurs, mais également des logements pour l'ensemble des habitants –, mais s'est très vite réduite à être uniquement du patrimoine social dévolu à l'office départemental et a perdu cette vocation de lien recherché avec le campus universitaire. Les difficultés socio-économiques – la conjoncture particulière des années 1970 et 1980 – se sont répercutées directement sur les conditions de vie des habitants mais également sur l'architecture, qui n'a pas véritablement correspondu au mode de vie de ces habitants.

En 1994, une première mission a été confiée à Christian Devillers par l'université pour essayer de réfléchir à la façon dont on pouvait développer l'université Paris-XIII mais également peut-être dialoguer un peu mieux avec l'environnement et faire en sorte qu'il y ait une véritable approche urbaine de cette cité Allende. Les réponses n'ont pas été satisfaisantes, et il a fallu attendre 2000 pour qu'un partenariat se mette en place entre l'État, la Région, le département, la communauté de communes qui existait déjà et la ville pour essayer de développer un projet partagé.

Le schéma de Devillers auquel nous avons abouti en 2002 s'est appuyé sur plusieurs points forts : relier l'université à la ville, relier la cité Allende pour en faire un véritable élément urbain et profiter des opérations de transports en commun prévues dans le cadre des contrats de projets État-Région pour essayer de réinsérer le dispositif dans un maillage satisfaisant pour l'ensemble des utilisateurs de ce secteur, avec l'arrivée d'une gare dans le cadre de la réouverture au trafic des voyageurs de la Tangentielle Nord et également du terminus du tramway. Cela aboutit à une démolition de 161 logements sur les 442, à la traversée de la cité Allende par une voie qui a une vocation de déserte locale et qui va se connecter

La cité Allende à Villetaneuse.
Architecte Adrien Fainsilber.



directement au futur pôle gares et permettra de franchir les voies ferrées pour se connecter au nord, où se trouve le centre administratif. La réhabilitation a été menée par Serge et Lipa Goldstein, avec comme maître d'ouvrage l'office départemental HLM.

Les travaux qui ont été menés comprenaient une intervention sur la peau, car il y avait de véritables problèmes de dégradation et d'isolation de l'ensemble des logements, mais également un travail sur l'espace public, les espaces extérieurs dévolus aux aires de jeux pour les enfants et également à des espaces pour les logements en rez-de-chaussée.

Le deuxième sujet, toujours à Villetaneuse, concerne le patrimoine de Jean Renaudie dans le nord de la ville. Le nord de la ville est en fait le village historique qui a constitué Villetaneuse et qui a fait l'objet en 1974 d'un grand projet de résorption de l'habitat insalubre, avec une démolition de quasiment la totalité de l'ancien bourg. À partir de 1974 et jusqu'en 1982 s'est constitué tout un programme de logements sociaux dans le cadre de cette résorption de l'habitat insalubre et notamment le programme de Jean Renaudie. Celui-ci s'étend sur trois îlots, et celui qui nous occupe aujourd'hui est l'îlot numéro un, qui appartient à la SA HLM La Sablière, qui est une filiale de la SNCF, celle-ci possédant plus au sud un terrain où elle avait des ateliers de maintenance pour lesquels il fallait loger les travailleurs.

En 1994, La Sablière a fait une étude de diagnostic pour regarder quelle était l'évolution possible de ce patrimoine qui présentait des désordres techniques, des problèmes d'étanchéité de terrasses, des problèmes d'isolation thermique, des problèmes aussi d'occupation de logements qui ne correspondaient pas aux familles qui y avaient accès. Elle a donc déposé un permis de démolir en 2003 sur ce premier îlot qui compte 64 logements. Il y a eu un refus de la commune et de la communauté d'agglomérations d'accorder ce permis de démolir et un choix des différents partenaires d'aller vers une réhabilitation après étude interministérielle, avec deux inspecteurs du ministère de l'Équipement et du ministère de la Culture qui ont conclu à la nécessité de préserver ce patrimoine sans fétichisme et de lui trouver une évolution possible. Cette évolution consiste en une réhabilitation qui se veut dérogoire dans le cadre l'ANRU puisqu'on transforme du patrimoine social en patrimoine privé, en accession à la propriété. C'est donc un promoteur privé qui a signé la convention ANRU et qui va réhabiliter l'ensemble des logements, avec un adressage sur rue, une reconquête des halls et une privatisation des cours intérieures.

DÉBAT *animé par Arlette Auduc*

Hervé Mudry

conseiller délégué au Patrimoine à Auvers-sur-Oise

Bonjour. Je voulais revenir sur ce qu'avait dit Monsieur Vincent ce matin. Nous avons à Auvers-sur-Oise une opération de logements sociaux mais sur un site assez sensible puisque Pissarro et Cézanne l'ont peint. Nous allons donc travailler avec Maisons paysannes de France pour intégrer ces logements sociaux dans ce site. Je tenais à le signaler parce que cela fait partie de la modernité tout en tenant compte du développement durable.

Hélène Streiff

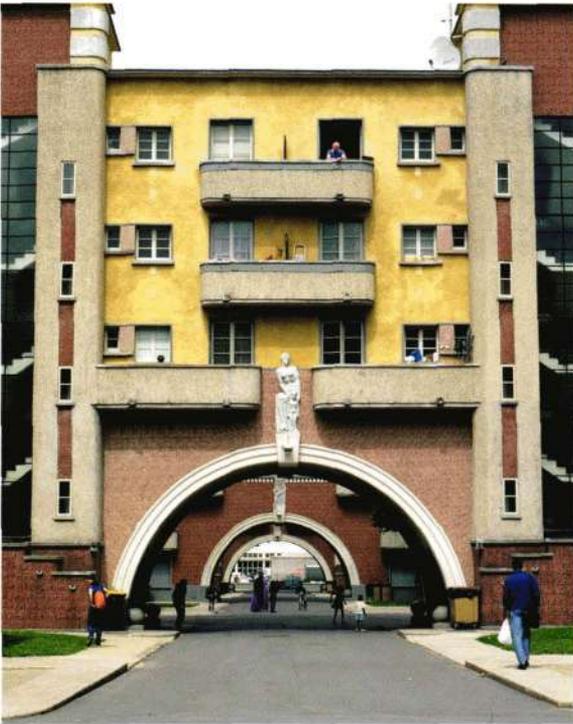
Moi, c'est presque une question à vous tous que je voudrais poser. J'étais très intéressée par les dernières présentations, par la problématique « patrimoine et logement social ». Pour revenir plus généralement à la question de la préservation du patrimoine et à la problématique d'un projet urbain à volet social à Saint-Ouen, nous développons l'attractivité de la ville, réhabilitons le patrimoine ancien et le valorisons, et nous participons aussi de ce fait à une augmentation des prix et à une forme de « gentrification » de la population qui s'installe. Certes, nous essayons de préserver la culture et l'identité populaire de Saint-Ouen – il y a notamment toute cette action sur le logement social –, mais en même temps les politiques du patrimoine participent à la valorisation d'un territoire, à l'augmentation des prix fonciers et deviennent quelque part contradictoires avec des objectifs de durabilité et de mixité sociale. Qu'en pensez-vous ?

Évelyne Lohr

service du Patrimoine culturel de Seine-Saint-Denis

C'est un vrai souci effectivement quand on travaille sur un territoire comme la Seine-Saint-Denis. Vous l'avez très bien présenté pour Saint-Ouen. On assiste par exemple du côté de Montreuil et de Bagnolet à la transformation d'anciens ateliers en lofts pour une population nouvelle qui arrive de Paris. Or les villes se sont tournées aussi, Bagnolet notamment, vers le patrimoine pour réfléchir sur la manière dont on pouvait, à travers le règlement du PLU, accompagner les mutations du territoire tout en préservant la population de ces villes populaires.

Je voudrais donner un exemple de la protection d'un ensemble de logements sociaux au titre des Monuments historiques, celui de la Cité 212 au Blanc-Mesnil. C'est une réponse à ceux qui disent qu'on ne peut pas protéger au titre des Monuments historiques des ensembles de logements sociaux, que ce serait contradictoire avec la vocation première qui est de loger des gens sans ressources. Il s'agit ici d'un ensemble des années 1930 qui certes ne pose pas le même problème en terme d'image que le patrimoine des Trente Glorieuses, mais qui avait failli être démoli parce qu'il était en très mauvais état et qu'il vivait mal. Or c'est cette protection, grâce à la mobilisation d'un certain nombre de personnes et notamment du ministère de la Culture, qui a permis une réhabilitation soignée à la fois du patrimoine et des usages du lieu. Aujourd'hui, c'est un ensemble qui vit extrêmement bien, que les habitants se sont appropriés.



Cité HBM. Cité 212 au Blanc-Mesnil (Seine-Saint-Denis).

Ils accueillent aujourd'hui ceux qui viennent visiter cet ensemble. Cela a permis de modifier l'image et la représentation que les habitants avaient eux-mêmes du lieu où ils vivaient.

À ce sujet, j'ai été très intéressée par ce que disait Monsieur Perrot. Il a parlé d'Aubervilliers et du travail d'inventaire extrêmement exhaustif qui avait été réalisé, débouchant sur l'idée que finalement ce serait contre-productif. Je crois que l'échec à Aubervilliers n'était pas du tout lié à des questions relatives au patrimoine. D'autres communes l'ont bien compris – c'est le cas de Patin, des Lilas et d'Aulnay aujourd'hui, avec lesquelles nous sommes engagés dans cette réflexion sur le patrimoine en tant que territoire ou inscrit dans un territoire. Il ne s'agit pas de dire qu'on va faire de l'aménagement et qu'on va essayer de protéger quelques éléments ici et là, mais bien de faire un diagnostic, de lire d'abord le territoire. Ces diagnostics que nous faisons ne

sont pas du tout des propositions de protection, mais bien des clés de lecture, de déchiffrement du territoire et de son patrimoine à partir desquelles les communes font le choix – politique – d'en faire ce qu'elles veulent. Il y en a qui protègent plus, et d'autres moins. L'essentiel est de bien partir de cette lecture du territoire pour aller vers l'aménagement et pas l'inverse.

Enrico d'Agostino

CAUE de l'Essonne

Pour répondre à la question posée au public par Madame Streiff, je dois dire que le patrimoine est quelque chose d'intéressant aussi parce qu'il représente aujourd'hui, dans l'optique du développement durable, une vraie chance pour pouvoir faire de la densification. Si on ré-emploie un territoire ou un patrimoine tout en faisant le travail fin dont Monsieur Perrot a parlé sur le patrimoine urbain, sur le tissu urbain, c'est un moyen de continuer à densifier : on utilise un territoire comme on l'utilisait autrefois, c'est-à-dire d'une façon extrêmement économe.

Arlette Auduc

J'ai l'impression que nous sommes un peu dans le même vertige que celui qui nous a saisis hier soir devant l'ampleur des questions soulevées, devant les réponses qu'il faudra que nous construisions ensemble et devant tout le travail qu'il nous reste à faire.

On vous a montré pendant ces deux jours, et cela va continuer, un certain nombre d'illustrations photographiques. On a parlé de recherche hier. On a reparlé de l'inventaire aujourd'hui, et nous voulions insister sur le fait que le service régional de l'Inventaire, c'était aussi le travail des photographes, et sur le fait que notre arrivée à la Région s'est accompagnée de la dotation d'un matériel numérique professionnel de haute qualité. C'est un matériel sophistiqué qui va nous obliger à travailler d'une manière tout à fait différente, ce que vont nous présenter Laurent Kruszyk et Philippe Ayrault, qui sont deux des photographes du service, qui en compte quatre.



HANOI SAIGON

TANANARIVU

NEW YORK AR

Philippe AYRAULT et Laurent KRUSZYK
photographes, service de l'Inventaire général du patrimoine culturel, Région Île-de-France

Photographier le patrimoine à la Région Île-de-France

L'arrivée du service de l'Inventaire à la Région s'est traduite pour l'équipe par l'achat de nouveaux appareils photo numériques haut de gamme, marquant ainsi un tournant décisif dans la pratique de notre métier. Si l'inventaire est devenu un outil essentiel de connaissance du patrimoine, le mérite n'en revient pas aux seuls chercheurs. Ceux-ci font toujours équipe avec un photographe. Les photographes sont au nombre de quatre dans le service d'Île-de-France pour huit chercheurs, ce qui est plutôt confortable pour ces derniers.

Professionnels de l'image, les photographes de l'Inventaire en sont un atout essentiel. Leur mission dépasse la simple documentation, perpétue la mémoire du patrimoine francilien et en assure la sauvegarde pour les générations suivantes, ce qui signifie à la fois faire des prises de vue mais aussi leur conservation. Dès la création du service, un ensemble de prescriptions photographiques furent élaborées en vue d'encadrer scientifiquement cette démarche documentaire.

Je vous cite un document datant de 1976 : « Le travail à la chambre photographique est privilégié et le reportage, la photographie créative ou illustrative réfléchis. Le document doit rester lisible jusque dans le détail, ne pas comporter d'équivoque. Il doit avoir du piqué. L'image doit être définie, comporter une abondance de détails, des qualités qu'assurent les moyens ou grands formats. »

Négligeant les modes, le service de l'Inventaire veut rendre visible par la photographie un objet architectural ou mobilier et le signaler comme patrimoine culturel par l'étude scientifique. Il y a un style documentaire de la photographie d'inventaire, une typologie des images générées qui participe pleinement à l'identité du service.

En photographie comme dans les autres métiers de l'Inventaire, il nous faut clairement répondre aux demandes, et celles-ci vont incontestablement maintenant aux clichés en couleurs et au numérique. C'est le moyen pour nous de faire connaître ce patrimoine, d'y sensibiliser populations et élus, de le valoriser, donc de le protéger. En clair, c'est un outil précieux d'aide à la décision. Il nous faut aussi sauvegarder la qualité de ce travail, parce que cette qualité professionnelle est la condition d'une documentation riche et précise pour les chercheurs d'aujourd'hui, mais aussi pour les chercheurs à venir. La qualité technique doit donc être maximale, car nous ignorons à quoi pourront servir demain les clichés. Nous le savons, les regards et les discours peuvent devenir obsolètes. Il nous revient donc de prolonger par la qualité technique de la photographie un discours scientifique dans le

temps, c'est-à-dire d'une certaine manière de s'affranchir du discours pour s'autonomiser – mais c'est là un autre débat.

De plus en plus, la prise de vue argentique est supplantée par la numérique. Cette technologie a aujourd'hui atteint un seuil de qualité suffisant pour les appareils professionnels moyen format, permettant de continuer avec plus de souplesse mais avec la même exigence le travail photographique. C'est l'objet de cette courte démonstration.

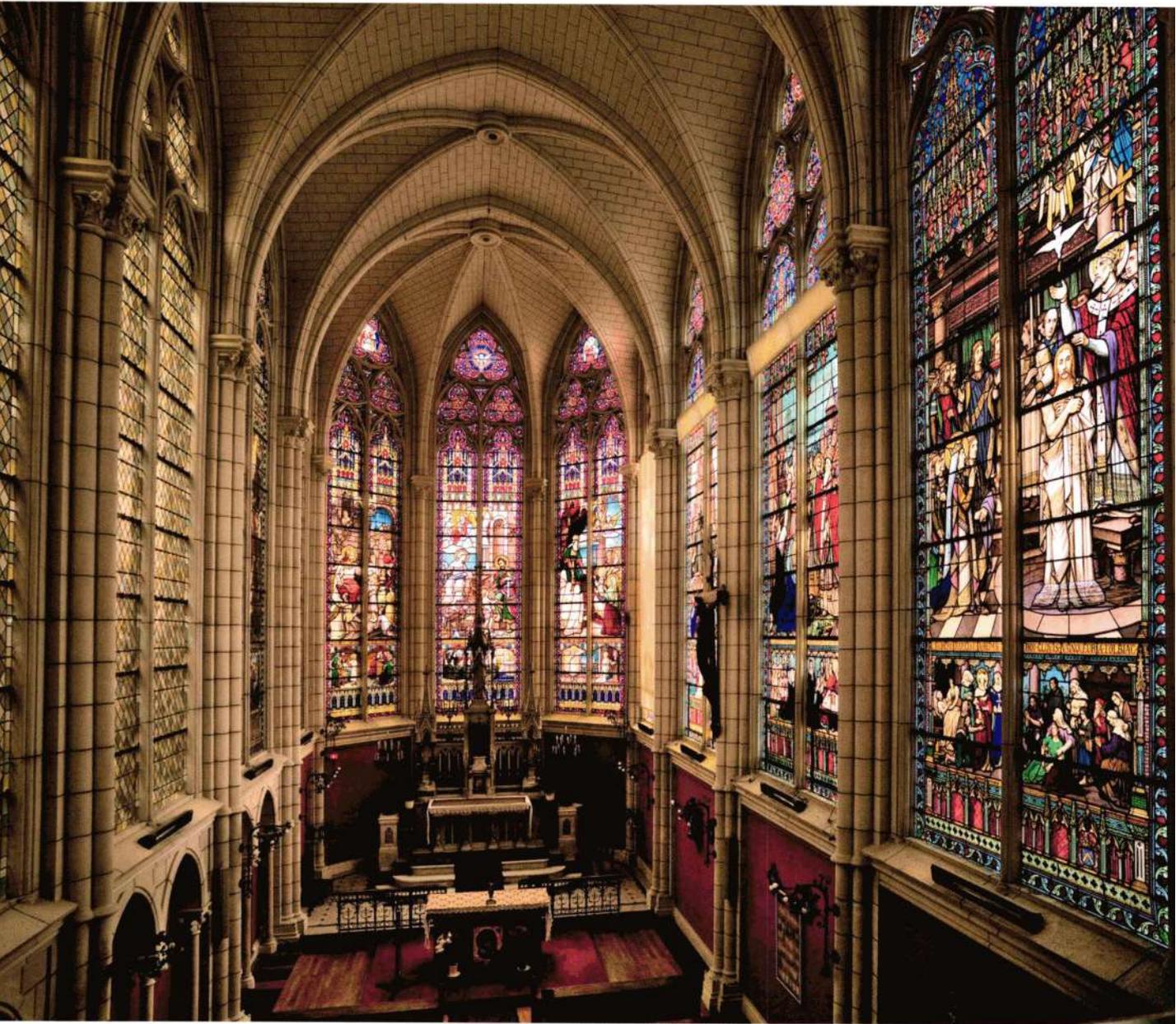
Je vais faire une petite présentation technique du matériel. Les appareils photo [nous en avons deux entièrement équipés, deux malles] sont des Hasselblad H3D avec des optiques spécialisées pour l'architecture, notamment deux grands angles, des téléobjectifs pour les détails de vitraux, des objectifs macro pour les reproductions de plans ou d'archives.

On peut changer la température de couleur, redresser l'image, recadrer et zoomer. Tout cela peut même s'automatiser et se prévoir en amont lors de la prise de vue. Il y a en effet une simplicité accrue à la prise de vue avec ce type de matériel et un traitement beaucoup plus rapide sur ordinateur par la suite.

Le capteur des appareils photo est de 39 millions de pixels. Le format du capteur est de 50 x 37 mm, c'est-à-dire qu'à ce jour il donne des images qui font 115 mégaoctets. C'est la définition de capteur la plus importante aujourd'hui sur ce type de produits, ce qui permettra d'avoir des agrandissements qu'on voit dans le métro ou dans la rue de 4 x 5 mètres ou des recadrages importants de l'image pour nos publications par exemple. Cette qualité-là permettra aussi de pouvoir, plus tard, recadrer les images ou zoomer puisque nous faisons des images sans savoir à quoi elles serviront plus tard, même si la demande des chercheurs est précise au moment où nous les prenons.

Il faut savoir que le passage au numérique signifie le traitement numérique de toute la chaîne photographique, c'est-à-dire un changement radical dans la manière de prendre, traiter, gérer et conserver l'image. Toute une chaîne graphique a donc été mise en place en plus des appareils photo. Ce qui signifie un investissement parallèle en ordinateurs performants pour traiter de telles images, avec des écrans étalonnés, des logiciels adaptés, des tablettes graphiques, etc. Nous travaillons avec des professionnels : des graphistes, des imprimeurs, des éditeurs. Nous devons donc être aussi professionnels et la qualité de l'image doit être irréprochable en termes de définition, mais aussi équilibrée chromatiquement pour pouvoir être exploitée de manière optimum. Les photographies traitées sont ensuite, comme nous le faisons auparavant, indexées et accrochées aux bases de données régionales alimentées par les chercheurs, grâce notamment à un logiciel de gestion électronique de documents, Cindoc, qui vient d'être installé.

Nous sommes aussi un service d'archives, et une de nos préoccupations principales consiste en la conservation des données textuelles ou photographiques. À ce jour, nous avons 140 000 clichés archivés en chambre froide climatisée. Demain, nos photographies seront toutes numériques. Notre mission de



Chapelle de la clinique Blomet
(Paris 15^e).

sauvegarde passe donc par la nécessité d'une réflexion sur la pérennité des nouveaux documents produits. Il ne suffit pas de faire de belles photos avec ce type d'appareil. Encore faut-il savoir les conserver.

Là encore, l'expertise des informaticiens de la Région nous a permis d'élaborer un système de stockage fiable adapté à la sauvegarde de données numériques. Il consiste en des serveurs qu'on appelle NAS, qui sont en réseau et qui seront conservés en deux lieux différents. La dématérialisation des supports nécessite une sécurité absolue en matière de sauvegarde, avec toujours une incertitude quant à la meilleure façon de stocker. C'est pourquoi ces données seront mises dans deux lieux distincts.

La production estimée sera de 3 000 ou 4 000 photos, sans doute plus, par an. On peut donc craindre une inflation de photos avec ce type d'appareil.

Comme nous le voyons, si la prise de vue et le traitement de l'image semblent plus rapides en numérique, le temps lié en revanche à la gestion de celle-ci en vue de son stockage et de ses différentes utilisations reste important.

En conclusion, pour reprendre les termes employés hier, la photographie fige les étapes successives du palimpseste patrimonial. L'enjeu de la dématérialisation de l'image consiste précisément à ne pas transformer le document photographique en palimpseste mais à garantir précisément et à pouvoir suivre en toutes circonstances et pour les générations futures l'étape fondatrice de l'original. Nous sommes aussi un service d'archives, et avec le numérique nous n'avons plus d'original physique. Nous devons donc trouver les moyens de perpétuer autrement ce qui constitue un fonds patrimonial photographique francilien unique.

Baudelaire parlait ainsi « des couches innombrables d'idées, d'images, de sentiments tombés successivement sur notre cerveau, aussi doucement que la lumière », chacune ensevelissant la précédente, mais il rajoutait aussi qu'aucune de ces couches en réalité ne devait périr. C'est tout le défi du passage au numérique.



Les Batignolles, dépôt et gare de marchandises. Halle des expéditions (1843-1852).



Chantier des Grands Moulins
de Pantin.

Intervenants

Patrick ARACIL, membre de la commission Culture du conseil économique et social de la Région Île-de-France

Philippe MONTILLET, mission Patrimoine, Institut d'aménagement et d'urbanisme de la Région Île-de-France

Jean-Barthélemy DEBOST, responsable du bureau de la Médiation du service du Patrimoine culturel du conseil général de la Seine-Saint-Denis

Luc FAUCHOIS, comité départemental du Tourisme de Seine-Saint-Denis

François PETIT, directeur de la Maison de banlieue et de l'architecture de la communauté de communes des Portes de l'Essonne

Marie-Claude ANGOT, directrice du centre départemental de documentation pédagogique du Val-de-Marne

Julie GUIYOT-CORTEVILLE, directrice du musée de la ville de Saint-Quentin-en-Yvelines

Journée du 7 décembre 2007 après-midi

troisième table ronde

La question des publics et la valorisation

La table ronde est animée par Arnaud Laporte,
journaliste-producteur à France Culture

Introduction Arnaud Laporte	157
Publics et valorisation Patrick Aracil	158
Un exemple de valorisation du patrimoine local : le Visiaurif du patrimoine bâti du Parc naturel régional du Vexin français Philippe Montillet	163
Au plus près du territoire de la Seine-Saint-Denis et de ses habitants Jean-Barthélémi Debost	171
En Seine-Saint-Denis : le patrimoine, outil de valorisation et de développement Luc Fauchois	175
<i>Débat animé par Arnaud Laporte</i>	180
Ville, architecture, patrimoine, un pôle partenarial de formation pour les personnels de l'Éducation nationale et des structures culturelles Marie-Claude Angot	187
Saint-Quentin-en-Yvelines : construction « polyphonique » d'un patrimoine Julie Guiyot-Corteville	191
<i>Débat animé par Arnaud Laporte</i>	196



Arnaud LAPORTE,
journaliste et producteur à France Culture

Introduction

Bonjour à toutes et à tous. Je suis très heureux de vous retrouver pour ce colloque organisé par la Région, ce qui me permet d'assouvir un fantasme que je n'avais pas encore de présider ce conseil régional.

Ce colloque est né d'une certaine façon de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, qui a transféré aux régions les missions et services de l'Inventaire général du patrimoine culturel, qui était auparavant un service du ministère de la Culture. Ce transfert de compétence, la Région Île-de-France a voulu le voir comme une opportunité, et ce colloque en témoigne, qui souhaite développer une meilleure connaissance du patrimoine tout en présentant et en discutant les politiques d'aménagement territoriales. Au-delà, il s'agit bien sûr de réfléchir au rôle du patrimoine dans la construction d'une identité régionale, dans le développement de la région, dans son rayonnement. Le cas de l'Île-de-France est bien évidemment tout à fait particulier.

C'est sur ces désirs en tout cas qu'a été bâti le programme de ces trois tables rondes thématiques de ces deux journées. Après le patrimoine comme objet de connaissance hier après-midi, le patrimoine et l'aménagement ce matin, le dernier thème proposé à la sagacité des intervenants réunis cet après-midi est la question des publics et de la valorisation.

Comme pour les autres tables rondes, les organisateurs-concepteurs de ce colloque ont choisi de privilégier les interventions des acteurs locaux : élus, chercheurs, agents des collectivités ou de l'État, représentants d'associations, d'institutions de médiation, afin de présenter à chaque fois des cas concrets, mais aussi de voir comment le dialogue, ou les dialogues, dans un secteur qui réunit des acteurs aussi nombreux, multiples et à des niveaux de responsabilités et de compétences aussi variés, est possible. De toute évidence, il n'est pas toujours facile. Il s'agira ici de le poursuivre plus avant.

On implique ici des intervenants qui sont dans des politiques de médiation, de valorisation du patrimoine. À partir de ces projets concrets, ils vont nous dire comment ils abordent la question des publics et quels types d'actions ils mettent en place pour permettre cette réappropriation du patrimoine par les concitoyens. Chacun des intervenants a prévu et préparé une intervention liminaire, que les organisateurs ont souhaitée la plus concise possible pour permettre ensuite de croiser davantage les expériences.

Je donne sans plus attendre la parole au premier intervenant de cet après-midi, qui est Patrick Aracil, membre de la commission Culture du conseil économique et social de la Région Île-de-France (CESR).

Patrick ARACIL
membre de la commission Culture du conseil économique
et social de la Région Île-de-France

Publics et valorisation

Je voudrais esquisser au préalable le rôle du CESR et notre participation dans ce débat. Comme le rappelait le président Boucherat dans son discours d'ouverture, le CESR est l'assemblée consultative de la Région, composée de représentants de la société civile, de socio-professionnels. Par ses avis et ses études, il a un rôle de proposition, d'aide à la prise de décision qui appartient, *in fine*, aux seuls élus régionaux.

La commission Culture du CESR est particulièrement sensible aux questions patrimoniales. Lors de la précédente mandature, deux rapports ont été rédigés sur le sujet. Le premier, dont j'ai eu l'honneur d'être le rapporteur, traitait la question de la protection et de la valorisation en Île-de-France d'une manière très générale. À l'époque (le rapport a été achevé fin 2004), la question du transfert de l'Inventaire était à peine évoquée.

La seconde étude du CESR, dont Monsieur Boulard était le rapporteur, traitait de la question plus spécifique des métiers d'art examinée dans une dimension économique mais aussi patrimoniale en tant que métiers issus de savoir-faire traditionnels.

Sans doute ne pouvons-nous pas aborder en profondeur ce thème spécifique ici, mais je tenais à souligner la marque des métiers d'art sur « les populations et les territoires » pour reprendre l'intitulé exact du colloque.

Je pense aux usines Christofle à Saint-Denis par exemple qui ont fermé leurs portes récemment, laissant derrière elles un site, des collections d'objets, de photos, de dessins, d'archives d'entreprises exceptionnelles en grand danger qu'il faut à présent conserver, restaurer, valoriser, ou encore à des quartiers de Paris qui ont profondément été marqués par une activité d'artisans, les ébénistes par exemple dans le faubourg Saint-Antoine.

Pour en revenir plus concrètement à l'objet de cette table ronde et la question des publics et la valorisation, c'est donc sous forme de quelques observations que je livrerai ici nos réflexions mûries au sein de la commission pour les confronter aux exposés des autres intervenants et au débat avec la salle.

On peut s'accorder au préalable, lorsque l'on parle des publics, sur la nécessité urgente de renouer avec un objectif de démocratisation, de permettre à un public plus large de mieux fréquenter les institutions culturelles, et dans ce domaine, le public des patrimoines n'est sans doute pas le plus défaillant. Je note d'ailleurs que la lettre de mission adressée à la ministre de la Culture, Madame Albanel, fixe cet objectif comme une priorité. À suivre donc...



Usine Christoffle. Saint-Denis
(Seine-Saint-Denis).

Parler des publics en termes de patrimoine revêt des réalités disparates et variables en fonction des secteurs patrimoniaux.

C'est aussi un euphémisme que de dire que valorisation et fréquentation d'établissements culturels à vocation patrimoniale vont de pair. En valorisant mieux les collections, on accroît la fréquentation.

Les archives

Si l'on considère que la question des archives apparaît qu'après une période de forte augmentation de la fréquentation des salles de lecture depuis la Seconde Guerre mondiale, le public marque désormais le pas.

Les archives ont besoin de retrouver un public nouveau.

Le lectorat traditionnel reste fortement marqué par deux classes d'âge, les étudiants et les retraités, et majoritairement pour des recherches généalogiques.

Il nous faut donc réfléchir à soutenir une fréquentation plus équilibrée par des publics d'actifs. Les conditions d'accueil, les animations et expositions temporaires, l'information devraient pouvoir permettre une amélioration.

Les bibliothèques

Les bibliothèques recèlent des fonds patrimoniaux exceptionnels, notamment les bibliothèques municipales du fait des dévolutions post-révolutionnaires. Ces fonds mériteraient d'être mieux connus.

Ils sont porteurs d'une dimension identitaire, qu'elle soit locale ou nationale.

Sans nier les problèmes de conservation, une ouverture plus large des collections générerait sans aucun doute un accroissement de la fréquentation, au-delà des chercheurs et du public scolaire – on reviendra sur les publics scolaires au cours des débats ultérieurs.

Le public des musées

La principale caractéristique des musées d'Île-de-France, d'une manière générale, est qu'ils drainent un volume plus important de visiteurs étrangers. En moyenne, le public étranger représente 40 % du public total, alors que dans les autres régions il ne représente que 15 %.

Les visiteurs étrangers constituent par exemple plus de 60 % du public au Louvre, au musée Rodin et à Orsay.

C'est dire au passage leur importance dans l'économie du tourisme.

On a mis en évidence dans les études faites par les observatoires que, mis à part le Louvre et le musée d'Art moderne, seuls un très petit nombre de musées arrivent à fidéliser un public, y compris ceux qui organisent des expositions temporaires parallèlement à leurs collections permanentes.

Cela signifie qu'il y a là aussi une grande marge de manœuvre pour les musées qui souhaitent capter et fidéliser un public de proximité.

En Île-de-France, nous en sommes convaincus, un public potentiel de musées de proximité reste à développer. Il pourrait viser une catégorie de personnes, pas forcément d'un milieu social élevé, à qui les équipements nationaux parisiens ne profitent pas.

Pour encourager la fidélisation d'un public de musée, il faut aussi développer l'information locale (guides, brochures, signalisation routière, affichage, offices du tourisme, presse, télévision, etc.). La Région pourrait jouer un rôle dans ce domaine.

L'archéologie

Cette discipline patrimoniale rencontre un vif intérêt auprès des populations pour peu que les chantiers de fouilles puissent être accessibles d'une façon satisfaisante, ce qui est loin d'être le cas, sauf pour quelques sites d'exception. Je pense en particulier à celui de Diodurum à Jouars-Pontchartrain dans les Yvelines.

Nous avons évoqué lors de la table ronde d'hier la situation particulièrement préoccupante de la conservation des dépôts archéologiques issus des fouilles qui ne sont pas valorisés. Une initiative forte est attendue dans ce domaine, et le projet d'un dépôt régional, accessible au public, tarde à voir le jour.

Le patrimoine monumental

Dernier exemple, qui concerne le patrimoine monumental, l'extraordinaire succès des Journées du patrimoine, et plus indirectement des « Nuits blanches » de Paris, démontre l'intérêt et la curiosité populaires pour le patrimoine monumental et l'architecture dans le cadre d'une animation ponctuelle.

Le CESR avait suggéré de rallonger la période de visite possible des sites et des établissements patrimoniaux. Pourquoi pas une semaine régionale du patrimoine ? Cela permettrait de mieux répondre à une demande forte du public, notamment scolaire, et qui reste largement insatisfaite.

Les publics scolaires

Le sujet est vaste.

La sensibilisation au patrimoine comme à toute autre culture est le fruit d'un travail pédagogique au sein des institutions culturelles et éducatives. Une attention particulière doit donc être portée vers ces publics scolaires qui constitueront les publics de demain et les acteurs de la préservation du patrimoine.

Tous les acteurs culturels, les organismes, les institutions doivent peu ou prou être mobilisés pour consacrer une part de leurs activités aux actions éducatives.

L'Éducation nationale et le ministère de la Culture sont naturellement les têtes de pont des initiatives éducatives dans ce domaine, mais la Région, en partenariat avec d'autres opérateurs, les collectivités territoriales et les associations, peut jouer un rôle important de par ses compétences larges en matière d'éducation et de formation professionnelle.

Mener une politique régionale patrimoniale au service du public est un enjeu fort. Ce n'est certes pas se substituer à l'État dans ses missions spécifiques. Mais ce n'est pas non plus se désintéresser d'actions relevant des collectivités territoriales, communales ou départementales.

Il y a nécessité de mieux coordonner ces actions dans le domaine de la formation et de l'information en particulier.

Mettre en synergie des politiques, des partenariats tenant compte des compétences de chacun (on a vu par exemple l'importance de l'échelle départementale pour les archives, ou municipale pour les bibliothèques) nécessite une réflexion de fond, une action qui s'inscrive dans la durée et une mise en œuvre de moyens spécifiques.

En parallèle, des actions de communication seraient utiles et contribueraient à sensibiliser, informer les acteurs, mais aussi à capter des publics nouveaux.

Entre initiatives locales et nationales, il y a sans aucun doute des initiatives d'échelle régionale à mettre en place pour renforcer l'information et le suivi de l'actualité locale, pour mieux faire connaître les ressources patrimoniales des territoires d'Île-de-France, tous secteurs confondus et quels que soient les organismes qui ont la charge de leur conservation. Le service de l'Inventaire prend ainsi toute sa dimension et sa place.

Et pourquoi ne pas créer un centre régional du Patrimoine qui serait doté des missions évoquées précédemment, et qui devrait rendre plus lisibles et améliorer la cohérence des actions et des politiques menées ?

C'est une structure que le CESR souhaiterait voir se mettre en place.

La Région pourrait ainsi clarifier avec les autres collectivités et d'une manière générale avec tous les acteurs œuvrant directement ou indirectement dans le domaine du patrimoine son rôle de coordination.

Sa nouvelle compétence sur la conduite de l'Inventaire doit servir de point d'appui à de nouveaux programmes de valorisation. Elle lui confère de fait une nouvelle légitimité, et sa tâche ne sera pas facile, car comme l'a relevé Jean-Michel Leniaud : « comment intervenir sans la moindre autorité sur les autres collectivités ? ».

Je m'en tiens là.

D'autres axes de réflexion sur les publics peuvent être abordés, par exemple la politique de la gratuité des entrées par exemple. Est-elle susceptible d'augmenter la fréquentation des musées par des catégories socioprofessionnelles plus modestes ?

La question de la numérisation aussi. La révolution informatique induit déjà sans aucun doute une « consommation » différente du patrimoine, dématérialisée.

Mais rien ne vaudra jamais une confrontation directe avec les œuvres et les monuments.

ARNAUD LAPORTE Merci Patrick Aracil. La deuxième intervention sera celle de Philippe Montillet, directeur du département Information, Documentation, Multimédia de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la Région Île-de-France – ou IAURIF.

Philippe MONTILLET,
mission Patrimoine, Insitut d'aménagement et d'urbanisme de la Région Île-de-France

Un exemple de valorisation du patrimoine local : le Visiaurif du patrimoine bâti du Parc naturel régional du Vexin français

Merci de me donner la parole. Je parlerais aujourd'hui au titre de la mission Patrimoine que j'anime au sein de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la Région Île-de-France. Je suis accompagné dans cette présentation de Régis Dugué.

Le colloque de ces deux jours portait sur les patrimoines, et mon intervention abordera plus spécialement le patrimoine vernaculaire, ce patrimoine ordinaire dont nous a parlé hier Roselyne Bussière, c'est-à-dire un patrimoine essentiellement non protégé et en l'occurrence d'origine rurale, un patrimoine en grand danger – plusieurs orateurs sont revenus dessus et ce n'est pas la peine de redonner les chiffres. J'en donne quand même un, qui me paraît tout à fait explicatif : il y a en Île-de-France 1 280 communes et seulement 41 ZPPAUP. Au début des années 1990, lorsque l'État avait mené les travaux préparatoires en vue de l'élaboration du schéma directeur de 1994, il avait dénombré plus de 280 bourgs et villages de caractère et donc présentant un intérêt certain. On voit le contraste entre le nombre de ce qu'on pourrait protéger et valoriser et ce qui l'est réellement.

Je vais décrire plus spécialement une expérience de valorisation, d'appropriation de ce patrimoine, réalisé par l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la Région Île-de-France, que vous venez de présenter, avec le soutien et le partenariat très fort de la cellule de l'Inventaire du conseil général du Val-d'Oise, expérience menée pour le PNR du Vexin français et qui en principe va s'étendre dans les mois à venir aux autres parcs.

Il s'agit donc d'un outil, expérimental à l'origine, créé spécialement avec les autres services de l'Institut et qui est partagé entre PNR, IAURIF et conseil général. C'est un outil véritablement pratique, un outil SIG, un outil de synthèse. C'est un outil à disposition du PNR, et ce matin le président Claudel a montré la part importante que le PNR du Vexin français donnait à sa politique patrimoniale. Il s'agit d'une synthèse étendue à l'échelle de tout un parc, c'est-à-dire à l'échelle d'une centaine de communes. Nous ne sommes pas là en effet dans un travail aussi fin que ce qui a pu vous être présenté ce matin lorsqu'il s'agissait de villes comme Andrésy ou Aubervilliers.

Cet outil de gestion du patrimoine – Visiaurif –, encore fallait-il, avant de le créer, bien définir ses enjeux, ses fonctions et ses objectifs. Tel fut le travail initial.

Tout d'abord, quoi valoriser ? Alors qu'on assiste à une extension exponentielle de la notion de patrimoine, cela pose le problème du changement de nature du

patrimoine et de la connaissance qu'il faut en avoir. D'un objet culturel, ancien, exemplaire et public – c'est *grosso modo* la définition des monuments historiques –, on est passé à un nouvel objet qui lui est humble, privé, qui ressort par conséquent du droit de propriété et non plus de l'utilité publique, et souvent récent. Le patrimoine rural en Île-de-France, dont vous êtes tous à un degré ou à un autre des spécialistes, a en moyenne cent cinquante ans. Les équipements publics dans l'espace rural découlent du mouvement communal des années 1880-1990 avec la création des mairies et surtout des mairie-écoles (lois de Jules Ferry de 1881 et 1882 ; loi de 1884 sur le régime municipal). C'est donc un patrimoine extrêmement récent avec lequel il faut composer. Tel était bien le cas du patrimoine bâti que l'on trouvait sur l'espace du Parc naturel régional du Vexin français, aujourd'hui confronté à une pression urbaine et foncière très importante. Le premier point était donc la nécessité de définir des critères de choix pour savoir quels éléments valoriser et distinguer.

La deuxième sous-question est de savoir pour qui. Dès lors que tout fait patrimoine, les publics et surtout les acteurs ont changé, allant du grand public, qui en est le propriétaire principal, aux collectivités et à leurs administrations, en passant par les élus, sans oublier bien évidemment les associations. Or ces publics se trouvent souvent mal outillés lorsqu'il s'agit de patrimoine ordinaire, et souvent même ils sont désintéressés. Je citais tout à l'heure cet exemple d'une commune de l'Île-de-France qui est en train de réviser un périmètre de protection autour de son église. Il lui faut faire des appels dans la presse pour que les habitants viennent s'intéresser à l'enquête publique. Cela se passe à 15 kilomètres de Paris. Il y a donc nécessité d'avoir un outil de médiation des connaissances.

La troisième sous-question est de savoir comment valoriser et pourquoi, car avec le « tout patrimoine », on ne s'adresse plus exclusivement au public choisi qui jusqu'alors s'intéressait au patrimoine, celui des historiens d'art, des architectes des Bâtiments de France, des conservateurs, des inspecteurs, des ACMH, des architectes du patrimoine, mais à des élus, au grand public et aux associations, et le « comment valoriser » n'est pas le même pour ces deux groupes. Scientifique et objectif d'un côté, il devient plus fonctionnel, opérationnel et subjectif à mesure que l'on entre dans la sphère grand public et du petit patrimoine local.

En matière de patrimoine vernaculaire de proximité, à l'échelle locale, le « composer avec » prend la place du « préserver » et du « protéger » : composer avec l'aménagement général, dans le respect par exemple des formes urbaines traditionnelles, des fronts de rue avec leurs mitoyennetés et leurs continuités, les cours communes de centre-bourg, les réseaux viaires – que va-t-on en faire dans le cadre de lotissements et d'extensions en entrée de bourg ? – ; composer dans le respect des respirations, si importantes dans un territoire tel que le PNR du Vexin, entre le bâti et les espaces ouverts ; ou bien composer tout simplement avec les nouvelles fonctions lorsqu'il s'agit de réhabiliter ou de transformer un bâtiment ancien (changement des ouvertures, création de pièces), ce qui en matière de bâti

rural qui bien souvent a perdu ses fonctions pose toujours de grands problèmes. Il n'est pas toujours si simple que cela de transformer une bergerie, qui n'a pas de fenêtre, tout juste des petits soupiraux, en chambre à coucher.

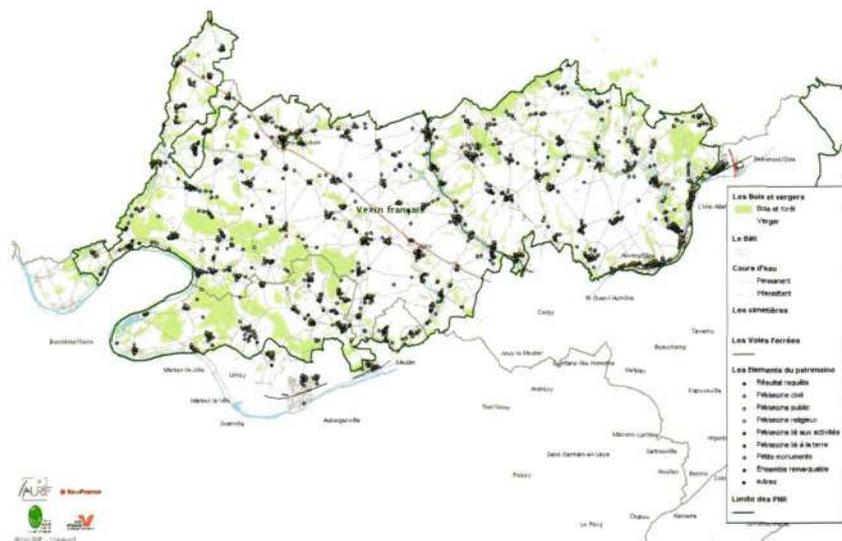
Il y a donc nécessité d'avoir un outil pour montrer et voir ce patrimoine dans son espace. Dès lors que l'objet change de nature ou de fonction, où l'on passe de cet aspect culturel à un aspect beaucoup plus « aménagement », les modes opérationnels changent. La protection nationale, de type loi de 1913 ou ZPPAUP, n'est plus la seule en compte. Intervient beaucoup plus la prise en compte locale, développée depuis une vingtaine d'années par le législateur, avec d'une part la connaissance décentralisée – la nouvelle loi transférant le SRI à la Région participe à cela –, les inventaires départementaux, voire locaux, et d'autre part la protection réglementaire, qui a été très peu évoquée durant ces deux jours, à travers notamment l'article L. 123-1 al.7, qui est en matière de protection du patrimoine le plus humble l'élément le plus fort et qui permet d'identifier et de localiser un certain nombre d'éléments que l'on va pouvoir bien distinguer au sein des PLU pour les mettre en valeur.

De nouveaux critères apparaissent, dont au moins deux très importants. C'est d'une part la notion de temps. Le monument historique et plus largement le grand patrimoine, par nature, est hors du temps. Au contraire, le petit patrimoine vernaculaire, ordinaire, est dans le temps. Les problèmes vont se poser immédiatement, dans un délai court. C'est la déclaration de travaux par exemple pour des changements d'huisseries. C'est le permis de démolir. C'est – avec des délais un peu moins rapides – l'élaboration d'un PLU. En tout cas, il faut travailler dans une échelle de temps qui va aller de quelques mois à un ou deux ans. Et c'est le délai qui, malheureusement souvent, suffit à détruire le patrimoine vernaculaire, le patrimoine de proximité.

C'est d'autre part la notion d'espace qui joue un grand rôle. Ce n'est pas tant un objet à préserver qu'un espace à aménager ou à prendre en compte, le patrimoine bâti étant un élément fort de l'identité d'un lieu ou de son attractivité, puisque c'est lui qui donne du sens à ce territoire.

Tout cela pose la question de nouveaux outils pour ces nouveaux acteurs confrontés à la valorisation de nouveaux patrimoines qui tiennent compte de l'histoire des lieux et des territoires. Faire connaître, transmettre les connaissances, montrer.

C'est ainsi que l'IAURIF a été amené à adapter un de ses outils, un outil de travail interne dont on se sert dans d'autres domaines – les transports, les équipements, le tissu économique – et appelé Visiaurif, aux besoins du PNR du Vexin français, outil qui devait concilier pour ses futurs utilisateurs une meilleure connaissance du patrimoine bâti dans toutes ses composantes, c'est-à-dire des monuments historiques jusqu'au patrimoine méconnu. Cet outil de travail avait des objectifs immédiats puisqu'il devait servir dans le cadre du bilan que le PNR effectuait à la fin de ses dix premières années et dans celui des projets à élaborer pour le renouvellement de sa charte.

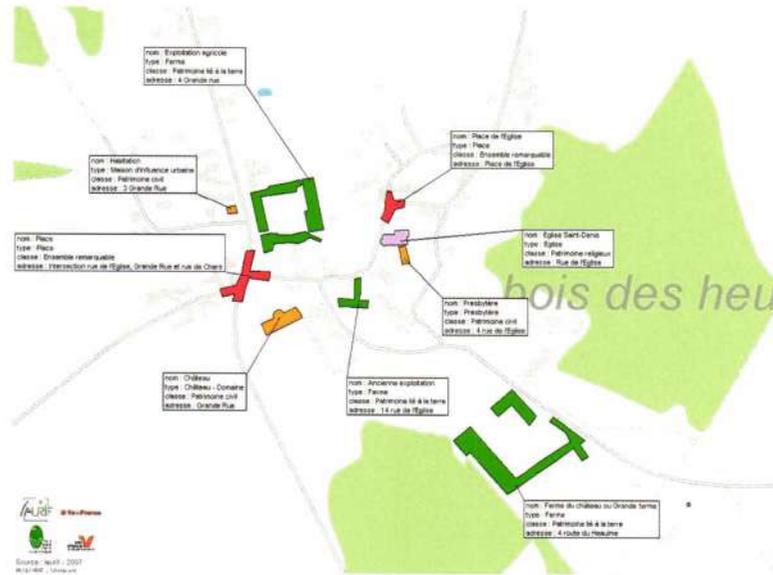


Visiaurif du Parc naturel régional de Vexin français : carte du recensement des éléments du patrimoine.

Il fallait d'une part approfondir la connaissance sur le bâti rural, qui était un des thèmes forts du PNR du Vexin français, mais parfois limité à des éléments trop remarquables (les fermes et les croix, les grandes fermes en particulier) ou bien pittoresques (les puits et les lavoirs), alors que le substrat, lui, était moins connu. Je fais allusion ici aux nombreuses maisons de vignerons, aux maisons rurales, aux cours communes, aux petites fermes de bourg et maisons de culture diverses que nous avons pu repérer sur le terrain et qui étaient très mal connues par le parc à ce moment-là.

Il fallait d'autre part s'ouvrir à des éléments qui n'étaient pas d'origine rurale. Je fais allusion par exemple aux villégiatures, aux pavillons, aux maisons ouvrières qui existent aussi sur ce territoire, même si *a priori* on ne les voit pas immédiatement. Mais il fallait s'ouvrir également au patrimoine du *xx^e* siècle : la maison Mallet-Stevens, dont on nous a parlé ce matin, est sur le territoire du parc, les lieux de mémoire, le patrimoine industriel et surtout proto-industriel, qui est encore plus en danger ; en fait, il a quasiment disparu à 100 % en Île-de-France, c'est-à-dire, par exemple, celui des distilleries de sucre ou d'alcool qui auparavant émaillaient toutes les campagnes d'Île-de-France.

Il fallait aussi, et c'était très important, s'ouvrir à des ensembles, car en matière d'aménagement ce patrimoine a encore souvent plus de valeur pris dans son ensemble que par ses éléments individualisés : les linéaires, les cours communes, les fronts de rue, tout cela sans faire concurrence bien entendu aux travaux de l'Inventaire, et en particulier parce que ce diagnostic s'est limité à l'extérieur, laissant de côté tout ce qui concerne des éléments plus descriptifs du bâtiment, son intérieur notamment.



Visiaurif : représentation à l'échelle d'une commune (avec les vignettes de signalisation).

En tout, pour ces 100 communes – à l'époque d'ailleurs il n'y en avait que 94 –, 2 600 éléments qui font sens ont été relevés par cet outil. Il s'agit donc d'un instrument pré-opérationnel permettant de mettre en place ou de suivre des politiques d'aménagement liées au patrimoine : aménagement urbain avec les PLU, politique touristique, politique culturelle, ou d'affiner les critères d'aides ou de subventions nombreuses que met en place le parc notamment à travers son OPAH.

Cet outil SIG a été réalisé par l'I'AURIF, le département système d'information géographique régional et sa mission Patrimoine, avec le concours scientifique et le soutien actif de la cellule de l'Inventaire des archives départementales du Val-d'Oise et pour une part, notamment pour la partie concernant les Yvelines, avec le service de documentation du SRI, qui était alors d'État. Il s'agissait initialement d'un produit expérimental, et que l'on souhaite étendre progressivement à l'ensemble des parcs.

Pour l'instant, seul le PNR du Vexin est concerné par le Visiaurif. Quelques mots sur son fonctionnement et ses potentialités qu'une démonstration permet de mieux apprécier.

Lors de l'ouverture apparaît l'ensemble du PNR du Vexin avec les 2 600 éléments qui ont été recensés. Il y a un code couleurs qui permet déjà de différencier les différents types de patrimoine, entre un patrimoine plus rural, lié à la terre par exemple, et un patrimoine d'équipement. La souplesse de l'outil permet de l'utiliser pour avoir une connaissance à l'échelle de tout le territoire, ou d'une partie, et de visionner le patrimoine à l'échelle d'une seule commune, sur laquelle on peut zoomer. Alors, par exemple Magny-en-Vexin, tous les éléments apparaissent

avec leur surface. Le Visiaurif a été élaboré sur le fond de carte IGN BD Topo mais un autre fond peut être utilisé, orthophoto par exemple ou encore fond mode d'occupation du sol (MOS).

Une fois les éléments figurés, il y a bien sûr différentes fonctions qui peuvent être utilisées. Une des premières est de donner une brève information sur la commune, une autre d'avoir une information brève sur l'élément. Mais l'information la plus complète apparaît avec la « fiche patrimoine » qui reprend en un feuillet A4 toutes les informations recueillies sur tel ou tel élément. La visualisation des éléments non pas sous forme de points mais à travers l'ensemble de leur emprise permet de faire ressortir les linéaires lorsque toute une rue présente un intérêt particulier. Prenons l'exemple de Magny-en-Vexin. Le fait d'avoir pris en tant que tissu constitué les boulevards établis sur les anciennes fortifications permet de bien comprendre comment fonctionne la ville. Nous pouvons, en cliquant sur un élément, obtenir une fiche patrimoine qui renseigne 34 champs d'information, les 2 600 éléments ayant 34 champs de renseignement. Ce sont des champs classiques allant de la dénomination jusqu'à la description physique de l'élément, son état, son statut, s'il est protégé par les Monuments historiques, s'il est dans un périmètre de 500 mètres, etc., et des photos, au nombre d'une à quatre par élément. La fiche réalisée sur le format d'un A4 comportant texte et photos peut être imprimée ou copiée et insérée dans un rapport. Les photos, qui apparaissent petites sur l'écran, peuvent être zoomées, ce qui permet d'avoir plus de détails.

C'est le premier aspect : la présentation par commune et par fiche. On peut avoir aussi – c'est l'outil de médiation pour tous ces acteurs dont je parlais – des requêtes multicritères que l'on peut effectuer sur l'ensemble de la base selon des critères qui ont été définis, c'est-à-dire ceux qui reprennent les champs, soit par classification, soit par type, soit en croisant les types. On peut voir par exemple les lavoirs en mauvais état qui existent sur l'ensemble du parc. Je prends cet exemple parce qu'il y a une politique du PNR pour restaurer les lavoirs. Grâce à cet outil, ses services ont immédiatement la connaissance des lavoirs qui sont à prendre en compte dans les prochaines années. On peut choisir des critères préétablis ou bien s'orienter vers des critères plus fins. En se servant d'un outil qui s'appelle la « requête libre », on va pouvoir rechercher tous les éléments qui sont par

Visiaurif		Presbytère		2003 - 2005	
Localisation			Commune : Neuilly-en-Vexin		
Adresse : 4 rue de l'Eglise			Canton : Marines		
Situation : Cœur de bourg			Code Insee : 95447		
Ce Lambert : 673895 - 163106 Ref cadast :			Code Postal : 95640		
			Protection : Aucune		
Typologie					
Classe : Patrimoine civil			Type (initial) : Presbytère		
Descriptions Architecturales et Historiques					
Ensemble :		Presbytère en milieu de parcelle jouxtant l'église			
Élément principal :		Structure: 2 niveaux+comble-Gros oeuvre: enduit-Couverture: toit à 2 pentes en tuiles plates-Ouvertures symétriques, lucarne à la capucine, porte d'entrée ancienne à imposte fixe			
Éléments complémentaires ou parties constituantes :		Deux petites annexes encadrent un porche avec toit en bâtière de tuiles plates, cour pavée			
Historique :		XVIIIe Fin, début XIXe siècle			
Statut					Commentaire
Intérêt patrimonial :		Elément intéressant		9544/03	
Destination actuelle :		Habitat			
Etat (2003-2005) :		Bon			
Risques :		Moyen			
Foncier :		Privé			
Valorisation			Documentation		
Visibilité :		partielle			
Document d'urbanisme :		Iconographie :			
Interventions :		Cartes - Plans Cadastre de 1830 anciens :			
Signalétique :		Inventaire : P.I. 1982			
Visite Autorisée :		Non			
		Bibliographie :			
		Etude spéciale :			
Copyright: IAU/RF - AD V91 d'Claw					

Visiaurif : fiche patrimoine.

exemple en pierre sèche. Là aussi, je prends cet exemple parce que cela nous ramène à un élément spécifique et en même temps à un territoire. Avec cet exemple, il apparaît clairement que la pierre sèche est très localisée sur une partie du territoire. Le SIG permet de voir cela. Je laisse libre cours à votre imagination pour concevoir toutes les politiques que l'on peut mener à partir de ces éléments.

Il est possible aussi d'aller beaucoup plus loin, car en interrogeant la base sur le nom de tel ou tel entrepreneur ou architecte, par exemple, s'affichent tous les immeubles que cet entrepreneur a édifiés. Dans le même ordre d'idée, il est possible de trouver les églises de tel ou tel patronyme. Bien évidemment, les champs peuvent être croisés pour affiner les recherches.

Tous ces résultats sont bien sûr transposables sur des documents Word. On peut transférer tous ces documents, on peut faire des calques, on peut faire des tracés. On peut par exemple tracer un périmètre de 500 mètres, tracer un parcours entre toutes les croix et différentes applications semblables.

Cet outil à la fois de valorisation et d'appropriation du patrimoine bâti a été mis en place il y a maintenant un peu plus de dix-huit mois dans le PNR du Vexin français. Il sert à l'heure actuelle en particulier pour l'élaboration des PLU et pour affiner les critères de sélection des subventions. Il est maintenant en usage à l'IAURIF bien évidemment, et au conseil général du département du Val-d'Oise, qui était notre partenaire dans cette opération et qui l'a mis sur son SIG. C'est un instrument de travail partagé entre tous pour valoriser et préserver ce patrimoine de proximité à l'échelle d'un territoire assez vaste, en l'occurrence celui d'une centaine de communes, et demain, nous l'espérons, celui de tous les PNR d'Île-de-France.

ARNAUD LAPORTE *Merci beaucoup. J'ai juste une question. Vous dites qu'il est utilisable par un certain nombre d'acteurs. Cependant, puisqu'on est là aussi pour parler du public, est-ce qu'il est prévu un accès grand public à ce type d'outil ?*

PHILIPPE MONTILLET *Pour l'instant, c'est essentiellement un outil de travail, mais qui est déjà visible dans certains lieux publics, en particulier les Archives du Val-d'Oise et évidemment à l'IAURIF. Nous dirons qu'il est semi-public. Dans la mesure où il était expérimental il y a peu de temps encore, on doit l'améliorer pour le rendre définitivement public.*

ARNAUD LAPORTE *Merci pour cette précision. Le troisième orateur de cet après-midi sera Jean-Barthélemi Debost qui est responsable du bureau de la Médiation culturelle de Seine-Saint-Denis et qui va, évidemment sur l'axe de notre débat, commenter son action, son regard, sa politique, ses envies. À vous la parole.*



Jean-Barthélémi DEBOST

responsable du bureau de la Médiation du service du Patrimoine culturel du conseil général de la Seine-Saint-Denis

Au plus près du territoire de la Seine-Saint-Denis et de ses habitants

La politique du conseil général en matière de médiation du patrimoine culturel s'inscrit dès sa création dans la perspective de la décentralisation. Mieux, elle la devance. En effet, c'est en 2001 que le conseil général signe avec l'État un protocole de décentralisation culturelle à vocation patrimoniale.

Les réflexions qui précèdent cette signature, le texte même du protocole, posent d'emblée le rapport d'une politique du patrimoine avec un territoire et ses habitants comme étant au centre de la problématique.

La logique du protocole de décentralisation culturelle

Les champs : patrimoine industriel, patrimoine du logement social

Le choix des axes privilégiés de l'inventaire (aujourd'hui rediscuté) se fait au regard de la réalité du territoire. Il s'agit également de rétablir l'équilibre d'un patrimoine reconnu, protégé, alors largement déficitaire en la matière.

La mise en œuvre : un travail d'inventaire appliqué aux mutations urbaines du territoire

Alors que le territoire de la Seine-Saint-Denis est depuis cent cinquante ans en perpétuelle mutation, il s'agit de considérer le travail d'inventaire patrimonial suivant deux logiques. D'une part préserver des repères, des traces d'un paysage extrêmement mouvant. D'autre part faire en sorte que cet inventaire soit une aide à l'aménagement. D'où l'implication notamment de l'équipe dans les démarches de « plan local d'urbanisme ».

La finalité : le protocole inscrit la restitution auprès du public comme une priorité de l'action de l'équipe

Dans le territoire blessé de la Seine-Saint-Denis, souvent stigmatisé, le travail sur le patrimoine trouve tout son sens dans sa fonction sociale. C'est à la fois proposer des images alternatives pour une vision plus objective du territoire, donner aux habitants des outils de compréhension d'un territoire à l'urbanisme complexe, participer enfin au mieux vivre ensemble.

La mise en œuvre de la médiation du patrimoine en Seine-Saint-Denis

Au sein du service du Patrimoine culturel, le bureau de la Médiation

Il compte quatre personnes (bientôt cinq) réparties sur les champs de l'archéologie et du patrimoine bâti. Soit une équipe transversale au service à la fois des chercheurs (souvent friands de médiation) et des habitants. Un et bientôt deux professeurs relais (dont un travaillant sur l'Académie de Paris et dont le travail consiste à faire venir des jeunes Parisiens sur le patrimoine de la Seine-Saint-Denis).

Une médiation sur le territoire

L'absence de musée départemental (ce qui ne veut pas dire absence de collection notamment archéologique) fait de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage de la Seine-Saint-Denis les lieux même de l'activité pédagogique : balades urbaines, sorties pédagogiques, visites découverte, analyse du bâti *in situ*...

Une médiation aux supports multiples et s'adressant à une grande variété de publics

Une collection documentaire gratuite qui compte 27 numéros et tire entre 4 000 et 23 000 exemplaires, une collection d'outils pédagogiques (« La sortie à la piscine et le patrimoine nautique », « Bidonvilles », « Hôpital Avicenne »), des formations des enseignants des collèges, des formations des agents communaux en charge des questions d'urbanisme, un archéosite en cours de création, un site de ressources en ligne (www.atlas-patrimoine93.fr) s'adressant à un public plus spécialisé...

Le cimetière musulman à Bobigny

L'exemple suivant est particulièrement évocateur des modes de fonctionnement du service du Patrimoine culturel et de son bureau de la Médiation.

Le cimetière musulman créé en 1937 à Bobigny est alors une dépendance de l'hôpital franco-musulman aujourd'hui Avicenne (1935). Dans les années 1990, la gestion du site est confiée par l'AP-HP au syndicat intercommunal du cimetière d'Aubervilliers, Bobigny, Drancy, La Courneuve.

Le recours à l'architecture mauresque, le carré militaire, l'évolution de l'ornementation funéraire et des rites... cristallisent dans un espace vivant, fréquenté et ouvert à tous soixante-dix ans de l'histoire de France. Il est en effet, aux côtés de la Grande Mosquée de Paris (1925) et de l'hôpital franco-musulman de Bobigny (1935), un des enjeux de propagande de la France impériale. Les 7 000 sépultures du cimetière sont également les traces de l'histoire de l'immigration en France. Enfin, à la lecture des mentions sur les stèles et les tombes,



Le cimetière franco-musulman de Bobigny (Seine-Saint-Denis).

c'est l'ensemble du monde musulman du Maghreb à l'océan Indien en passant par le Caucase et le Moyen-Orient qui est représenté ici.

Il est inscrit au titre des Monuments historiques en janvier 2005 et l'on inaugure en janvier 2008 la restauration « à l'identique » de son carré militaire où sont enterrés des soldats musulmans ayant notamment participé à la libération de Paris en août 1944.

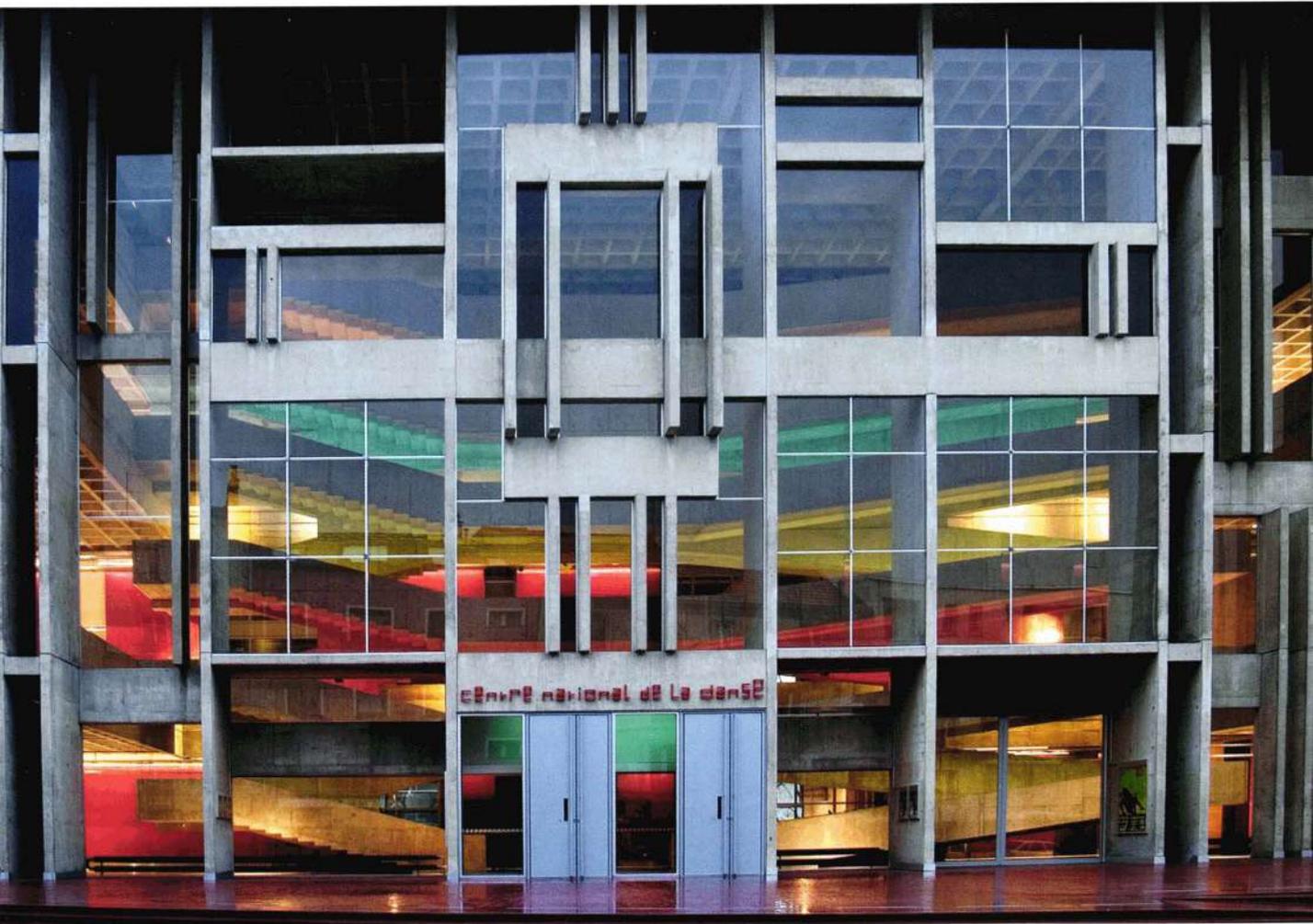
C'est auprès du syndicat intercommunal que le service du Patrimoine culturel va agir :

- veille et alerte conduisant à la mobilisation pour la protection ;
- financement de recherches : inventaires de la typologie des formes et des rituels, inventaire botanique ;
- réflexion sur la mise en place d'un cahier de recommandations pour que le site continue à fonctionner tout en préservant les témoignages de soixante-dix ans d'histoire de la colonisation et de l'immigration en France dans le cadre évoqué d'une ZPPAUP ;
- publication d'une brochure grand public ;
- publication à venir d'un outil pédagogique pour les enseignants ;
- pilotage à la demande du syndicat d'un comité de programmation scientifique et culturelle regroupant des services des quatre villes, l'APHP, une association de botaniste, la Cité nationale de l'histoire de l'immigration, l'association Génériques, le service départemental de l'Architecture et du Patrimoine...

Ainsi, de l'inventaire à la protection, de la valorisation à la recherche, le conseil général, travaillant auprès d'un acteur local, articule les diverses dimensions de sa politique patrimoniale qui en l'occurrence a une vocation dépassant largement celle de la seule Seine-Saint-Denis.

ARNAUD LAPORTE Merci. J'ai plein de questions à vous poser. J'espère que nous aurons le temps d'en poser quelques-unes, mais je préfère que ce soit la salle qui intervienne davantage.

Luc Fauchois, vous êtes au comité départemental du Tourisme de Seine-Saint-Denis. Je vous laisse la parole pour une intervention concise.



Luc FAUCHOIS

comité départemental du Tourisme de Seine-Saint-Denis

En Seine-Saint-Denis : le patrimoine, outil de valorisation et de développement

Le Comité départemental du tourisme de la Seine-Saint-Denis est une création relativement récente puisqu'il a moins de dix ans. Il y a pourtant dans ce département de réelles et anciennes destinations touristiques : la basilique de Saint-Denis, le musée de l'Air et de l'Espace du Bourget, les Puces de Saint-Ouen, deux grands parcs d'exposition à Villepinte et au Bourget... Mais l'association Tourisme et Seine-Saint-Denis paraissait totalement incongrue, quand elle ne faisait pas franchement rire.

Et puis, en 1998, arrive la Coupe du monde de football au Stade de France. Le CDT est alors créé pour que le département puisse accueillir dignement l'événement. Sa mission est, en même temps, de valoriser le territoire.

Or les équipements évoqués ne pouvaient à eux seuls construire une image du territoire ou une politique touristique.

En fait, ce qui fonde la Seine-Saint-Denis, c'est l'industrie. Elle a façonné les paysages, les mentalités. Les villes se sont construites autour des usines.

Le territoire est véritablement imprégné de cette culture du travail qui lui a également permis de rebondir après la saignée des années 1970-1980 et de développer de nouvelles activités.

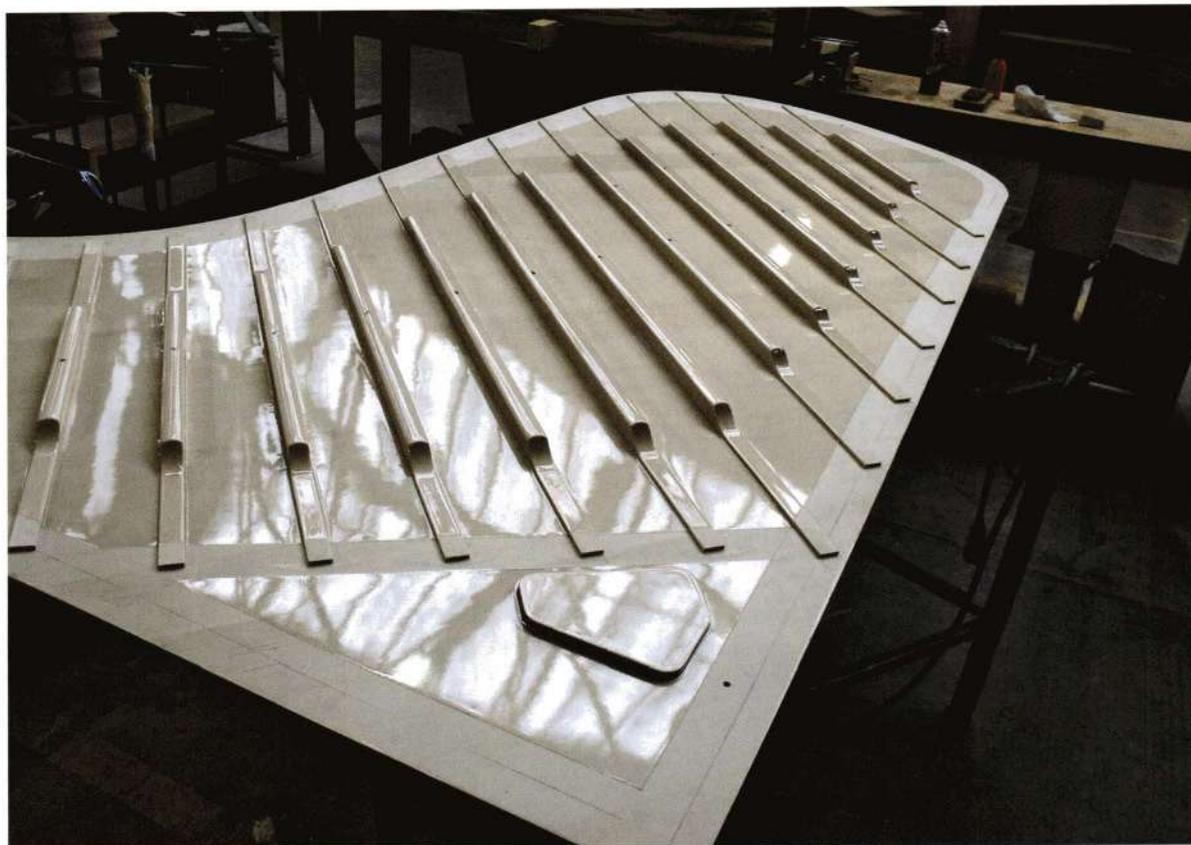
Nous n'avons donc pas le choix : si l'on voulait travailler sur l'image du département et son appropriation par les habitants, il fallait s'appuyer sur ce patrimoine. Et cela malgré les conseils de certains qui soutenaient que la mise en avant de l'identité industrielle d'un territoire était incompatible avec son développement touristique.

Mais nous avons décidé de travailler, en même temps, la mémoire et le développement, de prendre en compte cette identité tout en valorisant son héritage : les atouts et les talents de la Seine-Saint-Denis aujourd'hui.

C'est l'origine de l'opération « Et voilà le travail ! ».

Nous l'avons intitulée ainsi parce que son objectif est de montrer, de valoriser le travail et les savoir-faire, et parce que cette expression exprime une fierté, celle de ce territoire qui expose ses capacités de création, d'invention, d'innovation et qui mérite donc beaucoup mieux que l'image qui en est souvent donnée.

« Et voilà le travail ! » se décline sous deux formes : les visites d'entreprises et les expositions biennales.



Avec les visites d'entreprises, nous nous sommes résolument placés dans une démarche de valorisation du territoire et de développement de la culture technique. Cette démarche, associée à des formes d'organisation simples, peu contraignantes et n'exigeant aucun investissement financier de la part des entreprises, a permis qu'elles y adhèrent, très nombreuses, puisque plus de 200 d'entre elles ont ouvert leurs portes depuis 2001. Aujourd'hui, « Et voilà le travail ! », ce sont 500 visites dans l'année, dans tous les secteurs d'activité et pas seulement l'agroalimentaire et l'artisanat d'art que l'on voit beaucoup ailleurs et où le visiteur est plus considéré comme un client potentiel à qui l'on va proposer le produit, à la fin de la visite, que quelqu'un curieux de découvrir une technique, un métier, un savoir-faire.

Ces visites nous permettent, dans de nombreux cas, de mettre en avant une relation forte entre le patrimoine, le territoire et son développement. Quelques exemples : à Saint-Ouen, le site de PSA qui fabrique des pièces pour l'ensemble des usines du groupe est l'un des derniers témoignages d'usine en plein centre-ville ; la Documentation française, à Aubervilliers, s'est installée dans l'ancienne fabrique

Usine de piano Pleyel,
montage d'un piano
de concert.

d'allumettes de la SEITA dont on peut apprécier l'architecture et la cheminée, classée ; la visite du Centre national de la danse, à Pantin, dans l'ancien centre administratif, rénové, est l'occasion de redécouvrir l'architecture de Jacques Kalisz ; celle des pianos Pleyel, revenus à Saint-Denis, rappelle combien cette manufacture a marqué le territoire jusqu'à donner son nom à un quartier ; l'usine Placoplâtre, du groupe Saint-Gobain, à Vaujours, premier centre européen de production de plâtre, donne l'occasion de mieux connaître les carrières de gypse, exploité en Seine-Saint-Denis depuis le Moyen Âge...

Le caractère inédit et assez atypique de ces visites et leur succès entraînent de larges échos, positifs, dans la presse et donc des gains importants pour l'image du territoire.

Les expositions « Et voilà le travail ! » répondent aux mêmes objectifs de valorisation du territoire et de la culture du travail. Tous les deux ans, sur un thème choisi, dans le cadre d'une scénographie originale et interactive, les savoir-faire des entreprises sont présentés dans une mise en perspective historique. Là encore, quelques exemples : « Image par image », en 2003 à Montreuil, faisait découvrir les astuces de Méliès qui avait son studio dans cette ville et les trucs numériques d'entreprises, fleurons de la filière image, si dynamique en Seine-Saint-Denis ; « Bienvenue à bord », en 2005 au Bourget, présentait les infrastructures de transport et leur rôle dans le développement du territoire, au moment de la révolution industrielle et dans notre XXI^e siècle, ou bien la continuité dans l'industrie automobile entre Hotchkiss et Delaunay autrefois et PSA aujourd'hui ; « Les bâtisseurs », en 2007 à Aubervilliers et Saint-Denis racontait l'aventure de la construction de deux monuments emblématiques de la Seine-Saint-Denis, la basilique et le Stade de France, décrivait les techniques de construction des maisons gauloises telles que l'ont révélées des fouilles récentes à Bobigny et reconstituait un habitat automatisé avec les dernières innovations de la domotique.

Chaque exposition accueille de 200 à 300 partenaires et près de 30 000 visiteurs, et est l'occasion de démonstrations, débats, rencontres, ateliers, spectacles en lien avec le thème.

Les réserves
du CNAM.



Au-delà de sa propre « production », le CDT de la Seine-Saint-Denis par ses missions et dans ses activités s'efforce d'être un lien, un trait d'union entre tous ceux qui s'occupent du patrimoine et les responsables des entreprises, les acteurs économiques.

Dans l'esprit de « Et voilà le travail ! », nous nous sommes ainsi associés avec le CNAM dans un projet intitulé « Voyage au cœur des techniques » pour montrer comment les innovations sont le résultat de longues évolutions techniques et de découvertes scientifiques.

Visites d'entreprises, présentations d'objets et rencontres s'inscrivent dans des parcours de découverte de ce patrimoine, dans sa relation avec les savoir-faire d'aujourd'hui.

Différents domaines d'activité sont ainsi explorés : avec l'industrie du verre, par exemple, on pourra découvrir le verre médiéval avec les travaux de l'unité d'Archéologie de Saint-Denis, le verre industriel avec la verrerie Legras, et les innovations dans le verre, aujourd'hui, avec le centre de recherche de Saint-Gobain.

Ce projet qui s'adresse à trois types de publics (salariés des entreprises concernées, grand public, publics scolaires), s'appuie sur les ressources du CNAM et les collections exceptionnelles de son musée ainsi que sur le réseau des entreprises partenaires de « Et voilà le travail ! ».

Nous sommes par ailleurs attentifs à de grands projets qui montrent que le patrimoine peut s'insérer dans des projets économiques et être un outil de développement territorial. La reconversion de la véritable cathédrale industrielle qu'est la centrale électrique de Saint-Denis en studios de cinéma, celle des grands moulins de Pantin en bureaux et celle de l'imprimerie de *L'Illustration* en équipement universitaire en sont des exemples notoires, même s'il est vrai que parfois le patrimoine immatériel est quelque peu délaissé.

Le devenir de l'usine Christofle, à Saint-Denis, requiert de ce point de vue toute notre attention.

Le projet de réalisation d'une cité patrimoine scientifique et technique avec notamment le musée des Arts et Métiers, la Cité des Sciences et de l'Industrie, le Muséum d'histoire naturelle, pour ses instruments scientifiques, et la Cinémathèque française est un autre beau projet sur le territoire. Cet équipement serait destiné à rassembler les réserves de ces établissements en mutualisant des entrepôts et leurs équipements lourds et en mettant en commun certaines activités de restauration-conservation. Ces réserves, ainsi que les ateliers de restauration, seraient visitables.

Un tel équipement viendrait s'insérer dans cet axe de culture scientifique, technique et industrielle qui se dessine entre la Cité des Sciences et de l'Industrie de La Villette et le musée de l'Air et de l'Espace du Bourget, avec deux universités, les centres de recherche de Rhodia, Saint-Gobain, Gaz de France, des laboratoires et entreprises de pointe...

Je terminerai par un vœu et une citation. Le vœu est celui d'un équipement dont la Région Île-de-France manque cruellement, qui raconterait son histoire industrielle, si déterminante dans son identité, et qui en même temps serait une vitrine technologique de ses atouts aujourd'hui. Encore une fois, ce lien entre patrimoine et développement économique est bien évoqué par cette citation d'un ancien préfet de la Seine-Saint-Denis, Jean-Pierre Duport : « Il n'y a pas d'arbre sans racines, mais pas de racines vivantes sans arbre. »

Atelier de restauration du
musée de l'Air et de l'Espace,
Le Bourget.



DÉBAT *animé par Arnaud Laporte*

Anne-Marie Lazarini

metteur en scène, membre du CESR

Bonjour, je suis metteur en scène et membre du CESR, où je représente les associations culturelles. Cette table ronde parle de la question des publics et de la valorisation, et je souhaite soulever une petite question qui me tenait beaucoup à cœur : la question de la mise en relation du spectacle vivant avec le patrimoine, qui n'a pas vraiment été abordée. C'est un point limité bien sûr, mais qui me paraît tout à fait intéressant parce qu'il pourrait connaître un véritable développement.

On sait que depuis très longtemps les artistes ont souhaité sortir des murs des théâtres, franchir cette boîte qui parfois formate un peu les spectacles. À cet égard, le patrimoine pouvait être un espace de mise en relation des œuvres et du public, d'un public qui, on le sait, a parfois beaucoup de mal à franchir les portes de ces fameux théâtres. Nous avons en Île-de-France un patrimoine multiple et diversifié. Cette diversité permettrait de réinventer des formes de théâtre et de danse liées aux lieux, ces lieux subjectifs qui peuvent alors rencontrer la subjectivité des artistes et apporter un surcroît d'imagination, d'invention, de renouvellement. Cette rencontre évidemment ne peut se faire que sur la base de l'acceptation des règles élémentaires de la conservation et du respect du patrimoine, et de la nécessité pour l'artiste d'accepter l'environnement qu'impose l'espace patrimonial.

Ce qui est très intéressant, c'est que ces lieux de patrimoine appartiennent pleinement à la mémoire

collective, qu'ils sont un héritage partagé dont on peut peut-être franchir plus facilement la porte que celle d'un théâtre. Je rejoins là la fameuse question de l'agrandissement du public, question récurrente pour tous les directeurs de théâtre – comment faire pour que ce ne soit pas toujours le même public qui vienne à nous mais que nous développons un public plus important et touchant différentes classes sociales ? Si elle développait ce lien entre le spectacle vivant et le patrimoine, je crois que la Région Île-de-France permettrait de faire exister la création artistique autrement et sans doute contribuerait à poser cette fameuse question de l'élargissement du public dont je viens de parler.

Je prends, pour finir, un petit exemple. Dans la Région Centre, il existe des accords financiers entre la Région et les Monuments historiques, la Région finançant 50 % de toutes les actions artistiques, et je voudrais juste au passage saluer le travail remarquable de Georges Buisson, administrateur du Palais Jacques Cœur à Bourges et de la Maison George Sand à Nohant. Pour ceux qui sont allés à Nohant il y a dix ans et qui y reviennent maintenant, ils pourront constater que Georges Buisson en a fait un lieu de vie absolument extraordinaire où il se passe beaucoup de choses : un grenier littéraire, des salons de lecture, des ateliers d'écriture, une librairie où l'on peut trouver toute l'œuvre de George Sand, bientôt un studio de résidence d'artistes. Je crois que lier la vie quotidienne au patrimoine serait une chose fondamentale qu'on devrait pouvoir développer.

Arnaud Laporte

Merci pour cette prise de parole. Il me revient en mémoire, tout à fait en écho avec ce qui vient d'être dit auparavant, différentes expériences de ce type dans la Région Nord-Pas-de-Calais avec Jean-Marc Chotteau et avec d'autres à Loos-en-Gohelle notamment. Comment travailler justement la mémoire industrielle ou minière dans les lieux mêmes de cette mémoire ? C'est donc un double mouvement que vous proposez, à la fois qu'un autre public puisse accéder à ces œuvres et que les créateurs puissent remettre en question les formes. Je crois que cette prise de parole était par conséquent tout à fait importante.

Jean-Barthélémi Debost

Si je puis me permettre aussi une réponse, pour les patrimoniaux, la relation avec la création contemporaine n'est traditionnellement pas évidente. Par rapport à cette tradition de l'art vivant et hors les murs, nous ne sommes précisément pas « hors les murs » : nous sommes les murs. Par conséquent, la relation est fructueuse quand l'artiste prend en compte le patrimoine. J'ai un très beau souvenir du travail de Julie Desprairies, chorégraphe, sur l'hôtel de ville du Blanc-Mesnil, où elle nous a permis de découvrir des éléments de la construction de ce bâtiment par André Lurçat, des détails de corniche, des détails d'architecture que nous n'avions pas vus, et c'est cette intervention qui nous les a donnés à voir.

Arnaud Laporte

Les exemples sont heureusement nombreux. Cela va tout à fait dans le sens de la prise de parole d'Anne-Marie Lazarini.

André Desvallées

conservateur général honoraire

J'ai beaucoup apprécié la conclusion de Monsieur Fauchois, d'autant qu'il y a une trentaine d'années j'avais les mêmes objectifs et que j'ai beaucoup œuvré dans la structure même de la culture pour faire avancer la reconnaissance du patrimoine industriel : premiers

cours à l'École du Louvre, incitation du directeur du patrimoine à créer la cellule du Patrimoine industriel, création de la section du Patrimoine industriel à la Commission supérieure des Monuments historiques, reconnaissance par l'Inspection générale des musées et financement des musées qui touchaient aux techniques et aux savoir-faire.

Le problème est que, malgré ce que j'ai entendu hier sur le fait qu'on avait beaucoup travaillé sur le patrimoine industriel et qu'on pouvait passer maintenant à la post-industrialisation, on a beaucoup travaillé sur l'architecture et qu'il reste très peu sur les savoir-faire et sur tout ce qui tourne autour physiquement, c'est-à-dire les collections qui peuvent traduire visuellement le patrimoine immatériel. À la différence de ce qui aurait pu se faire encore il y a trente ans, je crains que maintenant on arrive bien tard. Alors qu'il y a trente ans on était en train de démolir, maintenant on n'a presque partout que des friches.

Il reste donc des murs. On a pu faire un très beau travail, notamment beaucoup de publications, sur l'architecture, mais les collections, sauf quelques-unes dispersées à droite et à gauche, ne montrent pas l'histoire de l'industrialisation de la Région Île-de-France. J'ai essayé personnellement dans mon département une opération comme celle qu'on envisage en Seine-Saint-Denis, avec le CNAM, que j'ai dirigé pendant un petit moment, mais à l'époque – c'était il y a une douzaine d'années – il n'y avait pas d'écho. Quand j'ai rencontré par exemple mon ministre d'alors, qui était Jack Lang, et que je lui ai fait cette proposition, disant qu'il manquait un musée national de l'histoire de l'industrie et de la technique moderne (non pas celle qu'on traitait traditionnellement dans les musées d'arts et traditions populaires et d'ethnographie), il m'a répondu : « Si tu trouves le financement, tu le fais. » C'était un bon encouragement, mais c'était tout de même un piètre écho à ma revendication.

Par conséquent, bonne chance à ce projet, s'il peut être régional, mais encore faut-il que les élus soient convaincus de sa nécessité et que l'on rencontre un public.



Arnaud Laporte

Merci beaucoup pour ce témoignage. Nous allons peut-être donner la parole à François Petit, qui est le directeur de la Maison de banlieue et de l'architecture de la communauté de communes des Portes de l'Essonne, qui se trouve dans une problématique largement évoquée ici notamment par Luc Fauchois.

François Petit

directeur de la Maison de banlieue et de l'architecture de la communauté des communes des Portes de l'Essonne

Je voudrais d'abord faire remarquer que le terme « banlieue » avait été très peu utilisé pendant ces deux jours, comme si c'était un vilain mot, mais il a été tout de même signalé. Le fait de s'appeler Maison de banlieue et de l'architecture a pour but aussi de transformer les images négatives que la banlieue peut avoir. Certes, l'Île-de-France n'est pas que la banlieue. Il y a la ville-capitale, les campagnes, le début de la province et, entre deux, mal aimée, cette banlieue – ces banlieues plutôt, parce que dans des situations différentes mais avec un fond d'histoire commun.

L'association dans laquelle je travaille avec deux autres collègues est née d'un centre culturel associatif, d'un travail de médiation visant à réduire l'écart entre les œuvres et les publics, considérant le territoire comme une œuvre, certes inachevée, et dont les habitants sont le public. Cette œuvre, *a fortiori* en banlieue, est importante. À côté du spectacle vivant et du cinéma, nous avons développé des actions culturelles autour de la mémoire des lieux et de leurs occupants. Nous avons travaillé sur les grands ensembles, les quartiers pavillonnaires, etc. Dans le cadre du développement social des quartiers, nous avons été amenés à travailler avec les services municipaux et l'Éducation nationale. Un plan d'éducation artistique a retenu l'attention de la DRAC, qui avec la politique de la ville a soutenu nos actions patrimoniales de banlieue.

Depuis une quinzaine d'années, nous travaillons avec le jeune public, particulièrement en temps scolaire, de la maternelle à la faculté. Cela nous permet de toucher toutes les catégories socioprofessionnelles

d'une population. Les enfants peuvent être un vecteur de sensibilisation important vis-à-vis de leurs parents. On s'est aperçu aussi que les activités culturelles en temps libre ne touchent souvent que les enfants de parents dits « de bonne volonté culturelle ».

Afin qu'une classe d'âge reçoive chaque année une information de base sur sa commune, nous avons systématisé à tous les CE2 de la communauté de communes des Portes de l'Essonne, c'est-à-dire trois communes – Athis-Mons, Juvisy-sur-Orge et Paray-Vieille-Poste – une intervention d'une heure par classe pour présenter la fabrication de notre territoire, des villages à la ville, les vagues d'urbanisation et de peuplement. C'est vrai que du Moyen Âge à nos jours on a à peu près toutes les étapes du développement de cette banlieue. Ces interventions sont accompagnées de visites en car commentées des différents quartiers de la commune, de mallettes pédagogiques, etc. Il y a d'autres projets à thème urbain qui sont mis en place dans l'année avec certaines classes, avec certes la préoccupation de connaître le local mais aussi d'aller voir ailleurs pour pouvoir comparer parce que sinon il peut y avoir une tendance à l'enfermement alors que nous voulons au contraire « déghettoïser » les situations.

Depuis 1999, nous bénéficions d'un lieu, un ancien hôtel de ville devenu Maison de banlieue, qui s'est associée à une Maison municipale de l'architecture et de la ville en 2000. C'est ainsi que nous sommes devenus en 2001 une nouvelle association avec le soutien de la direction de l'Architecture et du Patrimoine dans le cadre d'une convention ville-architecture-patrimoine. Le département de l'Essonne, depuis, a repris en partie le relais de l'État et nous nous définissons à l'heure actuelle comme « centre d'interprétation de l'environnement urbain, du patrimoine en banlieue et de l'architecture ».

Notre travail s'adresse également aux adultes, aux adhérents, au nombre de 250 environ par an, aux nouveaux habitants, aux nouveaux salariés de collectivités locales, aux professionnels, aux enseignants et aux stagiaires en cours d'alphabétisation. Certes, nous avons une petite surface, mais nous essayons de développer un grand accueil. Les expositions temporaires présentées

ou créées sur place deviennent itinérantes et sont accompagnées de *Cahiers de la Maison de banlieue* – treize numéros à ce jour. Les regards croisés sur un thème essayent de prendre en compte mémoire et projet, fabrication et transformation de notre banlieue nord-essonnienne en développant réseaux et partenariats, puisque, à chaque fois, nous essayons de travailler avec de nouveaux partenaires.

Nous définissons les territoires sur lesquels nous travaillons comme « territoires d'art modeste et d'histoire simple ». Tout à l'heure, vous aurez une municipalité Ville d'art et d'histoire qui prendra la parole. Quant à nous, nous sommes restés un peu à côté. Ces territoires sont souvent mal connus de leurs habitants, enfants comme adultes, et les clichés négatifs et caricaturaux ne manquent pas. Il nous semble dès lors important de redonner une conscience fière de l'endroit où l'on habite et où l'on travaille.

La réintroduction de l'histoire spécifique des banlieues est récente. Je voudrais d'ailleurs remercier François Faraut, de la DRAC, Annie Fourcaut et les Éditions Créaphis, que nous avons vues hier, de nous avoir aidés à prendre conscience que ces banlieues pouvaient avoir une histoire. Merci également au travail de l'Inventaire, qui a répertorié les patrimoines ordinaires de notre territoire – les Portes de l'Essonne –, apportant un outil de connaissance large et sans pareil.

Je rappellerai enfin que 44 % de la population française vit en banlieue et que 80 % des 11 millions de Franciliens vivent en dehors de Paris.

J'avais envie de dire, comme le titre d'un autre auteur : « Banlieusards franciliens, encore un effort pour valoriser la périphérie ». On pourrait encore rêver d'un musée régional qui pourrait présenter la fabrication de l'Île-de-France. En attendant, je pense qu'il pourrait être important de développer des réseaux de connaissances comme de valorisation de ce territoire. Je voulais rappeler que le travail de médiation nécessitait aussi de la relation humaine, donc des médiateurs et des médiatrices, et que c'était tout aussi important d'en tenir compte pour cette mise en relation.

Arnaud Laporte

Merci à vous. Je vais garder un instant à cette tribune Jean-Barthélémi Debost à qui j'avais une question à poser. Puisque la Seine-Saint-Denis a un peu d'avance, est-ce que cette avance lui permet déjà une sorte de premier bilan sur ce protocole de décentralisation et de quelle façon le quantitatif entre en jeu dans la façon d'évaluer les résultats des initiatives ? Comment est-ce que vous entendez cette question du quantitatif ?

Jean-Barthélémi Debost

Pourquoi le quantitatif ? En a-t-on parlé ?

Arnaud Laporte

Non, justement, c'est moi qui en parle. Quand on fait un bilan, quand on regarde si une politique marche ou ne marche pas, on s'intéresse parfois au nombre de gens touchés.

Jean-Barthélémi Debost

J'aurais plus volontiers parlé du qualitatif, mais puisque c'est du quantitatif qu'il est question, je vais vous indiquer quelques éléments. Tout d'abord, nous n'arrêtons pas de rééditer certains numéros de la collection « Patrimoine en Seine-Saint-Denis ». Par ailleurs, à l'occasion des Journées du Patrimoine, entre 35 000 et 50 000 visiteurs fréquentent le territoire.

Arnaud Laporte

La question était aussi de savoir de quelle façon le quantitatif vous importait.

Jean-Barthélémi Debost

Indéniablement, cela nous importe. À un moment donné, effectivement, on nous demande des comptes. Pour ce qui est des actions éducatives et culturelles au plan départemental, on nous a demandé de nous inscrire dans un vaste tableau où il fallait mettre le nom de l'école, le nom de la classe, le nom du correspondant, le nombre d'élèves, s'il y avait 50 % de filles, 50 % de

garçons, etc. Naturellement, nous répondons à cette demande et remplissons comme il faut ce tableau, ce qui nous permet d'avoir une mesure du travail mené.

Laissez-moi cependant m'échapper de ce quantitatif pour vous rapporter ce qu'on a pu nous dire. Au regard de la politique culturelle globale du département, peut-être par nature ou peut-être par inclination, nous sommes parmi les acteurs départementaux de la culture ceux qui entretiennent le plus de relations avec les villes. Je ne parle pas des territoires mais des villes en tant qu'entités politico-administratives, et nous pourrions regarder comment le conseil général, quand il développe sa politique sur la danse par exemple, a des relations privilégiées avec certains équipements. On pourrait également regarder comment le département, qui a une volonté culturelle forte en matière de salles de cinéma publiques, a des relations privilégiées avec de

tels équipements. En l'occurrence, dans sa politique patrimoniale, le département a des relations privilégiées avec des territoires et des équipes municipales. Je pense que les élus du département sont extrêmement attachés à cette relation que nous nouons avec les territoires locaux. Voilà la réponse qualitative.

Arnaud Laporte

Je suis heureux de constater que vous êtes aussi à l'écoute de vos désirs, contrairement à votre dénégation à ma première question. Cela me réjouit pour vous et pour votre bien-être.

Nous quittons un instant la Seine-Saint-Denis pour aller vers le Val-de-Marne avec Marie-Claude Angot, directrice du Centre départemental de documentation pédagogique du Val-de-Marne.



Marie-Claude ANGOT,

directrice du centre départemental de documentation pédagogique du Val-de-Marne

Ville, architecture, patrimoine, un pôle partenarial de formation pour les personnels de l'Éducation nationale et des structures culturelles

Quelques mots en préambule sur le Centre départemental de documentation pédagogique du Val-de-Marne, dont je suis la directrice. Chaque département est doté d'un tel centre, et l'ensemble est fédéré en réseau sous l'égide du Service Culture, Édition, Ressources de l'Éducation nationale (SCEREN) qui regroupe tous les Centres régionaux de documentation pédagogique (CRDP) et dont la tête de réseau est le Centre national de documentation pédagogique (CNDP) à Chasseneuil-du-Poitou.

Mon intervention portera sur le pôle national de ressources « Ville, architecture, patrimoine » développé dans l'académie de Créteil.

Qu'est-ce qu'un pôle national de ressources (PNR) ? Ce dispositif, devenu depuis avril dernier « PREAC » (Pôle de ressources pour l'éducation artistique et culturelle à l'échelle du territoire régional), est l'un des résultats du plan lancé le 14 décembre 2000 pour les arts et la culture à l'école, qui marquait la volonté de deux ministères (celui de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie et celui de la Culture et de la Communication) de favoriser l'éducation artistique et culturelle en généralisant à l'ensemble des élèves l'accès aux pratiques artistiques de la maternelle à la terminale en diversifiant les domaines artistiques. Ce plan s'est appuyé sur le dispositif des classes à PAC (Projet artistique et culturel) et sur la création de 37 PNR au sein de onze grands domaines artistiques et culturels, dont l'architecture et le patrimoine. Ces PNR avaient pour vocation « d'accompagner dans un domaine donné la mise en œuvre des actions de formation des enseignants et des acteurs culturels, de documentation et de ressources pédagogiques, d'animation d'un réseau national de personnes-ressources pour les arts et la culture » (BO n° 18 du 2 mai 2002). Ils avaient deux organismes de tutelle : l'Éducation nationale, représentée par un recteur d'académie, et le ministère de la Culture, représenté par la DRAC. Une convention était signée entre ces deux représentants.

Pourquoi un PNR « Ville, architecture, patrimoine » dans l'académie de Créteil ? Sa création s'est imposée dès 2001 par une forte et ancienne tradition de partenariat dans l'académie de Créteil, en particulier avec les CAUE et la Division à l'action culturelle (DAAC) du rectorat de Créteil (« un architecte dans les classes »), des stages d'enseignants nombreux sur le patrimoine et l'architecture,



Centrale thermique
d'Ivry-sur-Seine (Val-de-Marne).

la richesse des expériences menées depuis plusieurs années au CRDP comme « Lire la ville » avec de nombreuses classes de ville, ou encore le cadre partenarial mis en place en Seine-Saint-Denis entre le bureau du Patrimoine du conseil général et l'inspection académique. Ce PNR a donc privilégié le cadre urbain et a trouvé sa spécificité dans l'articulation entre les trois domaines : ville, architecture et patrimoine. En raison de ce champ de réflexion très vaste, cinq partenaires culturels de référence avec la DRAC s'y sont associés : l'Institut français d'architecture, devenu la Cité de l'Architecture et du Patrimoine, le centre Pompidou et les CAUE du Val-de-Marne, de Seine-Saint-Denis et de Seine-et-Marne. Pour l'Éducation nationale, ont été sollicités le CRDP, la DAAC, l'IUFM et les services pédagogiques des inspections académiques des trois départements. Les partenaires du PNR ont fait le choix d'axer leurs actions autour de la problématique : « Ville, architecture, patrimoine : quelles démarches pédagogiques, culturelles et citoyennes ? »

Les moyens attribués à ce PNR ont été importants : un budget annuel conséquent et un emploi-jeune [chargé de mission avec bac + 5].

Tous ces partenaires se sont réunis de nombreuses fois dès la rentrée 2001-2002 pour mettre en place :

- les modalités de fonctionnement du pôle ;
- les actions de formation avec des groupes de travail sur des tâches spécifiques ;
- le recensement puis un répertoire culturel sur ces thématiques ;
- des propositions de projets éditoriaux ;
- la coordination avec les autres PNR des mêmes domaines : PNR architecture

de Bordeaux en partenariat avec Arc en Rêve, PNR parcs et jardins en partenariat avec le Conservatoire international des parcs et jardins de Chaumont-sur-Loire.

Donc un travail passionnant mais difficile nécessitant de très nombreuses réunions. Près d'une année fut nécessaire pour réfléchir ensemble et trouver une problématique générale de travail.

Très vite, ce PNR a mis en place des actions de formation au plan national :

- le 2 avril 2003, un colloque : « Ville, architecture, patrimoine : des enjeux éducatifs partagés » à la ferme du Buisson à Noisiel ;
- suivi d'un stage à Ivry les 3 et 4 avril 2003 : « Quels enjeux culturels et citoyens ? Quelles démarches pédagogiques et partenariales ? » ;
- du 22 au 24 mars 2004, un stage à Paris et à Choisy-le-Roi : « Ville, architecture, patrimoine : quels partenariats, Éducation nationale, Culture, collectivités territoriales ? » ;
- du 26 au 28 janvier 2005, un stage à Saint-Denis : « La ville patrimonialisée » ;
- enfin, le 20 et 21 mars 2007, un stage puis un colloque à la Cité de l'Architecture et du Patrimoine : « Les enjeux culturels et citoyens pour l'éducation à la ville, à l'architecture et au patrimoine ».

Chacun de ces stages a accueilli 30 à 40 personnes, les colloques attirant quant à eux 80 à 100 personnes.

Quel bilan peut-on tirer de cette expérience ?

À l'intérieur du pôle, le travail partenarial s'est révélé très enrichissant, notamment par la découverte puis la confrontation aux idées des uns et des autres, les questionnements sur des thématiques pour aboutir à des connaissances et des objectifs communs et, malgré les difficultés d'emploi du temps et de calendrier et la surcharge de travail, le suivi, la coordination, la mise en cohérence des compétences des uns et des autres, ainsi que la prise en compte des missions de chaque établissement et de chaque structure.

À l'extérieur du pôle, l'expérience a permis la constitution d'un réseau de formateurs et de personnes-ressources en recherche d'outils et d'expériences, mais aussi elles-mêmes porteuses d'expériences. Lors de ces stages ou colloques, ont été présentes 25 à 80 personnes avec un public de formateurs et d'enseignants qui s'est très vite accru d'un public d'animateurs, d'éducateurs, de responsables de structures culturelles (DRAC, Ville d'art et d'histoire, associations, musées, collectivités...). D'où, au cours de ces stages, de nombreux échanges sur les pratiques professionnelles, sur la diversité des approches, le partage des connaissances, la spécificité des problématiques de chaque territoire, le travail sur les problématiques similaires, le partage des pratiques et des expériences... Le PNR a donc été l'occasion de croiser les regards avec une grande richesse et une diversité des échanges.

D'autre part, le PNR a abouti à la mise en place d'un ensemble de ressources en ligne sur le site des CRDP, celui des ressources culturelles de chaque académie, de chaque région et de chaque département. Il a aussi entraîné l'édition de nouveaux ouvrages éducatifs dans de nouvelles collections comme « Patrimoine-



Montreuil (Seine-Saint-Denis),
usine de peausserie Chapal.

ressources » et « Patrimoine-références » avec des ouvrages tels que : *Le Patrimoine industriel de Seine-Saint-Denis* ; *Le Patrimoine industriel du Val-de-Marne* ; *L'Architecture du xx^e siècle, un patrimoine, À l'école du patrimoine, l'architecture scolaire...* Et le plus récent : un DVD sur les promenades urbaines.

En outre, une réflexion sur les outils et les méthodes de travail pour sensibiliser les élèves et les jeunes à l'architecture et au patrimoine a été menée à partir des promenades urbaines, des maquettes, des malles pédagogiques, des outils multimédia de représentation et de création d'espaces.

Autant d'outils, de réflexions, d'approches et de démarches différentes ayant toutes le même objectif : sensibiliser les jeunes à leur environnement urbain, leur donner les moyens de le comprendre, de se l'approprier, d'en être fier, de le respecter. Une sensibilisation essentielle pour permettre aux jeunes d'acquérir des compétences civiques, le sens de la responsabilité, de la vie collective et du « vivre ensemble ». Le travail est encore long et loin d'être abouti... mais les enjeux de cette éducation nous paraissent toujours aussi fondamentaux et de plus en plus nécessaires dans notre société.

Aujourd'hui, ces PNR sont devenus des PREAC. Les objectifs n'ont pas changé, mais les moyens et le budget se sont réduits. La continuité devient dès lors plus difficile, malgré la volonté des partenaires de maintenir ce pôle et ces actions partenariales pour structurer, consolider, élargir ce réseau de personnes-ressources et capitaliser ainsi les expériences menées maintenant depuis plus de cinq ans. Un souhait pourrait être l'implication de la Région dans ces nouveaux PREAC...

Julie GUIYOT-CORTEVILLE,
conservatrice en chef du Patrimoine, musée de la ville de Saint-Quentin-en-Yvelines

Saint-Quentin-en-Yvelines : construction « polyphonique » d'un patrimoine

À première vue, le rapprochement entre ville nouvelle et patrimoine peut paraître saugrenu. *A fortiori* une ville nouvelle d'art et d'histoire ne manquera pas d'engager questionnement et étonnement. Je tenterai donc ici de montrer comment cette notion de patrimoine s'est construite à partir d'une vision dynamique du territoire en croisant et en confrontant regards et discours de différentes catégories d'acteurs : aménageurs, élus, architectes, habitants. Le musée de la ville, anciennement écomusée de Saint-Quentin-en-Yvelines, cheville ouvrière de cette initiative, s'appuiera sur le concept de « trouvaille » développé par Jean Davallon pour faire surgir une légitimité patrimoniale là où il n'y avait jusque-là qu'un territoire en devenir souvent considéré comme sans histoire, ni mémoire. « La chose qui fait patrimoine doit être une trouvaille ; trouvaille concrète comme en archéologie où personne ne soupçonne l'existence de l'objet avant de le mettre au jour. Trouvaille en termes de valeur lorsqu'une chose [un édifice, un morceau de ville, un savoir...] qui était totalement délaissée apparaît soudainement avoir une valeur inestimable. Si cette trouvaille n'apparaissait pas auparavant, c'est que la chose était dans une situation qui interdisait de la voir ou encore que le regard qu'on portait sur elle ne permettait pas de la percevoir ». Jean Davallon, *Le Musée cannibale*.

Le site de Port-Royal-des-Champs.

Saint-Quentin en Yvelines.
Œuvre de Marta Pan, 2004.





Saint-Quentin-en-Yvelines.
Visite de la ville nouvelle.

En s'arrimant à une démarche scientifique, le musée va élaborer un certain nombre de critères qui expliciteront ce qui fait patrimoine dans la ville de son point de vue : le critère du temps et de l'histoire (ce qui fera date...), ce qui fait sens au regard de l'évolution du territoire et de ses enjeux, ce qui s'inscrit dans la mémoire collective. Mais toute la difficulté de ce travail réside dans la traduction de ces critères pour les différentes catégories d'acteurs qui font la ville. Contrairement au patrimoine légitimé par le temps, il existe ici autant de points de vue que d'acteurs, et la question patrimoniale est encore souvent résolue à coups de jugement de valeur : « c'est beau, c'est laid, c'est réussi, c'est raté ». L'approche du patrimoine ici est largement déconnectée du classement ou de l'inventaire. Le patrimoine ne peut pas figer un espace urbain encore en devenir même si nous avons conscience que la période des années 1970, genèse du territoire, est particulièrement fragilisée actuellement par un rejet des élus comme des habitants.

Il ne s'agit donc pas de passer « en force » notre vision savante du patrimoine en nous réfugiant derrière des critères scientifiques maîtrisés mais d'engager un exigeant processus de médiation en suscitant notamment les points de vue de nos interlocuteurs à partir desquels un dialogue peut s'engager. En amont du label Ville d'art et d'histoire, cette médiation a été incarnée par un vaste dispositif de sensibilisation et d'échanges mené sur plusieurs années, de 2000 à 2006 (mais qui se poursuit évidemment). L'équipe du musée a rencontré les sept maires, les anciens aménageurs de l'EPA, les architectes, de nombreux habitants pour échanger sur leur définition du patrimoine en général et sur celle de la ville nouvelle en particulier. Nous avons vite, au cours de ces échanges, délaissé le terme de patrimoine pour nous engager dans une pluralité de notions toutes constitutives de ce concept dans une approche urbaine et contemporaine, du cadre de vie au paysage, du développement économique à la mémoire familiale, des trajectoires quotidiennes aux visites spontanées réalisées par les habitants pour leurs hôtes de passage.

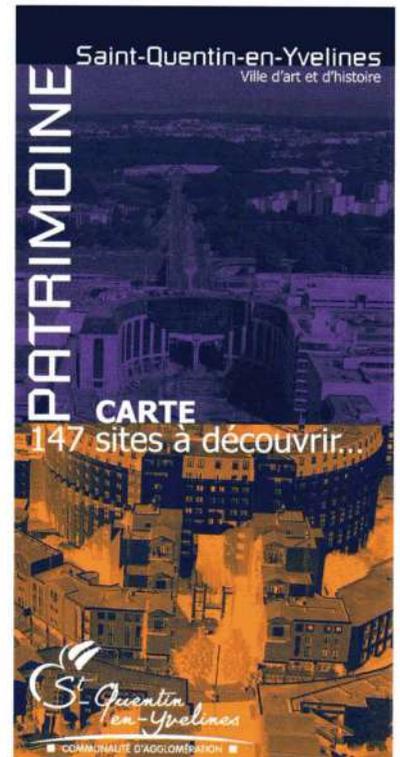
Saint-Quentin-en-Yvelines.
Le Centre ville.

Montigny. Quartiers des
Arcades du Lac.



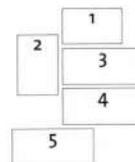
Si peu d'interlocuteurs cernaient ou reconnaissaient ici l'existence d'un patrimoine dans son approche la plus classique, tous témoignaient d'un attachement et d'une curiosité pour leur environnement. Des anniversaires de lotissements ou d'équipements en passant par des souvenirs biographiques attachés aux lieux, de nombreux indices montraient qu'un processus d'appropriation en lien avec l'histoire singulière de la ville nouvelle était bien à l'œuvre ici. La conscience d'avoir participé à une aventure exceptionnelle, la construction d'une ville en une génération, était opérante toutes catégories d'acteurs confondues. Les élus du territoire eux-mêmes, dubitatifs sur l'obtention d'un label Ville d'art et d'histoire en 2000 lorsque François Barré, alors directeur de la DAPA, les invite à postuler, sont aujourd'hui les premiers à revendiquer un processus de reconnaissance symbolique qui érige au titre de « monuments » des constructions très contemporaines sur lesquelles ils pouvaient porter un jugement mitigé ou sévère quelques années auparavant. Comme l'illustre la carte du patrimoine éditée en 2006 qui réunit toutes les typologies patrimoniales (architecture religieuse, rurale, ouvrière, contemporaine, logements, équipements, art public, parcs...) toutes périodes confondues, dont une mosquée de 2005 ou un foyer Sonacotra de 2006.

La « Carte patrimoine » de Saint-Quentin-en-Yvelines. Couverture de la « Carte patrimoine ».





- 1 Visite de la ville nouvelle.
- 2 Atelier scolaire.
- 3 Danse à l'école.
- 4 Nuit des musées.
- 5 Journées du patrimoine.



De ce point de vue, le label a constitué sans nul doute un des premiers consensus culturels au sein de la difficile intercommunalité. Si les aménageurs de l'ancien EPA ont immédiatement saisi l'opportunité de cette démarche comme la reconnaissance de leur investissement sur le territoire, les architectes directement concernés prenaient souvent des distances avec un travail qu'ils ne revendiquaient parfois que modérément au sein de trajectoires qui les ont conduits ensuite ailleurs. Cette distance semblait à la mesure de l'espoir sans doute inconsidéré qu'ils avaient placé dans cette participation collective à un nouveau territoire guidé par l'innovation et l'utopie. Les entretiens montraient pour autant que ces expériences avaient profondément marqué leur réflexion. Le patrimoine des XX^e et XXI^e siècles nous oblige à une construction collective qui intègre les témoins, ce qui constitue une chance et une contrainte.

C'est donc bien de la confrontation de ces points de vue et de leur analyse pluridisciplinaire que s'est nourri le musée pour baliser et étayer son approche patrimoniale de la ville qu'il conçoit comme une construction collective forcément évolutive. C'est en cela avant tout un témoignage de notre époque, une vision du monde qui ne se résume surtout pas à un consensus mais à un dialogue dont la conclusion ne nous appartient pas.

Cette construction « polyphonique » du patrimoine, qui constitue déjà en soi un vaste dispositif de valorisation et de médiation, contraint et oriente le dispositif d'action culturelle lui-même.

Ce dernier repose sur quelques principes qui n'ont rien d'originaux en soi mais qui deviennent eux-mêmes des outils évolutifs, testés, modifiés, adaptés :

- tisser une dynamique entre le musée et la ville *in situ*, des expositions aux visites, des ateliers aux visites dans les quartiers ;
- une lecture de la ville qui s'appuie sur des cadres intemporels et culturels ;
- une mise en scène du patrimoine qui permet de décaler ou de « décoller » le regard du quotidien ;
- des actions collectives « partager le patrimoine » autour d'événementiels [Journées du patrimoine, Nuit des musées...].

Au terme de cette démarche, on s'interrogera sur « l'urgence » relative d'ériger en patrimoine un gisement de ville si contemporain [quelle est son utilité politique et sociale ?]. On peut également s'interroger sur la polysémie croissante de la notion de patrimoine qui ne se réduit plus au monument mais embrasse toutes les fonctions de la ville. On peut encore se demander si la protection la plus efficace ne passe pas par l'appropriation des lieux par les habitants ?

Où se situe le patrimoine entre le mouvant (l'immatériel) et le fixe (le matériel) ? Est-il utile de fixer ce qui par définition échappe à la fixation ? Ne risque-t-on pas à terme de détruire ou d'user l'objet, en bref de banaliser la « trouvaille » ? [extrait des propos de Nathalie Heinich, colloque sur le patrimoine culturel immatériel de l'Europe : inventer son inventaire. Colloque INP 27/11/07].

DÉBAT *animé par Arnaud Laporte*

Gérard Ader

conseil économique et social régional

Je représente au conseil économique et social régional les associations de protection de l'environnement. Ce colloque a été très intéressant. J'ai tout de même un petit regret. On a beaucoup parlé du patrimoine bâti, du patrimoine industriel, des savoirs, etc. On a en revanche très peu parlé des paysages. On a parlé un peu du fleuve, de ses berges. Cependant, il y a des mots qui n'ont pratiquement pas été prononcés : les mots « parcs » et « jardins ». Pour moi, les parcs et jardins, depuis le parc de Versailles jusqu'aux jardins familiaux, sont quand même un élément du patrimoine naturel important en Île-de-France. Il y a aussi les bois, les forêts, les espaces verts urbains ou périurbains. Il y a toute une partie du patrimoine naturel qui a été peu évoquée, peu traitée. Ainsi, je suggère que dans une autre occasion on en parle davantage.

Patrick Aracil

J'ai une petite remarque à faire sur les pôles nationaux de ressources. C'est un dispositif qui est extrêmement intéressant et qui dépasse le cadre de l'Éducation nationale. Je tenais juste à vous rassurer, Madame Angot, sur le fait qu'il y avait beaucoup d'enseignants dans la salle. En tout cas, c'est un dispositif extrêmement intéressant et qui d'ailleurs intéresse aussi les personnels hors Éducation nationale sur la question des ressources et de la formation.

Là où le problème se pose en revanche, c'est en ce qui concerne la restitution auprès des élèves. Nous sommes

ici au cœur de notre discussion sur les publics. Je ne vais pas revenir sur la question des publics scolaires, mais c'est tout de même là que nous pourrions toucher un public sans doute beaucoup plus large. Il y a des dispositifs. Je ne vais pas les énumérer, mais je ferai remarquer que les classes à projet artistique et culturel par exemple sont notoirement insuffisamment financées. Je ne vais pas me lancer dans la question des programmes scolaires, de l'éducation artistique, mais il me semble que *beaucoup de choses devraient être faites à ce niveau-là.*

Par ailleurs, en Île-de-France, en dépit d'un patrimoine considérable, on ne dénombre que deux classes Patrimoine. Comment se fait-il que dans une région aussi importante il n'y ait que deux classes Patrimoine ? Évidemment, les Franciliens vont à l'extérieur pour bénéficier de ce dispositif, et je trouve dommage qu'on ne puisse pas créer d'autres sites qui puissent accueillir des classes Patrimoine en Île-de-France. C'est tout du moins un souhait qui pourrait être comblé et être entendu par nos décideurs.

Marie-Claude Angot

Sur la question des classes Patrimoine, je n'ai rien à dire sinon que c'est un dispositif déjà très ancien. Or vous savez que dans l'Éducation nationale les dispositifs s'empilent. La plupart du temps, et d'autant plus aujourd'hui avec l'arrivée de nouveaux enseignants, on prend ceux qui sont sur le dessus de la pile en oubliant souvent qu'il y en a d'autres qui peuvent encore être utilisés. C'est le rôle des DAC ou des formateurs de les faire passer.

Véronique Garnier

Les classes APAC existent encore dans certaines académies, mais c'est vrai qu'elles ne sont plus très nombreuses. Il paraît que nous ne sommes plus que trois.

Pour ce qui est des classes Patrimoine, les dispositifs sont effectivement très anciens et supposent un cofinancement entre l'Éducation nationale et le ministère de la Culture. On peut donc supposer et comprendre qu'en Île-de-France la position de la direction régionale des Affaires culturelles ait été assez prudente pour ne pas s'engouffrer dans cette brèche de classes Patrimoine. Quelqu'un du ministère de la Culture pourrait en parler mieux que moi, car je ne représente pas ce ministère. Cela représente des coûts énormes. Par rapport aux budgets qui étaient ceux de la DRAC d'Île-de-France, je pense que la question était assez difficile à régler pour eux.

Je crois qu'il faut réfléchir profondément à ce que peuvent être les pratiques des élèves en matière de patrimoine. Là-dessus, il me semble qu'il y a fort à faire. Il y a une grande disparité entre ce que peut être l'implication des différentes collectivités ou services de l'État dans l'univers de la création – ce qu'on a appelé l'art vivant tout à l'heure – et ce qui se passe dans le domaine du patrimoine. Ce sont deux univers qui ne communiquent pas.

Plusieurs personnes ici ont proposé d'aller plus loin dans cette rencontre. Elle existe effectivement, et je peux témoigner de formations que j'ai montées pour les enseignants de l'académie de Versailles et sur la façon dont on peut travailler avec les artistes dans le patrimoine. Une session à Maubuisson, une session à Chamarande, une session à la manufacture de Sèvres, une session à la villa Savoye : on a très vite fait le tour malgré tout, et l'on voit dans les organigrammes mêmes des structures, notamment celles des collectivités territoriales, que ce sont des univers qui ne communiquent pas. Ce ne sont pas des services qui relèvent des mêmes directions, souvent. Le patrimoine est très souvent renvoyé soit au comité départemental du

Tourisme, soit à l'entretien du bâti, mais en matière de culture et de relation à la chose contemporaine – car le patrimoine, lui, est toujours contemporain –, il y a vraiment quelque chose à faire.

Arnaud Laporte

Ce n'est peut-être pas seulement une question de structures. C'est peut-être aussi le paradoxe de l'Île-de-France : la ville capitale regorgeant de musées, peut-être les murs sont-ils plus étanches ailleurs alors qu'il faudrait qu'ils soient plus poreux.

Le fait qu'il y ait beaucoup de musées à Paris fait que, par contrecoup, il y en a peut-être moins *extra-muros*. Je me promène beaucoup en France, et je peux vous assurer que le patrimoine et l'art contemporain s'entendent très bien dans de très nombreux endroits dans ce pays, en dehors de l'Île-de-France.

François Petit

S'il y a un désengagement de l'État, est-ce que les collectivités territoriales, que ce soit les mairies pour les écoles élémentaires, les départements pour les collèges et la Région pour les lycées, ont un pouvoir pour prendre en partie le relais de ce qui a disparu au niveau de l'État ? D'autre part, le service de l'Inventaire, quand il était sous l'égide de l'État, avait un service éducatif. Y a-t-il un projet de développement de tels services depuis que le service de l'Inventaire est à la Région ?

Arlette Auduc

La question ne dépend pas du positionnement du service de l'Inventaire, qu'il soit à l'État ou à la Région. Elle dépend de l'Éducation nationale. Le service avait, il y a quelques années, un professeur relais. Pour ma part, j'en ai connu deux dans le service qui ont fait un travail absolument remarquable. C'était un professeur relais qui était détaché par l'académie de Créteil. Effectivement, nous n'avons jamais rien pu obtenir de l'académie de Versailles. Il se trouve que même l'académie de Créteil, par manque de budget et par manque de ressources, a mis fin à ce dispositif.

Geneviève Michel

service Archives, Patrimoine de Pantin

Vous demandiez si les communes ne pouvaient pas relayer l'État à leur échelle pour développer ces classes Patrimoine ou au moins ces ateliers Patrimoine. Une ville comme Pantin accueille une quarantaine de classes par an, à raison de trois ou quatre séances par classe, avec des thèmes autour du patrimoine mais aussi de l'art. Nous arrivons même à relier l'art au patrimoine et à la ville. La dernière expérience était avec une CLIS, donc des enfants qui sont en difficulté, et nous avons travaillé autour du minuscule dans la ville. À partir d'une collection prestigieuse de livres d'artistes, les enfants sont allés dans la ville, nous ont livré leur regard et ont fait un travail avec une artiste. C'est juste un petit exemple pour montrer que la valorisation du patrimoine pouvait passer auprès du jeune public à travers de multiples actions qui ne sont pas connues alors qu'elles sont largement pratiquées à Pantin et dans d'autres villes.

Odile Neuve

ancien professeur relais au service éducatif des archives de l'Essonne

J'interviens en tant qu'ancien professeur relais au service éducatif des archives de l'Essonne aujourd'hui à la retraite pour dire qu'un des obstacles au sein de l'Édu-

cation nationale réside dans la difficulté à travailler de façon inter ou transdisciplinaire sur ces domaines du patrimoine.

Ma deuxième réflexion portera sur la formation des jeunes enseignants. Ayant été enseignante dans la Grande Couronne, à Corbeil-Essonnes, je crois qu'il y a un renouvellement majeur du monde enseignant et que l'institution, à l'heure actuelle, ne me semble pas avoir pris la mesure de la nécessaire formation des jeunes enseignants au sein des IUFM de la Région Île-de-France, mais surtout des jeunes gens qui arrivent chaque année de province en ignorant tout de cet espace de la banlieue dans lequel ils sont affectés.

Je voudrais souligner qu'il y a une vingtaine d'années il existait des brochures qui s'intitulaient « Vivre en Île-de-France » qui étaient publiées par la Région. Je pense que, par rapport à tout ce qui a été présenté dans ce colloque, élaborer une telle brochure à large diffusion pour l'ensemble des enseignants de l'Île-de-France serait tout à fait intéressant.

Arnaud Laporte

Merci. Je laisse conclure Arlette Auduc, maîtresse de la fin de cérémonie, en vous remerciant bien évidemment toutes et tous de votre participation active et de cette boîte à idées formidable qui a jailli ici. Arlette Auduc, je ne sais pas comment on organise ce moment de conclusion. Je vous laisse la parole.

Arlette AUDUC

Conclusion générale

Avant de laisser la parole aux personnalités qui vont clôturer nos travaux, il me revient la mission impossible d'esquisser une conclusion. Le but de ce colloque était d'évoquer toutes les dimensions de la question patrimoniale et nous avons essentiellement posé des questions, parce que nous avons décidé que les réponses seraient à construire ensemble, et c'est à cela qu'il nous faut maintenant nous attacher.

Je relève quelques termes qui ont été prononcés à de nombreuses reprises dans cette enceinte : partenariat, contrat, réseau, connaissance, développement, aménagement et aussi cet après-midi : valorisation, réappropriation, et j'ajouterai au final : citoyenneté. Parce que c'est finalement à cela que doit viser notre action, non pas construire de la connaissance dans le seul but de l'accumulation, mais pour qu'elle soit partagée, qu'elle soit rendue à ceux qui en sont l'âme et qui la font vivre.

Le bilan, nous le ferons plus tard. Les actes de ce colloque seront publiés. J'ai tout à fait conscience de la responsabilité qui nous est échue en tant que service de l'Inventaire régional, mais il s'agit désormais d'une responsabilité partagée. Nos partenaires ont répondu présents à notre invitation à réfléchir ensemble. Je les remercie tous, nos partenaires des autres services patrimoniaux, de l'Université, des associations, et tous ceux qui sont venus en nombre participer à nos débats.

Je remercie aussi le Conseil économique et social, qui a été présent avec nous pendant ces deux jours mais aussi, bien en amont, dans l'élaboration de ce projet, notamment Patrick Aracil qui n'a pas ménagé ses efforts. Et bien entendu, les élus – le vice-président Parny en particulier – qui nous ont permis de tenir ce colloque dans ce bel endroit qui est le leur habituellement et qui a été le nôtre. Merci aussi à l'unité Société à laquelle nous sommes très heureux d'appartenir : que le patrimoine soit une question de société, c'est ce que nous avons voulu montrer pendant ces deux jours. Je voudrais remercier en outre la direction de la culture qui nous a soutenus dans ce travail. Enfin, merci tout simplement au service de l'Inventaire qui s'est totalement impliqué dans l'organisation de ce colloque, matériellement comme intellectuellement, convaincus que nous étions tous de l'importance de l'enjeu.

Cet enjeu était d'abord de démontrer que le patrimoine n'est pas seulement l'affaire d'hier, que c'est l'affaire d'aujourd'hui et que c'est surtout l'affaire de demain. Il a été dit que s'il n'avait pas de racines l'arbre ne poussait pas. Arrêtons-nous sur cette liaison vitale pour nos sociétés, entre la mémoire et le projet. Parce qu'il s'agit de notre faculté à préserver un cadre de vie qui tienne compte de toutes les dimensions humaines, celle de l'héritage comme celle du futur, parce que l'opposition paresseuse entre archaïsme (le patrimoine) et modernité (la création) a fait la preuve de sa stérilité, puisque les deux sont indissociables comme nous le sommes tous et qu'il y va de notre « vivre ensemble » sur le territoire d'Ile-de-France qui ne peut se concevoir que dans sa globalité.

Sachons enfin qu'il faudra permettre encore aux populations de cette région de se réapproprier leurs patrimoines et leurs histoires, d'enrichir les uns et les autres de leurs expériences comme de leurs projets. Notre mission est aussi dans la valorisation, la médiatisation, la popularisation de notre savoir, au sens des universités populaires, institutions anciennes qui renaissent aujourd'hui avec beaucoup de modernité. J'espère que ces deux journées auront au moins contribué à faire avancer ces quelques idées et je vous remercie encore d'y avoir contribué.



94
TOUS
ENSEMBLE
200



STAGAPR

Clôture du colloque

Danièle Luccioni

*vice-présidente du conseil économique et social
de la Région Île-de-France*

J'ai personnellement regretté de ne pas avoir pu assister à tous vos travaux puisque pour des questions de budget nous étions pour certains retenus dans des commissions autour de cette enceinte.

Le rôle d'un premier colloque était, comme l'a dit Francis Parny, d'être tout à la fois ambitieux et modeste. Je crois que ce soir, à cette heure, on peut dire que c'est une réussite et, même si le mot « regret » a été prononcé, le mot « projet » l'a été aussi. Cela indique que c'est une réussite et qu'il faut continuer.

Je tiens d'abord à renouveler mes remerciements à Madame Arlette Auduc, non seulement pour la tenue de ces deux journées, mais aussi pour la préparation et l'organisation de ce premier colloque des patrimoines en Île-de-France. Bien entendu, j'y associerai la commission Culture et Communication du conseil économique et social ainsi que Patrick Aracil, qui a en son temps sollicité la Région.

Il est très difficile maintenant de trouver en quelques mots bien choisis la conclusion de cette rencontre, surtout après la qualité des interventions et des tables rondes. Aussi il m'a semblé opportun, tenant compte de l'heure avancée en ce vendredi, de ne pas reprendre comme il se devait peut-être le détail du déroulement de ces journées. Les actes du colloque vous seront envoyés.

Mais si notre chance en Île-de-France est d'avoir en matière de patrimoine un très beau passé, et s'il faut conserver le merveilleux patrimoine du passé, cela ne doit pas nous empêcher de donner toute sa place à l'innovation (innovation architecturale, restructuration de certains lieux) pour tenir compte d'une société en perpétuelle évolution et de la vie de chacun des Franciliens, parce que c'est pour eux aussi que nous travaillons.

Tout à l'heure, on a parlé de « lieu de vie », et puis il y a eu l'idée exprimée par Anne-Marie Lazarini de décloisonnement. Je crois que c'est aussi une idée qu'on pourra travailler à différents échelons et dans différentes structures. Au moment où l'on parle de projets d'aménagement du territoire, où l'on parle de schéma

directeur, il est tout à fait opportun de parler de la valorisation de ces mots et de ces problématiques liées au patrimoine. Il reste encore un effort à faire dans le cadre de l'information et de la communication par les publications, en particulier vis-à-vis des jeunes concitoyens, sans oublier non plus le problème de la formation. On a parlé des métiers d'art, de ces métiers d'excellence. Peut-être y a-t-il aussi des choses à valoriser dans ce domaine-là.

Vous avez dit tout à l'heure que vous aviez le vertige vu le nombre de questions posées, mais Francis Parny disait que les questions étaient en perpétuelle reconstruction. Je pense que c'est un point sur lequel vous allez, avec vos services, devoir donner encore beaucoup de temps. Nous serons, nous conseil économique et social, à vos côtés et parlerons beaucoup de ce colloque. Je crois que chacun d'entre nous ici, et c'est un moyen de communication extraordinaire, va faire connaître dans chacune de nos associations, chacun de nos territoires et chacune de nos mairies ce qu'il s'est passé pendant ces quarante-huit heures. Ce sera peut-être là la plus belle des réussites de votre colloque, Madame. Au moment où l'on est en train de revoir le SDRIF, nous pourrons l'évoquer avec la Région.

Merci à chacun d'entre vous. Je ferai un petit clin d'œil aux photographes, parce qu'ils ont su en fin de matinée allier analogique et numérique et donc parler du passé, du présent et de l'avenir. Les technologies sont aussi pour le patrimoine un point important.

Rendez-vous pour le second colloque.

Guillaume Vuilletet

*commission Culture du conseil régional de l'Île-de-France,
président du groupe MRC du conseil régional d'Île-de-France*

Je voudrais d'abord vous prier d'excuser encore une fois Jean-Paul Huchon, qui est vers l'Est, et Francis Parny, qui a une activité un peu brûlante avec des échéances qui le concerne très fortement ce week-end, et puis vous remercier, vous en tant que participants, remercier les intervenants, évidemment le président Boucherat, du CESR, la vice-présidente Danièle Luccioni, qui vient d'intervenir avant moi, Patrick Aracil, du CESR, et d'une manière générale le travail du CESR avec amitié et respect, parce qu'il nous nourrit énormément de nos réflexions, Gérard Claudel, président du Parc naturel régional du Vexin français, et enfin Arlette Auduc. Je pense que ce serait une grande injustice et une grande ingratitude de ne pas reconnaître le travail qui a été le sien pour ces deux jours.

Évidemment, le conseil régional d'Île-de-France n'a pas découvert son patrimoine au détour de l'acte II de la décentralisation en 2004. Pour autant, chacun l'aura compris – et je pense que vous êtes ici parmi ceux qui sont les mieux à même d'en prendre la mesure –, il est clair que ce patrimoine si riche de l'Île-de-France s'impose à nous plus fortement depuis cette date. Faut-il s'en plaindre ? Sans doute pas.

Forcément, ayant écouté ce qui vient d'être évoqué, je relativise un petit peu ce que je comptais vous dire. Francis Parny, dans son introduction, avait souligné que pour une fois la décentralisation s'était faite en des termes qui étaient équitables et raisonnés. Peut-être avez-vous un avis un peu différent, mais connaissant Francis Parny, ayant beaucoup moins de connaissances que lui pour en juger et connaissant son extrême vigilance sur les problèmes des transferts non assumés par l'État, je pense que s'il reconnaît cela, c'est qu'il doit y avoir une bonne raison. L'autre raison qui me fait dire que cette décentralisation est une bonne chose est que, à mon sens, elle permettra à notre région et à ses habitants de mieux comprendre la richesse de notre patrimoine, de mieux la protéger et de mieux la valoriser. Je suis un proche de Jean-Pierre Chevènement, donc un petit peu jacobin, et je vous demande de bien vouloir prendre la mesure de cette reconnaissance de la décentralisation que je viens de faire.

Plus sérieusement, le patrimoine – c'est vrai dans cette région et aussi ailleurs – porte l'âme et la beauté d'un territoire. Il en forge pour une large part l'identité. Ne pas en favoriser l'appropriation par les habitants, c'est priver la communauté d'un outil précieux de compréhension d'elle-même, d'un vecteur d'affection et de fierté de son cadre de vie, bref d'une partie du ciment qui peut lui donner sa cohérence et sa force. Intégrer les traces de l'histoire, assumer la valeur d'un environnement fait partie du travail d'un citoyen. Ce patrimoine nous apporte, mais il nous oblige. Sa préservation, sa restauration, son intégration dans notre cadre de vie d'aujourd'hui participent d'une démarche de développement des territoires qui s'inscrit dans un long terme que d'aucuns appelleraient durable.

Enfin, mais vous avez abondamment nourri ce débat pendant ces deux jours, ce patrimoine est aussi une richesse dans un sens très direct. Il est un des éléments fondamentaux de l'attractivité d'un territoire. Notre pays, première destination touristique de la planète, en est un témoignage en tant que tel.

Ce ne sont là cependant que des généralités. Il vaut en venir à ce qui fait la singularité de l'Île-de-France. Peut-être peut-on d'ailleurs commencer par ce dernier point. La richesse de notre région en la matière se traduit par un chiffre que j'ai découvert parce que je me préoccupe aussi du tourisme : le PIB issu du tourisme en Île-de-France est égal à une fois et demi celui que génère la Grèce, qui *a priori* pourtant n'est pas un pays tout à fait dépourvu de patrimoine. Cela montre simplement, même si on ne peut pas s'arrêter à un point de vue comptable, que le patrimoine – sa gestion – est un enjeu réel de développement économique au même titre que l'industrie ou d'autres services.

Cette singularité de l'Île-de-France dépasse toutefois l'aspect économique. L'Île-de-France est un creuset de la Nation. C'est ici que se forge l'âme plurielle de notre pays, parce que la région capitale est bien souvent la porte d'entrée de la France. Il n'est pas une culture qui a nourri la France qui n'ait laissé sa marque dans notre région. Notre patrimoine n'est pas simplement riche de sa profusion. Il l'est par sa diversité et par sa capacité à se nourrir de ce que le monde entier apporte à notre pays.

Notre région est aussi de contradictions et d'inégalités. Elles ont produit leurs douleurs mais aussi leur culture et leurs luttes. Ce patrimoine-là nourrit plus que tout l'identité de notre région. Il en nourrit les luttes d'aujourd'hui, et l'on peut voir à l'inverse la brutalité des comportements de ceux qui, sans aucun doute dans la souffrance, n'ont pas eu accès au fil et au sens de cette histoire. Le patrimoine, sa compréhension, son appropriation, ce sont aussi des repères.

Enfin, peut-être cette région est-elle singulière parce que porte ouverte sur le monde ; elle en reçoit plus vite que d'autres les mutations et les évolutions. Son dynamisme fait d'elle en quelque sorte une productrice continue de patrimoine parce qu'elle change en continu.

Après le pourquoi vient évidemment le comment. Vos travaux viennent sur ce point d'apporter des éléments précieux. Je n'aurai pas l'indécence de vouloir les

résumer. Toutefois, il y a une chose que je crois avoir comprise des échanges auxquels j'ai pu assister et de ce qui m'a été rapporté, c'est que si ce patrimoine peut être constitutif d'une identité, sa préservation découle largement de son appropriation par ceux dont il constitue le cadre de vie. Jean-Paul Huchon a toujours fait du partenariat avec les collectivités le principe de l'action régionale sur le territoire et, avec Francis Parny, a placé la démarche d'appropriation culturelle par tous les publics comme socle de notre action culturelle.

J'entends par ailleurs que le CESR a une réflexion très nourrie. C'est une réflexion qui continuera avec les autres partenaires, et le privilège d'institutions politiques est de décider en dernier recours.

Tout cela m'amène à penser que, sur la base de ce que j'ai entendu, ce colloque, loin de se clore, participera d'une démarche et d'une politique ambitieuse et partenariale pour connaître, aménager et valoriser. C'était, je crois, vos thèmes de travail. Nous le devons à notre patrimoine, à nous-mêmes, et si tant est que l'on croit qu'il y a toujours une part d'universel dans la culture de notre pays, nous le devons sans doute au monde entier.

Je voulais vous faire une citation d'un auteur dont je suis littéralement un sectateur, qui s'appelle Pierre Michon et que sans doute beaucoup d'entre vous connaissent, et qui à mon sens a une façon très riche de lier le présent et le passé, le patrimoine.

Dans *Abbés*, il disait ceci : « Un enfant était né dans la nuit, je venais de rentrer chez moi au petit matin. Quelque chose me vint qui était de l'envie de prier, de clore, de m'ouvrir. Assis sur mon lit, tranquille, souriant si on souriait quand on est tout seul, j'ai dit d'un bout à l'autre à haute voix *Booz endormi*. Je l'ai dit comme il doit être dit, dans le calme, l'acceptation de tout, l'espérance contre toute raison, la gloire qui vient toujours. »

Cela me semble une jolie façon de montrer en quoi nous pouvons demander au patrimoine de trouver la force pour maintenant.

Il ne me reste plus qu'à vous remercier au nom de Jean-Paul Huchon et de Francis Parny de votre participation, de vos contributions et de votre attention.

Je vous remercie.



ART DEAU

CAFÉ JAL

Liste des intervenants

Marie-Claude ANGOT, directrice du centre départemental de documentation pédagogique du Val-de-Marne

Patrick ARACIL, membre de la commission Culture du conseil économique et social de la Région Île-de-France

Arlette AUDUC, conservateur régional, chef du service de l'Inventaire général du patrimoine culturel, Région Île-de-France

Philippe AYRAULT, photographe, service de l'Inventaire général du patrimoine culturel, Région Île-de-France

Jean-Claude BOUCHERAT, président du conseil économique et social de la Région Île-de-France

Guy BURGEL, professeur à l'université Paris X-Nanterre

Roselyne BUSSIÈRE, conservateur du Patrimoine, service de l'Inventaire général du patrimoine culturel, Région Île-de-France

Denis CHEVALLIER, responsable du site marseillais du musée des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée

Gérard CLAUDEL, président du Parc naturel régional du Vexin français

Jean-Barthélémi DEBOST, responsable du bureau de la Médiation du service du Patrimoine culturel du conseil général de la Seine-Saint-Denis

Nathalie ENSERGUEIX, sous-directrice du Patrimoine, direction des Archives, du Patrimoine et des Musées départementaux de Seine-et-Marne

Laurent KRUSZYK, photographe, service de l'Inventaire général du patrimoine culturel, Région Île-de-France

Luc FAUCHOIS, comité départemental du Tourisme de Seine-Saint-Denis

Jean-Claude GAILLOT, directeur général adjoint des services chargés de l'unité Aménagement durable, Région Île-de-France

Damaly GASTINEAU-CHUM, chargée de mission pour l'aménagement de Plaine Commune

Pierre GAUDIN, responsable des Éditions Créaphis

Marie-France GLEIZES, conservateur du Patrimoine, service régional de l'Archéologie, direction régionale des Affaires culturelles d'Île-de-France

Julie GUIYOT-CORTEVILLE, directrice du musée de la ville de Saint-Quentin-en-Yvelines

Jean-Michel LENIAUD, directeur d'études à l'École pratique des hautes études

Danièle LUCCIONI, vice-présidente du Conseil économique et social de la Région Île-de-France

Nora MIRI, responsable du service Aménagement, ville de Saint-Ouen

Philippe MONTILLET, mission Patrimoine à l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la Région Île-de-France

Virginie MUMERET, adjointe au maire d'Andrézy, déléguée à l'urbanisme et à l'environnement

Francis PARNY, vice-président du conseil régional d'Île-de-France chargé de la culture, des nouvelles technologies de l'information et de la communication

Michel PERROT, ancien directeur général adjoint de la communauté d'agglomérations de Plaine Commune, maison de l'Architecture d'Île-de-France

François PETIT, directeur de la Maison de banlieue et de l'architecture de la communauté de communes des Portes de l'Essonne

Claire REVERCHON, Éditions Créaphis

Élisabeth ROJAT-LEFEBVRE, directrice du conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement des Yvelines

Hélène STREIFF, directrice générale adjointe chargée des services de l'aménagement, ville de Saint-Ouen

Jean-Marie VINCENT, inspecteur général honoraire de l'Architecture et du Patrimoine, secrétaire général de Maisons paysannes de France

Guillaume VUILLETET, commission Culture du conseil régional d'Île-de-France

Crédits photographiques

Stéphane Asseline	8, 50, 51, 52, 54, 90, 94, 98, 116, 130, 132, 138, 142, 144, 147, 170, 201
Philippe Ayrault	41, 49, 53, 61, 108, 148, 152, 182, 206
Luc Boegly - Cnam	177
Yvan Bourhis – CG 77	57
Denis Chevallier	68, 71
Philippe Corbières	110
Jean-Barthélémi Debost-CG 93	173
Christian Descamps	48, 133, 186, 188,
Pierre Gaudin	83
Laurent Kruszyk	72, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 126, 128, 134, 153, 156,
Mairie de Saint-Ouen,	118, 119, 121, 122,
Gérard Monico - CDT 93	179
Musée de la ville SQY/ E. Babillot	194
Musée de la ville SQY/ JD. Bonnaud	194
Musée de la ville SQY/ D. Huchon	194
Musée de la ville SQY/ JJ. Kraemer	194
Musée de la ville SQY/ Latitude Cartagène cartographies	193
Musée de la ville SQY/ C. Lauté	192, 194
Photothèque SQY-CA/S. Joubert, L.Delarge/ Balloïdphoto.com	191, 192
Pleyel International	176
Agathe Poupény-PhotoScene.fr	174
Jean-Bernard Vialles	18, 24, 29, 45, 46, 47, 49, 67, 100, 104, 114, 133, 135, 136, 151, 159, 190

Ouvrage réalisé sous la direction de Somogy éditions d'art

Conception graphique : Dominique Grosmangin, Décalage
Fabrication : Michel Brousset, Béatrice Bourgerie, Mathias Prudent
Contribution éditoriale : Franck Friès, Carine Merlin
Suivi éditorial : Julia Bouyeure

La photogravure a été réalisée par Quat'Coul (Toulouse).
Cet ouvrage a été achevé d'imprimer sur les presses de
Grafiche Marini Villorba (Italie) en novembre 2008.

Les 6 et 7 décembre 2007, la Région Île-de-France organisait un colloque consacré aux « Patrimoines d'Île-de-France », aussi intitulé « Rencontre des histoires, des populations et des territoires ». C'est que la notion de patrimoine s'est considérablement développée au cours des dernières décennies : en lieu et place d'une vision étroite et traditionnelle limitée à l'artistique et au monumental, elle constitue aujourd'hui un outil privilégié au service de l'aménagement durable du territoire, en permettant de tenir compte de toutes les dimensions de notre culture et de notre histoire.

La loi du 13 août 2004, qui a organisé le transfert aux régions de l'Inventaire général du patrimoine culturel, a transformé la Région Île-de-France en acteur majeur dans ce débat et le colloque de 2007 en a montré tous les enjeux. La publication de ces actes témoigne d'une volonté régionale forte : rendre compte de la richesse des interventions de ces deux journées et permettre au public le plus large d'y avoir accès.

En permettant la « rencontre des histoires, des populations et des territoires d'Île-de-France », cet ouvrage se doit d'être un outil privilégié pour donner un sens nouveau à des territoires restés trop longtemps dans l'ombre de la capitale, valoriser tous les héritages de populations toujours très diverses et faire émerger une identité authentiquement régionale.

 **île de France**

 **île de France**
Conseil économique et social

www.iledefrance.fr

Unité Société
Direction culture, tourisme, sport, loisirs
Service de l'Inventaire du patrimoine culturel
115, rue du Bac - 75007 Paris

978-2-7572-0233-3 25 €



SOMOGY
ÉDITIONS
D'ART